U d'/of OTTAWA
39003010524428

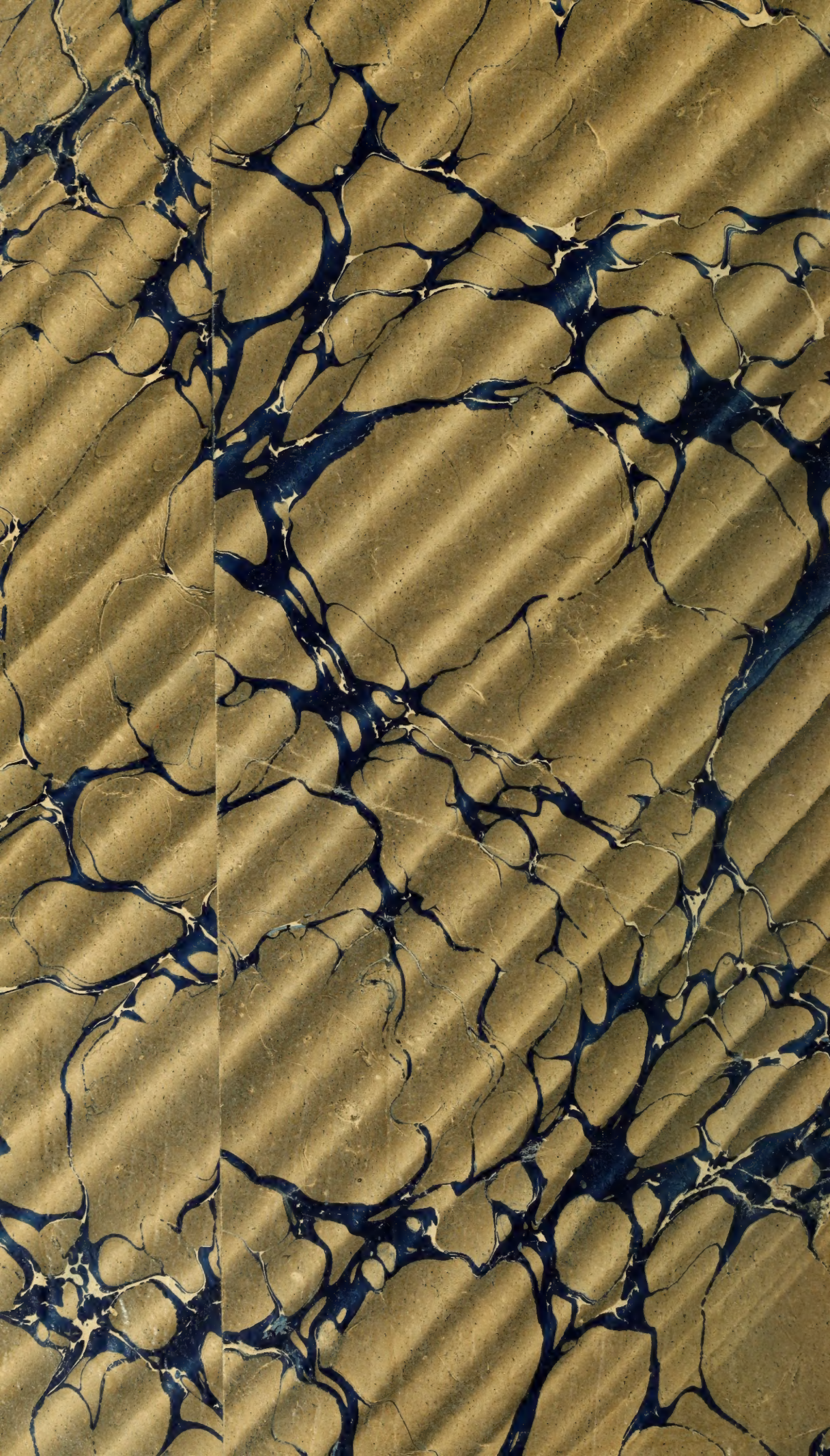

3 vols.

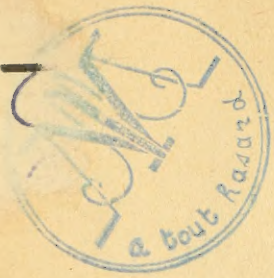

cc 69.

S16

BRIENNE. (1636-1698)

Best edition.

MÉMOIRES

DE

LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE

COMTE DE BRIENNE

DIT

LE JEUNE BRIENNE

PUBLIÉS

D'APRÈS LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

PAUL BONNEFON

TOME PREMIER

A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCCC XVI

373

Exercice 1915
1er volume
(Voir au verso)

589133

VOLUMES RÉCEMMENT PARUS.

EXERCICE 1914.

1er vol. — nº 368.	Mémoires de Saint-Hilaire, t. V.	Distribués en avril 1915.
2e vol. — nº 369.	Rapports et notices sur les Mémoires de Richelieu, fasc. V.	
3e vol. — nº 370.	Campagnes de J. de Mercoyrol de Beaulieu.	Distribués en octobre 1915.
4e vol. — nº 371.	Journal de Cl. de Fauquembergue, t. III.	
nº 372.	Annuaire-Bulletin, 1914.	

EXERCICE 1915.

1er vol. — nº 373.	Mémoires du comte de Brienne, t. I.	Distribués en avril 1916.
2e vol. — nº 374.	Lettres du duc de Bourgogne, t. II.	

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/memoiresdelouish01brie

MÉMOIRES

DE

LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE

COMTE DE BRIENNE

DIT

LE JEUNE BRIENNE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

MÉMOIRES

DE

LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE

COMTE DE BRIENNE

DIT

LE JEUNE BRIENNE

PUBLIÉS

D'APRÈS LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

PAUL BONNEFON

TOME PREMIER

A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCCC XVI

373

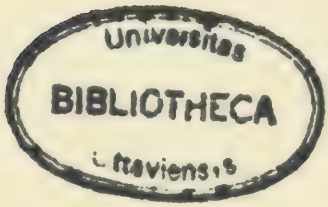

DC
130
.B81
A33
1916
v.1

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome Ier des Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, *préparé par* M. Paul Bonnefon, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 20 février 1916.

Signé : Léon LECESTRE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

R. DELACHENAL.

MÉMOIRES

DE

M. LE COMTE DE BRIENNE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT[1]

AVANT-PROPOS

Dessein de tout l'ouvrage avec quelques réflexions sur ce genre d'écrire, où il est parlé des meilleurs Mémoires qui aient paru de notre temps.

La lecture que j'ai faite depuis quelques jours des Mémoires du sieur de Pontis, officier des armées du Roi, qui contiennent plusieurs circonstances des guerres et du gouvernement sous les règnes des rois

1. C'est le titre qui se lit en tête du manuscrit n° 6450 des Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale, à la suite d'un autre titre beaucoup plus développé, et dont voici la teneur : *Mémoires de Messire Louis-Henry de Loménie, comte de Brienne, ci-devant Secrétaire d'État et maintenant prisonnier à Saint-Lazare, contenants plusieurs particularités importantes et curieuses, tant des affaires et négociations étrangères que du dedans du Royaume qui ont passé par ses mains, aussi bien que des intrigues secrètes du Cabinet dont il a eu connoissance, depuis l'année 1643 jusqu'en 1682 inclusivement, divisés en quatre parties : la première contenant les affaires de la régence d'Anne d'Autriche, mère du Roi, avec une récapitulation des dernières intrigues qui se passèrent à la Cour un peu avant la*

Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, nouvellement imprimés par les soins des amis de l'auteur, depuis sa mort, en deux volumes in-12, cette lecture, dis-je, m'a tellement plu que je puis dire n'avoir

mort du Cardinal de Richelieu et celle de Louis XIII ; la seconde, une relation exacte des voyages de l'auteur en Allemagne, Hollande, Danemark, Suède, Laponie, Prusse, Pologne, Italie, avec son retour en France, depuis 1652 jusqu'en 1655 inclusivement ; la troisième, les choses qui se sont passées à la Cour de France durant qu'il a été en charge, ensemble les négociations auxquelles il a eu part, tant avec les Ministres des Princes étrangers résidant auprès du Roi son maître, qu'avec ceux du dehors, à commencer au traité de campagne qui fut fait entre Sa Majesté et le Protecteur d'Angleterre, pour la prise de Dunkerque, en 1657, et à finir au traité des Pyrénées en 1660 ; enfin, la quatrième ne sera composée que des choses qui lui sont arrivées depuis sa sortie de la Cour jusqu'à sa prison, qui a commencé le 28 janvier 1674 et dure encore ce 15 de mai 1682 qu'il écrit ceci, avant laquelle prison il parle comme par épisode de son dernier voyage d'Allemagne et de ce qui s'est passé de plus remarquable durant sa retraite à Seurin [Schwerin], *capitale du duché de Mecklembourg-Schwerin ; le tout rempli de réflexions politiques, morales et chrétiennes. On a joint par forme d'appendice à ces Mémoires l'Apologie du même seigneur comte de Brienne et plusieurs pièces de vers de sa façon qui ont rapport à cet ouvrage. Un vers à soie avec ce mot :* « INCLVSVM LABOR ILLVSTRAT. »

Cette dernière indication se rapporte évidemment à une composition allégorique que Brienne avait l'intention de dessiner comme il a dessiné, et fort habilement, à la plume et au crayon, deux autres allégories, relatives l'une à ses armes familiales et l'autre à sa situation personnelle, à la suite de ce long énoncé, qui est plutôt le programme que le titre d'un ouvrage.

Brienne eut-il le temps de réaliser ce dessein ? Ce n'est pas ici le lieu de le rechercher et de le dire, et on trouvera, dans l'introduction, notre opinion à ce sujet. Disons seulement que,

jamais rien lu en ma vie, soit des ouvrages anciens, soit des modernes, où j'aie trouvé tant de bonnes choses. La Politique y est traitée noblement, et la Vérité paroît par tout cet ouvrage avec tant d'éclat

du 15 mai 1682 jusqu'au 20 février 1684, il rédigea la première partie de son œuvre, dont on possède le manuscrit autographe — celui que nous reproduisons en ce moment. — Pour le reste, il n'est pas permis d'être aussi catégorique. Il est certain cependant que l'auteur n'abandonna pas son entreprise. Il s'y attarda jusqu'au septième livre, ainsi qu'on le peut constater par le manuscrit n° 102 de la bibliothèque municipale d'Auxerre, également autographe, inutilisé jusqu'à ce jour, qui contient les livres V, VI et VII des Mémoires, que nous donnerons ici dans leur ordre, à la suite du manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Ce dernier établissement possède un autre manuscrit (Nouvelles acquisitions françaises, n° 4698), qui n'est pas autographe et qui ne peut offrir les garanties absolues des précédents, mais qui, néanmoins, semble d'une authenticité certaine et représente une autre phase de la pensée de Louis-Henri de Loménie. Jusqu'à quel point en peut-on être assuré ? C'est ce qu'on essaiera de déterminer ailleurs. Bornons-nous, pour le moment, à prévenir qu'il sera reproduit intégralement, à la suite des manuscrits autographes de l'auteur, dont il complète les révélations.

François Barrière, qui a possédé les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, avant qu'ils n'y entrassent, en a usé fort arbitrairement, dans l'édition qu'il a donnée, en 1828, des *Mémoires de Louis-Henri de Loménie* (Paris, Ponthieu, 2 vol. in-8°). Déchiquetant le texte du narrateur, il l'a éparpillé, ajoutant de ci, retranchant de là, pour essayer d'en faire un récit unique, absolument dissemblable du texte original. Il n'est pas besoin d'avertir que ce n'est pas la méthode qu'on suit maintenant. On trouvera ici la pensée de l'écrivain dans sa suite et dans sa teneur : on l'a reproduite en l'éclairant de notes nécessaires, et la table analytique terminant l'ouvrage servira à faire tous les rapprochements utiles entre ses diverses parties.

et d'assaisonnement de la plus solide vertu, que je ne crois pas qu'il se soit jamais fait en ce genre d'écrire un meilleur livre. Si les autres histoires sont de quelque usage, on peut dire que ces Mémoires sont tout de pratique et qu'il n'y a aucun fait qui ne renferme de très excellentes leçons du véritable honneur, de la parfaite fidélité qu'un sujet doit à son souverain, et de la plus étroite morale qu'un chrétien, qui est entièrement à Dieu, puisse suivre dans le cours de cette vie malheureuse et si remplie de périls. Enfin, si ces Mémoires ne détrompent de la vanité du monde, des amusements de la cour et des dangers de la guerre (qui fait tant de misérables) ceux qui les liront, je ne sache aucun livre qui le puisse faire[1]. Je n'en dis point trop en parlant ainsi,

1. Brienne n'est pas le seul à penser le plus grand bien des *Mémoires du sieur de Pontis, officier des armées du Roi*, rédigés par Pierre Thomas, sieur Du Fossé, et publiés six ans après la mort de celui dont ils retraçaient l'existence (Paris, Guillaume Desprez, 1676, 2 vol. in-12). Le grand Condé les lut « d'un bout à l'autre avec le même appétit », au dire de M^me^ de Sévigné, qui en fait elle-même un éloge bien senti dans sa lettre du 12 août 1676 : « Je ne puis m'en tirer », déclare-t-elle (*Lettres*, éd. des Grands Écrivains, t. V, p. 18). Sur Louis de Pontis, on peut consulter le *Nécrologe de Port-Royal*, p. 236 ; les *Mémoires du P. René Rapin*, éd. L. Aubineau, t. I, p. 471 ; t. II, p. 282 ; les *Mémoires de Godefroi Hermant*, éd. A. Gazier, t. V, p. 159 ; t. VI, p. 616 ; et surtout le *Port Royal* de Sainte-Beuve, qui a rassemblé (t. II, *passim*, de l'éd. in-12) tous les renseignements biographiques et discuté (*ibid.*, pp. 291 et 570) l'authenticité et la valeur historique de ces souvenirs. Sainte-Beuve s'y montre favorable, à bon droit, selon nous. Voici la mention de l'inhumation de Pontis, recueillie par Rochebillière dans les registres de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas (registre 9) et qui ne paraît pas avoir été imprimée jusqu'ici :

et je ne doute point que cet ouvrage, qui est écrit avec une simplicité et une grâce merveilleuse, ne produise en ce siècle, le plus corrompu qui fut jamais, les effets avantageux qu'ont produit dans l'Église *les Confessions* de saint Augustin, depuis sa conversion jusqu'à présent qu'elles retirent encore tous les jours tant d'âmes du péché, qu'on peut dire que ce livre, tout divin, est un miracle continuel de la grâce de Jésus-Christ, dont son auteur a été le défenseur le plus illustre. Je ne prétends pas, en parlant ainsi, diminuer le moins du monde l'estime que l'Église et ses enfants ont toujours eue pour *les Confessions* de ce grand saint. Mais, sans faire comparaison d'un grain de sable à l'Océan, je maintiens, *si parva licet componere magnis*, que les Mémoires de M. de Pontis sont aussi utiles pour les courtisans et les gens de guerre que *les Confessions* de saint Augustin l'ont toujours été aux amateurs de la solitude et du silence, c'est-à-dire aux habitants du cloître et des déserts. Or, pour dire la chose comme elle est, je suis obligé d'avouer en cet endroit, de bonne foi, que, sans ces Mémoires incomparables du sieur de Pontis, je n'eusse jamais formé le dessein d'écrire ceux-ci, qui contiennent l'histoire de ma vie et une infinité de faits curieux, qui n'étoient sus

« Du 16 juin 1670. Messire Louis de Pontis, colonel du régiment de Sa Majesté la Reine mère, maréchal de bataille des camps et armées de Sa Majesté, a été aujourd'hui enterré dans l'église de Port-Royal de notre paroisse... en présence de M^re^ Antoine de Croze et de M^re^ Louis de Pontis, son neveu, seigneur du dit lieu... De Croze, Pontis, Marcel, curé. » (Bibl. nat., nouv. acq. fr., n° 3621, fiche 7363.)

que de moi. Et cela venoit sans doute de ce que je n'avois point trouvé encore jusqu'à présent de modèle parfait en ce genre, sur lequel je pusse former le plan de mon ouvrage. Mais je n'ai pas eu plus tôt lu ce livre, utile et agréable tout ensemble, que je me suis senti tout disposé à suivre l'auteur (avec qui j'avois contracté une étroite amitié quelques années avant sa mort) dans le chemin qu'il a ouvert le premier et dans la voie royale (s'il m'est permis de me servir de ce terme) que ce brave cavalier a tracée, avec tant de justesse et de bonheur, que je doute que sans lui je l'eusse jamais pu trouver. C'est donc cet officier d'armée que je me propose d'imiter dans la suite de ces Mémoires pacifiques, qui auront, au moins aussi bien que les siens, la grâce de la nouveauté, si je ne suis pas capable de leur donner les beautés et les agréments que les amis [1] de ce ver-

1. *Note de Brienne :* « Messieurs de Port-Royal, l'abbé de Sacy, le sieur Fontaine, son compagnon d'étude, et M. Desfossés [Du Fossé], qui furent mis tous trois ensemble à la Bastille, en 1667 (si j'ai bonne mémoire), où ils écrivirent cette histoire, ou la revirent au moins et la corrigèrent sur le manuscrit du sieur de Pontis, leur intime ami, à qui, pour ne la défigurer pas tout à fait, ils ont laissé par-ci, par-là, que des phrases et locutions provençales. Ce qui me fait croire que ce livre est originellement sorti des mains de ce gentilhomme provençal, ou dauphinois (car la chose est encore incertaine), qui, touché de Dieu sur la fin de ses jours, se rendit solitaire à Port-Royal, où, jusqu'à la mort, il a eu le bonheur de mener une vie sainte et exemplaire, et a vérifié en lui que c'est la Grâce qui sépare les élus des réprouvés et des pécheurs (dont il fut du nombre), pour leur donner la couronne de justice, parce qu'elle leur accorde, par un privilège rare et singulier, le grand don de la persévérance jusqu'à la fin. Ainsi soit-il de moi, le plus pécheur

tueux gentilhomme ont répandu avec tant de politesse et d'élégance sur cet ouvrage posthume, c'est-à-dire qui n'a paru au jour que depuis la mort de l'auteur.

Quant à ce qui est des matières que j'ai dessein de traiter dans la suite de ces Mémoires, elles sont assez expliquées dans le titre de cet ouvrage pour qu'il ne soit pas nécessaire que je le répète ici, ce qui ne feroit qu'ennuyer les lecteurs. Je dirai seulement en général que l'ordre et le partage de ces commentaires ne pouvoit être plus régulier, et pourvu que l'exécution réponde à l'idée que je m'en suis formée, j'espère que le public ne sera pas mécontent du présent que je pourrai peut-être bien lui en faire un jour.

Or, comme la troisième partie de ces Mémoires est la plus considérable de toutes, soit pour l'étendue, soit pour l'importance et la diversité de la matière, je crois devoir rapporter ici, pour la satisfaction de mes lecteurs, les titres des matières que je désire d'y traiter. On saura donc qu'après avoir parlé de mon mariage et de quelques faits particuliers de ma vie, qui ne regardent que ma famille et moi, je commence à entrer en matière par une relation assez exacte que je composai lorsque j'étois en charge des affaires

de tous ! » — Au témoignage de Thomas Du Fossé lui-même, dont les Mémoires personnels ont été publiés par F. Bouquet, pour la Société de l'histoire de Normandie (t. II, p. 5-7), c'est en 1657 et 1658 que furent composés les Mémoires de Pontis, écrits par Du Fossé sous l'inspiration du vieux soldat septuagénaire, qui devait mourir plus de dix ans plus tard. Rien ne permet de croire, comme le pense Brienne, qu'ils aient été revus à la Bastille (1666).

de Portugal, depuis l'année 1657 jusqu'en 1659. Sur quoi je dirai que la disgrâce apparente du comte de Souze, ambassadeur extraordinaire de Portugal[1], n'est proprement qu'un jeu de la politique du cardinal Mazarini[2], qui a bien montré par la conduite qu'il a tenue depuis avec cette couronne, ennemie irréconciliable dans le cœur (par la raison du maintien de son autorité) de celle d'Espagne, que la France n'a jamais eu l'intention de l'abandonner à la fureur et à la vengeance de ses anciens et implacables ennemis. La suite l'a assez fait voir, et on peut dire que sans les secrètes assistances que le Portugal a reçues de Sa Majesté très chrétienne, il y a longtemps que ce beau royaume seroit retourné sous la domination des Espagnols. Je dirai en son lieu ce que je sais de cette grande affaire, si avantageuse au repos de toute la Chrétienté et de tant de peuples intéressés à la liberté du Portugal.

Ensuite, j'ai placé quelques Mémoires secrets écrits durant les trois derniers mois de l'année 1658 ; savoir, le voyage de Lyon et les affaires de Marseille, de Bourgogne et de Savoie. J'ai laissé ces pièces telles qu'elles sont sorties de mes mains. J'aurois bien pu, à la vérité, y donner de la liaison avec le reste de cet ouvrage ; mais elles auroient perdu

1. D. Francisco de Souza Coutinho fut ambassadeur ordinaire de Portugal en France de 1655 à 1659. On peut consulter sur cet épisode de la diplomatie de Mazarin le livre de Jules Tessier, *Le chevalier de Jant, relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin* (Paris, 1878, in-8°), qui reproduit quelques dépêches de Brienne.

2. Brienne écrit toujours à l'italienne le nom du cardinal ministre, qu'il ne francise jamais.

beaucoup de l'autorité qu'elles ont, vu leur état naturel. Pour ce qui est de l'élocution, elle est assez exacte, concise et simple, sans bassesse, et figurée et soutenue où il le faut, sans enflure ni contorsion, parties essentielles à la pureté du style historique. Enfin on voit que je me suis plu à écrire, quand mon loisir ou pour mieux dire mes grandes occupations me le permettoient, ces petites relations, et que ces morceaux détachés ne sont pas seulement de simples mémoires, mais que je pris soin alors de leur donner toute la politesse dont j'étois capable, afin de les montrer à mes amis particuliers. Et je dois dire que Son Éminence en ayant entendu parler à quelques-uns de ces prétendus amis de cour, désira d'en avoir une copie, ce qui me surprit un peu, ne pouvant comprendre comment la chose étoit venue à sa connoissance. Je la lui portai toutefois dès le lendemain, et elle me témoigna être très satisfaite, et de la promptitude de mon obéissance, et de la pureté de ma narration. Sur quoi elle me dit cette parole, qui m'est trop avantageuse pour que je la doive oublier : « Je voudrois, dit-elle, que l'histoire de mon ministère fut aussi bien écrite que cela ! » A quoi n'ayant répondu que par une profonde révérence, le Cardinal ajouta : « Il est vrai qu'on m'avoit assuré que vous écriviez bien ; mais je suis ravi d'en être convaincu maintenant par le témoignage de mes yeux. Cela fera que je vous emploierai désormais plus que je n'ai encore fait, et vous fournirai les moyens de cultiver l'heureux talent que la nature et l'application aux affaires ont mis en vous. » Ce furent ses propres termes. Depuis

ce jour si glorieux pour moi, et qui sembloit me promettre une meilleure fortune que celle que j'ai éprouvée après la mort de ce grand ministre et qui me tient encore à l'heure que j'écris ceci dans l'horreur de la plus indigne prison qui fut jamais pour un homme qui a eu l'honneur d'être secrétaire d'État (car l'histoire ne nous apprend point qu'aucun de mes pareils ait jamais été mis à Saint-Lazare, ou si l'on veut aux Petites Maisons, puisque c'est à peu près la même chose). Depuis ce jour, dis-je, Son Éminence m'employa plus que jamais et je tins la plume seul durant tout le temps que M. de Lionne fut absent [1]. Il étoit alors en Espagne pour jeter les fondements de la paix qu'il a depuis ménagée sous la conduite de M. le Cardinal, et dont je signai le traité, comme il se verra dans la suite de ces Mémoires.

Quant aux affaires de Marseille, elles sont très circonstanciées et très exactement écrites ; et il seroit à désirer que j'eusse écrit ainsi, lorsque je le pouvois, toutes les affaires qui me passoient par les mains ; elles seroient plus fidèlement et plus curieusement rapportées qu'elles ne le sont dans ces commentaires de ma vie, que je compose de mémoire seulement, ayant plu à M. Boucherat [2] de s'emparer

1. Hugues de Lionne (1611-1er septembre 1671), qui devait remplacer Brienne au ministère des Affaires étrangères et susciter ainsi l'animosité de son prédécesseur. Un autre ennemi de Lionne, le cardinal de Retz, ne l'a pas ménagé dans ses Mémoires.

2. Louis Boucherat (20 août 1616-2 septembre 1699), garde des sceaux et chancelier de France depuis le 1er novembre 1685 jusqu'à sa mort.

de mes papiers, durant ma retraite de Schwerin, et n'ayant pas voulu même me rendre sous mes récépissés ceux dont j'avois absolument besoin pour me bien acquitter de cette longue et difficile entreprise. Cependant, faisant de nécessité vertu, je tâcherai de faire en sorte, dans la suite de ces Mémoires, que les lecteurs ne s'aperçoivent point de la rigueur qu'on me tient ; et, si je ne descends pas autant dans le détail des choses que j'eusse fait si j'avois eu les secours dont je suis privé, je tâcherai au moins de ne rien oublier des faits les plus importants et de les conter avec tant d'agrément que le public en soit content.

Ce qui regarde les affaires de la Bourgogne n'est proprement qu'un journal, mais fidèle, et qui ne sent aucunement sa gazette, et ce qui suit, touchant le rétablissement du parlement de Metz[1], est curieux et singulier. On en verra assez la raison en le lisant, sans qu'il soit besoin que je fasse remarquer ici que le premier mobile qui donnoit le branle à toutes les actions du cardinal Mazarini étoit l'intérêt, c'est-à-dire un désir ardent et insatiable d'accumuler richesses sur richesses, ce qui n'est ignoré présentement et ne l'étoit pas même alors de personne. Or, on peut affirmer, sans crainte de mentir, que l'argent que le parlement de Metz donna pour son rétablissement n'est pas perdu comme tant d'autre qui a été envoyé au delà des monts et qui, en

1. Établi en 1633, transporté à Toul en 1637, le Parlement de Metz fut rétabli par un édit du 15 novembre 1658, et, comme on le voit, on accusa Mazarin d'avoir profité largement de cette mesure.

appauvrissant considérablement la France, a enrichi l'abbé Elpidio Benedetti[1] au point de se bâtir un superbe palais dans Rome du sang de la veuve et de l'orphelin, on peut, dis-je, affirmer que cet argent n'est pas perdu, puisque tant que le nouveau palais de Vincennes subsistera on saura, jusqu'à la plus reculée postérité, qu'il a été construit aux dépens du parlement de Metz.

Ex pecunia in integrum restituti senatus Metensis,

qui fut le mot que le Pasquin latin (depuis devenu panégyriste du Cardinal sous le nom de Jean-Baptiste Priolo)[2] attacha sur la porte du bâtiment de

1. L'abbé Elpidio Benedetti, camarade d'enfance de Mazarin, en fut le factotum à Rome, puis l'agent de Lionne et de Colbert. Les services de toute sorte qu'il rendit au premier étaient incessants et en faisaient un personnage fort influent auprès du cardinal ministre, dont il a laissé une biographie : *Raccolta di diverse Memorie per scrivere la vita del cardinale Giulio Mazarini* (Lyon, s. d., in-4°).

2. Benjamin (et non Jean-Baptiste) Prioleau (et non Priolo) mena une existence famélique et quémandeuse. Né à Saint-Jean-d'Angély en 1602, il essaya, plus tard, de se faire passer pour un noble Vénitien, et mourut à Lyon, en 1667, d'une attaque d'apoplexie, après de nombreuses aventures dont quelques-unes sont rappelées ici. Sous le nom imaginaire de Johannes Rhodius, il se fit consacrer une biographie élogieuse (*De vita Benjamini Prioli, equitis Veneti.* Padoue, 1663, in-folio). Cet écrit apologétique fut combattu aussitôt, apparemment par Louis Aubery du Maurier, dans une riposte, qui, restée longtemps inédite, a été publiée récemment par M. E. Réveillaud, sous ce titre : *Véritables faits et gestes du seigneur Benjamin Prioleau, autrement : il signor Benedetto et Benjamin Prioli, par un loyal et sincère Danois pour réfuter sa fausse vie compo-*

Vincennes, aussitôt qu'il fut achevé, imitant en cela ce qui a été mis sur les canons du château Saint-Ange, que fit fondre Urbain VIII des clous du portique du Panthéon :

Ex clavis trabalibus porticus Agrippae.

Or, puisque cela vient à propos, il est bon de rapporter ici une autre pasquinade qui fut affichée sur le vrai Pasquin, à Rome, au sujet de ce prodigieux amas de bronze que le pape dont je viens de parler fit tirer de la Rotonde, non seulement pour en faire des canons, mais encore ce superbe baldaquin ou retable (pour me servir d'un terme plus françois) qu'on a posé en forme de pavillon sur le maître-autel de la basilique de Saint-Pierre, où cet ouvrage du Bernin fait un effet merveilleux à la vue et n'est pas un des moindres ornements de la Rome sainte [1].

sée par un imposteur de Danemark, mise en lumière au commencement du mois de janvier de l'an 1668 (La Rochelle, 1909, in-8°, de 80 p. et portrait. Extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXXVIII). Ce même recueil avait publié auparavant quelques lettres inédites de Prioleau, communiquées et annotées par Tamizey de Larroque (t. IV, 1877, p. 261-288 ; t. VIII, 1880, p. 365-372). Prioleau a également fait l'objet de deux notices séparées : *De Benjamini Prioli vita et scriptis* (Lyon, 1883, in-8), thèse latine de doctorat ès-lettres par M. Charles Normand, et l'autre récente, de M. Gustave Chéneau : *Un agent secret de Mazarin, Benjamin Priolo* (1602-1667). (La Rochelle, 1908, in-8°, de 72 p.).

1. Urbain VIII ne fut pas le seul pape à prendre le bronze du Panthéon : Sixte V y trouva le bronze des statues de saint Pierre et de saint Paul placées sur les colonnes Trajane et

Le Pasquin néanmoins ne se put empêcher de dire avec sa malignité ordinaire :

Quod non fecere barbari fecere Barberini.

En effet, les Goths et les Vandales qui pillèrent et saccagèrent la capitale de l'univers ne s'étant pas aperçus du bronze dont Vipsanius Agrippa avoit revêtu les poutres de cèdre qui soutiennent le portique du temple que ce favori d'Auguste fit ériger en l'honneur de tous les dieux, ne l'emportèrent point comme tant d'autres richesses dont le vainqueur fit sa proie. Mais les Barberini, plus clairvoyants qu'eux, ayant découvert ce trésor, ne firent point de difficulté de convertir ce cuivre inutile en de plus nobles usages, et se contentèrent de couvrir de plomb ce qui étoit revêtu de bronze. Je prie le lecteur bénévole de me pardonner cette digression où m'a jeté malgré moi la pasquinade de Priolo, grand plagiaire s'il en fut et qui, prenant sans scrupule des périodes entières à Salluste et à Tacite, avoit l'effronterie toutefois de nous dire qu'il n'étoit ni singe ni de race de singe. *Quid turpius simia* ? dit ce galant écrivain, et, pour faire voir qu'il veut demeurer tel qu'il est, il ajoute à quelques lignes de là : Un fantasque

Antonine, Clément VIII celui des ornements de l'autel du Saint-Sacrement à Saint-Jean de Latran, et Urbain VIII celui des quatre colonnes torses du baldaquin de Saint-Pierre, par le cavalier Bernin. C'est ce dernier qui dirigeait ces spoliations, sur lesquelles on peut consulter *Les Monuments de Rome après la chute de l'Empire*, par E. Rodocanachi (Paris, 1914, in-4°, p. 114-116).

de camard se leva devant le magistrat de Lacédémone disant : Mes ancêtres étoient camards, et puisque je suis de race de camards, et camus moi-même, je veux faire des enfants camards. *Cerebrosus prosilit unus simus : Simos, inquit, habui proavos, et sima sobole simum genus sum propagaturus, nec patiar uxorem figurare sibi venerem, et tali simulacro adulterari. Riserunt ephori et probarunt. Id regero obtrectatoribus*, et le reste qu'on peut voir dans son Avis au lecteur de l'édition de son *Histoire latine* que je fis imprimer à mes dépens chez Cramoisy en 1662[1], pour faire voir à Son Éminence de quoi Priolo était capable, et la convaincre que c'étoit de bonne foi qu'il chantoit la palinodie. Ce coup d'essai lui réussit ; il obtint une pension de deux mille livres qui lui fut très bien payée tant que dura le ministère du Cardinal ; et, depuis sa mort, M. Colbert engagea l'auteur, par une munificence dont le riche intendant du plus riche favori qui fut jamais étoit seul capable, à publier la suite de son histoire. Priolo m'a avoué avoir reçu de lui dix mille écus pour les frais de l'impression et la continuation de sa pension sa vie durant. Certes son travail ne fut pas mal payé et il

1. *Benjamini Prioli, ab excessu Ludovici XIII, ad sanctionem pacis, Historiarum libri V. Ad Sereniss. Principem, et Augustum Senatum Reipublicæ Venetorum.* (Parisiis, typis Cramosianis, MDCLXII (1662). In-4°, de LII pp. lim. non chiffrées et 40 pp. numérotées). La phrase citée par Brienne se trouve à la p. XLIV. On trouve, en tête du recueil, une lettre latine de Priolo à Brienne et la réponse de celui-ci, qui aida grandement à l'impression de l'œuvre.

n'y a personne qui ne se rétractât à ce prix. Ce conte est plaisant, et je l'ajouterai ici pour n'en pas faire à deux fois.

Priolo, donc, le plus pauvre auteur sans contredit de son temps, mais en récompense le plus adroit et qui venoit le mieux à ses fins, se voyant dans l'exécration des maîtres qu'il avoit servis [1], s'avisa de composer un projet d'histoire en forme de satire du ministère du cardinal Mazarini, et à l'exemple des autres satiriques ses camarades, il l'apprit par cœur et alloit de ruelle en ruelle le récitant à ses amis particuliers, avec cet air de Pantalon dont la nature plutôt que la naissance (car, par parenthèse, il ne fut jamais noble Vénitien) l'avoit pourvu. Ce projet, quoique informe, fit l'effet qu'il désiroit. Silhon [2], Ménage [3], Quillet [4] et autres pensionnaires du Cardinal, entre lesquels je ne dois pas oublier Dou-

1. *Note de Brienne :* « De MM. les ducs de Rohan et de Longueville ». — Prioleau fut médecin et secrétaire du duc de Rohan ; puis il accompagna le duc de Longueville à Munster, où il le trahit au profit de Mazarin.

2. Jean de Silhon, né à Sos, près de Nérac (Lot-et-Garonne), vers 1596, mort à Paris en février 1667 ; successivement secrétaire de Richelieu et de Mazarin ; associé aux premiers membres de l'Académie française. Cf. René Kerviler, *Jean de Silhon, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française.* Paris, 1876, in-8 (extrait de la *Revue de Gascogne*).

3. Gilles Ménage (15 août 1613-23 juillet 1692). Il fut le protégé du cardinal de Retz avant de devenir celui de Mazarin. Voy. Elvire Samfiresco, *Ménage polémiste, philologue, poète ;* thèse pour le doctorat d'Université. Paris, 1902, in-8°.

4. Claude Quillet (1602-octobre 1661), connu surtout comme poète latin et qui, d'après l'abbé de Marolles, avait traduit Juvénal en vers français.

vrier[1], ce grand faiseur de devises, ayant ouï les récitations fréquentes que faisoit le madré Saintongeois de son histoire prétendue, en parlèrent à Son Éminence et lui donnèrent tant de peur d'une plume si aigre et si mordante que le patron de ces illustres auteurs, si illustres il y a, se mit en tête de s'acquérir par ses bienfaits un écrivain si redoutable. Je fus employé à cette importante négociation. Phélypeaux[2], mon confrère, qui étoit tout à fait de mes amis, et qui connoissoit Priolo très particulièrement, m'étant venu rendre visite sur ces entrefaites, je le priai de me donner la connoissance de son ami, sans lui dire que j'eusse rien à lui proposer de la part du Cardinal, parce qu'il ne se fut jamais empêché de lui découvrir ce que je souhaitois tenir secret. Il me répondit de fort bonne grâce qu'il mèneroit Priolo avec lui un tel jour à la Chevrette[3] où Madelenet[4] et moi devions nous trouver.

1. Louis Douvrier, né en Languedoc, mort à Paris en janvier 1680, ami de Silhon et de Chapelain, qui le nomme à diverses reprises dans sa correspondance, et fut expert dans l'art des devises. Il est l'inventeur du Soleil avec l'exergue : *Nec pluribus impar*, appliqué à Louis XIV.

2. Louis Phélypeaux, reçu en survivance de la charge de secrétaire d'État (1648) que possédait son père, donna sa démission en 1669.

3. La Chevrette était une maison de campagne que le financier Montauron avait fait construire dans la vallée de Montmorency, entre Ormesson et Enghien (aujourd'hui commune de Deuil).

4. Gabriel Madelenet, poète latin, né à Saint-Martin-du-Puy près d'Autun, vers 1597, mort le 20 novembre 1661 à Auxerre. Ses poésies latines furent recueillies en volume l'année

Il n'y manqua pas, et après que nous eûmes fait un excellent dîner, qui ne sentoit nullement son repas de philosophes, quoiqu'il y fut parlé de physique et de vers, de musique et de politique, et qu'on y eut bu à la santé d'Horace et de Buchanan, de Tacite et de Polybe et de Cicéron, pour me faire plaisir, aussi bien que de Virgile qui ne fut pas oublié, durant que Madelenet et son disciple Phélypeaux accordoient leurs luths et leurs voix pour nous donner un second régal, moins solide que celui qu'on venoit de nous faire, je pris Priolo par la main et fus faire un tour d'allée avec lui. Les vapeurs du vin de Reims et d'Espagne, de Piémont et de Frontignan, dont il s'étoit donné à cœur joie, lui échauffoient la tête, quoiqu'il l'eût d'ordinaire fort échauffée. Il ne fit aucune façon de réciter la satire latine qu'il avoit composée contre le ministère du Cardinal régnant, et m'en déclama sur l'heure les endroits les plus sanglants avec des enthousiasmes que j'avoue ne pouvoir mieux représenter que par les cris redoublés d'Évohé, qui lui échappoient en commençant toutes ses périodes et en faisoient toujours la conclusion. Je me tenois les côtes de rire, et l'auteur de son côté n'épargnoit pas ses poumons : c'étoit à qui riroit le mieux et le plus haut, et je suis obligé de dire que sexagénaire n'eut jamais une meilleure poitrine et ne fit de plus grands éclats de rire. Les haha ! de Molière n'y firent

suivante avec un avis au lecteur, en latin, par Brienne qui avait donné ses soins à cet ensemble (Paris, Claude Cramoisy, 1662, in-12). Une nouvelle édition en a été imprimée en 1725 (Paris, Barbou, in-12).

jamais œuvre et le marquis de Mascarille, auprès de Priolo, n'étoit qu'un apprenti et qu'un novice en fait de haha ! Je tenois ma partie dans ce concert le mieux que je pouvois, et nous sortîmes du jardin fort contents l'un de l'autre et aussi grands amis que si nous nous fussions vus toute notre vie. Il me promit de changer dans son histoire tout ce que je voudrois, moyennant l'assurance que je lui donnai d'être moi-même le solliciteur de la pension dont je venois de lui porter parole. En effet, dès le lendemain, ayant rendu compte à Son Éminence de ce qui s'étoit passé à la Chevrette et lui ayant dit que sa santé n'y avoit pas été oubliée, il me donna l'ordre sur l'heure d'expédier à Priolo un brevet de pension de deux mille livres et de lui en porter moi-même la première année, que Bernouin, son premier valet de chambre, me compta en sa présence en lys d'or. Voilà la première obligation que m'eut le Saintongeois, dont j'ai même écrit la vie en latin et fait graver le portrait à mes dépens, tant j'étois alors infatué de son prétendu mérite. J'aurai occasion de parler de lui dans la suite de ces Mémoires, et ce sera là que je ferai son véritable portrait. Revenons maintenant à nos moutons, c'est-à-dire aux pièces insérées dans la troisième partie de cette histoire.

Le petit journal de la visite que la belle cour de Savoie vint rendre à Lyon à celle de France n'est pas trop mal écrit, à ce qu'il me semble, et je ne puis m'empêcher de dire qu'il a l'air assez galant et m'a plu, lorsque je l'ai relu pour le placer dans ces Mémoires que je rassemble présentement en un

corps. Un de mes amis [1], à qui je le communiquai dans le temps que je le fis, me dit qu'il n'y avoit qu'un courtisan qui pût écrire ainsi et que les gens de lettres n'avoient pas cette grâce et cette facilité qui se remarque dans cette agréable relation. Peut-être me flattoit-il ; mais au moins suis-je assuré que celui dont je parle ne passe pas pour adulateur, s'il m'est permis de me servir de ce terme dont d'autres écrivains qui sont généralement estimés se sont servis avant moi. C'est là qu'on verra, sans avoir les yeux de Machiavel, que la Reine et le Cardinal ne vouloient point le mariage de Savoie, et firent semblant, tout au plus loin de leur pensée, d'écouter favorablement les propositions que leur faisoit, avec si peu de finesse et de ménagement, Son Altesse Royale, tante du Roi et mère de l'Infante de Piémont.

Nous voici enfin venus à l'importante négociation de Pimentel. C'est ici proprement que les fondements de la célèbre paix des Pyrénées, après une guerre de près de trente années, furent jetés, paix où l'Espagne eut, à son ordinaire, tout l'avantage de son côté, si les guerres entreprises depuis si judicieusement et si à propos par notre invincible monarque, pour maintenir les droits de la Reine son épouse, n'avoient ajouté, comme par forme d'équivalent, afin de rendre la chose plus égale, aux places cédées à la France par le fameux traité des Pyrénées

1. *Note de Brienne :* « M. de Varillas. » — L'historien Antoine Varillas (1624-9 juin 1696), auteur de nombreux ouvrages d'histoire, fort estimés alors et très dépréciés aujourd'hui.

les villes de Tournai, de Douai, de Lille, d'Ath, d'Armentières, d'Audenarde et de Courtrai, et depuis encore, dans cette dernière guerre où l'Espagne et l'Empire ont pris si à contretemps la protection des Hollandois, celles de Valenciennes, de Bouchain, de Condé, d'Aire, de Saint-Omer et de Cambrai, en Flandres, et, en Allemagne, de l'importante ville de Fribourg avec son territoire, et enfin du pont et des forts de Strasbourg même remis sous l'obéissance de nos Rois, ses premiers maîtres. Ajoutez à cela la conquête entière de toute la Franche-Comté, l'île de Cayenne reprise par le bonheur de nos armes, également triomphantes sur mer et sur terre, enfin l'Espagne qui s'est vue à deux doigts de perdre la Sicile, quand Messine s'étoit mise sous la protection de Louis le Grand et qui tremble encore, à l'heure qu'il est, pour le Milanois, depuis que le Roi est maître et possesseur paisible de Casal et du Montferrat. D'un autre côté, Gênes alarmée du voisinage des François et des justes prétentions du comte de Fiesque, que Sa Majesté est résolue de faire valoir contre cette riche et orgueilleuse république ; en un mot, Alger bloqué par mer et par terre, le faste du Croissant humilié dans Chio par la valeur du brave Duquesne, ce Turenne des mers, et toute l'Afrique déclarée en faveur de la France dans cette guerre juste et nécessaire qu'on est sur le point de porter aux Algériens, infracteurs de la paix ; après que la fortune, qui accompagne en tous lieux les armes de mon maître, a soumis à ce plus puissant des rois la fierté des Tripolitains et des autres corsaires de la Méditerranée. Ce sont là à peu

près les choses dont je parlerai dans la suite de ces Mémoires, et quelles histoires jamais se trouvèrent remplies de si beaux faits ! Toutes celles du monde n'ont rien de comparable aux exploits de Louis le Grand.

Ce seroit assez ici le lieu de dire un mot de l'importante négociation de Pimentel, dont Son Éminence me confia plusieurs choses, ne pouvant s'en dispenser ; mais comme je l'ai fait amplement en son lieu, où j'ai dévoilé les motifs cachés, mais véritables, de la politique du Conseil d'Espagne, je ne le répèterai point en cet endroit pour ne pas traiter sans nécessité deux fois la même matière.

Après la négociation de Pimentel, j'ai placé un mémoire en forme d'apologétique qui ne regarde que mes affaires particulières. On y verra assez au long les premières cabales que M. de Lionne excita contre moi pour avoir ma charge, comme il en est enfin venu à bout. C'est ce qui fait que je ne sépare point en deux, ainsi que je l'aurois pu, l'histoire fâcheuse de ma disgrâce. Ainsi j'ai cru devoir pousser cet écrit apologétique (quoique contre l'ordre du temps) jusqu'à ma sortie de la cour. On y apercevra peut-être avec quelque horreur tout ce que la malice et l'infidélité qu'un Allobroge[1] a jamais inventé de plus lâche et de plus méchant pour perdre un innocent qui ne lui avoit fait aucun mal en sa vie ; et dont rien ne l'avoit obligé à se dédire de tout le bien qu'il avoit publié de moi sans que je l'en

1. Note de Brienne : « *Infidelis Allobrox.* Cæsar *in Commentariis.* »

priasse, lorsque je demeurois à Rome avec lui sous le même toit, dans le palais Mazarini [1]. Je souhaiterois de bon cœur que la nature de ce récit m'eût pu permettre d'épargner davantage que je n'ai fait mes ennemis. Mais j'avoue que je n'ai su faire autrement, à moins que je n'eusse voulu flétrir mon innocence et rendre ma cause mauvaise, en ne disant pas de mes persécuteurs tout ce que j'en sais par la plus funeste expérience qui fut jamais.

Ensuite, je reprends le fil des affaires dont j'ai eu connoissance, par l'envoi de l'archevêque d'Embrun [2] à Venise et par les affaires d'Aix-en-Provence que je traite assez au long. Après quoi je dis un mot de l'accommodement du duc de Modène avec les Espagnols. Puis je rapporte sans y rien changer le traité que le duc de Neubourg fit avec la France en 1659. Or, comme ce traité a été brûlé depuis comme inutile et ne servant plus à rien, j'ai cru qu'on ne seroit pas fâché de voir ici cette pièce curieuse, qui ne se trouve point ailleurs.

Je dis après cela assez en détail l'état des affaires d'Italie en la même année 1659, et ce mémoire est daté du 16 mai. Voilà les pièces détachées dont j'ai composé la troisième partie de mes commentaires, et j'y ai joint un écrit du sieur de Wicquefort [3] que

1. Quand Lionne y surveillait les agissements du cardinal de Retz et que Brienne achevait son long voyage à travers l'Europe (1655).

2. Georges d'Aubusson de La Feuillade (1612-12 mai 1697).

3. Abraham de Wicquefort, diplomate et polygraphe hollandais (1598-2 février 1682), qui servit, puis abandonna la politique de Mazarin.

j'ai retrouvé par hasard dans quelques méchants papiers qu'on m'a rendus depuis que je suis prisonnier. Cet écrit est curieux, et je l'ai tout apostillé de ma main. C'est pourquoi j'ai cru lui pouvoir donner place entre ces autres pièces qui sont toutes de moi. Le public sans doute ne sera pas marri de le voir. Cette espèce d'apologie n'est pas mal écrite ; car la douleur est toujours éloquente, et je doute que l'auteur en ait gardé copie, puisque la pièce que j'ai est son original, étant toute écrite de sa main. Ce mémoire commence ainsi : *Praemissis praemittendis. Estant allé voir M. de Lionne, etc.*

Au reste, quoique cette troisième partie dont le lecteur vient de voir l'abrégé ne soit composée que de pièces détachées, et dont quelques-unes même sont restées imparfaites, je ne laisse pas de la considérer comme la plus curieuse et la plus importante de tout l'ouvrage, parce que je l'ai écrite en un temps auquel rien ne m'obligeoit à déguiser la vérité et où j'écrivois ces choses pour me servir un jour de mémoires à une histoire complète que je méditois alors. Il m'eût été facile de donner à ces pièces une suite, comme j'en ai donné une assez naturelle aux autres parties de ce recueil ; mais j'ai pensé que ces pièces originales perdroient beaucoup de leur premier agrément, si j'y mettois des liaisons forcées qui sans doute plairoient moins que ces fragments. Il n'y a rien de tel que le naturel.

Achevons cet avant-propos qui n'est déjà que trop étendu, mais par malheur je ne l'ai pu faire plus court. J'ai dit par avance, tant dans le titre de tout l'ouvrage que dans la digression que j'ai été obligé

de faire en parlant de la paix des Pyrénées, ce que doit contenir la quatrième et dernière partie de ces Mémoires. Je ne le répèterai donc point ici. Il suffit de savoir que parmi le récit de ma disgrâce, de mes exils et de mes prisons, se rencontrent les plus beaux faits d'armes de Louis le Grand, les motifs les plus secrets de ses hauts desseins et les ressorts les plus cachés de la politique espagnole et hollandoise. Tout parle en cette histoire, et j'ai tâché que chaque parole, à l'exemple de Tacite, renfermât quelque mystère, en un mot que chaque période fut pleine de quelque notable enseignement. C'est aux lecteurs à juger si j'ai bien ou mal exécuté un si noble et si hardi dessein.

Il ne me reste plus pour finir cette préface qu'à parler, comme je m'y suis engagé, des divers auteurs qui ont laissé à la postérité des Mémoires des affaires de leur temps [1].

Les plus considérables de tous, à mon avis, sont Philippe de Commynes [2] et Brantôme. Celui-là, par

1. L'idée est ingénieuse et fournit le sentiment d'un contemporain sur plusieurs auteurs de Mémoires. Déjà, Charles Sorel avait énoncé et apprécié dans sa *Bibliothèque françoise* (1644) et dans sa *Science de l'histoire* (1665) la valeur historique de ceux qui, jusque là, avaient écrit l'histoire de France. Mais il s'occupe surtout des historiens et non des mémorialistes. Voy. Émile Roy, *La vie et les œuvres de Charles Sorel, sieur de Souvigny*. Paris, 1891, in-8°, chapitre XI, p. 329.

2. La première partie des Mémoires de Philippe de Commynes, achevée dès 1490, vit le jour pour la première fois en 1524, treize ans après la mort de l'auteur, et la seconde partie, achevée en 1498, fut seulement publiée en 1528. Brienne dut avoir sous les yeux la belle édition donnée par Théodore et

la sincérité de ses narrations et la solidité de ses réflexions, s'est acquis à juste titre le nom du meilleur et du plus accompli des historiens françois. L'autre [1] écrit en galant homme et en bon courtisan ; il ne dit presque jamais rien de commun, et ses Mémoires sont un fonds inépuisable, d'où ceux qui se voudront mêler d'écrire l'histoire des choses dont il nous a laissé des Mémoires tireront ce qu'il y aura de meilleur et de plus curieux dans leurs ouvrages. Je n'en veux point d'autre preuve que les Mémoires de Castelnau, que nous a donnés avec son discernement et sa politesse ordinaire le judicieux M. Le Laboureur [2]. Tout ce qu'il y a de plus beau dans ses savantes remarques est tiré de Bran-

Denys Godefroy, en 1649, in-folio, sortie des presses du Louvre. Voy. *Mémoires de Philippe de Commynes*, nouvelle édition publiée par B. de Mandrot. Paris, 1901-1903, in-8°, 2 vol.

1. Quelques dispositions que Brantôme eût pu prendre à cet égard dans son testament, ses œuvres ne virent le jour que cinquante ans après sa mort, en 1665-1666, en 9 vol. in-12 : *Mémoires de messire Pierre du Bourdeille* (sic), *seigneur de Brantôme, contenant les vies des dames illustres de France de son temps* (Leyde, Jean Sambix le jeune). C'est cette édition que Brienne put lire, car la suivante se fit attendre soixante-quinze ans (1740). Voy. Ludovic Lalanne, *Brantôme, sa vie et ses écrits* (publié pour la Société de l'Histoire de France). Paris, 1896, in-8°, p. 342-344.

2. Le Laboureur avait eu connaissance des manuscrits de Brantôme avant leur publication et leur fit de nombreux emprunts dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*. Ceux-ci avaient été imprimés dès 1621 (Paris, in-4°) par Jacques de Castelnau, fils de l'auteur, Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière (1520-1592). Mais l'édition qu'en donna en 1659 (2 vol. in-fol.) l'abbé Claude Le Laboureur, avec des additions considérables, en accrut singulièrement l'intérêt.

tôme. Ce n'est pas que cet écrivain courtisan n'ait ses défauts : ses *Femmes galantes* sont peu de chose et le moindre de ses ouvrages, sans contredit ; ses *Dames illustres* ont du bon et du mauvais ; mais ses *Capitaines*, soit françois, soit espagnols et autres, sont excellents, et ce qu'il en a dit ne se trouve point ailleurs. Ainsi, l'abbé de Brantôme est un excellent original dont il s'est fait et se fera bien des copies ; mais toutefois ces copies ne le vaudront jamais, et, comme elles n'auront plus la grâce de la nouveauté qu'auront toujours les Mémoires de messire Pierre de Bourdeille, elles leur seront beaucoup inférieures, quelque bien écrites qu'elles soient d'ailleurs.

Les Mémoires de la reine Marguerite [1] sont admirables et charmants. Ce qui est arrivé à M. de Pellisson arrivera à tous ceux qui ont le goût de ces choses, c'est-à-dire qu'ils ne quitteront point cette lecture qu'ils ne l'aient achevée d'un bout à l'autre, et il s'en trouvera même à qui il pourra arriver comme à lui de lire deux fois de suite cette agréable histoire en une nuit. Je ne veux point d'autre marque de la bonté de ce livre. Je crois l'avoir lu plus de vingt fois et je puis dire que ç'a toujours été avec un nouveau plaisir.

Quant aux auteurs modernes qui se sont exercés

1. Les *Mémoires* de Marguerite de Valois, reine de Navarre, écrits par elle pendant sa retraite à Usson, en Auvergne, s'arrêtent à 1582. Publiés pour la première fois en 1628 par Auger de Mauléon, ils ont été réimprimés plusieurs fois, et par Guessard, d'après quatre manuscrits, en 1842, pour la Société de l'Histoire de France.

à ce genre d'écrire, s'ils ont leurs partisans, ils ont aussi leurs censeurs, et, hors les Mémoires de Pontis qui sont généralement approuvés, il n'y en a point dont on ne puisse dire plus de mal que de bien. Je ne suivrai pas toutefois cette méchante coutume, et je porterai sur ces divers ouvrages un jugement si équitable que j'espère que les personnes qui s'y intéressent n'auront nul sujet de s'en plaindre.

Le duc de La Rochefoucauld qui a composé l'histoire des guerres de Paris et des révolutions de Guyenne, se fut bien passé de laisser courir par le monde ses Mémoires en l'état qu'ils sont[1]. M. P. Le M..., qui écrit aussi bien qu'il se puisse et qui juge des ouvrages des autres sans passion, me disoit dernièrement que les Mémoires du duc de La Rochefoucauld ne lui faisoient pas grand honneur. J'en convins avec lui, parce que cela est véritable, et, quoique j'aie l'honneur d'être parent fort proche de cet illustre écrivain, je ne puis parler contre ma conscience[2]. Son style, à tout prendre, ne vaut rien du

1. Brienne ne pouvait connaître alors que la première édition, clandestine et fautive, publiée à Cologne, en 1662, in-12 ou in-4°, et que La Rochefoucauld désavoua publiquement, ou bien quelqu'une des autres éditions faites sur le modèle de celle-ci et sous des titres divers en 1664, 1666, 1669, etc. Depuis lors, l'établissement du véritable texte de La Rochefoucauld a fait l'objet de plusieurs travaux dont le résultat est précisé et consigné dans l'édition des *Mémoires* donnée par J. Gourdault, au tome II des Œuvres de La Rochefoucauld, dans la collection des Grands Écrivains de la France (1874, in-8°).

2. La Rochefoucauld avait épousé, le 20 janvier 1628, une cousine germaine de Brienne, Andrée de Vivonne, fille d'André

tout, et il y a des choses dans ses Mémoires qui n'y devroient pas être. Ce qu'il a dit des amours, vraies ou prétendues, du prince de Conti et de la duchesse de Longueville, sa sœur, est effroyable, et ces sortes d'offenses ne se pardonnent point. On a beau colorer sa médisance du nom d'amant irrité, cela ne justifie pas celui qui l'avance sur la foi des bruits communs, qui, pour la plupart, sont faux et malins, et, quand il seroit vrai que ces choses horribles fussent certaines, on se déshonore toujours en révélant les mystères d'iniquité. Les chroniques scandaleuses ne trouvent que trop de lecteurs et d'acheteurs, je l'avoue, mais rarement trouvent-elles d'approbateurs, et il n'y a personne qui, en les lisant, n'ait de l'indignation contre l'écrivain qui a eu l'impudence de trompeter des secrets qui ne devroient jamais avoir été divulgués. Voilà en général ce qui se peut dire des Mémoires du duc de La Rochefoucauld, et il n'y a personne de bon sens qui puisse approuver qu'un homme, de quelque qualité soit-il, ayant porté les armes contre son prince et allumé le feu dans sa patrie, se vante soi-même d'une action si odieuse et si malhonnête. Cependant c'est ce que fait le duc de La Rochefoucauld. Il se loue à tout propos de cent choses mauvaises, dont il devroit rougir, et ne se contentant pas de relever par des termes magnifiques sa défection, il croit se laver de son crime en nous disant

de Vivonne, seigneur de la Béraudière, puis de la Châtaigneraie, et d'Antoinette de Loménie, fille d'Antoine, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État.

qu'il étoit amoureux de la plus charmante princesse du monde. L'amour peut-il faire commettre de si grandes fautes de jugement à un homme d'ailleurs aussi sage et aussi éclairé que le duc de La Rochefoucauld? Je ne m'étonne plus si l'on dit que cette aveugle passion rend fous ceux qui en sont possédés, et je n'en veux d'autre preuve que ces deux vers que celui dont je parle fit écrire en lettres entaillées sur la boîte du portrait de son incomparable maîtresse, que j'ai vu et tenu souvent depuis qu'il eût rendu, avec tous les billets doux et autres lettres d'affaire de cette princesse, ce portrait en question à feu ma mère, qui reçut ce dépôt de ses mains pour le jeter au feu. Mais elle ne put se résoudre à brûler une si belle peinture, et celle à qui elle appartenoit lui permit de la garder. Je crois que la marquise de Gamaches, ma sœur [1], l'a encore. Il y a donc au dos de cette riche boîte de portrait émaillée de vert ces deux vers de Tristan dans sa *Marianne* [2] (si j'ai bonne mémoire et ne me trompe pas à la citation), il y a, dis-je, ces deux vers écrits en émail blanc :

1. Marie-Antoinette de Loménie, qu'on désignait souvent sous le nom de M^lle^ de la Ville-aux-Clercs, épousa, le 4 juin 1642, Nicolas-Joachim Rouault, marquis de Gamaches. Elle mourut le 8 décembre 1704, à l'âge de quatre-vingts ans, et Saint-Simon l'appelle « une femme aimable, de beaucoup d'esprit, toute sa vie fort du grand monde, et qui conserva sa tête, sa santé et des amis jusqu'à la fin ».

2. Ces deux vers ne sont pas tirés, comme Brienne le croit, de la *Marianne* de Tristan L'Hermite, mais de l'*Alcionée* de P. Du Ryer (acte III, scène 5).

Pour posséder un bien si grand, si précieux,
J'ai fait la guerre au Roi, je l'eusse faite aux Dieux !

En vérité, il faut être bien possédé d'amour, pour ne pas dire pis, pour faire graver sur l'or une telle extravagance. Mais quoi ! Les plus sages sont ceux qui font les plus grandes fautes. Mais revenons aux Mémoires qui m'ont jeté malgré moi dans cette digression.

Ce qui regarde les affaires de Normandie[1] n'est pas du duc de La Rochefoucauld, mais certainement de Saint-Évremond, gentilhomme normand qui a infiniment de l'esprit et qui est plus propre à la satire qu'à l'histoire. Et, quoiqu'on m'ait assuré de bonne part qu'il a revu et corrigé les Mémoires dont je parle, je ne le puis croire à cause des négligences qui se trouvent dans le style et de quantité de phrases qui ne sont point du tout françoises, mais sentent leur provincial à pleine bouche et donnent dans le grimoire des praticiens. Pour rendre donc justice à tout le monde, je veux croire que le duc de La Rochefoucauld, qui parloit et écrivoit si bien quand il lui plaisoit, témoin ses *Maximes*, qui sont un chef-d'œuvre d'éloquence et de bon sens, a dit

1. Brienne fait allusion ici à la pièce satirique intitulée *Retraite de M. de Longueville en son gouvernement de Normandie, pendant la guerre de Paris, 1649*, que contenait l'édition frauduleuse des Mémoires de La Rochefoucauld et qui est bien de Saint-Évremond (Voy. *Œuvres mêlées de Saint-Évremond*, publiées par Ch. Giraud, t. II, p. 3-21.) Serait-il aussi l'auteur du morceau suivant : *Récapitulation de ce que dessus, avec la prison des Princes?*

ces choses à quelqu'un qui les a écrites ensuite de mémoire et y a fourré ce qui n'est pas élégant. Toutefois il est certain que le duc ne désavouoit pas ces mémoires ; ainsi il se peut faire qu'il les ait écrits à la hâte et n'ait pas eu le temps de les revoir. De plus il est certain aussi qu'on les lui a volés et qu'ils ont été imprimés en Hollande sur les copies assez pleines de fautes qui en couroient par Paris, et dont Bachelaine[1], qui faisoit négoce de manuscrits, m'en fit avoir une moyennant quatre pistoles. Je la portai avec moi au voyage de Lyon, en 1659 ; et nous la lûmes ensemble, MM. de Noailles, Montaigu, Chalmazel[2] et moi dans le carrosse du premier où je me mis pour faire le voyage en si bonne compagnie. Le Cardinal, l'ayant su par je ne sais quelle voie, me demanda à voir ma copie, que je lui portai aussitôt ; mais depuis je ne l'ai pu retirer de ses mains[3]. L'imprimé

1. N'y aurait-il pas là défiguration par le temps du nom de quelque libraire rouennais, Bachelet par exemple, ou Barthelin dont il est question plus bas ?

2. Anne de Noailles, comte, puis premier duc de ce nom, mort en 1678. — Jean de Magnaut, comte de Montaigu, gouverneur de Rocroi, puis du Château-Trompette, mort en 1678. — Claude de Talaru, premier marquis de Chalmazel, mort en 1716.

3. Si l'on en croit les *Segraisiana*, Brienne aurait eu, dans ce cas, un rôle assez différent. « M. de La Rochefoucauld, disent-ils, avait envoyé une copie de ses *Mémoires* à M. d'Andilly, afin qu'il y fît ses corrections, particulièrement sur la pureté de la langue. M. le comte de Brienne, qui a été secrétaire d'État, étant allé voir M. d'Andilly, en ce temps-là, M. d'Andilly ne put pas se dispenser de la lui donner pour la lire au moins deux ou trois jours qu'il seroit avec lui ; mais M. de Brienne ne se contenta pas de la lire : il passa encore

est beaucoup plus ample au reste. Le duc de La Rochefoucauld, avant sa mort, a revu avec le feu Père Esprit, de l'Oratoire [1], ses Mémoires et en a retranché tout ce qu'il y avoit de choquant et d'offensant contre M^me^ de Longueville et M. le Prince, et les a augmentés considérablement. J'en avois une copie dans ma bibliothèque, dont on m'a dépouillé, comme je le dirai en son lieu, et je la regrette fort, parce qu'il y avoit dedans quantité de faits historiques qui ne se trouvent point ailleurs. Peut-être l'imprimera-t-on quelque jour et cela seroit à souhaiter, plus encore pour la gloire de l'auteur que pour la justification des personnes intéressées à la suppression des éditions de Hollande, qui ne peuvent plus faire de tort à la vertu de feu M. le prince de Conti et de

les jours et les nuits à en faire une autre copie, à l'insu de M. d'Andilly. M. de Brienne porta cette copie, qu'il avoit, à Rouen et la donna à Barthelin pour l'imprimer. L'impression achevée, Barthelin mourut avant qu'il y eut aucun exemplaire de relié ou distribué, et les affaires qui se trouvèrent dans sa maison à sa mort empêchèrent la veuve de songer à en faire la vente. » (*Segraisiana*, 1721, in-12, p. 156). Cette contrefaçon échoua donc, ce qui n'est pas très vraisemblable ; et ce qui l'est encore moins, en outre de la trahison de Brienne, c'est le manque de discrétion d'Arnauld d'Andilly. Cette manœuvre avortée n'empêcha pas la contrefaçon de Hollande de réussir peu de temps après.

1. Le Père Thomas Esprit était le frère aîné de l'académicien Jacques Esprit. Tous deux furent des familiers de La Rochefoucauld, qui les consulta sur ses ouvrages. Thomas Esprit, économe et procureur de Saint-Magloire, mourut à Niort le 15 décembre 1671. Voy. La Rochefoucauld, *Œuvres* (Grands Écrivains), t. III, 1^re^ partie, p. 125 et 134 ; le P. Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, éd. Ingold et Bonnardet, t. II, p. 275).

Madame sa sœur, qui ont réparé par tant de bonnes œuvres les égarements de leur jeunesse et sont morts l'un et l'autre en odeur de sainteté. Voilà tout ce que je sais de ces Mémoires, sur lesquels j'ai été contraint de m'étendre plus que je n'eusse voulu ; mais ce que j'en ai dit n'étant pas su de tout le monde, j'ai cru qu'il étoit bon d'en avertir les lecteurs en cet endroit et de mettre ici ces choses tout de suite, afin de n'être pas obligé d'en reparler ailleurs.

Quant aux Mémoires du comte de Montrésor[1] et du sieur de Fontrailles, ils sont encore moins bien écrits que ceux dont je viens de parler ; mais ils sont pleins des meilleures choses. On ne peut en les lisant s'empêcher d'avoir de l'amour et de l'estime pour M. de Montrésor. Sa probité et son courage sont dignes d'être admirés et imités de tous ceux qui se mêlent de conseiller les princes dans leurs affaires, et, quoiqu'il se fût bien passé de nous apprendre la conjuration d'Amiens, ou au moins de s'en déclarer l'auteur, parce que cette action n'est pas bonne et ne peut être approuvée de personne, on ne laisse pas de trouver tant d'autres beaux faits et tant de solides réflexions dans ce recueil qu'on profite toujours beaucoup à le lire. C'est un de ces livres que je relis tous les ans pour me divertir et me désennuyer des lectures plus sérieuses et plus appliquantes.

1. Les *Mémoires* de Claude de Bourdeille, comte de Montrésor (1606 ?-1663) virent le jour l'année même de la mort de l'auteur et ont surtout pour objet le récit des conspirations ourdies contre Richelieu, sous l'impulsion de Gaston d'Orléans.

Quant aux Mémoires de Fontrailles[1], c'est peu de chose, à tout prendre, et cette apologie ne lui est guère honorable. Mais on se tire comme on peut d'un méchant pas, et la postérité n'estimera jamais ceux qui ont été obligés de prendre des abolitions pour s'être engagés trop légèrement dans des partis contraires à leur devoir. Grâce à Dieu, il ne se trouvera point après ma mort de pareils titres de noblesse dans les archives de ma maison. Mes pères et moi n'en n'avons jamais eu besoin, ni pas un de mes parents, que je sache. Enfin, les autres pièces qui se rencontrent parmi les Mémoires du comte de Montrésor sont très curieuses et peuvent servir beaucoup à ceux qui voudront écrire l'histoire du ministère du cardinal de Richelieu. Elles sont, pour la plupart, dans les Mémoires de ce même cardinal qu'Aubery a donnés au public. C'est un excellent répertoire ; mais la vie du cardinal de Richelieu est peu de chose.

Les *Amours des Gaules*[2] écrits par le comte de

1. Ami de Montrésor et conspirateur comme lui, Louis d'Astarac, marquis de Marestang, vicomte de Fontrailles, a laissé une *Relation des choses particulières de la Cour pendant la faveur de M. le Grand*, qui parut, elle aussi, en 1663, dans le *Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire moderne* et qu'on imprime d'ordinaire à la suite des Mémoires de Montrésor.

2. *L'Histoire amoureuse des Gaules* parut anonymement à Liège, à l'insu de son auteur, et causa un tel scandale qu'elle en amena la mise à la Bastille (17 avril 1665), où il demeura treize mois (16 mai 1666). C'est pendant l'exil qui s'ensuivit que Bussy composa ses propres Mémoires, publiés deux ans après sa mort (1696) et recueillit sa correspondance, mise au jour deux ans plus tard (1698).

Bussy-Rabutin [1], de l'Académie françoise, sont aussi bien écrits qu'il se puisse. C'est dommage qu'ils soient si remplis de médisances. Ils ont toute la finesse et l'élégance dont une telle matière étoit capable. Je n'ai jamais rien lu de mieux en ce genre, et je doute que messieurs ses confrères pussent mieux faire. Je ne suis pas seul de mon sentiment. Toute la France, hors les personnes qui ont intérêt à décrier cette satire, en porte le même jugement que moi, et il est certain que si celle de Pétrone dont celle-ci est une copie qui va de pair avec l'original a vécu jusqu'à présent, l'histoire de Bussy-Rabutin n'aura pas une moindre durée. Feu M. de Gomberville [2], qui n'étoit pas grand admirateur des ouvrages des autres et me crioit qu'il n'y avoit que les siens qui fussent sans défaut, me dit un jour que *les Amours des Gaules* étoient un livre charmant et qu'il ne

1. Né le 3 avril 1618, à Épiry (actuellement Nièvre), Roger de Rabutin, comte de Bussy, fut élu, en janvier 1665, membre de l'Académie française, en remplacement de Perrot d'Ablancourt et fort peu de temps avant le scandale de l'*Histoire amoureuse*. Quand Bussy revint à la cour (12 avril 1682), après dix-sept ans d'exil, il reparut aussi à l'Académie et il y accomplit, dans la suite, quelques-unes des fonctions de sa dignité (*Registres*, I, 206, 288, 301, 324). Il mourut à Autun, le 9 avril 1693. On peut consulter sur lui : E. Gérard-Gailly, *Un académicien grand seigneur et libertin au XVII^e siècle, Bussy-Rabutin, sa vie, ses œuvres et ses amis* (Paris, 1909,in-8°).

2. Marin Le Roy, sieur de Gomberville, né vers 1600, à Chevreuse, selon quelques-uns, à Paris, suivant d'autres, y mourut le 14 juin 1674. Pendant quelque temps, les réunions de l'Académie française se tinrent chez lui. Voy. un article de René Kerviler, sur Gomberville, dans le *Contemporain*, 1876, p. 861, et Raoul Bonnet, *Isographie de l'Académie française*, 1907, in-8, p. 124.

l'auroit su porter à un plus haut point de perfection qu'il est, quand il le voudroit et auroit employé dix des meilleures années de sa longue vie à polir un tel ouvrage. Cette vanité me fit rire ; mais elle ne laissa pas de me donner une grande estime d'une pièce si parfaite que le plus mordant de tous les critiques la trouvoit digne de lui. Cependant je ne voudrois point avoir fait ce livre, quelque agréable qu'il soit à lire, ou si je l'avois fait, je me serois bien gardé de m'en vanter. Le pauvre Bussy, que j'ai connu particulièrement durant que j'étois en charge, quoique je ne m'y sois fié que de bonne sorte, sait ce qui lui en coûte pour s'être déclaré l'auteur de cette ingénieuse satire. Il en a tenu longue prison, et la perte de sa charge de mestre-de-camp général de la cavalerie légère, qui est sans doute l'une des plus belles de France, ne lui inspirera pas désormais, à ce que je pense, l'envie d'achever la suite d'une histoire, qui, quelque réputation de bon écrivain qu'elle lui ait acquise, lui a fait d'ailleurs tant de mal. On vient de m'assurer qu'il est enfin revenu de son bannissement et a repris sa place dans l'Académie. Pitoyable ressource, faible réconfort, pauvre pis-aller !

Le même sieur de Gomberville, qui le premier m'a appris à faire des vers françois et à écrire en prose avec quelque justesse, faisoit aussi fort grand cas des Mémoires du duc de Guise[1]. Il est certain

1. La rédaction des *Mémoires* d'Henri II de Lorraine, cinquième duc de Guise (1614-1664), qui furent publiés en 1668, in-4°, est communément attribuée à Philippe Goibaud, sieur Du

qu'ils sont bien écrits et très agréables à lire. Je les crois même assez fidèles, et on ne peut s'empêcher d'avoir de l'estime et de la compassion tout ensemble pour un prince aussi brave, aussi hardi, aussi prudent, aussi généreux que le duc de Guise, et cependant si mal protégé de ceux qui avoient le plus d'intérêt d'ôter à l'Espagne le royaume de Naples, si mal servi de ses domestiques, si peu secouru de ses amis et de ses proches, en un mot si oublié et si malheureux dans sa prison. Son histoire finit à son voyage en Espagne, et on m'a assuré qu'il l'avoit continuée jusqu'à son retour en France, et depuis y avoit ajouté une relation fort singulière de ce qui se passa à la réception de la reine Christine de Suède à Compiègne, dont il fut chargé de la part du Roi et dont il s'acquitta très dignement. Personne n'étoit plus capable que lui de cet emploi. J'en parle ailleurs. Mais, pour revenir à ses Mémoires, je dirai qu'ils sont écrits de cet air cavalier dont parloit et agissoit le duc de Guise. Il me semble l'entendre quand je les lis, et quiconque diroit que ces Mémoires ne sont pas de lui seroit facile à convaincre d'imposture. Ils sont tellement de son caractère et de sa façon qu'on n'en sauroit douter, et j'ai peine à m'imaginer personne (si ce n'est peut-être le duc de Saint-Aignan, qui parle et écrit assez du même air) qui fut capable de les si bien faire [1]. Ils

Bois, membre de l'Académie française. Comme on le voit, Brienne n'est pas de cet avis et juge très favorablement l'œuvre du duc de Guise.

1. François-Honorat de Beauvillier, duc de Saint-Aignan (1610-1687), n'a pas laissé de Mémoires. On trouve sept lettres

ont une facilité noble et belle, et tous les faits en sont si bien circonstanciés qu'on croit voir les choses dont il parle. Son passage sur une felouque est une des plus hardies actions et peut-être la plus singulière qui se lise dans aucune histoire. L'avis de Don Juan est tout à fait judicieux et plein de générosité. En un mot, tout ce qui est arrivé au duc de Guise durant son règne à Naples, règne de si peu de durée, est digne d'admiration, et je doute qu'on rencontre autre part une fermeté égale à la sienne, plus de prudence et plus de valeur. Ce n'est pas qu'il n'ait fait des fautes considérables, mais qui est-ce qui n'en fait pas? Par exemple, devoit-il balancer à faire tuer Gennare et à s'assurer de la personne de l'abbé Basqui, seul cause de son malheur? Pourquoi alloit-il assiéger une bicoque qui lui importoit bien moins que Naples en un temps où il avoit tout à craindre de ses ennemis et étoit si peu assuré des amis qu'il croyoit avoir dans la ville? Pourquoi ne s'embarquer pas quand tout espoir de reprendre Naples lui est ôté? Enfin pourquoi ne se sauver pas après sa prise, lorsque l'occasion lui en est offerte par des Lorrains, et se faire un point d'honneur de se tirer d'affaire, parce que la chose lui paroit trop facile à exécuter? A cela près, il faut avouer qu'il a conduit son entreprise téméraire avec un bonheur qui n'est pas ordinaire, et que, s'il n'avoit pas été trahi, il se seroit indubitablement fait roi de Naples.

de lui publiées par A. de Boisliste, au t. XXV de son Saint-Simon (p. 391-396), et deux autres à M^lle^ de Scudéry dans les *Lettres de M^me^ de Sévigné*, éd. des Grands écrivains, t. I, p. 497-499.

J'ai su de bonne part que feu M. le marquis de Fontenay[1] a écrit des Mémoires pour réfuter ceux du duc de Guise; mais je doute qu'ils paroissent jamais en public, le duc de Gesvres s'en étant emparé et n'étant pas d'humeur à laisser relier en veau, comme on dit, son beau-père. Félibien[2], qui les a vus, m'a assuré que le duc de Guise y étoit fort mal traité, et M. l'évêque d'Angers[3] m'a dit, un jour que je lui en parlois, que, si cela étoit, il n'avoit que ce qu'il méritoit. Je voudrois les avoir vus pour en juger, et jusque-là le lecteur trouvera bon, s'il lui plaît, que je suspende mon jugement.

A peu près dans le même temps qu'on publioit à Paris les Mémoires du duc de Guise, ceux du maréchal de Bassompierre[4] parurent en Hollande, impri-

1. Les *Mémoires* de François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil (1594 ?-1665), ont été publiés pour la première fois par Monmerqué, seulement en 1826 (Paris, 2 vol. in-8°). Ils ont, depuis lors, été insérés dans les collections Petitot (1re série, t. LI-LII) et Michaud-Poujoulat (2e série, t. V). Des lettres importantes de Fontenay-Mareuil ont été publiées par J. Loiseleur et G. Baguenault de Puchesse, dans le volume intitulé : *L'expédition du duc de Guise à Naples, lettres et instructions diplomatiques de la cour de France* (Paris, 1875, in-8°).

2. André Félibien (1619-1695), historiographe du roi et secrétaire de l'Académie d'architecture.

3. Henri Arnauld (1597-1692), frère d'Antoine Arnauld et parent de Fontenay-Mareuil ; il fut évêque d'Angers depuis le mois de février 1649 jusqu'à sa mort.

4. La première édition des *Mémoires* de François de Bassompierre (1579-1646) date de 1665 (Cologne, Pierre du Marteau, 2 vol. in-12). Elle fut aussitôt suivie de plusieurs autres. Le marquis de Chantérac en a donné une correcte pour la Société de l'Histoire de France (Paris, 1870-1877), 4 vol. in-8°.

més fort curieusement en trois volumes in-douze. Je les ai lus plusieurs fois avec beaucoup de plaisir, et, quoiqu'il y ait dans ces livres quelques endroits sujets à caution, et, à tout prendre, plus de bagatelles que de faits importants, si est-ce que je les préférois à beaucoup d'autres recueils de cette nature, comme, par exemple, aux ambassades de Canaye [1] et aux lettres du cardinal Du Perron [2], qui sont peu de chose et font tort à la mémoire de ce grand homme. Quant à celles du cardinal d'Ossat [3], c'est autre chose. Nous n'avons point de meilleur livre en ce genre. Il fut et sera toujours le manuel, pour ainsi dire, des ambassadeurs, et qui n'écrira, en fait d'affaires, comme le cardinal d'Ossat, et ne se conduira de même que lui dans ses négociations, ne passera jamais pour habile et ne se distinguera point, par ses emplois, des vulgaires négociateurs. C'est là où j'ai puisé le peu que je sais de politique, et si j'eus autrefois, quand j'étois en charge, la réputation de bien écrire et de bien faire parler le Roi, je n'en ai d'obligation à personne qu'au cardinal

1. Philippe Canaye, sieur du Fresne (1551-1610). *Lettres et ambassades* (Paris, 1635, 3 vol. in-folio).

2. Jacques Davy, cardinal Du Perron (1556-1618). *Ambassades, négociations et lettres au roi Henri IV* (Paris, 1629, in-folio). Voy. l'abbé P. Féret, *Le cardinal Du Perron, orateur, controversiste, écrivain* (Paris, 1877, in-8°).

3. Arnaud, cardinal d'Ossat (1537-1604). *Lettres au roi Henri le Grand et à M. de Villeroi, depuis 1594 jusqu'en 1604* (Paris, 1624, in-folio). Voy. la présidente d'Arconville, *Vie du cardinal d'Ossat* (Paris, 1771, 2 vol. in-8°) ; A. Duménil, *Le cardinal d'Ossat* (dans *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1882, p. 117).

d'Ossat, qui m'apprit l'art épistolaire dans le secret de mon cabinet, et la manière de dresser des dépêches et des instructions raisonnées, en un mot de ne rien dire que de nécessaire. Voilà en quoi consiste la science d'un secrétaire d'État chargé des affaires étrangères. Il ne s'agit pas là de composer seulement de longues écritures et pleines de pensées vaines et chimériques, telles qu'il m'en a passé souvent par les mains. Le point est de parler avec dignité des choses grandes, de bien démêler les vrais intérêts des princes et de marquer précisément aux ministres du Roi ce qu'ils ont à faire, afin qu'ils ne s'y méprennent pas. M. de Lionne[1] écrivoit facilement, mais avec peu de politesse ; M. de Pomponne[2], au contraire, écrivoit très purement, mais il enfantoit ses dépêches avec un travail et une peine inconcevables. De là vint sa disgrâce. Il faut qu'un secrétaire d'État ait l'esprit prompt et facile pour servir son maître à point nommé, et que, parmi cette activité continuelle, il conserve néanmoins le jugement en toute occasion, ce qui est rare, puisque les plus forts génies, témoins MM. de Villeroy[3] et

1. Hugues de Lionne (11 octobre 1611-1er septembre 1671), neveu de Servien, ministre d'État le 23 juin 1659. Voy. J. Valfrey, *Hugues de Lionne* (Paris, 1877-81, 2 vol. in-8°) ; *Lettres inédites de Hugues de Lionne*, p. p. le Dr A. Chevalier (Valence, 1879, in-8°).

2. Simon Arnauld, marquis de Pomponne (1618-septembre 1699), secrétaire d'État de 1671 à 1679. Il a laissé des *Mémoires* dont une partie seulement a été publiée par J. Mavidal (Paris, 1860-61, 2 vol. in-8°).

3. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy (1542-1617). *Mémoires d'État* (1567-1604), publiés par Auger de Mauléon

Pinart[1], sont sujets comme nous à perdre quelquefois la tramontane. M. Servien[2] avoit cette facilité dont je parle au suprême degré. Jamais homme n'a mieux écrit d'affaires ; mais il étoit un peu visionnaire et étoit sujet à prendre l'ombre pour le corps. M. d'Avaux[3], son collègue, avoit bien plus de jugement, et il ne sortoit rien de ses mains qui ne fût dans la dernière perfection. Ses lettres latines sont aussi pures que celles de Cicéron, et ses dépêches en françois sont aussi polies et aussi éloquentes que les plus belles et les plus travaillées de Voiture[4] et de Balzac[5]. Cependant, il n'y a personne qui ne juge, à l'inspection des pièces, que ces deux ministres

(1622, in-4°). Voy. J. Nouaillac, *Villeroy secrétaire d'État et ministre* (Paris, 1908, in-8°).

1. Claude Pinart, baron de Cremailles, secrétaire d'État en 1570, mort le 14 septembre 1605. Les lettres et instructions de Claude Pinart n'ont pas été imprimées.

2. Abel Servien, marquis de Sablé (1er novembre 1593-17 février 1659), ministre d'État (24 avril 1648), avant la signature du traité de Munster et associé aux membres fondateurs de l'Académie française (13 mars 1634).

3. Claude de Mesmes, comte d'Avaux (1595-1650), négocia avec Servien le traité de Westphalie. Ses lettres latines furent publiées dès 1642 et ses lettres françaises dès 1650, l'année de sa mort. Depuis, on a mis au jour quatre lettres de d'Avaux à Voiture (publiées par A. Roux, 1858, in-8°) et sa correspondance avec son père, Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy (publiée par A. Boppe, 1887, in-8°).

4. Vincent Voiture (23 février 1597- 25 mai 1648). Associé aux membres fondateurs de l'Académie française (4 décembre 1634).

5. Jean-Louis Guez, sieur de Balzac (31 mai 1597- février 1654). Associé aux membres fondateurs de l'Académie française, en mars 1634, sur la demande de Boisrobert.

ont composées l'un contre l'autre, dont nous avons le recueil imprimé, que M. Servien avoit l'esprit tout autrement vif que son adversaire, qui lui paroît si inférieur dans ses réponses qu'à peine y reconnois-je le grand d'Avaux. Tant il est vrai qu'en fait de disputes et de plaidoyers, celui qui a le génie le plus facile et le plus vaste est toujours le mieux écouté.

Après avoir parlé de ces grands hommes, j'aurois mauvaise grâce de me mettre en parallèle avec eux. Cependant, comme il fut toujours permis aux malheureux de se plaindre et de se justifier lorsqu'ils en trouvent l'occasion, je ne puis m'empêcher de dire ici en deux mots les avantages que j'avois reçus de la naissance et de l'éducation pour remplir avec quelque succès la plus belle et la plus difficile charge de l'État, que j'ai eu l'honneur d'exercer. Je prie les lecteurs d'être persuadés que je n'avancerai rien dans ma propre cause qui ne soit su de toutes les personnes auxquelles j'ai eu à faire, et que, bien loin de me donner des louanges que je ne mérite pas, ce qui seroit tout à fait ridicule, je ne dirai de moi précisément que ce qui est vrai à la lettre. Je ne prétends pas flatter mon portrait, chose tout à fait éloignée de mon humeur ; mais je ne prétends pas aussi le changer et le barbouiller, pour ainsi dire, des plus sales couleurs. Je tâcherai qu'il soit fidèle et me ressemble, et, pourvu que j'en vienne à bout, ce tableau, quoique ébauché de ma main, ne me fera point de honte. J'avois donc quelque acquis quand j'entrai dans l'exercice de ma charge, beaucoup d'amour pour l'étude, assez de facilité à m'expliquer soit de vive voix soit par écrit. Je possédois

assez parfaitement les langues allemande, italienne et espagnole. La latine même ne m'étoit pas tout à fait inconnue ; heureux si je l'eusse moins aimée, ou au moins si j'eusse su cacher la familiarité que j'avois avec elle ! Il étoit bon de la savoir ; mais il ne falloit pas en faire de montre. Dès que je me fus érigé en auteur, on me regarda à la cour comme un pédant, quoique je ne le sois en manière du monde, et M. Le Tellier, mon patron, quoique mon confrère, ne put s'empêcher de m'en témoigner quelque chose. La faute étoit faite : il n'y avoit plus moyen de la réparer. Mon *Itinéraire*, imprimé au Louvre, courut partout, et la seconde impression qu'un de mes amis en fit faire [1], croyant m'obliger, acheva de combler la mesure. Il n'y eut plus de remède à ce mal ; il fallut boire à longs traits le calice de la confusion que je m'étois apprêté moi-même, et, de ce jour, je m'aperçus de la décadence de ma fortune. Je ne battois plus que d'une aile, comme on dit, et ma pauvreté se joignant au décri que j'avois attiré sur moi par mon imprudence, acheva de m'abattre. Je n'avois pas assez de bien pour soutenir avec éclat les grandes dépenses que j'étois obligé de faire. Si j'en eusse eu autant que les fils des autres secrétaires d'État, je le serois encore comme eux, puisqu'un temps fut que leurs pères me proposoient pour exemple à ces enfants fortunés, que le Ciel a regardés d'un œil plus favorable que moi. Je parle

1. *Note de Brienne :* « Le sieur Charles Patin, docteur en médecine de la Faculté de Paris. » — Médecin et numismate, né à Paris le 23 février 1633, mort à Padoue le 10 octobre 1693. Il était fils de Guy Patin.

en homme du monde, quoique j'y aie renoncé depuis longtemps et que le monde et ses grandeurs ne me soient plus rien. Je l'ai dit en vers mieux que je ne le pourrois dire en prose, et ce sonnet que je fis après la mort de ma femme, qui suivit de près la perte de ma charge, peut trouver sa place en cet avant-propos, puisque je m'en souviens et que je ne saurois orner mon portrait d'une plus riche bordure [1].

SONNET CHRÉTIEN

Tu m'ôtes tout, Seigneur, sans que mon cœur murmure,
Tu bornes justement mon vol audacieux,
En me précipitant tu m'approches des cieux
Et ta main me soutient dans les maux que j'endure.

Je suis par ton secours vainqueur de la Nature
Et malgré ses efforts j'aime mes envieux.
La perte que je fais n'est grande qu'à leurs yeux,
Je ne puis déplorer mon heureuse aventure.

Du comble des honneurs je tombe sans regret,
Je ne cherche, grand Dieu, qu'à te plaire en secret
Et t'aimant pour toi seul t'avoir pour mon partage.

Mais un état si saint ne dépend que de toi :
Il faut donc que ta Grâce achève son ouvrage
Et rende mon amour aussi grand que ma foi.

Voilà quel j'étois quand je perdis ma charge, et je puis dire sans mensonge et sans vanité que le

1. L'auteur a publié ce sonnet dans le *Recueil de poésies chrétiennes et diverses dédié à Monseigneur le Prince de Conti, par M. de La Fontaine* (Paris, Pierre le Petit, 1671, in-12, t. I, p. 282), recueil préparé et mis au jour par Brienne lui-même.

Brienne d'alors ne valoit pas le Brienne d'aujourd'hui. Mes malheurs m'ont appris bien des choses que je ne savois pas, et une captivité aussi dure et aussi longue que la mienne me distingue tellement de Messieurs mes confrères que je désire que la postérité, si toutefois ce livre va jusqu'à elle, ne me regarde que par ce beau côté, que par cet endroit favorable à un malheureux, qui n'est plus en état de causer de l'envie à personne, mais qui peut avec justice exciter dans une *humble préface* [1] quelque pitié et quelque compassion dans l'âme de ses lecteurs. Le reste se verra dans ces Mémoires, et peut-être que le public, en m'accordant son estime, me rendra la bonne renommée que mes ennemis et mes persécuteurs ont tâché vainement de me ravir.

Je ne parlerai point des Mémoires de M. de Villeroy [2] ni de ceux de M. de Sillery [3] ; ces recueils mal rédigés ne font pas beaucoup d'honneur à ces grands personnages. Je dirai seulement que les négociations du président Jeannin [4] sont dignes de lui et que le recueil qui en a été fait avec choix et discernement, et est très correctement imprimé, mérite l'estime de tous les connoisseurs en ces

1. *Note de Brienne :* « Le sieur Despréaux dans ses satires. »

2. Le premier volume en a été publié en 1622, par Auger de Mauléon, sieur de Granier, et les suivants de 1628 à 1634, par Du Mesnil Bazire.

3. Nicolas Brulard, marquis de Sillery (1544-1624). Ses Mémoires ont été imprimés avec ceux de Bellièvre (Paris, 1660 et 1676, 2 vol. in-12°).

4. Le président Pierre Jeannin (1540-1622). *Mémoires et négociations*, publiés par le sieur de Castille, abbé de Saint-Bénigne (Paris, 1656, in-folio).

matières et ne peut être trop lu par les personnes qui marchent sur les pas de cet habile négociateur.

Les Mémoires du duc de Rohan [1], que Priolo m'a dit avoir composés par l'ordre de ce duc lorsqu'il étoit son secrétaire, sont très bons et contiennent les choses qui se sont passées en France depuis la mort de Henri IV jusqu'au mois de mars 1626. On a ajouté dans ceux que j'ai quelques pièces qui ne regardent que les Huguenots et sont peu considérables. Ce petit livre est assez bien écrit pour le temps auquel il parut au jour, et la lecture n'en est pas à négliger.

Je ne dois pas aussi passer sous silence les Mémoires de Jean sire de Joinville sous le règne de saint Louis, roi de France [2]. Joinville ne les avoit pas écrits tels que nous les avons ; car la langue d'alors étoit bien différente de celle qu'on parle en France à présent. Au reste, ces Mémoires sont admirables par leur naïveté et par la beauté des faits qu'ils con-

1. Henri, prince de Léon, duc de Rohan (1579-1638). La première édition de ses *Mémoires* date de 1644 (s. l. ou Leyde, in-12) ; elle est due à Samuel Sorbière. La seconde édition (s. l., 1646, in-4°) est « augmentée d'un quatrième livre et de divers discours politiques du même auteur, ci-devant non imprimés ». Voy. A. Laugel, *Henri de Rohan* (Paris, 1889, in-8°) ; H. de La Garde, *Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII* (Paris, 1884, in-8°).

2. Jean, sire de Joinville (1224-1319). La première édition de son œuvre est de 1547 (Poitiers, Antoine de Rieux) ; la plus récente, celle de Natalis de Wailly (Paris, 1874, gr. in-8). On peut consulter sur lui : H.-F. Delaborde, *Jean de Joinville* (Paris, 1894, in-8°) ; Gaston Paris, *La composition du livre de Joinville sur saint Louis* (dans *Romania*, octobre 1894).

tiennent. Je les ai lus plusieurs fois, et ce n'a jamais été sans une extrême satisfaction. Il n'y a point, que je sache, de meilleure lecture pour les jeunes gens qui ont envie de suivre la fortune des armes. Ils apprendront dans cet excellent livre que la piété n'est pas incompatible avec la valeur et que l'innocence est la meilleure cuirasse dont un homme de guerre se puisse couvrir contre les coups des ennemis.

J'ai déjà ci-dessus porté mon jugement des judicieux et agréables Mémoires du sieur de Pontis et je n'ai rien à y ajouter. Il suffit qu'on sache que nous n'avons point de livre mieux écrit en notre langue ni d'aventures mieux concertées, en un mot de vie plus digne d'être imitée par ceux qui aspirent au renom de chevaliers sans reproche.

Voilà à peu près les meilleurs Mémoires que nous ayons, et je crois n'en avoir oublié aucun, si ce n'est peut-être ceux de Tavannes[1] et de Villars[2] que j'ai peu lus, dans le dénombrement exact que je viens de faire de ces sortes d'ouvrages. Il ne me reste après cela qu'à dire un mot de deux histoires nouvelles

1. Gaspard de Saulx, comte et maréchal de Tavannes (1509-1573) et Guillaume de Saulx, son fils aîné (1553-1633). Les Mémoires du premier, rédigés par son fils cadet Jean, parurent d'abord dans une édition privée, imprimée au château de Sully. La première édition des seconds date de 1625.

2. François de Boivin, baron du Villars, mort en 1618. Ses *Mémoires sur les guerres démêlées tant dans le Piémont qu'au Montferrat et duché de Milan* parurent en 1607 et 1610. Les Mémoires de Boivin du Villars, comme ceux de Gaspard et de Guillaume de Tavannes, se trouvent dans les grandes collections de Mémoires historiques.

écrites en latin avec beaucoup de politesse et d'exactitude.

La première, qui est la moindre à mon avis, quoique ce qu'elle contient de meilleur soit de moi, comme je le dirai dans la suite de ces commentaires, est intitulée : *Benjamini Prioli ab excessu Ludovici XIII de Rebus Gallicis Historiarum libri XII, ad Serenissimum Principem et Augustum Senatum Reipublicae Venetorum* (Carlopoli, et veneunt Parisiis apud Fred. Leonard, 1665, in-4° d'assez grosse lettre). Elle n'est pas si purement écrite que celle de M. de La Barde[1], qui est aussi élégante que Salluste même, ce n'est pas trop dire ; mais, en récompense, elle est plus vive et plus égayée que celle de M. de La Barde, qui est tout à fait ennuyeuse à lire et d'une longueur tuante et assommante, comme me le disoit un jour feu M. l'abbé de Cassagnes[2], excellent juge de ces sortes

1. Jean de La Barde (1600-1692), marquis de Marolles-sur-Seine, premier commis aux affaires étrangères sous Chavigny, puis ambassadeur en Suisse, a laissé une *Histoire latine*, dédiée à Louis XIV, sincère et impartiale, qui s'étend de 1643 à 1652. Lorsqu'il rassemblait les matériaux de son *Histoire de Louis XIV*, Racine lut attentivement l'œuvre de La Barde et l'annota. Ces notes ont été reproduites dans l'édition de Racine dite des *Grands Écrivains*, t. IV, p. 342-350. L'exemplaire qui en porte les mentions originales fait partie de la bibliothèque municipale de Lille.

2. L'abbé Jacques Cassagnes, né à Nîmes en août 1635, mourut le 19 mai 1679, à Paris, à Saint-Lazare, où il avait dû entrer, « son esprit s'étant dérangé », et où il fut le compagnon de Brienne. Gaston Boissier, *Notice sur l'abbé Cassagnes, lue à la séance publique de l'Académie du Gard, le 29 août 1856*. Nîmes, s. d., in-8° (Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*).

d'ouvrages, ayant traduit l'histoire de Salluste en françois et ayant composé et lu des livres plus qu'aucun académicien que je connoisse. Quant au style de Priolo, il est de tout le monde et si C. Tacite, Salluste, Tite-Live, Florus, Varon, Columelle, Grotius, Barlæus [1] et moi avions repris les lambeaux qui nous appartiennent, il ne resteroit rien du tout à l'auteur, plagiaire reconnu de tous les gens de lettres et qui pis est faisant profession de l'être. *Profiteor*, dit-il lui-même [2], *me furem esse notae rapacitatis ; habeo piceatas manus, omnia rapio.* Cela suffit pour à présent.

L'histoire de M. de La Barde a pour titre : *Joannis Labardaei, Matrolarum ad Sequanam Marchionis, Regis ad Helvetios et Rhaetos extra ordinem legati, de Rebus Gallicis libri decem, ab anno 1643 ad annum 1652* (Parisiis apud Dionysium Thierry, 1671, in-4° fort épais, et de petite lettre). Cet auteur, qui est cousin de feu ma femme et fort de mes amis, me sert de guide pour les dates dans mes Mémoires, et sans lui, qui est tout à fait exact, il m'eût été impossible d'en venir à bout. C'est un bon répertoire ; mais cette histoire, comme je l'ai déjà dit, n'est pas agréable à lire. Elle sent le Suisse (ce bon mot est de l'abbé de Cassagnes et je ne veux pas lui en dérober la gloire), *sapit Helvetietatem*, faisant allusion à ce mot qu'on a dit de Tite-Live, *sapit Patavinitatem.* L'un vaut bien l'autre, encore

1. Gaspar Van Baerle, poète, théologien et médecin (12 février 1584-14 janvier 1648).

2. *Note de Brienne :* « Dans son avis au lecteur qui n'est que dans la première édition de 1662. »

trouvé-je le mot de M. de Cassagnes meilleur que celui d'Asinius Pollio, puisque la Suisse est bien plus éloignée de Rome que Padoue. Cela n'empêche pas que cette histoire ne soit bonne à tout prendre, et je me suis trop bien trouvé de l'avoir pour guide dans la vaste carrière que je cours pour en publier avant le temps le tort qu'il s'est fait plutôt qu'à M^me^ de Brienne, ma mère, en écrivant d'elle des choses dont il me sera facile de faire voir la fausseté.

J'aurois fait, s'il ne me restoit à dire un mot des Mémoires de feu M. le comte de Brienne, ministre et secrétaire d'État, mon très honoré père [1]. Ils sont en original entre les mains de M. l'évêque de Coutances, mon frère [2], à qui mon père les confia quelque temps avant sa mort, à condition de n'y rien changer. Ils contiennent mille faits curieux qui ne se trouvent point ailleurs, et, si je pouvois les avoir un mois ou deux en ma possession, je tâcherois de leur donner une meilleure forme qu'ils n'ont. Le style n'est pas assez exact, et les choses qui n'ont point de rapport et de liaison ensemble sont si

1. Henri-Auguste de Loménie (1595-1666). Ses *Mémoires contenant les événements les plus remarquables du règne de Louis XIII et de celui de Louis XIV jusqu'à la mort du cardinal Mazarin, composés pour l'instruction de ses enfants*, virent le jour seulement en 1719 (Amsterdam, 3 vol. in-12). Voy. Louis Lévêque, *le Comte de Brienne*, *Revue historique*, t. CIV, mai-août 1910.

2. Charles-François de Loménie de Brienne, né en 1638, évêque de Coutances le 5 décembre 1666, mort le 7 avril 1720. Les *Nouvelles littéraires* du 1^er^ et du 15 décembre 1723 annoncent la mise en vente de la bibliothèque de l'évêque de Coutances et son achat par un Anglais pour la somme de 35.000 livres.

entassées les unes sur les autres et si peu débrouillées que c'est un vrai chaos que cet ouvrage. Cela vient de ce que feu mon père écrivit ses Mémoires de mémoire seulement et se déchargeoit des affaires qui avoient passé par ses mains à mesure qu'il s'en souvenoit. Nous nous assemblâmes, M. de Varillas et moi, à Saint-Magloire, une fois la semaine deux mois durant, pour rapprocher les matières qui ont de la liaison ensemble et pour reculer celles qui sont trop éloignées par l'ordre des temps ; mais nous n'avançâmes guère, et nous jugeâmes l'un et l'autre, après y avoir bien pensé, que le plus court étoit de refaire des Mémoires nouveaux sur ceux-là. Mais M. de Coutances ne le voulut pas permettre, et depuis cela je n'ai pu revoir, quoique je l'aie souvent demandé, cette histoire de feu mon père. Elle commence à la mort du maréchal d'Ancre et finit à la paix des Pyrénées. Il y a de quoi faire un juste volume in-folio de caractère de Saint-Augustin. Peut-être que M. de Coutances, s'il voit jamais les Mémoires que je compose maintenant, se résoudra de publier ceux de M. le comte de Brienne, notre vertueux père, qui mérite assurément, par l'affection tendre qu'il eut pour mon frère, d'en recevoir ce dernier service après sa mort. On m'a assuré que le R. Père Amelotte [1], prêtre de l'Oratoire, ami intime de toute notre maison qui l'a toujours fort considéré,

1. Denys Amelotte, né à Saintes en 1610, entré à l'Oratoire le 12 mai 1650, mort le 7 octobre 1679. Il a sa notice dans le P. Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, publiés par A.-M.-P. Ingold et E. Bonnardet, t. II (1903, in-8°, p. 550-579).

avoit pris le soin de revoir les Mémoires de feu mon père. Je ne doute pas qu'il ne s'en soit dignement acquitté, en étant très capable et écrivant avec beaucoup de politesse, et je n'ai point de jalousie de la peine qu'il a bien voulu prendre à ma place et durant mon absence de Paris, ou, comme d'autres m'ont dit, depuis ma prison, de donner une meilleure forme à cet ouvrage, à la perfection duquel j'ai tant d'intérêt [1].

Voilà, mon cher lecteur, les choses dont j'avois à vous avertir avant que de vous introduire dans l'histoire que je vous présente. Elle n'aura rien d'ennuyeux que son excessive longueur ; mais je n'ai pu faire autrement ; et, si quelque autre écrivain aussi de loisir que moi veut bien prendre la corvée de l'abréger, je lui en serai fort obligé. Enfin toute la récompense que j'attends de vous et que je vous demande instamment est de vous souvenir dans vos prières de ce misérable pécheur qui écrit ceci, plus pour votre satisfaction que pour la sienne particulière, puisqu'il ne peut se ressouvenir des malheurs qui lui sont arrivés sans en avoir de l'affliction selon la chair, quoiqu'il en ressente de la joie selon Dieu. *Utere non abutere.* Adieu.

1. L'évêque de Coutances ne paraît pas avoir eu de part à l'édition des Mémoires de son père, antérieure pourtant à sa mort. C'est, dit-on, le cardinal d'Estrées qui provoqua cette édition, et, si l'on en croit le libraire, le manuscrit, mis au point, lui fut envoyé directement de Paris.

MADRIGAL DE L'AUTEUR SUR SES MÉMOIRES, DERNIER OUVRAGE QUI SORTIRA DE SES MAINS.

Ce livre est plein de bonnes choses ;
J'y sème à pleines mains les œillets et les roses,
Les myrthes, les lauriers.
Chacun y peut cueillir ce que son cœur désire,
Enfants, femmes, vieillards, courtisans et guerriers.
Mais ne m'enviez pas la gloire de bien dire ;
Les derniers quelquefois se trouvent les premiers,
Et, pourvu que je plaise à la nymphe de Seine
Pour qui seule j'écris tant d'agréables faits,
Le public n'aura plus la peine
De lire ou d'acheter mes livres désormais.
Utile dulci.

DÉDICACE EN VERS IRRÉGULIERS A Mme DES HOULIÈRES [1].

Iris, charmante Iris, tu veux voir de ma prose,
Après avoir tant vu des vers de ma façon.
A t'obéir je me dispose
Par les avis de Pellisson,
De Phébus docte nourisson
Et de plus écrivain des exploits du monarque
Que sa plume affranchit du ciseau de la Parque.

1. Antoinette du Ligier de la Garde fut baptisée à Paris le 2 janvier 1638 (Ravenel, *Éphémérides des Parisiens célèbres*, dans *Annuaire historique de la Société de l'Histoire de France*, 1839, p. 11 et 41). Elle n'aurait donc eu que treize ans et demi lorsqu'elle épousa (18 juillet 1651) Guillaume de la Fond de Boisguérin, seigneur Des Houlières, dont elle partagea les vicissitudes de l'existence et avec qui elle resta emprisonnée huit mois (16 janvier-31 août 1657) au château de Vilvorde. Comme on le voit, cette poétesse spirituelle et savante avait conquis Brienne ; et c'est l'Iris pour laquelle il soupira longtemps.

Iris, il m'a promis de revoir mon travail ;
Tu le pourrois orner mieux que lui de corail,
De perles, de saphirs, d'émeraudes, d'opales,
Qui mieux qu'aux mers orientales
Naissent tous les matins en foule sur tes pas,
Quand ta Muse se plaît au lever de l'Aurore
De parer tes écrits des doux présents de Flore,
Dont ta grâce éblouit nos yeux à son réveil,
Ou que cachant ton front dans la voûte éthérée,
Plus brillante que le soleil
Et plus belle que Cythérée,
Tu parais à Tyrcis en ton simple appareil.
Je t'ai vu, tu le sais, Iris, à toutes heures.
La nuit qui fut souvent témoin de notre amour
Ne t'ôte point l'éclat que te donne le jour,
Lorsqu'il fait le circuit de ses douze demeures.
C'est là que ton génie épris d'un feu nouveau
Anime les beaux vers qu'enfante ton cerveau ;
Et durant que tout dort, ton adresse féconde
Polit sur ton chevet les galantes chansons
Qu'Apollon pour modèle offre à ses nourissons.
La fontaine [1] d'Arcueil, plus fameuse que l'onde
D'Inope et de Permesse où se puisoient les vers,
Est la source à présent d'où se tirent nos rimes ;
Ta main en tient pour moi les robinets ouverts.
De tes faveurs pourtant on me fait de grands crimes.

1. *Note de Brienne* : « Elle loge attenant le regard de Luxembourg. » — Construit de 1612 à 1624, sur les plans et sous la direction de Salomon de Brosse, pour amener sur la rive gauche les eaux de Rungis, l'aqueduc d'Arcueil venait aboutir à un château d'eau situé rue d'Enfer, à hauteur et à gauche de l'Observatoire, en face du couvent des Pères de l'Oratoire. Il fournissait d'eau le Luxembourg et divers autres établissements de ces quartiers. Il avait un regard en face de la porte de derrière du Luxembourg, sur la même rue d'Enfer, un peu plus bas que le couvent des Feuillantines, à peu près sur l'emplacement de l'École des mines actuelle. Ce serait donc là que logeait M^me^ Des Houlières.

C'est toi, cruelle Iris, qui m'as chargé de fers ;
Trop heureux si mes bras ne portoient que tes chaînes !
Mais, hélas ! depuis neuf hivers
Que loin de tes beaux yeux je soupire mes peines
Sous cent portes de fer et sous mille verrous,
Par avis de parents, gent farouche et barbare,
Je suis reclus à Saint-Lazare,
En qualité de fou parmi les plus grands fous
Qui furent jamais sur la terre.
Le destin rigoureux me déclare la guerre :
Plus de trêve, plus de repos.
Mais de m'en plaindre à toi seroit-il à propos,
Quand c'est toi, belle Iris, qui causes mon martyre ?
Adieu, je n'ai plus rien à dire,
Sinon que je t'aimois dès la fleur de mes ans
Et t'aimerai toujours avec même constance,
Soit que dure ou finisse en ce lieu ma souffrance,
Malgré ton long oubli, malgré mes fiers parents,
Jusqu'au dernier soupir de ma bouche expirante
Et même, s'il se peut, au delà du trépas.
J'aimerois mieux mourir toutefois dans tes bras
Que dans cette prison affreuse et dévorante
Où s'achèvent mes jours en larmes, en soupirs ;
Mais mon cœur forme en vain de semblables désirs.
Je ne te dois plus voir, chère Iris, en ce monde.
Encore un coup, adieu : ma tristesse profonde
M'arrache malgré moi la plume de la main ;
Plains au moins la rigueur de mon sort inhumain.
Tandis que ton berger lutte contre l'orage,
Avec quelque pitié lis ce dernier ouvrage
Que sa mourante voix te porte pour tribut.
Si tu ne fis jamais des œuvres de rebut,
Tu peux par les secrets de ta blanche magie
Donner à ce travail, que je n'offre qu'à toi,
Cette noble et douce énergie
Qu'il n'a pu recevoir de moi.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA RÉGENCE DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE, MÈRE DU ROI[1].

LIVRE PREMIER

Si Dieu n'avoit permis pour mon bien que je fusse prisonnier, je n'aurois jamais pensé à composer les Mémoires que j'entreprends avec sa grâce de mettre en ordre, pour les donner un jour au public, en cas que mes amis jugent qu'ils en valent la peine. La tentation d'écrire en latin, afin de paroître savant, m'a enfin quitté, et, comme la sotte vanité que j'avois autrefois de passer pour habile m'a beaucoup nui dans le monde et est l'unique cause de ma dure captivité, j'ai renoncé pour jamais à ce qui s'appelle érudition et suis résolu de ne plus écrire dors-en-avant qu'en françois.

Aussi bien le latin n'est-il plus à la mode.

Ce vers n'est pas de moi ; mais de qui qu'il soit, il est très naturel et explique admirablement ma pensée. Je l'adopte donc, et celle à qui j'ai des-

1. En tête de l'avant-propos, Brienne a inscrit ce titre un peu différent de la première partie : *Régence d'Anne d'Autriche, mère du Roi, avec une récapitulation des dernières intrigues avant la mort du cardinal de Richelieu et celle du feu roi Louis XIII, de glorieuse mémoire.*

sein de plaire dans ces Mémoires m'en saura peut-être quelque gré. Qu'en revient-il aux Santeuls[1] et aux Lucas[2] de parler latin devant elle ? Ils feroient aussi bien de composer des vers en arabe qu'en la langue d'Auguste, que l'univers ne parle plus depuis que le françois est entendu par toute [la] terre et a succédé, aussi bien que le pouvoir de Louis, au pouvoir et au langage des maîtres du monde. Les armes de notre invincible monarque se font craindre des bords de la Lys et de l'Escaut jusqu'aux rives du Gange et du Tanaïs et font trembler comme les moindres rivières les grands fleuves du Niger et des Amazones. En quelque climat de l'un et de l'autre monde que la prudence et le bonheur de ce glorieux conquérant ordonne à nos François d'agir, partout ils sont victorieux ; rien ne résiste à leur valeur. Les villes les plus fortes, les places les plus imprenables, les îles les plus inaccessibles, les provinces qui se croyoient le plus en sûreté, les républiques et les royaumes les mieux affermis se rendent au seul bruit de son nom et deviennent ses tributaires.

1. Les deux frères Santeul : Jean Santeul (12 mai 1630-5 août 1697), chanoine régulier de Saint-Victor, et Claude Santeul (3 février 1628-29 septembre 1684), pénitentiaire du séminaire de Saint-Magloire, ont tous deux cultivé avec persévérance et bonheur la poésie latine. Jean Santeul, *Victorinus*, est plus fameux que son frère Claude, *Maglorianus*, sinon plus expert.

2. Le jésuite Jean Lucas (1er septembre 1638-2 janvier 1716), auteur de plusieurs pièces latines de circonstance, d'une *Actio oratoria*, poème didactique, et d'une dissertation *De monumentis publicis inscribendis*, dans laquelle il soutenait que les inscriptions doivent être en latin, ce qui souleva une dispute littéraire avec Charpentier et l'abbé Tallemant.

Il n'a qu'à parler pour être obéi ; il n'a qu'à souhaiter pour avoir tout ce qu'il désire ; enfin il n'a qu'à vouloir pour ne trouver de résistance à rien. Mais ne prévenons point l'ordre des temps : ce n'est pas encore ici le lieu de parler des choses presque incroyables que Sa Majesté a faites pendant la guerre qu'elle soutenoit à la fois contre l'Empire et l'Espagne, la Hollande et le Danemark, l'électeur de Brandebourg, les ducs de Brunswick et de Lorraine ; ces grandes actions se verront dans la dernière partie de ces Mémoires. Ce sera là que je tâcherai de les mettre en leur jour, et, si je ne puis leur rendre tout leur éclat, au moins ne leur ôterai-je rien de leur gloire et de leur mérite. Laissons dormir sa foudre aux forges de l'Arsenal, d'où notre nouveau Vulcain (c'est-à-dire M. de Louvois) la saura tirer à propos au jour de la juste colère de son maître, pour la lancer sur les rebelles[1] qui osent perdre le respect au plus grand roi du monde. Il ne s'agit maintenant que de mettre en la main de la Reine sa mère le sceptre des lys : c'est ce que nous allons faire dans l'histoire abrégée de son heureuse et malheureuse régence, mais que la diversité des événements ou contraires ou favorables n'a su toutefois rendre moins glorieuse ni moins illustre. Commençons.

Je n'avois que sept à huit ans[2] lorsque M. de Brienne, mon père, me mit avec Charles-François de Loménie-Brienne, mon frère, à présent évêque

1. *Note de Brienne* : « Les Hollandois. »
2. *Note de Brienne* : « Né le 13me janvier 1636. »

de Coutances, auprès du Roi en qualité d'enfant d'honneur. Nous fûmes reçus l'un et l'autre dans la galerie des portraits des Rois (qui depuis ont été brûlés dans l'incendie du Louvre, arrivé, si je ne me trompe, en 1661), par M^me^ de Lansac [1], encore gouvernante du jeune prince, car M^me^ de Senecey [2] la fut peu après, et c'est elle qui eut l'honneur d'achever la royale éducation de Sa Majesté ; nous fûmes, dis-je, reçus en même jour avec le petit marquis de La Châtre [3], mon cousin, MM. de Coislin [4], neveux de Mgr le Chancelier, M. de Vivonne [5], main-

1. Françoise de Souvré, marquise de Lansac, fille du maréchal de Souvré, qui avait été gouverneur de Louis XIII, avait été désignée par celui-ci pour gouvernante du dauphin, fonctions qu'elle exerça jusqu'à l'avènement du roi Louis XIV. Elle fut alors éloignée par la reine Anne d'Autriche, sous prétexte, d'après M^me^ de Motteville, de lui avoir manqué d'égards, mais plus vraisemblablement parce que la régente voulait avoir une créature à elle dans ce poste si important.

2. Marie-Catherine de La Rochefoucauld, comtesse, puis duchesse de Randan, née en 1588, épousa en 1607 Henri de Bauffremont, baron, puis marquis de Senecey, et mourut le 10 mai 1677. Elle était fille d'une grand'tante paternelle de l'auteur des *Maximes*.

3. Louis de La Châtre, comte de Nancey, dit le marquis de La Châtre, maître de camp de cavalerie, tué en août 1664.

4. Armand du Cambout, marquis, puis duc de Coislin, lieutenant-général des armées et membre de l'Académie française (1^er^ septembre 1635-16 septembre 1702), et son frère cadet, Pierre du Cambout, cardinal de Coislin (1636-5 février 1706). Leur mère était fille du chancelier Séguier, dont ils étaient les petits-fils et non les neveux.

5. Louis-Victor de Rochechouart, comte, puis duc de Mortemart et de Vivonne (25 août 1636-15 septembre 1688), frère des marquises de Thiange et de Montespan et de l'abbesse de Fontevrault.

tenant maréchal de France, le comte du Plessis-Praslin [1] et le chevalier son frère. Ce fut environ le ... du mois [2] de juin de l'année 1643, quelques semaines après la mort du feu Roi Louis XIII, de glorieuse et sainte mémoire. Tout ce que je me souviens de notre réception est que M^me^ de La Salle [3], femme de chambre de la Reine régente, que Sa Majesté avoit mise auprès du Roi, son fils, je ne sais pas bien en quelle qualité, car je ne crois pas qu'elle fut sous-gouvernante, je me souviens, dis-je, précisément que M^me^ de La Salle, la pique à la main et tambour battant, nous reçut à la tête de la compagnie des enfants d'honneur, qui étoit déjà assez nombreuse et dont elle étoit la capitainesse, si capitainesse y a, la pique, comme j'ai dit, à la main et le hausse-col sur son mouchoir bien empesé et bien tiré, un chapeau couvert de plumes noires sur la tête et l'épée au côté, que ce fut elle qui nous mit le mousquet sur l'épaule, et cela de fort bonne grâce. Après quoi, l'ayant saluée sans nous découvrir toutefois parce que ce n'étoit pas l'ordre, elle nous baisa tous l'un après l'autre au front et nous donna sa bénédiction d'une manière tout à fait cavalière. C'étoit une vraie bonne femme et qui ne manquoit pas d'esprit ; mais elle s'accommodoit à la jeunesse

1. Charles de Choiseul, comte du Plessis, maréchal de camp, tué à Rethel en 1650, et son frère, César de Choiseul, chevalier de Malte, tué en 1648, à Crémone, dans sa vingtième année.

2. La date est en blanc.

3. Demoiselle Guiraude de La Salle était femme de chambre du Dauphin, en 1639, aux gages de 200 livres (*État de la maison du Roi Louis XIII*, publié par Eugène Griselle, n° 6379).

du Roi et faisoit l'enfant avec les enfants. Ensuite elle nous fit faire l'exercice, et je remarquai que le prince, encore à la bavette, y prenoit un extrême plaisir [1]. Mais enfin la compagnie, ou, pour mieux dire, la cohue des enfants d'honneur ou soi-disant tels devint si grande qu'on fut obligé de faire une réforme, et mes compagnons que j'ai nommés et moi fûmes du petit nombre des conservés avec quelques autres, vingt en tout, dont j'ai oublié les noms et les qualités. Tout ce que je sais c'est que nous étions tous fils de *titolados*, comme disent les Espagnols, et avions chacun nos gouverneurs ou précepteurs, qui ne nous quittoient jamais et avoient à cause de nous toutes les entrées du Louvre. L'année s'acheva dans ces exercices ordinaires ; mais, comme ces occupations, quoique honorables, nous détournoient de l'étude, mon père résolut de nous mettre au collège des Grassins [2], mon frère et moi, à l'ouverture des classes de la même année. M. Coqueret [3] en étoit alors principal, et nous eûmes pour préfet et

1. Comme illustration de ce texte, M. Lacour-Gayet cite et décrit (*Education politique de Louis XIV*, p. 168, en note), un portrait de Louis XIV enfant dû au pinceau de Nicolas Mignard et conservé au musée de Blois (n° 94), qui représente le jeune prince «avec le costume qu'il devait avoir à la tête de sa compagnie d'enfants d'honneur ».

2. Fondé à la fin du XVI^e^ siècle, par Pierre et Thierry Grassin, le collège qui portait leur nom était situé sur la montagne Sainte-Geneviève, entre la rue des Sept Voies et la rue des Amandiers, sur un emplacement coupé par la rue actuelle de l'École Polytechnique. Il a subsisté jusqu'à la Révolution.

3. Jean Coqueret, docteur de Sorbonne, supérieur des Carmélites de France.

précepteur tout ensemble M. Le Houlx [1], sous-principal du même collège, qui prit un soin tout particulier de notre éducation. Mais je n'avois guère le cœur à l'étude, tant l'air de la cour que je commençois de respirer m'avoit en ce peu de temps corrompu et amolli le cœur. Les jours de congé, on nous menoit au Louvre, et, après avoir porté durant la semaine le portefeuille sous le bras, nous reprenions le mousquet comme si de rien n'étoit et trouvions bien plus de plaisir à cet exercice qu'à l'autre. Vivonne fut plus heureux que moi et mes compagnons qu'on mit tous au même collège, sous la conduite de M. Coqueret. Pour lui, M. de Mortemart, son père, ne le mit point au collège et se contenta de lui donner un précepteur dans sa maison, où il fit les progrès qui l'ont rendu depuis l'admiration de la cour et de la ville, ayant un caractère d'esprit singulier qui lui fournit ce nombre intarissable de bons mots qui sortent de sa bouche si coup sur coup qu'on diroit qu'il est pétri d'un autre limon que nous. J'en parlerai ailleurs. Pour moi qui n'avois pas l'esprit tourné à la turlupinade, mais à la joie et à la dissipation, je ne laissois pas moins de savoir déjà assez bien la géographie, que le Père Desmares [2], mon premier maître, m'avoit montrée avec les premiers éléments de la langue latine, selon

1. Jean Le Houlx, plus tard recteur de l'Université, mort en 1659 (*Mémoires de Godefroi Hermant*, p. p. A. Gazier, t. IV, p. 197).

2. Le P. Toussaint Desmares, de l'Oratoire (1602-1687). Il a sa notice dans le recueil du P. Batterel, t. I, p. 412-479.

la méthode de Juilly [1], qu'il me fallut depuis oublier au collège pour charger ma mémoire des règles barbares de Jean Despautère [2]. Je faisois de plus assez exactement l'exercice de la pique et du mousquet que m'avoit montré le sieur de Vigneux [3], capitaine réformé que mon père avoit fait gruyer du comté de Brienne, ce qui fut cause que je l'appelai toujours depuis mon capitaine. Je n'ignorois pas les termes des fortifications, je savois quelque chose de l'histoire, je dansois même déjà passablement et commençois à voltiger, et quand j'ai eu toute ma force, personne n'a voltigé plus haut ni sauté plus loin que moi, le seul Tartas excepté [4], qui avoit une agilité prodigieuse et faisoit des sauts périlleux que les danseurs sur la corde et les plus légers baladins n'auroient osé entreprendre, J'en faisois bien quelques-uns, mais non pas tous. Il voltigeoit par dessus le grand carrosse de la Reine en se prenant de la main gauche à la gouttière et faisant la roue par dessus, en sorte qu'il se trouvoit de l'autre côté sur ses

1. Le collège des Oratoriens établi à Juilly fut fondé en 1639. Voy. Ch. Hamel, *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly*, 1867, in-8°.

2. Jean Despautère, en flamand Van Pauteren, grammairien, né vers 1460 à Ninove, mort à Comines en 1520.

3. Henry de Vigneux, écuyer, sieur de Saint-Georges, d'abord exempt des gardes du corps du roi (Bibliothèque nationale, f. fr. 29, 479, pièces originales, quittances).

4. *Note de Brienne :* « Gentilhomme basque qui a été page du maréchal de Grammont, qui le donna au Roi pour être de ses ballets. » — Molière cite Tartas comme faisant le personnage d'un Espagnol à la sixième entrée (acte III, scène 4) du ballet le *Mariage forcé* (éd. des Grands écrivains, t. IV, p. 85).

pieds. Je l'ai vu dans un ballet du Roi, au Louvre, monter sur cinq hommes, trois en bas et deux au-dessus, dont lui faisoit le sixième en pointe, tout droit sur les épaules des deux hommes qui étoient au second étage. Leurs mains croisées lui servoient d'échelons pour monter. Il sautoit au moins vingt-cinq semelles et eut, avec un brin d'estoc [1], franchi un fossé de cinq à six toises. Jamais homme n'a eu une plus belle disposition. Il étoit un peu plus grand que moi. A propos de sauts, M. de Guitaut [2], capitaine des gardes de la Reine mère, m'a dit plusieurs fois qu'il avoit franchi le canal de la cour des Fontaines à Fontainebleau, en prenant son escousse [3] sur le parapet de pierre qui est le long de la fontaine et tombant dans le jardin qui est au delà du canal. C'est bien sauter ; je n'en eusse su faire autant, quoique je sautasse dix-huit de mes semelles et une jarretière à la hauteur de mes épaules.

Ce fut par ces qualités extérieures que je me mis en peu de jours assez bien dans l'esprit des personnes qui avoient le soin de l'éducation du jeune Roi. Ma hardiesse à entreprendre toutes choses, à tirer des mousquets que les autres pouvoient à peine porter, à voltiger par dessus le balcon du Louvre qui donne sur la rivière, en sorte que je me retrou-

1. *Brin d'estoc*, grand bâton qui sert à sauter les canaux en Flandre, en forme de petite pique ferrée par les deux bouts (Furetière, *Dictionnaire universel*, 1701, in-folio, *ad verbum* Brin).

2. François de Pechpeirou, sieur de Guitaut, mort en 1663.

3. Vieux mot qui signifie *élan* et que donne encore le *Dictionnaire de l'Académie*.

vois à ma place après que mon corps avoit fait le tour tout en l'air hors du balcon, et si la main m'eut manqué, je me serois tué infailliblement; enfin à présenter le fleuret à tout venant, sans égard à la taille et à la force tout à fait au-dessus de la mienne. Ces petites témérités, dis-je, bienséantes en un enfant, me distinguèrent tellement de mes camarades qu'on ne parloit que de moi, et on me trouvoit si folâtre et quelquefois si étourdi, que La Châtre, qui avoit de l'esprit, mais n'étoit néanmoins guère plus sage que moi, me donna le surnom de *la Folie* qui me demeura depuis au collège, où je ne me contraignois pas plus qu'à la cour, et je m'y accoutumai si bien, après que j'eus essuyé quelques coups de poing pour tâcher à me défaire de ce sobriquet, que, voyant que je n'étois pas le plus fort et que je revenois souvent les yeux pochés et les lèvres sanglantes du combat, je m'y accoutumai, dis-je, si bien que j'y répondois de même qu'à mon vrai nom. Méchant augure de ce qui me devoit arriver un jour dans Saint-Lazare, où l'on m'a enfermé, par avis de parents, en qualité de fou et d'insensé, quoiqu'il me semble, quand je me tâte et m'examine avec le plus de rigueur, que je ne suis pas moins sage et moins alerte que je l'étois lorsque je gagnois l'argent du Prestre et de Souscarrière chez Frédoc [1].

1. Brienne énumère ici les compagnons de ses débauches d'antan.

Michel Le Prestre, sieur de Marseille, dont la réputation de « grand joueur » est attestée par Mademoiselle (t. IV, p. 58) et par Tallemant de Réaux (éd. Monmerqué et Paulin Paris, t. V, p. 113).

Quoi qu'il en soit, fou ou non, j'aurois crié. Heureux selon le monde si j'eusse toujours gardé la même conduite, et si, au lieu de prendre une plume, je me fusse tenu à l'épée à laquelle j'avois plus de penchant : ou j'aurois eu la tête cassée il y a longtemps, ou j'aurois fait fortune comme les autres. Mais revenons à notre sujet. Sa Majesté, à qui je faisois souvent de petits présents, comme d'épées, de pistolets, de fusils, de petits canons de cuivre ou d'autre métal, d'un d'or entre autres traîné par une puce, d'un étui de chirurgien garni de toutes ses pièces qui ne pesoit que quelques grains, de cannes et de bâtons garnis d'orfèvrerie de la façon de Roberdet[1], mon compère, ouvrier inventif et

Pierre de Bellegarde, sieur de Souscarrière, dit le marquis de Montbrun, habile aventurier qui a son anecdote dans Tallemant de Réaux (t. V, p. 316) et dont les Mémoires apocryphes ont été écrits par Sandras de Courtils (1701, in-18). On peut consulter sur lui une étude biographique de R. de Crèvecœur, *Un personnage de Tallemant des Réaux, Montbrun-Souscarrière (1594-1670), d'après des documents inédits* (dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XVI, p. 57-103).

Frédoc était un tenancier du tripot fréquenté par Souscarrière, qui y eut des aventures fâcheuses, celle, paraît-il, dont il mourut. Frédoc exerçoit encore son métier en 1678, comme il résulte d'une lettre de Colbert (*Lettres*, t. VI, p. 50.)

1. Il s'agit sans doute ici de François Robeday, orfèvre ordinaire du roi, bourgeois de Paris, demeurant rue des Tuileries, dont le convoi eut lieu le jeudi 27 avril 1651, à Saint-Germain-l'Auxerrois (*Nouvelles archives de l'art français*, t. IV, 1888, p. 183). L'inventaire du mobilier de la couronne cité ci-dessous le nomme Roberdet et lui attribue deux cassolettes (nos 67 et 68 des ouvrages d'argent blanc, t. I, p. 42), et un miroir d'ébène et d'argent (n° 22 des miroirs, t. I, p. 271).

industrieux, enfin de jeux de cartes de géographie, de blason et d'histoire, que je faisois faire exprès par les plus habiles géographes et historiographes [1], et de quantité d'autres bagatelles semblables, Sa Majesté, dis-je, ayant reçu avec plaisir une épée d'agate garnie d'or avec des rubis, que je lui avois présentée, me fit l'honneur de me donner une arbalète dont elle tiroit quelquefois et dont j'avois témoigné au porte-arquebuse que j'avois envie, plus pour m'exercer à tirer de cette arme, qui étoit légère et extrêmement juste, que dans la pensée que Sa Majesté m'en fît présent. Je ne savois point encore, quand je fis cette prière au porte-arquebuse, que cette arbalète eut été forgée, limée et montée de la propre main de Louis XIII, ce qui devoit la rendre plus précieuse au Roi son fils, et je ne l'appris de Malo [2], arquebusier de Sa Majesté et garde du cabinet des armes, qu'après que j'en fus possesseur. J'en eus une extrême joie, et, si elle ne m'avoit été dérobée longtemps depuis, je ne m'en serois jamais défait, tant à cause de la main qui l'avoit forgée qu'à cause de celle qui m'avoit fait l'honneur de me la donner. Le Roi ne demeuroit plus au Louvre alors, la Reine sa mère, pour obliger M^me^ d'Aiguillon qui l'en avoit priée ins-

1. M. Lacour-Gayet pense que ce sont là des jeux inventés par Desmarets de Saint-Sorlin ou par quelque imitateur (*Éducation politique de Louis XIV*, p. 60, en note)

2. On trouve son nom gravé sur la platine d un fusil de luxe de Louis XIV, qui figure sous le n° 134 des armes et armures de l'*Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV* (1663-1715), publié par Jules Guiffrey (1882, 2 vol. in-4°, t. II, p. 62).

tamment, étant venue loger au Palais Cardinal, qui changea pour ce sujet de nom et d'écriteau et fut, comme il l'est encore, appelé Palais Royal. Ce fut aussi à peu près dans ce même temps que la gouvernante du jeune monarque fut changée et que M^me^ la marquise de Senecey prit la place de M^me^ de Lansac, que la Reine n'avoit pas sujet d'aimer, et je me souviens que ce fut M^me^ de Senecey qui, ayant su que j'avois parlé au porte-arquebuse pour avoir cette arbalète, le dit au Roi et en même temps ajouta ces mots que j'entendis : *Les Rois donnent ce qu'ils prêtent*. Puis, m'ayant fait signe d'avancer, elle remit cette précieuse arme entre les mains de Sa Majesté, qui me la donna de la meilleure grâce du monde, me disant : *Je voudrois que ce fût quelque chose de plus considérable ; mais, telle qu'elle est, je vous la donne de tout mon cœur.* Il ne savoit peut-être pas lui-même que le Roi son père l'eut faite. Je fis une profonde révérence, et, prenant la main de Sa Majesté, je la baisai pour lui témoigner ma reconnoissance mieux que je n'eusse fait par un méchant compliment. Dès la première fois que je tirai de cette arme en sa présence, dans le jardin du Palais Royal, après que je me fus exercé quelques jours en particulier à en connoître la portée et à m'en bien servir, j'abattis avec plus de bonheur que d'adresse un moineau, ce qui me mit en réputation de bon tireur. Depuis je gagnai avec cette arbalète plusieurs petits prix contre mes camarades, et j'avois soin de la faire porter avec moi toutes les fois que le Roi alloit à la promenade, afin d'en faire quelque beau coup devant lui. Ainsi je faisois ma cour en

apprenant à tirer juste ; mais, devenant plus grand et plus fort, je quittai bientôt l'arbalète pour prendre le mousquet, que mon père voulut que je portasse quelque temps, en qualité de cadet dans la compagnie de Porcheux[1], mon cousin. La première fois que j'y parus en faction avec mon frère, qu'on ne destinoit pas encore à l'Église, fut sur le quai des Orfèvres[2], entre le premier et le second caporal, où l'on nous avoit placés pour être mieux aperçus de Leurs Majestés lorsqu'elles alloient assister au *Te Deum* qu'on devoit chanter à Notre-Dame en actions de grâces de la prise de Gravelines par le duc d'Orléans[3]. Nous étions, mon frère et moi, vêtus de même, le haut-de-chausse d'écarlate chamarré de galons d'argent avec un petit buffle à manches de brocard d'or, aussi chamarrées au bracelet du même galon que la culotte, le chapeau gris et assez grand de bords, ombragé d'un bouquet de plumes blanches, et le bas de soie gris de perle bien tiré, avec des escarpins de maroquin rouge brodés et faufilés d'une dentelle d'argent, avec un nœud pareil sur le cou du pied, selon la mode d'alors. Nos mousquets étoient fort luisants, nos bandoulières fort propres, quoique semblables à celles des autres soldats, et

1. Aubourg, sieur de Porcheux, reçu, en 1645, à la mort de son oncle, capitaine de la 24e compagnie des Gardes françaises, tué en 1648, à la bataille de Lens (Le Pippre de Neufville, *Maison du Roi*, t. III, p. 247).

2. *Note de Brienne* : « Devant le Cachet d'or. »

3. Gravelines fut prise le 29 juillet 1644 et le *Te Deum* chanté trois jours après. — Brienne s'était trompé tout d'abord : il avait écrit Rocroi et a modifié ensuite ce passage, ainsi que la fin du paragraphe.

nos épées à garde d'argent. Rien ne pouvoit être mieux assorti, et la Reine prit plaisir à nous voir en cet équipage guerrier et dit à ma mère qui avoit l'honneur d'être dans son carrosse à la portière du même côté où l'on nous avoit placés : *Ne sont-ce pas eux qui ont pris Gravelines?*

Cependant nous faisions bonne mine, et quand Leurs Majestés furent retournées au Palais Royal, notre capitaine nous mit dans son carrosse et nous y mena pour nous présenter au Roi et à la Reine et achever ainsi cette petite comédie. Nous fûmes très bien reçus, et on loua beaucoup notre parure et notre contenance militaire, ce qui ne nous donnoit pas peu de joie et nous inspiroit la vanité en un âge où ce n'est pas encore le temps d'en avoir. Depuis, tant que nous fûmes dans la compagnie de Porcheux, ce qui ne dura que quelques mois, le premier sergent qui étoit chargé de nous, de crainte qu'il ne nous arrivât quelque accident et que nous ne nous blessassions de nos propres armes, que nous chargions à balles comme les autres, avoit soin toutes les fois que la Reine sortoit de nous mettre en faction à la porte du sacré palais, auprès de la sentinelle, qui nous tenoit devant elle et nous gardoit aussi soigneusement que son poste même. Ainsi Leurs Majestés avoient le divertissement de nous voir en faction et notre capitaine faisoit sa cour avec nous par même moyen. Mais cependant nous avancions peu dans nos études, et il fallut interrompre ces jeux d'enfants pour apprendre tout de bon le grec et le latin qui n'avoient pas pour nous les mêmes charmes. J'ai cru devoir rapporter

ces bagatelles au commencement de cette histoire de ma vie, quoique peu importantes à savoir; mais enfin, puisque l'enfance est le meilleur temps que nous ayons, il n'étoit pas juste de l'oublier. Parlons maintenant de choses plus sérieuses.

A peine le feu Roi eut les yeux fermés que la face de la cour changea en un moment. La déclaration injurieuse à la plus vertueuse Reine qui fut jamais ne pouvant subsister, Monsieur le duc d'Orléans se démit volontairement de l'autorité qui lui étoit accordée par cette même déclaration, et on croyoit que ceux qui, après le feu Roi, y avoient eu le plus de part, alloient être disgraciés. Mais la fortune incroyable du cardinal Mazarini vint à bout sans qu'il s'en mêlât de le sauver du naufrage, et le rendit plus heureux qu'il ne l'auroit été sans doute si la déclaration eut subsisté. La Régence fut déférée à la Reine par les suffrages unanimes du Parlement de Paris, où l'évêque de Beauvais[1], son principal ministre alors, avoit beaucoup de parents et d'amis. C'est l'unique service que ce bon et vertueux prélat rendit à sa maîtresse et dans peu de jours son insuffisance lui fit perdre le rang qu'il occupa quelque temps, faute d'autre. Le jour même que la Reine fut déclarée Régente, le cardinal Mazarini, qui avoit fait préparer son bagage pour repasser en Italie, se croyant perdu absolument, se vit rétabli dans une place plus honorable même

1. Augustin Potier de Blancmesnil, évêque de Beauvais (1616-19 janvier 1650), politique d'assez peu de portée, que le comte de Brienne père appelle un « homme simple et facile », et Retz, tout crûment, « le plus idiot des idiots ».

que celle qu'il s'étoit fait donner dans la déclaration du feu Roi. Voici ce que je sais de bon lieu de ce rétablissement si soudain et si inespéré. Mais afin de mieux démêler cette intrigue qui a beaucoup de branches et de ressorts que n'ont pas pénétré ceux[1] qui se sont mêlés d'écrire l'histoire de la Régence, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut.

L'affaire de Chalais, dont assez d'autres ont parlé, avoit aigri furieusement l'esprit du Roi contre la Reine, son épouse. « J'ai su, dit le duc de La Rochefoucauld, et cet endroit est un des plus remarquables de ses Mémoires, j'ai su, dit-il, de M. de Chavigny[2] même, qu'étant allé trouver le Roi de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qu'elle avoit jamais fait et même de ce qui lui avoit déplu dans sa conduite, le suppliant particulièrement de ne point croire qu'elle eut eu aucune part dans l'affaire de Chalais ni qu'elle eut trempé dans le dessein d'épouser Monsieur après que Chalais auroit fait mourir le Roi[3], il répondit sur cela à M. de Chavigny sans s'émouvoir : « En l'état où je suis je lui dois pardonner, mais je ne la dois pas croire[4]. » En effet, le Roi persistant jusqu'à la mort

1. *Note de Brienne* : « Vittorio Siri, La Barde, Priolo, le comte de La Châtre et autres. »

2. Léon Bouthillier, comte de Chavigny (1608-1652), ministre d'État et beau-père de Brienne, dont il sera plusieurs fois question au cours de ces Mémoires.

3. *Note de Brienne* : « En lui donnant une chemise empoisonnée. » — Au cours de son livre second, Brienne est revenu longuement sur cette affaire.

4. *Mémoires de La Rochefoucauld*. Cologne, 1662, p. 5.

dans la mauvaise opinion qu'il avoit de la Reine son épouse, se porta de lui-même à faire dresser par M. de Chavigny l'injurieuse déclaration dont on a fait tant de bruit, et le cardinal Mazarini, qui y trouvoit son compte, appuya son avis et aida M. de Chavigny à la dresser dans les termes les plus forts et les plus précis pour mieux lier les mains à la Reine. Personne n'a jamais douté de ce fait, et il n'y avoit au monde que la Reine mère qui fût assez bonne pour pardonner comme elle fit une telle injure à un ministre étranger, créature de son plus grand ennemi, élevé dans ses maximes, en un mot à un homme qui lui avoit fait tout le mal qu'il avoit pu en la déclarant incapable de gouverner et lui donnant un lieutenant-général du royaume et un conseil de ministres choisis contre sa volonté, pour la tenir, pour ainsi dire, en brassière. Cependant, il en arriva tout autrement, comme nous verrons bientôt.

La certitude qu'on avoit de la mort prochaine du Roi fut cause que chacun se mit à cabaler selon ses inclinations et ses vues particulières. Tous les principaux seigneurs de la cour s'étoient ligués contre les ministres et deux ou trois seulement, plus fins que les Importants (c'étoit le nom qu'on donnoit à cette brigue), demeurèrent neutres jusqu'à la mort du Roi, quoique toujours inséparablement attachés à la Reine, qui depuis les en considéra davantage. M. de Brienne, mon père, fut de ce petit nombre, et il n'y a que le comte de La Châtre[1],

1. Edme, comte de La Châtre, blessé à mort à la bataille de Nordlingen (1645). Les Mémoires qu'il a laissés furent impri-

qui l'a si peu ménagé dans ses Mémoires, qui ait été assez visionnaire pour se figurer qu'il eut été jamais du nombre de ces prétendus Importants.

Celui qui se fit remarquer davantage parmi les serviteurs de la Reine, entre les mains de laquelle on jugeoit bien que toute l'autorité alloit tomber, fut le duc de La Rochefoucauld, qui se nommoit encore, à cause que son père vivoit, le prince de Marcillac. Après lui se distinguèrent, mais avec des succès bien différents, l'évêque de Beauvais, le comte de La Châtre, le milord Montaigu [1], le président Le Bailleul [2] et le sieur de Beringhen [3], qui n'étoit encore que premier valet de chambre de la Reine et est depuis devenu par son adresse et par son silence (qui est une de ses meilleures qualités) premier écuyer de la petite écurie. M. de Brienne, qui n'étoit plus secrétaire d'Etat, se trémoussoit comme les

més pour la première fois à la suite de ceux de La Rochefoucauld (1662). Brienne y répondit par des *Observations sur les Mémoires de M. de La Châtre*, qui parurent deux ans plus tard (*Recueil de diverses pièces curieuses pour servir à l'histoire.* Cologne, 1664, in-12).

1. Lord Ralph Montaigu, gentilhomme de la chambre du roi d'Angleterre, soupirant de M^me^ de Chevreuse et mêlé à ses intrigues. Il devint titulaire de l'abbaye de Pontoise et est désigné parfois sous le nom d'abbé de Montaigu.

2. Nicolas Le Bailleul, lieutenant civil (1621), président à mortier (1627), chevalier d'honneur de la Reine, surintendant des finances (1643), mort en 1652.

3. Henri, comte de Beringhen, l'un des favoris de Louis XIII et son premier valet de chambre, mal vu de Richelieu et exilé par lui ; il sut gagner au contraire les bonnes grâces de la Régente et celles de Mazarin, devint, en 1645, premier écuyer de la petite écurie du roi et mourut le 30 avril 1692.

autres et gardoit néanmoins, de concert avec la Reine, quelques mesures secrètes avec les ministres : cela dans la seule vue de la servir, car il n'en a jamais eu d'autres, et je puis dire, quoique son fils, parce que c'est la vérité, que, de tous les serviteurs de la Reine, il étoit celui pour qui elle avoit une plus sincère et tendre amitié, si j'ose me servir de ce terme, et auquel elle témoignoit jusqu'à la mort une plus parfaite confiance. Il ne tint qu'à lui de se faire grand-maître de la garde-robe ; mais il préféra le nouveau poste de ministre et de secrétaire d'État à cette honorable charge de la maison du Roi. S'il fit bien ou mal, ce n'est pas à moi à le dire, ni ici le lieu d'en écrire ce que j'en pense ; mais on verra assez dans la suite de ces Mémoires que je serois encore grand-maître de la garde-robe, si mon père l'avoit été, au lieu qu'il n'a pu avec tout son crédit détourner mon mauvais destin, et qu'après avoir eu la satisfaction de me voir de si bonne heure secrétaire d'État, il a eu le déplaisir, sur la fin de sa vie, que ma disgrâce même a fort abrégée, de me voir ravir ma charge par la violence et la fourberie de mon compétiteur, qui me suscita mille ennemis découverts ou cachés et me tendit tant de pièges qu'un plus habile homme que moi eut [eu] sans doute bien de la peine à s'en garantir. Mais revenons aux Importants.

Le duc de Beaufort[1], dont je n'ai point encore

1. François de Vendôme, duc de Beaufort, second fils de César de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né à Paris en janvier 1616, tué à Candie le 25 juin 1669. Après s'être jeté dans le cabale des Importants, il sus-

parlé et qui jouera un grand et beau personnage dans l'histoire que j'écris, étoit sans contredit celui de tous qui brilloit le plus et faisoit la plus grande figure auprès de la Reine. Heureux s'il eut su mieux ménager qu'il ne fit sa fortune naissante et que nous verrons bientôt détruire par la même main qui venoit à peine de l'élever au plus haut de la roue, d'où il ne fit qu'un saut dans la prison et de là dans la guerre civile, dont toutefois ensuite il sortit à son honneur, étant mort amiral de France pour la cause de la foi et ayant été pleuré et regretté de Louis le Grand, qui connoissoit mieux que personne le mérite et les bonnes qualités du duc de Beaufort.

Si l'on en juge donc par l'éclat et par les apparences extérieures, qui sont pour l'ordinaire fort trompeuses, le duc de Beaufort, durant les derniers jours de la maladie du feu Roi, fut celui qui eut le plus de part à la faveur de la Reine ; le duc de La Rochefoucauld et mon père, les deux seigneurs de la cour qui furent le plus avant dans sa confiance ; et M. de Beringhen, celui qui eut le plus de crédit et de bonheur, puisqu'il maintint par son savoir-faire le cardinal Mazarini dans la place et l'autorité de premier ministre et établit si solidement sa fortune que l'on peut dire, sans faire tort aux autres, qu'il fut le plus fin de tous.

Tout le monde sait ce qui se passa à la cour dans ce dernier période[1] de la vie de Louis XIII. Tant

cita la Fronde et devint le Roi des Halles, pour se raccommoder ensuite avec Louis XIV et finir amiral de France.

1. Suivant l'Académie française, *période* est resté masculin dans le sens d' « espace de temps indéterminé ». Exemple : *dans le dernier période de sa vie* (*Dictionnaire*, 7e édit., 1884).

de personnes l'ont écrit, et entre autres le comte de La Châtre en a marqué dans ses Mémoires avec tant d'exactitude jusqu'aux moindres circonstances qu'il seroit inutile de les répéter. Je ne parlerai donc point de l'honneur si extraordinaire que la Reine fit au duc de Beaufort en lui confiant la garde de Messeigneurs ses enfants, avec des paroles, comme le rapporte expressément M. de La Châtre[1] qui les ouit, avec des paroles, dis-je, « qui marquoient la plus haute estime et la plus grande confiance qu'on puisse jamais avoir. J'avoue avec lui que, quand M. de Beaufort n'auroit eu que ce jour de bonheur en toute sa vie, je le tiendrois assez glorieux d'avoir été choisi pour être gardien du plus grand et du plus digne trésor qui fut en France. On le blâme, ajoute-t-il, d'avoir trop fait l'empressé ; mais il se trouvera peu de personnes qui, dans une posture si avantageuse, eussent pu se modérer et qui ne se fussent laissé transporter à la joie de regarder cinq cents gentilshommes (entre lesquels il y avoit grand nombre de gens de la première qualité) qui sembloient n'attendre que ses ordres et voir même le premier prince du sang lui venir faire compliment. » J'ajouterai seulement à ce fait, qui est tel que M. de La Châtre l'a écrit, que la Reine ne prit pas l'alarme aussi mal à propos qu'il le prétend. Voici donc la chose telle que mon père, à la mémoire duquel on pouvoit se fier, me l'a souvent racontée. La vérité est que le maréchal de La Meilleraye[2] ne fit pas venir

1. *Note de Brienne* : « Dans ses Mémoires, p. 328. »

2. Charles de La Porte, marquis, puis duc de La Meilleraye, grand-maître de l'artillerie en 1633, maréchal de France en 1639, cousin de Richelieu.

sans un ordre exprès, quoique secret, du cardinal Mazarini et de M. de Chavigny ce grand nombre d'officiers de l'artillerie qui donnèrent l'alarme à la Reine, au duc d'Orléans et au prince de Condé. On croit même que le Roi y avoit consenti et vouloit, si la Reine son épouse ne se fût précautionnée contre cette violence, lui faire enlever les princes ses enfants pour les remettre entre les mains de Monsieur en dépôt, jusqu'à ce que la déclaration qui mettoit la Reine en tutelle eût eu son plein et entier effet, après sa mort. Mais comme on ne s'expliqua pas assez au grand maître de l'artillerie, il ne prit pas les précautions nécessaires pour faire entrer ses troupes sans bruit dans Saint-Germain. M. de Chavigny ne put s'empêcher de lui dire, à cette occasion, quelques paroles aigres et rejeta sur lui, devant le Roi, toute la faute du mauvais succès. Sa Majesté qui vit qu'il n'y avoit plus de remède et que le parti de la Reine étoit trop fort pour céder à ce petit nombre d'officiers de l'artillerie, fit semblant d'ignorer ce qui se passoit et permit à la Reine de faire tout ce qu'elle jugeroit pour la sûreté de Messeigneurs ses enfants. On ne doute point que M. de Chavigny n'eût agi en ceci de concert avec Monsieur ; cependant, si on en croit M. de La Châtre, c'est tout le contraire, puisque ce fut Monsieur le Premier [1] qui prit l'alarme et qui, faute de s'être bien expliqué, la donna à Monsieur le Prince [2]. J'ai peine

1. Beringhen n'eut la charge de premier écuyer qu'en 1645 ; Brienne anticipe en l'appelant ainsi.

2. Henri II de Bourbon, troisième prince de Condé (1er septembre 1588-26 décembre 1646).

à comprendre ces contrariétés si manifestes dans une chose où il y alloit de tout pour Monsieur. Pourquoi parler à Monsieur le Prince d'une chose qu'on lui avoit cachée et dont il ne devoit point avoir connoissance, si on vouloit qu'elle réussit ? Mais quoi ! les grands sont sujets à faire de grandes fautes. Par trop de précautions comme on voit, Monsieur gâta ses affaires, « et il est indubitable que, si le Roi fut mort ce jour-là, les ministres étoient perdus sans ressource. » Je le répète après M. de La Châtre, parce qu'en ceci il a dit vrai sans le savoir. Voilà le fait. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait été tenu si secret, puisque ceux qui avoient part à cette entreprise, voyant leurs mauvais conseils échoués, n'avoient garde de s'en vanter. M. de Chavigny établissoit puissamment sa fortune si proche de sa ruine en mettant les enfants de France entre les mains de Monsieur et le faisant déclarer co-régent avec la Reine, ou peut-être même régent absolu du Royaume sans elle. Cela alloit là ; mais Dieu ne le permit pas. Au reste, si ce projet téméraire et audacieux eut réussi, l'auteur d'une si grande entreprise n'auroit pas eu de peine à renvoyer bientôt après le Cardinal delà les monts, et il l'auroit abattu avec la même facilité que le Cardinal, qui n'étoit obligé qu'à lui de sa pourpre et du ministère, l'abattit ensuite, sans égard aux obligations signalées qu'il lui avoit. Ainsi vont les choses du monde : *qui trop embrasse mal étreint ;* et peut-être que ce proverbe ne fut jamais cité plus à propos. L'ambition souffre encore moins de rivaux que l'amour, et l'exemple de M. de Chavigny n'a fait que trop voir que la faveur ne se partage point.

Je ne parlerai point des « morilles et des champignons, que M. de La Châtre assure, sur la foi de ses yeux, avoir vus enfiler au Roi la veille de sa mort, ni du plaisir qu'il prit, après s'être fait faire la barbe, d'ouïr chanter Nyert[1] à la ruelle de son lit et de lui répondre parfois. » Ces circonstances, quoique plaisantes, me paroissent trop peu considérables pour les rapporter. Il y avoit autres choses meilleures à dire sur la mort de Louis XIII, sainte et précieuse aux yeux de Dieu, mais c'est à quoi les courtisans s'arrêtent le moins. Une bagatelle les occupe, quand il y a bien d'autres réflexions à faire sur le compte terrible que va rendre un roi de la terre au Roi du ciel. Le sieur de Pontis nous parle de cette mort plus chrétiennement que le comte de La Châtre. Il ne nous découvre les bras décharnés de son maître, ces bras si craints autrefois et alors couverts de taches jaunes et blanches[2] assez semblables à celles des lépreux, que pour nous faire toucher au doigt le néant des grandeurs passagères. Ce Roi pieux voyant par sa fenêtre le clocher

1. Pierre de Nyert, premier valet de la garde-robe du roi, dont la voix agréable plaisait à Louis XIII, fort amateur de musique. Brienne orthographie *Nielle* et *Niel*.

2. *Note de Brienne :* « *Mémoires de Pontis*, t. II, p. 291. Il ne parle que des taches blanches, mais j'ai su d'un médecin de mes amis, qui avoit vu, en consultation, le feu Roi durant sa dernière maladie, qu'il y avoit presque autant de taches jaunes sur le corps de ce pauvre prince que de blanches, qui toutes devinrent noires ou pourprées après sa mort, soit par la mauvaise disposition des parties nobles, entièrement brûlées et cautérisées, soit par quelque poison lent, comme le bruit en a couru, qu'on eut donné à ce bon roi. »

de Saint-Denis lui dit : « Voilà, mon pauvre Pontis, où doit reposer le corps de ton Roi [1] » ; il ne pensoit pas alors à enfiler des morilles. Une autre fois il lui demande de ne lui ôter pas ce qu'il ne lui pouvoit donner. C'étoit du soleil qu'il parloit ; et le sieur de Pontis se retira aussitôt de la fenêtre où il s'étoit mis, pour le laisser jouir des influences de cet astre bienfaisant. Il nous dit ensuite le crève-cœur qu'il avoit de voir un si grand prince réduit à cette extrémité, plus mal soigné que les moindres bourgeois, n'avoir pas même le soulagement de prendre ses bouillons chauds [2]. Enfin il nous le représente avec les couleurs les plus touchantes comme un homme ennuyé de la vie, qui lui est devenue insupportable, mais toutefois plein d'espérance de voir dans peu sa foi récompensée. On ne peut lire sans répandre des larmes le trouble de ce fidèle serviteur après la mort de son maître [3] : il le cherche en vain dans tous les lieux où il avoit accoutumé de le voir et ne l'y trouve plus. Cette absence si cruelle est prête à lui faire perdre l'esprit ; il paroit comme hors de son bon sens, tant sa douleur est violente ;

1. *Note de Brienne :* « Il y a dans l'endroit cité : « Voilà où nous reposerons. »

2. *Note de Brienne :* « *Ibid.*, p. 292. Il y a : « Il ne prenoit presque jamais un bouillon qui fut chaud. »

3. On trouve quelques-uns de ces traits de la mort de Louis XIII dans les Mémoires de Monglat (parus en 1727) et dans ceux de Nicolas Goulas (parus en 1879). Voir aussi la relation de Dubois, valet de chambre du roi, *Mémoire fidèle des choses qui se sont passées à la mort de Louis XIII* (Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XI ; et Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 2e série, t. V).

mais, quelque proche qu'il soit d'un si grand malheur, nous le trouvons avec justice bien plus sage que cet autre courtisan [1] qui révèle avec si peu de respect les foiblesses pour ne pas dire toujours la turpitude de son Roi. Son heure est venue, comme la nôtre viendra lorsque nous y penserons le moins, et peut-être n'aurons-nous pas le bonheur qu'il eut de se voir mourir à petit feu ; Dieu en cela lui fit une grande grâce. Il vaut bien mieux mourir ainsi que de trouver son tombeau dans le sein de la victoire ; ces morts, ces glorieuses morts ne font point d'envie aux cœurs vraiment chrétiens. Celle d'un saint Louis sur le fumier des pestiférés leur semble bien plus désirable, et il n'y a pas un de ces foudres de guerre dont les poètes ont éternisé la mémoire dans leurs vers, qui ne voulût avoir eu le même sort ; mais rarement les conquérants sont occupés de ces salutaires pensées. Le bonheur qui les suit partout ne leur permet pas de les avoir. L'éternité heureuse ou malheureuse est le moindre de leurs soucis. Ils mourront pourtant comme nous. La rapidité de leurs victoires aura sa fin avec leur vie, et alors, mais trop tard, ils sauront à quoi leur aura servi toute la fatigue qu'ils ont supportée durant leurs jours pour acquérir tant de villes et de pays qu'ils doivent perdre en cessant de régner. Il n'en est pas ainsi de Louis le

1. *Note de Brienne :* « M. de La Châtre. » Ici Brienne cite, à la marge, ce passage de Pontis : « Je demeurai, dit-il, près de trois mois ayant l'esprit comme aliéné, ne cherchant à qui me prendre de cette mort, cherchant tous les jours mon maître et ne le trouvant plus, ce qui me réduisit presque au désespoir » (t. II, p. 292).

Juste : sa main ne fut armée que contre l'hérésie ; Dieu bénit tous ses desseins parce qu'ils étoient selon son cœur. Il ne combattit que pour la cause du ciel ou que pour sa propre défense. S'il fit des fautes contre sa volonté qui fut toujours droite et pure, c'est le cardinal de Richelieu qui en répondra au jour que l'univers sera jugé. Ce ne sera qu'à lui seul que Dieu redemandera compte de tant de sang qu'il a répandu, et ce sera là que les Montmorency et les Marillac, les Vitry et les Bassompierre, les Saint-Preuil et les de Thou [1] seront les juges à leur tour de celui qui en son temps les a jugés sans miséricorde. Je voudrois, pour l'honneur du prince dont je fais l'éloge, qu'il eût eu un peu plus de fermeté pour la défense et la protection de tant d'innocents opprimés par la vengeance de son premier ministre. En cela seul il est coupable, et quelque criminel selon les lois que fut M. de Montmorency, l'histoire aura peine à lui pardonner la mort ignominieuse d'un si grand homme et qui avoit si bien

1. Brienne énumère ici toutes les victimes notoires de la politique de Richelieu : Henri II, duc de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632 ; — le garde des sceaux Michel de Marillac, mort en prison à Châteaudun, le 7 août 1632 ; — Nicolas de L'Hospital, maréchal duc de Vitry, enfermé seize ans à la Bastille (1627-1643) ; — le maréchal François de Bassompierre, embastillé douze ans (1631-1643) ; — François de Jussac d'Ambleville, seigneur de Saint-Preuil, gouverneur d'Amiens et brave capitaine, décapité le 9 novembre 1641, pour complaire, à ce que dit Monglat, aux rancunes du maréchal de La Meilleraye ; — François-Auguste de Thou, décapité à Lyon, le 10 septembre 1642, pour avoir pris une part assez indirecte à la conspiration de Cinq-Mars.

mérité de l'État et de la religion. La clémence d'Auguste, dans le pardon de Cinna, a lavé sa mémoire du blâme des proscriptions odieuses du Triumvirat, et il est hors de doute que si le feu Roi eût pardonné, comme il le devoit faire aux prières de tous les princes chrétiens et de tous ses peuples, la faute du duc de Montmorency, il se seroit couvert d'une gloire immortelle et se seroit acquis par cette action de clémence, à meilleur titre que par toutes les autres vertus, le beau nom de Louis le Juste. Mais reprenons le fil de notre histoire.

M. de La Châtre m'apprend, quoique je le susse déjà d'ailleurs, « que le jour suivant (c'est-à-dire le lendemain du grand vendredi auquel arriva l'alarme que le maréchal de La Meilleraye donna à la cour) le Roi étant retombé dans sa première langueur, [les ministres [1]] perdirent toute espérance qu'on le pût sauver et redoublèrent dès lors plus que jamais toutes leurs intrigues du côté de la Reine [2], auprès de qui ils se trouvèrent aidés de beaucoup de personnes différentes. Madame la Princesse [3] (piquée contre M. de Beaufort de la manière dont il en avoit usé envers M^me^ de Longueville, contre qui il avoit témoigné trop de dépit et d'aigreur) fut une des premières qui

1. *Note de Brienne :* « Le cardinal Mazarini, Chavigny et de Noyers. »

2. *Note de Brienne :* « Cela n'est pas bien démêlé ; mais j'ai cru le devoir laisser tel qu'il est. »

3. Charlotte de Montmorency (1593-1650), mariée le 17 mai 1609 à Henri II de Bourbon, troisième prince de Condé, mère du Grand Condé, du prince de Conti et de la duchesse de Longueville.

parla pour eux[1]. M. de Liancourt[2] les servit avec l'ardeur qu'il a ordinairement pour ses amis, et M^me^ sa femme et M^me^ de Chavigny[3] n'en perdirent point d'occasion. Mais les plus fortes machines qu'ils employèrent furent le Père Vincent, Béringhen et Montaigu. Le premier attaqua la Reine par la conscience et lui prêcha incessamment le pardon des ennemis. Le second, en qualité de son premier valet de chambre, se rendant assidu à des heures où personne ne la voyoit, lui remontra que ces deux messieurs (le Cardinal et Chavigny) lui étoient utiles, et qu'ayant le secret de toutes les affaires importantes, il lui étoit presque impossible de s'en passer à l'abord. Mais le troisième[4], dévot de profession, mêlant Dieu et le monde ensemble et joignant aux raisons de dévotion la nécessité d'avoir un ministre instruit des choses de l'État, y ajouta encore (à mon avis)[5] une autre considération qui la gagna absolu-

1. *Note de Brienne :* « Pour le Cardinal et pour M. de Chavigny. »

2. Roger du Plessis, duc de Liancourt, gentilhomme fastueux et élégant que la doctrine de Port-Royal rendit religieux et austère. Il avait épousé Jeanne de Schönberg, qui se convertit avec lui.

3. *Note de Brienne :* « Il lui fait plus d'honneur qu'elle ne mérite. C'est bien la plus pauvre négociatrice que je connus jamais. Je n'en dis pas de même de M^me^ de Liancourt qui avoit un grand jugement et une capacité au-dessus de la femme ; mais pour M^me^ de Chavigny, c'est moins que rien. » — M^me^ de Chavigny était née Anne Phélypeaux.

4. *Note de Brienne :* « Le milord Montaigu, grand fourbe. »

5. *Note de Brienne :* « Il a bien fait de mettre *à mon avis*, car cela est faux et la Reine n'a jamais eu cette pensée, qui est tout à fait injurieuse à sa gloire et à l'amour qu'elle avait pour la grandeur du Roi, son fils, et de l'État. »

ment, qui fut de lui représenter que le Cardinal avoit en ses mains plus que personne les moyens de faire la paix, et qu'étant né sujet du Roi son frère, il la feroit avantageuse pour sa maison, qu'elle devoit essayer de maintenir en pouvoir, afin de s'en faire un appui contre les factions qui pourroient naître en France durant sa Régence ».

J'avoue que, quand j'entends parler ainsi un sujet de sa maîtresse, et de la meilleure maîtresse qui fut jamais, le zèle de la maison de France me dévore, *zelus domus meæ comedit me*... Et je ne puis m'empêcher de m'écrier : O l'ingrat, ô le perfide, ô l'insensé ! En effet, qui ne voit que M. de La Châtre dit tout cela sans preuve, et par une haine secrète qu'il porte à celle à qui il devoit l'un des plus beaux établissements qui fût dans le royaume, et dans lequel il se seroit conservé s'il eût eu seulement une prudence modique et un grain de jugement.

Or, afin de faire voir que je ne le reprends pas mal à propos, voici ce que j'ai entendu dire à feu mon père, lorsque je lui fis remarquer le premier cette insigne fausseté dans les Mémoires de M. de La Châtre. « O l'imposteur, s'écria-t-il aussitôt, ô le visionnaire ! où a-t-il trouvé cela ? J'étois alors pour le moins aussi avant que lui dans la confiance de la Reine et je ne me suis point aperçu de rien d'approchant. C'est un mensonge que son imagination échauffée par son ressentiment lui a fourni, mais un mensonge si grossier et si peu vraisemblable qu'il n'y a personne au monde que lui qui se puisse vanter d'avoir ouï tenir de tels discours à la Reine, ma bonne maîtresse, et d'avoir jamais découvert en

elle des sentiments si opposés à sa gloire. Tous les officiers de sa maison qui sont de ce temps-là le peuvent comme moi convaincre d'imposture. La vérité est, ajouta-t-il, que M. Vincent[1] prêcha à la Reine, comme il dit, le pardon des ennemis, mais ce fut plus pour s'accréditer, et sa congrégation nouvellement établie à Rome auprès du pape et de la cour romaine, pour avoir maintenu dans le ministère un cardinal, que par amitié ou attache particulière qu'il eut pour Son Éminence. Quant à M. de Beringhen, il servit utilement, je l'avoue, le cardinal Mazarini, et je ne lui nuisis pas, ayant conseillé à la Reine, qui me fit l'honneur de m'en demander mon avis, de lui continuer son emploi, sans avoir égard au passé. Mais, pour ce que M. de La Châtre avance du milord Montaigu, c'est une pure vision, qui n'a de réalité que dans la tête de celui qui l'a enfantée pour paroître homme d'État, quoiqu'il ne le fut jamais. Le bon seigneur ! et le moins désavantageusement que je puisse juger de ses intentions est de dire qu'il a écrit cela dans sa colère, et peut-être même sans y faire toute la réflexion qu'il eut été à propos qu'il y fît. Je ne désavoue pas toutefois que la Reine n'ait toujours eu beaucoup de tendresse pour l'auguste maison dont elle est sortie ; mais ce n'a jamais été au préjudice de la grandeur du Roi son fils, ni de l'État, qui lui étoit devenu mille fois plus cher que sa patrie et que la vaste

1. *Note de Brienne :* « Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la compagnie de la Mission et des sœurs ou filles de la Charité. »

autorité de la maison d'Autriche. J'en parle comme savant, et je puis jurer sur ce qu'il y a de plus sacré, qu'encore que toutes ses inclinations allassent à la paix entre les deux couronnes, elle n'a cependant jamais balancé durant la guerre à prendre les conseils les plus vigoureux contre l'Espagne, et je n'ai point remarqué, comme on l'a dit et écrit sans preuve, qu'elle ait jamais paru contristée du bon succès de nos armes ; au contraire, j'ai toujours vu de la joie sur son visage lorsque nos généraux avoient remporté sur les ennemis quelque importante victoire ; et, sans compter celles de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens [1] dont la France est redevable à la valeur plus qu'humaine de Monsieur le Prince, je suis obligé de dire que, lorsque je lui appris le gain de la bataille de Rethel [2], elle reçut cette bonne nouvelle avec un tel épanouissement de joie que j'en fus moi-même surpris, parce qu'encore, comme j'ai déjà dit, qu'elle souhaitât ardemment la paix et ne s'en cachât pas, elle ne fit paroître alors aucune compassion pour le sang espagnol qui venoit d'être répandu si heureusement et si glorieusement pour la France en cette fameuse journée. Et je me souviens que, lui ayant présenté M. d'Aumont [3], porteur de cette grande victoire à laquelle il avoit eu beaucoup de part, elle lui dit, après avoir fort

1. Rocroy, 19 mai 1643 ; Fribourg, 4 août 1644 ; Nordlingen, 3 août 1645 ; Lens, 18 août 1648.

2. *Note de Brienne :* « En 1650, le 15e jour de décembre. »

3. Antoine d'Aumont (1601-10 janvier 1669), capitaine des gardes du roi, maréchal de France, gouverneur de Paris, duc et pair.

exalté sa bravoure et sa sage conduite : « Un bâton de maréchal de France pourroit-il m'acquitter envers vous de l'obligation que vous a tout l'État et moi en mon particulier? » En effet il reçut cette marque d'honneur à peu de temps de là, et de ma vie je n'ai vu la Reine Régente si contente de rien qu'elle le fut du gain de la bataille de Rethel. Aussi en avoit-elle grand sujet, puisque sa régence étant prête de finir, le ciel qui en avoit béni le commencement par une victoire en couronnoit la conclusion par une autre. »

Il ne m'en dit pas pour lors davantage, parce que nous fûmes interrompus par l'arrivée de l'ambassadeur de Portugal, qui lui avoit fait demander audience et arriva une heure plus tôt qu'il ne l'attendoit. Il lui en fit quelques excuses, lui disant qu'il n'avoit pu éviter ce petit contretemps, parce que, le Cardinal ayant changé l'heure qu'il lui avoit donnée le matin pour cette même après-dînée, il avoit été obligé d'avancer ainsi le temps de sa visite, et de là ils allèrent ensemble au Louvre où je les accompagnai, comme je le dirai en son lieu.

Mais, le soir, l'ayant remis sur le discours commencé, il l'acheva en cette sorte : « La Reine, me dit-il, il est vrai, a toujours eu, comme je vous disois tantôt, un extrême désir de la paix et de réunir durant sa régence les maisons de France et d'Autriche, et je crois bien que le milord Montaigu se servit de cette puissante considération pour ébranler son esprit à conserver le cardinal Mazarini dans le ministère, en lui faisant voir qu'il étoit plus propre à cette négociation que tout autre, par la connois-

sance entière et parfaite qu'il avoit du secret des affaires étrangères; mais ce ne fut proprement que ce que je lui dis qui détermina Sa Majesté de le garder et de s'en servir, ainsi qu'elle a fait avantageusement depuis. Voici comme la chose se passa :

« Sa Majesté, n'ayant que trop d'expériences de l'incapacité de l'évêque de Beauvais, voyoit par elle-même, sans qu'il fût besoin de l'en avertir, que ce bon prélat n'étoit pas capable de tenir sous elle la première place dans le Conseil d'en-haut. Cependant elle ne pouvoit se passer d'un premier ministre; mais le ressentiment qu'elle avoit de l'injure qu'elle croyoit avoir reçue du cardinal Mazarini, qui passoit pour l'auteur de la déclaration qui lioit les mains à Sa Majesté d'une manière si injurieuse à sa vertu et à son habileté (car assurément elle n'en manquoit pas) ne lui permettant point de se déterminer elle seule sur un choix si difficile à faire, et qui lui importoit de tout, elle me fit l'honneur de m'appeler avec le président Le Bailleul, afin de nous demander conseil sur cette affaire, et nous obligea l'un et l'autre à lui dire nos avis sans déguisement. M. Le Bailleul parla le premier et donna sans marchander l'exclusion au cardinal Mazarini comme à une créature du cardinal de Richelieu. Ce fut la plus forte raison qu'il allégua pour l'exclure du ministère. Mais moi, qui m'étois aperçu déjà plus d'une fois de la pente secrète qu'avoit la Reine pour Son Éminence, je crus devoir parler avec plus de modération et je dis que, dans la nécessité où Sa Majesté se trouvoit de prendre un premier ministre, il me sembloit que le cardinal Mazarini, dont l'humeur

étoit fort douce, seroit peut-être le meilleur de tous qu'elle pût choisir, dans la conjoncture présente, non à la vérité pour le garder toujours, mais seulement pour l'éprouver durant quelque temps et voir s'il lui seroit propre ou non ; après quoi, elle l'établiroit son premier ministre ou le renverroit en Italie avec une honnête récompense. Je tempérai ainsi mon discours afin de l'obliger à nous découvrir le fond de sa pensée ; mais elle ne dit pas un mot et nous écouta avec un tel silence et un si grand calme d'esprit, que je compris aisément que mon avis ne lui déplaisoit pas. Cependant le président Le Bailleul ne démordoit point de son sentiment, et, croyant connoître la Reine mieux que moi, persistoit opiniâtrement à exclure le cardinal Mazarini du ministère, sans nommer toutefois à la Reine aucune autre personne pour remplir cette place, disant seulement que, si Sa Majesté vouloit avoir un cardinal pour chef de ses conseils, il valoit mieux qu'elle en prît un françois qu'un italien, et il désigna pour cela le cardinal de La Rochefoucauld [1], sans toutefois le nommer. Je dis, pour tirer la Reine de l'embarras où je voyois que la jetoit ce discours, que ce n'étoit pas à la dignité de cardinal qu'il falloit s'arrêter, mais à la capacité du ministre qu'on choisiroit, et que, à moins d'en prendre un qui sût parfaitement les inté-

1. Le cardinal François de La Rochefoucauld, né le 8 décembre 1558, évêque de Senlis et grand aumônier de France, avait déjà été chef du conseil et premier ministre d'État en 1622. Il avait alors près de 85 ans et devait mourir moins de deux ans plus tard, le 14 février 1645.

rêts de la France et les affaires étrangères, on seroit toujours dans le même embarras où nous nous trouvions alors, mais que, si la Reine ne jugeoit pas à propos de se servir du cardinal Mazarini, elle ne pouvoit pas oublier un de ses meilleurs serviteurs, que le cardinal de Richelieu avoit persécuté à son sujet et que pour celui-là on ne pouvoit douter sans lui faire injustice de sa suffisance et de sa fidélité ; mais que cependant je n'osois donner ce conseil à Sa Majesté dans la conjoncture présente. Je me contentai de dire ces choses en général, sans nommer M. de Châteauneuf[1] ; mais la Reine, m'entendant à demi-mot, m'interrompit et me dit avec un peu d'émotion : « J'ai deux raisons pour ne remettre pas si tôt M. de Châteauneuf dans les affaires ; la première, parce que ce seroit trop ouvertement choquer la déclaration, avant que je sois assurée si le Parlement la cassera, comme je l'espère ; et la seconde parce que, si je me résolvois à donner la première place dans mon conseil secret à M. de Châteauneuf, il faudroit qu'en même temps je me résolusse de pousser à bout toutes les créatures du cardinal de Richelieu avec lesquelles il est irréconciliable, et de plus que je ne me misse pas en peine de désobliger Monsieur le Prince et toute sa maison, qui ne lui pardonneront jamais la faute involontaire qu'il commit en présidant au procès de feu M. de Montmorency. Sans cela je ne balancerois pas à m'en servir et je le préfèrerois à tout autre ; mais, avant qu'il soit

1. Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf (1580-1653).

revenu de son exil et réconcilié avec ses puissants ennemis, comment pourrois-je l'employer sans me les attirer sur les bras, en un temps où le duc d'Enghien est victorieux de toutes les forces d'Espagne et auquel les conseils de Monsieur son père me sont si nécessaires pour avoir un prince que je puisse dans les occasions opposer à M. le duc d'Orléans ? Je vous prie de bien penser à ce que je vous dis : M. de Châteauneuf est sans doute très capable de tenir la première place auprès de moi ; mais le temps de l'y mettre n'est pas encore venu. Je vous défends même, me dit-elle en me regardant, vous, M. de Brienne, que je sais être tout à fait de ses amis, de lui rien mander de ceci ; vous me désobligeriez sensiblement, et si je le dois rappeler, il ne faut pas qu'il croie en avoir l'obligation à d'autre qu'à M^me^ de Chevreuse[1], qui n'est pas peut-être si prête à revenir qu'on pense. Quoique je souhaite fort de la revoir, je vous avoue que je commence un peu à craindre son esprit, d'autant qu'elle soit aussi disposée que je le suis à pardonner à nos ennemis communs et à leur rendre, comme je prétends faire, le bien pour le mal que j'en ai reçu. » C'étoit assez se déclarer, et comme Sa Majesté m'avoit adressé la

1. Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse (1600-1679), fameuse par ses intrigues et par ses galanteries. Elle ne cessa guère de conspirer contre Richelieu, qui la força à s'exiler en Angleterre, et revenue sous la Régence, elle trouva le moyen de travailler encore davantage contre Mazarin. Les Mémoires de Retz sont pleins de détails vivants sur elle. On peut consulter également les volumes que lui ont consacrés Victor Cousin, en 1856, et M. Louis Batiffol, en 1913.

parole, je lui répondis qu'elle savoit assez que je n'aurois jamais d'autre volonté que la sienne, que ce que j'avois dit de M. de Châteauneuf ne la devoit pas surprendre puisqu'elle avoit trouvé bon que je lui parlasse quelquefois en faveur de cet illustre proscrit, que je persistois néanmoins dans mon premier avis qui étoit de se servir de M. le cardinal Mazarini et de le continuer dans l'emploi en cas qu'elle s'en trouvât bien ; en un mot que je ne croyois pas que, pour l'heure présente, elle pût mieux faire. M. Le Bailleul, voyant qu'il n'y avoit plus moyen de s'en dédire, tâcha de rhabiller le moins mal qu'il put ce qu'il avoit dit d'abord avec un peu trop de chaleur contre Son Éminence, et, à mon jugement, il eut mieux fait de n'en rien dire du tout. La Reine le tira de l'embarras où il étoit en l'assurant de son affection, et ajoutant qu'elle auroit soin de sa fortune, et nous recommandant encore une fois à l'un et à l'autre de garder étroitement le secret sur ce qui s'étoit passé dans cette conférence, elle se leva de sa chaire et entra dans sa petite chambre où étoit M. de Beringhen. Elle lui rapporta mot pour mot tout ce qui venoit d'être dit et lui ordonna d'en aller sur l'heure rendre compte au Cardinal, comme s'il avoit par hasard entendu la chose du lieu où il étoit ; qu'il épargnât néanmoins le plus qu'il pourroit le pauvre président Le Bailleul, qu'elle aimoit et considéroit comme un fidèle serviteur, mais qu'il lui exagérât le bon office que j'avois rendu à Son Éminence, sans qu'aucune obligation précédente de sa part m'y obligeât ; qu'il ne lui dit ces choses toutefois qu'après qu'il auroit découvert

quels étoient les véritables sentiments du Cardinal pour elle et connu à n'en pouvoir douter qu'il auroit de la reconnoissance de la nouvelle grâce qu'elle lui vouloit faire. M. de Beringhen partit à l'instant et fut trouver Son Éminence, qui étoit à jouer avec M. de Chavigny et quelques autres chez le commandeur de Souvré[1], qui leur avoit donné à dîner. Il quitta le jeu dès qu'il le vit, et, ayant laissé ses cartes à tenir à Bautru[2], son croupier, il passa dans la chambre voisine avec M. de Beringhen, où ils furent plus de deux grosses heures à s'entretenir, en sorte que M. de Chavigny prit quelque ombrage de cette longue conversation. Mais ceci n'est pas de mon sujet ; je vous en parlerai une autre fois. Or, comme M. de Beringhen ne se découvroit au Cardinal qu'avec de certaines précautions qui l'embarrassoient, Son Éminence ne témoigna ni joie ni surprise de tout ce qu'il lui put dire, et cette indifférence affectée obligea enfin M. de Beringhen à lui avouer qu'il venoit de la part de la Reine. A ce mot le fin Italien changea de conduite et de langage, et, passant tout à coup d'une extrême retenue à un assez grand épanouissement de cœur, il dit à M. de Beringhen qu'il remettoit sans condition sa

1. Jacques de Souvré, commandeur de l'ordre de Malte, fils de Gilles de Souvré, qui avait été gouverneur de Louis XIII. Né en 1600, il fut grand prieur de France en 1667 et mourut en 1670.

2. Guillaume Bautru, comte de Serrant, un des fondateurs de l'Académie française (1588-7 mars 1665). Tallemant des Réaux lui a consacré une de ses plus piquantes historiettes (t. II, p. 314).

fortune entre les mains de la Reine et se désistoit dès ce moment de tous les avantages que le Roi lui avoit accordés par sa dernière déclaration ; qu'il avoit peine toutefois de faire ce pas sans en avoir averti M. de Chavigny, qui avoit même intérêt que lui dans cette affaire, mais que, craignant de déplaire à la Reine s'il en usoit autrement, il espéroit que de sa part elle lui garderoit le secret, comme de la sienne il ne manqueroit pas de l'observer très religieusement. M. de Beringhen, qui ne se fioit à ses paroles que de bonne sorte et qui, d'ailleurs, est accoutumé à prendre ses sûretés dans toutes les affaires dont il se mêle, le pria, pour sa décharge auprès de la Reine, sa maîtresse, de vouloir lui donner par écrit ce qu'il venoit de lui dire. Le Cardinal prit aussitôt son porte-crayon et écrivit dans les tablettes mêmes de M. de Beringhen ces mots remarquables :

« Je n'aurai jamais de volonté que celle de la Reine et me désiste dès maintenant de tout mon cœur des avantages que me promet la Déclaration, que j'abandonne sans réserve avec tous mes autres intérêts à la bonté sans exemple de Sa Majesté. Écrit et signé de ma main ce... »

Et plus bas :

« De Sa Majesté

« Le très humble, très obéissant et très fidèle sujet et très reconnoissante créature.

« Jules, Cardinal Mazarini [1]. »

1. Citant ce billet d'après le texte de Barrière, Chéruel, dans son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*

« M. de Beringhen eut bien souhaité que ce billet de Son Éminence eût été écrit avec de l'encre sur du papier et non seulement au crayon dans son agenda. Mais le Cardinal lui dit qu'il n'en usoit ainsi qu'afin de mieux cacher la chose à M. de Chavigny, et que, si la Reine le vouloit, il écriroit toutes fois et quantes cet acte respectueux de sa fidélité sur du papier, et en parchemin même, s'il le falloit, et le signeroit même de son sang. Cette assurance contenta M. de Beringhen, et il pria Son Éminence de vouloir l'ajouter au bas du billet, ce qu'elle fit sans difficulté.

« La Reine m'avoit retenu auprès d'elle durant que son premier valet de chambre négocioit cette affaire avec M. le Cardinal, et comme il entra dans sa chambre, je me voulus retirer par respect ; mais Sa Majesté me retint par le bras, et après avoir lu avec une joie qui ne se peut exprimer ce que le Cardinal avoit écrit dans les tablettes de M. de Beringhen, elle me les donna à garder. Mais voyant qu'il y avoit dedans plusieurs autres choses d'écrites, je voulus les rendre à celui à qui elles appartenoient afin qu'il prît la peine de les effacer; mais il me dit de fort bonne grâce qu'il n'avoit point de secrets pour moi et ne voulut point reprendre ses tablettes.

(t. I, p. 38, note 3), fait remarquer que Mazarin ne signait pas ainsi d'ordinaire, mais seulement : *Le cardinal Mazarini.* Sans révoquer en doute l'authenticité de ce billet, Chéruel estime qu'il a pu être quelque peu altéré, et la chose semble d'autant plus vraisemblable que Brienne écrivait ses souvenirs en 1684, presque de mémoire, et dans les mauvaises conditions que l'on sait

Je priai la Reine de trouver bon que je les cachetasse en sa présence : elle y consentit, et, quoique M. de Beringhen par civilité s'y opposât, je ne laissai pas de le faire et de cette sorte je les emportai avec moi. Cette petite précaution nous lia ensemble depuis ce jour d'une amitié plus étroite, et je ne vous dis ceci, mon fils, qu'afin de vous apprendre à en user de même dans les occasions qui pourront se présenter de pareilles choses.

« Je gardai donc ces tablettes dans ma cassette jusqu'au jour que Sa Majesté, venant d'être déclarée, sans condition aucune, Régente du Royaume durant la minorité du Roi son fils, me les redemanda. Je les avois portées sur moi au Louvre, me doutant qu'elle pourroit bien en avoir à faire, et je les lui remis à l'instant entre les mains. « Je crois que vous êtes devin, me dit-elle, en souriant, ou bien seroit-ce que vous auriez toujours porté cet agenda dans votre poche depuis que je vous l'ai remis pour le garder? — Ce n'est, Madame, ni l'un ni l'autre, lui repartis-je, en lui baisant la main dont elle recevoit ce dépôt qu'elle m'avoit fait l'honneur de me confier. Ces tablettes ont toujours été dans ma cassette depuis que je les ai en garde; mais je me suis douté que Votre Majesté pourroit en avoir à faire aujourd'hui, et dans ce doute, sans être devin, je les ai prises sur moi pour vous les rendre si vous me les demandiez. — Vous ne vous êtes pas trompé, me dit-elle; je vais les renvoyer à M. le Cardinal par Beringhen, en même temps que Monsieur le Prince lui va porter de ma part le brevet par lequel je lui rends la place que la Déclaration lui donnoit

et le fais de plus chef de mon Conseil. Vous voyez que je me conforme à vos avis et je suis ravie de vous en faire souvenir, maintenant que je me trouve en état de vous en témoigner ma reconnoissance. » Voilà le fait au vrai tel qu'il est et un peu mieux circonstancié que M. de La Châtre ne l'a rapporté dans ses Mémoires [1]. »

Il dit, et je le remerciai de la peine qu'il avoit prise de me raconter ces choses si en détail, et nous remîmes la suite de cette longue conversation au lendemain. Je le vis mettre au lit et puis je fus me coucher, repassant en ma mémoire, afin de les y mieux imprimer, les faits curieux que mon père me venoit d'apprendre. Dès que le jour parut, je me levai et me rendis auprès de lui, ayant beaucoup de curiosité de savoir la fin de ces intrigues du cabinet. Il ne fut pas fâché de me voir si diligent et si avide de m'instruire sous lui des affaires dont il avoit une parfaite connoissance. « C'est ainsi, me dit-il, qu'on devient habile homme. Le métier de secrétaire d'État coûte plus à apprendre qu'on ne se l'imagine. Je m'y exerce depuis plus de ... ans et j'avoue que je n'en ai encore qu'une connoissance imparfaite. » Il parloit admirablement bien, et personne n'a jamais fait de plus belles dépêches que l'étoient celles qu'il se donnoit la peine de dicter à ses commis; mais cela le gênoit trop et il prenoit plaisir à écrire de sa main, quoiqu'il peignît très mal, et que son style alors se ressentît de la négligence du langage de la vieille cour, qu'il a

1. *Note de Brienne* : « Page 341. »

affecté jusqu'à sa mort, quoi que ses amis lui aient pu dire. J'en parle ailleurs.

Après donc qu'il m'eut commandé de m'asseoir au chevet de son lit, il reprit ainsi la suite de son discours.

« Il s'agit maintenant, me dit-il, de vous raconter en peu de paroles les véritables causes de la rupture qui arriva bientôt après l'exaltation du cardinal Mazarini au ministère entre lui et M. de Chavigny, votre beau-père. Celui-ci, que vous n'avez point connu, étoit fier naturellement et le Cardinal lui avoit de très grandes et de très signalées obligations. Mais, comme les honneurs changent les mœurs et que souvent les obligations, plus elles sont grandes, plus deviennent-elles à charge aux personnes qui les ont contractées, ainsi il ne faut pas s'étonner si M. de Chavigny se brouilla bientôt avec celui qu'il avoit cru jusqu'alors être son meilleur ami. Le premier reproche qu'il fit au Cardinal fut de ne lui avoir rien dit de l'entretien qu'ils eurent, Beringhen et lui, chez le commandeur de Souvré, dont je vous parlai hier. Le Cardinal se défendit mal de cette accusation et augmenta par ses réponses ambiguës les soupçons assez bien fondés de M. de Chavigny, homme à qui il étoit fort difficile d'en faire accroire. Il connut donc à n'en pouvoir douter que Son Éminence l'avoit en cette occasion sacrifié à sa fortune, et depuis ce premier éclaircissement, il n'y eut plus que de l'aigreur et de la défiance entre eux.

« Le second reproche fut sur ce que le Cardinal avoit trop facilement consenti qu'on ôtât la surin-

tendance à M. Bouthillier, son père, et de ce qu'il ne l'avoit pas fait tomber plutôt entre les mains du président de Maisons, son ami particulier, qu'en celles de MM. d'Avaux et Le Bailleul, dont l'un étoit son compétiteur et l'autre son ennemi. Ce n'est pas que M. le président Le Bailleul et lui eussent jamais eu rien à démêler ensemble, mais il suffisoit qu'il eût été ennemi déclaré du cardinal de Richelieu pour être le sien. Quant à M. d'Avaux, il n'ignoroit pas les brigues qu'il avoit faites pour avoir sa charge de secrétaire d'État, dont il avoit traité avec moi, et cela suffisoit pour l'appeler avec raison son compétiteur. Il eut mieux aimé toutefois que ç'eût été M. d'Avaux qu'on eût revêtu de la commission de la charge de M. de Noyers[1] et que M. Le Tellier[2], créature de M. de Bullion[3], qui n'avoit jamais été trop bien avec M. Bouthillier, son confrère, quoique M. de Chavigny et lui eussent toujours très bien vécu ensemble. En effet, votre beau-père a reçu bien plus de grâces de M. de Bullion que de son propre père, et je crois qu'il se fût peu mis en peine de sa disgrâce si la surintendance eût été donnée

1. François Sublet de Noyers, baron de Dangu (1588-1645), surintendant des bâtiments, grand amateur de peintures et protecteur du Poussin.

2. Michel Le Tellier (19 avril 1603-30 octobre 1685), secrétaire d'État à la guerre, puis chancelier et garde des sceaux, homme de confiance de Mazarin.

3. Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles (1570-1640), surintendant des finances et amateur éclairé des arts. Son hôtel de la rue Plâtrière (aujourd'hui J.-J. Rousseau), était fameux, ainsi que son château de Wideville, près de Poissy.

au président de Maisons[1] ; mais ces choses sont odieuses à dire, et, quand vous ne les sauriez pas, il n'y auroit pas grand mal.

« Le troisième reproche, et celui-ci fut le plus sensible au Cardinal, étoit de ce qu'il s'étoit emparé de l'administration des affaires sans lui en faire part. Le Cardinal avoit beau lui dire qu'il n'étoit pas le maître des volontés de la Reine : cette défaite ne contentoit nullement M. de Chavigny, qui avoit cru devoir partager avec lui le ministère. En ceci, pour un habile homme tel qu'il étoit, il se trompa lourdement. L'autorité se partage-t-elle? Non, sans doute. Mais, quoi ! un ami malheureux a quelque droit de se plaindre de son ami heureux, quand il le croit la cause de son infortune et qu'il a élevé sa grandeur sur les ruines de la sienne. Le Cardinal raisonnoit tout autrement et prenoit même pour une injure le reproche que lui faisoit avec tant de justice votre beau-père, et c'est ce qui l'obligea, afin de le mieux détromper de cette égalité prétendue, de le faire arrêter prisonnier dans Vincennes même dont il étoit gouverneur, car d'ailleurs M. de Chavigny n'avoit donné aucun sujet par sa conduite pour recevoir un traitement si rigoureux. Vous savez comment le Parlement, par ses remontrances et ses puissantes sollicitations auprès de la Reine, le fit sortir glorieusement de prison ; ainsi je ne vous en dis rien. Mais, puisque

1. René de Longueil, marquis de Maisons (mort en 1677), président à mortier au Parlement de Paris et surintendant des finances.

cela vient à propos, je vais vous raconter ce qui se passa entre M. de Chavigny et moi, touchant la démission de sa charge de secrétaire d'État en ma faveur.

« Il ne doit se prendre qu'à lui seul de sa trop grande précipitation. Personne ne pensoit à lui ôter sa charge, lorsque son chagrin le porta à me la jeter, pour ainsi dire, à la tête. Un jour donc qu'il se crut perdu à la cour sans ressource, après je ne sais quel dégoût qu'il venoit de recevoir de la Reine[1], il s'adressa à moi au sortir du Conseil, où je n'entrois plus depuis que j'avois vendu ma charge à M. du Plessis-Guénegaud[2] pour le prix de 720.000 livres, et m'ayant tiré à quartier[3] auprès d'une fenêtre du Louvre, me parla de la sorte : « Je viens, monsieur, me dit-il, vous demander une grâce qui vous paroîtra assez extraordinaire ; mais cependant je ne puis m'empêcher de vous la demander et de vous conjurer même par avance de me donner votre

1. C'est la disgrâce de son père, Claude Bouthillier, privé de la surintendance des finances le 5 juin 1643, qui poussa Chavigny à se démettre lui-même, sans attendre d'être évincé. Il s'en ouvrit à Mazarin, qui, dans la circonstance, joua certainement un double jeu, car, tout jaloux qu'il fût de Chavigny, il ne parut pas moins vouloir essayer de le retenir. Il est vrai que Mazarin n'eut pas souhaité que Brienne père remplaçât Chavigny, et s'il y donna la main, ce fut à coup sûr pour laisser croire que cette modification dans le conseil était bien l'œuvre personnelle de la Régente.

2. Henri de Guénegaud, sieur du Plessis, de Plancy et de Fresne, comte de Montbrison, secrétaire d'État en 1643, garde des sceaux des ordres du Roi en 1656, mourut le 16 mars 1676, à l'âge de soixante-seize ans.

3. *A quartier*, à part, à l'écart.

parole que vous ferez ce que je désire de vous, après que je vous aurai déclaré mon secret. » Ce préambule me surprit un peu, et je fis quelque difficulté de lui donner ainsi ma parole avant qu'il m'eut appris en quoi il désiroit que je lui rendisse service ; mais persistant dans la demande qu'il m'avoit faite, je lui promis enfin de le servir en la manière qu'il le désiroit. « Je suis si las, continua-t-il, du gouvernement présent que je veux absolument me retirer de la cour et vendre ma charge à une personne à qui je suis sûr que la Reine donnera volontiers son agrément. Je vous prie donc de lui demander pour moi la permission d'en traiter avec vous ; et comme je sais que vous n'êtes pas riche et que vous n'avez vendu votre charge qu'afin de marier Madame votre fille, je vous promets en même temps, pour reconnoître en quelque sorte le bon office que j'attends de vous, de vous abandonner ma charge pour 500.000 livres, c'est-à-dire de vous en faire meilleur marché qu'à tout autre de cent mille écus, et davantage que j'en refuse de M. d'Émery [1] ». Je l'interrompis à ces mots et lui dis : « Je parlerai, monsieur, à la Reine de votre résolution, puisque je vous l'ai promis ; mais je vous prie de trouver bon que je ne lui dise rien de la bonne volonté que vous avez pour moi. Au reste, monsieur, ne trouvez pas mauvais que, ma parole me mettant hors d'état de vous refuser ce que vous avez exigé avec

1. Michel Particelli, sieur d'Émery (vers 1596-23 mai 1650), intendant, puis (1643-1648) contrôleur général des finances de France, poste où il commit de grandes exactions.

tant de précaution d'un homme qui ne sait ce que c'est que de manquer aux choses qu'il a une fois promises, je vous parle au moins en véritable ami avant que de faire pour vous ce que vous désirez avec si peu de justice d'une personne qui vous honore et vous estime au point que je fais. Ne demandez point, si vous me croyez, la permission de vous défaire de votre charge ; qui quitte la partie la perd, et je n'ai pas eu plus tôt vendu la mienne que je m'en suis repenti. Vous ferez donc mieux, à mon avis, de témoigner que vos affaires domestiques vous obligent d'aller faire un tour à vos terres de Provence et à votre gouvernement d'Antibes, et cependant de demander à la Reine qu'il lui plaise de trouver bon que j'exerce par commission votre charge durant votre absence. Je vous promets de vous la rendre quand vous reviendrez à la cour, et de contribuer autant que je le pourrai à vous y rappeler au plus tôt avec gloire, et avec l'agrément de Son Éminence, dont je vois bien par votre discours que vous n'avez pas sujet d'être content. Mais le temps adoucit les aigreurs qui naissent assez ordinairement entre les meilleurs amis sur des sujets assez légers, et l'absence et l'éloignement remédient à bien des choses qu'on croyoit être sans remède. Je me flatte que vous avez assez bonne opinion de moi pour me croire incapable de manquer jamais à la parole que je vous donne de vous servir avec la même fidélité que j'attendrois de vous si je me trouvois à votre place et dans la malheureuse nécessité de céder pour un temps à la fortune naissante d'un autre moi-même, qui se seroit élevée sur les ruines

de la mienne. » Ces raisons, et plusieurs autres que j'ajoutai, lui plurent ; mais elles ne l'ébranlèrent pas et ne purent lui faire changer de résolution.

« Le parti, me dit-il, que vous me proposez est sans doute très honnête et pourroit avec le temps me devenir avantageux ; mais j'ai le cœur trop ulcéré pour me rendre si facilement à vos conseils, qui, bien que très sages, ne tendent qu'à me réconcilier avec le plus implacable ennemi que j'aurai jamais et avec lequel je ne veux point de réconciliation. Quand je n'aurai plus de charge, je ne le craindrai plus, et peut-être qu'alors, sa haine et sa jalousie étant satisfaites, il cessera de me persécuter et me laissera recueillir sans s'y opposer les tristes débris de mon naufrage. Si je demeure titulaire d'un emploi envié, mes biens qui ne sont pas petits seront toujours exposés à l'avarice de mon rival, et vous ne serez pas assez puissant, quelque bonne volonté que vous ayez pour moi, pour empêcher la ruine entière de ma maison. Je suis donc d'avis de jouer au plus sûr et de mettre à couvert ce qui me reste [1] de terres, de charges et de gouvernements, en vous donnant la démission de ma charge de secrétaire d'État, pour la porter à la Reine. Mais je vous déclare que je la perdrai plutôt tout entière que de consentir qu'elle passe en d'autres mains que les vôtres ; et, si vous ne voulez pas en faire vous-même la proposition à Sa Majesté, je vais prier M. de La

1. *Note de Brienne* : « Pont et Chavigny, Antibes et le Bois-de-Vincennes, les charges de grand trésorier de l'Ordre et de vice-chancelier de Monsieur, etc. »

Vrillière[1], mon allié, de la lui faire, et je remplirai ma démission de votre nom, étant résolu de ne me défaire de ma charge qu'à votre profit, pour le prix, comme je vous ai dit, de 500.000 livres. C'est à vous à me dire votre dernière résolution, sinon de ce pas je vais parler à mon confrère et l'obliger à me servir à ma mode. » Il fallut en passer par ce qu'il vouloit. Je lui promis de parler à la Reine dès le jour même et de lui en rendre réponse le lendemain à son lever. Là finit notre entretien. Mais, de crainte de faire quelque faux-pas dans une affaire si délicate, j'en dis un mot au Cardinal pour le pressentir seulement et pour voir s'il ne s'opposeroit point à la bonne volonté que M. de Chavigny avoit pour moi, en cas que la Reine consentît que je traitasse avec lui de sa charge de secrétaire d'État. Il me reçut fort favorablement et me dit : « Quelle mouche donc vient de piquer notre pauvre ami ? — Je n'en sais rien, lui repartis-je ; mais, monsieur, tout ce que je sais c'est qu'il ne démordra point de la résolution qu'il a prise, malgré toutes les raisons que j'ai pu lui dire au contraire, pour l'obliger à changer de sentiment. Il n'entend que les plaintes secrètes de son chagrin et de sa douleur, et je crains qu'il ne se précipite dans quelque abîme de maux plus grands et plus fâcheux que celui-ci, si on ne lui accorde la permission qu'il demande comme une grande récompense. — Hé bien, dit Son Éminence,

1. Louis Phélypeaux, seigneur de La Vrillière et de Châteauneuf (1598-5 mai 1681), secrétaire d'État après la mort de son père Raimond Phélypeaux (1629).

il faut le contenter en ce point. Il est cause de la disgrâce de monsieur son père, et il ne pourra encore se prendre qu'à lui seul de la sienne. Allons voir la Reine ensemble de ce pas, et si vous ne jugez pas à propos de lui dire la chose, je le ferai de manière que j'espère que vous serez content de moi. » Je m'avisai sur-le-champ d'un expédient qui me vint dans l'esprit, et je lui dis : « Il me semble, monsieur, qu'il seroit bon de dire à la Reine que j'ai donné huit jours à M. de Chavigny pour se résoudre, afin au moins d'accorder ce peu de temps à son dépit avant que de le prendre au mot. — J'en suis fort d'avis, dit Son Éminence ; mais je doute que la Reine y consente, et je suis bien trompé si vous ne prêtez dès demain le serment de fidélité, entre ses mains, de la charge que M. de Chavigny vous jette à la tête. Qui fait les fautes les boit. Je n'en puis mais. Au moins ne pourra-t-il s'en prendre, comme je crois vous l'avoir dit, à personne qu'à lui. Mais, puisque cette charge importante sort de ses mains, je suis ravi qu'elle tombe dans les vôtres. »

Cela dit, il me prend avec lui dans son carrosse et me mène au Louvre. La Reine étoit dans son oratoire, et, l'huissier du cabinet l'ayant avertie que M. le Cardinal désiroit lui parler pour une affaire pressée, elle sortit aussitôt et, me trouvant seul avec lui, me demanda si j'avois quelque chose à lui dire. « Monsieur le Cardinal, lui dis-je, madame, vous apprendra mieux que moi ce qui nous amène ici, et je vous avoue que j'aurois quelque confusion d'apprendre moi-même à Votre Majesté une affaire à laquelle j'ai quelque intérêt. Ainsi, madame, il

sera mieux, s'il vous plaît, qu'il vous la dise. — Qu'y a-t-il donc de nouveau ? dit-elle à Son Éminence. — C'est, madame, reprit-il, que M. de Chavigny veut traiter de sa charge, sous le bon plaisir de Votre Majesté, avec M. de Brienne, et lui en est venu faire lui-même, ce matin, la proposition. Mais M. de Brienne, dont Votre Majesté connoit la vertu et la délicatesse sur le point d'honneur, lui a accordé en franc Gaulois le terme de huit jours pour se résoudre. Il n'y a que lui au monde qui fût capable d'une telle générosité. — Vraiment, vous êtes bon, Monsieur de Brienne, me dit la Reine, de ne l'avoir pas pris au mot. Mais pour moi, qui suis moins scrupuleuse et qui avois résolu d'ôter à M. de Chavigny sa charge de secrétaire d'État, je vous commande de lui aller tout à l'heure demander sa démission et de me l'apporter. — Je n'ai, madame, pris ce terme, lui repartis-je, qu'afin de pouvoir cependant chercher à emprunter de mes amis les 500.000 livres qu'il me demande pour le prix de sa charge. — Si vous ne les avez pas, M. le Cardinal et moi vous les ferons trouver. Allez seulement quérir la démission de Chavigny. Cela vous dit assez que je suis ravie de trouver l'occasion de vous rendre le même emploi que vous avez exercé avec tant de probité sous le règne du Roi mon seigneur. J'espère que vous ne me servirez pas avec moins de zèle et d'affection dans la même charge, et en cela je crois faire pour moi bien davantage que je ne fais pour vous. » Je me jetai à ses genoux et lui baisai le bas de sa robe avec le plus de respect et de marques de reconnoissance que je pus. Elle me releva obligeamment et me donna sa

belle main à baiser, et moi, sans lui rien dire, je la mouillai de mes larmes que je ne pouvois retenir. Et Sa Majesté s'en apercevant malgré moi me dit : « Jamais je n'ai lavé mes mains d'une eau qui me soit si agréable. Je suis bien aise une fois en ma vie de vous avoir vu pleurer ; la cause en est trop innocente pour que je doive vous en faire des excuses. » Ces dernières paroles achevèrent de m'attendrir et je fus obligé de me tourner pour essuyer mes larmes qui couloient en abondance. Cependant M. le Cardinal disoit tant de bien de moi à Sa Majesté que ma confusion et mon trouble en redoublèrent et que je ne savois plus ni que dire ni que faire, en l'embarras où je me trouvois. Je pris donc le parti de me taire, mais la Reine m'ayant pris la tête avec ses mains me dit : « Je crains que cela vous fasse mal ; remettez-vous donc, si vous m'aimez, de l'embarras que je vous ai causé sans dessein. » Et en achevant ces paroles obligeantes elle m'embrassa tendrement avec ses bras et mit sa joue contre mon front, honneur si grand et si rare que j'ai cru vous le devoir dire, afin que vous n'oubliez jamais ce que nous devons à une si bonne maîtresse. Elle ne s'est pas contentée, mon fils, de me rendre une charge de secrétaire d'État, bonheur qui n'est peut-être jamais arrivé à personne qu'à moi ; mais elle a voulu encore vous en accorder la survivance, le dernier jour de sa Régence, afin que je ne fusse obligé qu'à elle de ma fortune et de la vôtre. Le Cardinal étoit absent de la cour, et la Reine ne le consulta pas sur l'honneur qu'elle vous fit ; et, quoique depuis son retour il ait témoigné approuver le choix de Sa Majesté, il

est vrai néanmoins que vous n'êtes redevable qu'à elle seule de l'emploi si envié que nous exerçons à l'heure qu'il est conjointement ensemble, et que je souhaite que vous exerciez longtemps après moi. Ma santé s'affoiblit notablement de jour en jour ; je ne puis vous dire ce qui arrivera quand je n'y serai plus pour vous soutenir. Vous avez de puissants ennemis ; c'est à vous à vous en défendre, plus par votre bonne conduite que par des artifices semblables à ceux qu'ils employent pour vous perdre. Vous êtes entré dans ma charge avec quelque réputation : il faut la soutenir jusqu'au bout. Celui qui vit bien ne craint personne. »

J'avoue qu'un tel discours me toucha sensiblement et me donna beaucoup à penser. On n'attendoit que la mort de mon père pour me ruiner. Cependant Dieu en disposa autrement : il falloit qu'il fut lui-même spectateur de ma chute, afin d'avoir part au bonheur que l'Évangile promet à ceux qui souffrent persécution pour la justice. Le coup qui m'accabla lui donna la mort, et, si je n'en mourus pas comme lui, c'est que j'étois réservé à de plus longs malheurs. Mais ne prévenons pas l'ordre des temps ; à chaque jour suffit son mal. Et quand je pense à tout ce qui m'est arrivé de fâcheux selon le monde, bien loin de regretter les biens que j'ai perdus, je bénis Dieu de me les avoir ôtés. La liberté qu'on m'a ravie est quelque chose de bien plus dur et de bien plus insupportable, et toutefois je ne m'en plains pas. Les murmures ne servent qu'à nous rendre plus misérables. Les fils d'Adam le sont trop pour pouvoir être occupés en cette vie

d'autres peines que de leur propre misère. *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes meas.* Le reste se dira en son lieu.

Je reprends donc le fil de mon histoire, pour faire voir la fausseté d'un endroit de celle de M. de La Barde, où il parle avec un peu trop de passion de feu M^me^ de Brienne, ma mère, de M. Vincent et du P. Amelotte. Ceci a une liaison nécessaire avec ce que je viens de dire de la disgrâce de M. de Chavigny et de la manière dont mon père entra dans sa charge ; c'est pourquoi je n'ai pas cru le devoir séparer. « Cependant, dit-il [1], M^me^ de Brienne envoyoit sous mains à M. de Chavigny M. Vincent

1. Brienne cite en note le texte du passage latin traduit ici : *Interea Briennae uxor Vincentium et Amelotum viros ecclesiasticos missitabat ad Chavignium, qui se suâ sponte venire simulabant : atque Reginam ipsi infensissimam dicebant, abdicandumque Quatuorviratum videri, si reliquum dignitatis statum cum caeteris fortunis obtinere vellet. Amelotus singillatim uti vitam posthac ab omni republicâ procul ageret autor erat, quo liberius animum divinis adjiceret, atque hoc pietatis velum proditioni pessimae obtendebat. Vincentium Regina quia sanctitatis nomine Monialibus probabatur, quibus illa tribuebat plurimum, in Consilium cum aliis Ecclesiasticâ dignitate praestantibus viris, atque cum Mazarino ipso de rebus Ecclesiasticis adhibebat ; mirum certè est ambos qui sanctitatem vitae profiterentur, Briennae uxoris Chavignio damnum molientis artibus servire nihil pensi habuisse : sed adversum id genus hominum munifica semper, ac liberalis fuit, quo factum est, ut ipsi gratiam occasione datâ referre aequum censerent, quod de alieno quivis lubentius, quàm de suo facit. Postremo Chavignius cùm puderet ab eo discedere, quod se facturum dixerat... Quatuorviratum denique scripto abdicavit, pecuniâ cùm ab Briennâ, tùm ab Rege ipso, sed eâ haud multâ in aestimationem acceptâ.* (Joannis Labardaei, *De rebus Gallicis historiarum libri decem*, Paris, 1671, in-4°, p. 39.)

et le P. Amelotte, l'un et l'autre ecclésiastiques, qui faisoient semblant de le venir voir de leur chef et comme ses amis, et qui lui disoient que, la Reine étant très aigrie contre lui, il leur sembloit qu'il se devoit démettre de sa charge de secrétaire d'État, s'il vouloit conserver la dignité de ministre dont il étoit revêtu et mettre à couvert le reste des grands biens dont la fortune l'avoit comblé durant sa faveur. Le P. Amelotte particulièrement lui conseilloit de mener désormais une vie privée loin de la cour et du maniement des affaires publiques, afin qu'il pût s'appliquer avec plus de liberté au service de Dieu, et c'étoit sous ce voile de piété qu'il couvroit son horrible trahison. Pour M. Vincent, la Reine lui avoit donné place dans son conseil de conscience avec le cardinal Mazarini et quelques autres personnages considérables par les prélatures et dignités qu'ils avoient dans l'Église, et cet honneur lui étoit arrivé à cause de l'estime que les religieuses auxquelles la Reine déféroit beaucoup avoient pour lui. Il est certes étonnant que deux hommes qui faisoient profession de mener une vie sainte n'aient toutefois point fait de scrupule d'appuyer les artifices que la femme de M. de Brienne employoit pour perdre M. de Chavigny[1]. Mais il ne faut pas s'étonner que, cette dame ayant toujours été très bienfaisante et très libérale envers ces sortes de gens, ils aient cru (l'occasion se pré-

1. Le maréchal d'Estrées, sans y impliquer Vincent de Paul et le P. Amelotte, dit qu'il y eut entente entre la reine et M^me^ de Brienne pour amener Chavigny, sous l'inspiration de Mazarin, à abandonner sa charge à Brienne père (*Mémoires*, éd. de la Société de l'Histoire de France, p. 221).

sentant de lui en témoigner leur reconnoissance) qu'il étoit juste et raisonnable de le faire : d'autant que, pour l'ordinaire, on s'acquitte plus volontiers de pareilles dettes aux dépens d'autrui qu'aux siens propres. Enfin, comme M. de Chavigny avoit quelque honte de quitter sa charge de secrétaire d'État, quoiqu'il eût dit souvent qu'il le vouloit faire, il s'en démit enfin par écrit en faveur de M. de Brienne, pour la somme dont ils convinrent ensemble, qui lui fut payée partie par son successeur et partie par le Roi même, somme modique et bien au-dessous du prix d'un tel emploi, qui est sans prix. »

On vient de voir avec quel excès M. de La Barde, qui avoit obligation à mon père de son ambassade de Suisse et que j'avois cru jusqu'à présent être un de mes meilleurs amis, traite M^me^ de Brienne dans son histoire, dont il n'a pas laissé de me faire présent, soit qu'il ne se souvînt plus de ce qu'il avoit écrit contre une personne qui m'est si chère, soit qu'il crût qu'étant gendre de M. de Chavigny, je dusse entrer dans ses ressentiments particuliers. Quoiqu'il en soit, j'avoue que je suis au désespoir qu'ayant outragé publiquement ma mère, je me trouve obligé et comme nécessité de le démentir aussi publiquement d'une si horrible calomnie et qui, bien loin d'être vraisemblable, n'a pas même une ombre de vérité. Le discours de mon père que j'ai transcrit ci-dessus de mot à mot est la meilleure apologie que je puisse opposer à cette insigne détraction. On a vu que M. de Chavigny lui jeta pour ainsi dire sa charge à la tête et le força, comme malgré lui, de

lui en donner le prix auquel il la taxa lui-même, et on ne peut dire sans mensonge que M. Vincent et le P. Amelotte, émissaires de M^me^ de Brienne, l'aient induit par leurs artificieuses persuasions à prendre cette bizarre résolution. Pour être dévots de profession, ils n'en étoient pas moins hommes d'honneur et moins gens de bien, et la satire de M. de La Barde ne peut imprimer de tache à leur vertu. En vérité, il faut avoir perdu toute honte pour avancer de telles accusations sans preuve ; mais, quoi ! l'auteur de l'histoire latine étoit piqué au jeu, comme on dit, et se vengeoit sur des innocents du mal qu'il s'imaginoit en avoir reçu. La perte de la première commission d'une charge de secrétaire d'État[1] lui tenoit au cœur : il l'avoit exercée avec réputation plusieurs années ; il lui fâchoit de la quitter sur le déclin de son âge et de ne savoir où donner de la tête. Mon père, le plus charitable des hommes, le recueillit toutefois et lui procura, comme j'ai dit, l'ambassade de Suisse, qui vaut bien pour le moins l'emploi qu'il avoit perdu. Il s'y est enrichi et je suis resté pauvre. Tous mes commis sont à leur aise et moi je n'ai pas même le nécessaire. Cependant je ne leur porte point d'envie, et je suis si éloigné de dire, de propos délibéré, du mal de personne, que je ne me fusse jamais avisé, sans M. de La Barde, de lui reprocher, en récriminant, son ingratitude et sa mauvaise foi. Quel besoin avoit-il, pour justifier

1. Brienne veut dire que M. de La Barde avait une place de premier commis dans les bureaux d'un secrétaire d'État, et qu'il l'avait perdue.

son maître en noircissant son bienfaiteur, de faire paroître sur la scène M. Vincent et le P. Amelotte avec M^me^ de Brienne ? Pourquoi faire jouer à des prêtres irréprochables le personnage des scélérats ? Et pourquoi couvrir du masque de Tartufe une dame de haute piété et que je pourrois, si je n'étois son fils, appeler sainte sans crainte que les pauvres me démentissent ? Les veuves et les orphelins qu'elle a secourus en appauvrissant ses enfants la regrettent encore tous les jours ; ils ont perdu leur mère en la perdant, et Dieu me garde de regretter les biens qu'elle leur a faits. Tant d'or et d'argent qu'elle leur a distribué, tant de meubles précieux qu'elle a vendus pour couvrir leur nudité, tant d'aumônes qu'elle leur a procurées, sont bien mieux entre leurs mains qu'ils ne seroient entre les miennes. Je leur cède de bon cœur tout le droit que j'y pouvois prétendre, pourvu que le Dieu des misérables et des affligés m'accorde quelque part au mérite de celle qui a acheté le ciel à mes dépens. C'est cela qu'à bon droit M. de La Barde pouvoit dire d'elle ; mais je ne puis souffrir qu'il fasse passer pour artificieuse la femme du monde la plus simple et qui étoit du nombre de ces justes dont parle l'Écriture, *lesquels ne savoient pas discerner leur main droite d'avec leur main gauche* [1].

Le P. Amelotte m'a dit lui-même, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés [2] où je m'étois retiré

1. *Note de Brienne* : « Jonas, IV, verset 11. »

2. Célèbre abbaye bénédictine parisienne, aujourd'hui disparue et dont il ne subsiste plus que l'église et une partie du palais abbatial.

volontairement depuis mon retour d'Allemagne et d'où l'on m'exila par lettre de cachet à celle de Saint-Benoit-sur-Loire [1], comme on verra dans la dernière partie de ces Mémoires, le P. Amelotte, dis-je, m'a dit au sujet de l'histoire de M. de La Barde comment la chose s'étoit passée : « Qu'il ne désavouoit pas que, voyant le chagrin qu'avoit M. de Chavigny des mauvais traitements qu'il recevoit tous les jours du cardinal Mazarini, il prit de là occasion de lui conseiller de songer tout de bon à son salut ; qu'il avoit donné assez de temps aux affaires publiques et à sa fortune en particulier et qu'il étoit juste de penser un peu à la mort avant qu'elle arrivât ; que, le trouvant résolu à se démettre de sa charge, il ne crût pas l'en devoir dissuader, parce qu'il regardoit ces sortes d'emplois, si honorables selon le monde, comme de grands obstacles à la grâce du ciel, mais que néanmoins il ne lui conseilla point de s'en défaire ; que M^me^ de Brienne et lui, P. Amelotte, n'ont eu aucun entretien ensemble sur cette affaire durant le temps que M. de Chavigny étoit dans l'irrésolution s'il quitteroit sa charge ou non ; qu'il auroit cru manquer au secret que son ami lui avoit confié s'il en eut fait connoître la moindre chose à feu ma mère ; qu'à la vérité, M. de Chavigny lui ayant proposé trois personnes sur lesquelles il jetoit les yeux pour traiter de sa charge avec l'un des trois, savoir : M. d'Avaux, M. d'Émery et M. de

1. Abbaye bénédictine fameuse, située dans la commune du même nom (Loiret), et dont le seul reste est aussi l'église, la plus grande basilique romane de France, après Saint-Sernin de Toulouse.

Brienne, il lui dit qu'il connoissoit le dernier pour un fort homme de bien et qu'ayant déjà été secrétaire d'État il le croyoit plus capable de cet emploi qu'un autre ; mais que, ce choix ne le regardant nullement, il prioit M. de Chavigny de le dispenser de lui en dire davantage sur une chose qui pourroit quelque jour causer de la froideur entre eux, s'il s'ingénioit de le déterminer à s'arrêter à celui des trois qui lui sembloit le plus propre pour lui succéder ; que la Reine ne s'arrêteroit pas à ce qu'il lui en pourroit dire et que peut-être ce seroit donner une exclusion formelle à ceux qu'il voudroit obliger que de les nommer seulement à Sa Majesté ; que voilà tout ce qui se passa entre eux sur ce sujet. » C'est cela toutefois que M. de La Barde appelle la plus noire de toutes les trahisons, *atque hoc pietatis velum proditioni pessimae obtendebat* ; mais je crois qu'il n'y a que lui au monde, lui que son intérêt aveugloit dans le temps qu'il écrivit ces choses scandaleuses d'un prêtre d'ailleurs sans reproche, qui puisse donner une si maligne interprétation à un conseil aussi sage et aussi désintéressé que le paroîtra à tout homme de bon sens celui que le P. Amelotte donna à M. de Chavigny. N'importe, dira M. de La Barde, homme têtu et opiniâtre s'il en fut jamais, le P. Amelotte voyoit M. de Chavigny et M^me^ de Brienne en même temps ; M^me^ de Brienne étoit bien auprès de la Reine et la prioit continuellement de ne pas laisser son mari sans emploi. Donc le P. Amelotte a porté, à l'instigation de M^me^ de Brienne, M. de Chavigny à se défaire de sa charge. Ce raisonnement est assez bizarre et cette consé-

quence l'est encore plus. Mais M. de La Barde ne raisonnoit pas toujours juste, et je puis lui répondre avec plus de vérité qu'il n'a écrit un fait si faux que M. de Chavigny s'est dégoûté de la cour et a eu sujet de s'en dégoûter, qu'il a traité de son plein gré de sa charge avec feu mon père qui a fait ce qu'il a pu pour l'empêcher de prendre cette fâcheuse résolution, et qu'ainsi on ne peut sans injustice et sans médisance fourrer dans toute cette affaire le P. Amelotte ni M^me^ de Brienne, qui n'y ont eu aucune part.

Pour M. Vincent, il y avoit encore bien moins de sujet de le soupçonner que le P. Amelotte ; mais il falloit que M. de La Barde flétrît sa mémoire d'un trait de plume, et pour cela il suffit qu'il fût homme de bien. Voici le raisonnement de l'historien latin : le P. Vincent est ami de M. de Chavigny et de M^me^ de Brienne ; M. de Chavigny se démet de sa charge en faveur du mari de M^me^ de Brienne ; donc le P. Vincent a obligé M. de Chavigny de s'en démettre en faveur de M. de Brienne. Si cette conséquence est bonne, je ne m'y connois pas ; cependant c'est ainsi que M. de La Barde raisonne. Mais pour le confondre il suffit de dire que tout le monde sait que M. Vincent ne se mêloit qu'à son corps défendant des affaires des particuliers et n'aimoit pas à entrer dans le secret des familles. Il n'étoit ni capable de conseiller à M. de Chavigny de vendre sa charge à M. de Brienne, ni à M. de Brienne de l'acheter de M. de Chavigny. Il l'en auroit bien plutôt dissuadé qu'il ne le lui auroit conseillé. De plus, je maintiens que, si M. Vincent avoit reconnu que M^me^ de Brienne eût eu envie de faire tomber, par son moyen,

entre les mains de son mari, la charge de M. de Chavigny, ami particulier de M. Vincent, M. Vincent, qui étoit très délicat sur le point d'honneur, mais plus encore sur ce qui regardoit sa conscience, auroit rompu pour jamais avec M^me^ de Brienne, sur cela seul qu'elle l'auroit cru capable de faire une telle infidélité à son ami. Je dis plus, et je suis assuré que Messieurs de la Mission, chez qui j'écris ceci, ne m'en désavoueront pas, je dis donc que, si M. Vincent avoit remarqué cette cupidité criminelle en M^me^ de Brienne, qu'il dirigeoit alors et qui passoit déjà pour une dame d'une haute piété, réputation qu'elle a conservée jusqu'à sa mort, il l'auroit reprise entre lui et elle, selon le précepte de l'Évangile, de cette faute et en auroit ensuite averti la Reine en particulier, si sa pénitente n'avoit pas voulu se soumettre à ses charitables avis. Cela est bien éloigné de se mêler, comme le prétend l'auteur satirique, de faire donner son ami dans le panneau pour obliger sa dévote. S'il avoit connu feu M. Vincent et le P. Amelotte aussi bien que moi, qui les ai vus de plus près que lui, il n'auroit jamais dit d'eux comme il a fait, avec ce fiel et cette rancune qui lui fait plus de tort qu'à ces vertueux prêtres : *Mirum certe ambos qui sanctitatem vitae profiterentur, Briennae uxoris Chavignio damnum molientis artibus servire nihil pensi habuisse.* Mais c'est trop m'arrêter à repousser une calomnie qui se réfute assez d'elle-même et que M. de La Barde n'a pas grand honneur d'avoir laissée dans son histoire, après que j'ai épousé la fille de M. de Chavigny, sa cousine, et réparé autant qu'il est en moi le tort qu'il prétend

que la maison des Bouthillier a reçu des intrigues et des cabales de ma mère. Elle ne consentit à ce mariage et ne le désira ardemment que dans la seule vue de satisfaire aux reproches mal fondés que lui faisoit feu M^me^ Bouthillier, son amie, de s'être emparée de la charge de son fils. Cette considération, quoique très foible, fit qu'elle préféra M^lle^ Bouthillier à MM^lles^ Foucquet et Fieubet[1] et à plusieurs autres qui étoient bien autrement riches qu'elle. C'est la pure vérité; j'en parle ailleurs. Mais, pour revenir à M. de La Barde et finir cette digression qui n'est déjà que trop longue et pourroit paroître ennuyeuse à ceux qui n'y ont pas le même intérêt que moi, je souhaite, pour le mal qu'il m'a fait en la personne de ma mère, et que je lui pardonne de tout mon cœur, qu'il se repente de son péché avant sa mort, en se dédisant par un désaveu public d'une calomnie publique et imprimée dans une histoire qui est entre les mains de tout le monde, sans quoi je ne vois pas qu'il puisse satisfaire à la justice de Dieu et aux égards que les personnes les plus inconnues et qui se sont le plus indifférentes gardent les unes envers les autres.

Reprenons maintenant le fil des choses qui se passèrent à la cour durant la dernière maladie du

1. *Note de Brienne* : « A présent duchesse de Charost, et l'autre présidente de Maisons. » — Marie Fouquet, fille unique de Nicolas Foucquet, mariée le 22 février 1657 à Louis-Armand de Béthune, marquis, puis duc de Béthune-Charost. — Louise Fieubet, fille de Gaspard Fieubet, trésorier de l'Épargne, qui épousa Jean de Longueil, marquis de Maisons. Elle mourut le 14 novembre 1698.

feu Roi. Tout ce qu'a dit M. de La Barde de la disgrâce de M. de Noyers est tiré de mot à mot des Mémoires de M. de La Châtre, qu'il n'a fait que traduire en beau latin, et c'est peut-être ce qu'il y a de meilleur et de plus curieux dans son histoire. Je le rapporterai ici tout entier, ne pouvant mieux démêler ces intrigues du cabinet que l'a fait M. de La Châtre.

« Cependant, dit-il[1], que ces deux messieurs (c'est-à-dire le cardinal Mazarini et M. de Chavigny) travailloient à remettre en bonne intelligence M. le duc d'Orléans auprès du Roi son frère (afin[2] de se fortifier de sa puissante protection contre le parti de la Reine qui leur venoit de jour en jour plus redoutable), M. de Noyers prenoit d'autres brisées et par l'entremise de Chandenier[3], son ami intime, faisoit assurer la Reine de son service et de son attachement inséparable à ses intérêts. Après cette première déclaration, il eut sur le même sujet quelques conférences avec M. de Beauvais, dans lesquelles il s'ouvrit assez clairement des desseins de ses collègues qui lui donnèrent belle matière d'entretien en ce temps-là. Car, voyant peu à peu la maladie du Roi s'augmenter et Sa Majesté leur ayant parlé parfois

1. *Note de Brienne* : « Pages 308 et 309. »

2. *Note de Brienne* : « Cette parenthèse n'est pas dans les Mémoires de M. de La Châtre ; mais j'ai cru la devoir ajouter, parce que la chose est telle que je la dis, et que c'étoit ici son vrai lieu. »

3. François de Rochechouart, marquis de Chandenier, premier capitaine des gardes-du-corps du roi en 1642, mort le 14 août 1696.

de la disposition de son royaume, ils portèrent le P. Sirmond[1], son confesseur, à lui proposer la corégence pour Monsieur son frère, avec la Reine, et dans ce même temps, ils furent tous deux[2] à Paris pour solliciter beaucoup de personnes du Parlement à ce même dessein et se servirent de l'entremise du président de Maisons pour cet effet. Mais cette proposition déplut si fort au Roi, qu'après l'avoir aigrement rebutée et en avoir même dit quelque chose à la Reine, il ne voulut plus entendre parler son confesseur, et l'ayant fait renvoyer sous un autre prétexte, prit en sa place le P. Dinet[3]. Après cette première tentative, ces messieurs, se voyant absolument exclus de leur prétention, prirent un autre biais qui tomba plus dans le sens du Roi, assez porté de son naturel à croire la Reine incapable de toutes sortes d'affaires, et proposèrent cette même déclaration qui parut deux mois après, et qui auroit éclaté dès l'heure, si M. de Noyers n'en eut dissuadé Sa Majesté. Il en fit avertir la Reine, à qui ce conseil de la régence donna infiniment l'alarme. »

Et plus bas : « Pendant toutes ces diverses menées,

1. Jacques Sirmond (12 octobre 1559 - 7 octobre 1651), jésuite, éditeur de Pères de l'Église et d'écrivains ecclésiastiques, oncle de l'historiographe Jean Sirmond, membre de l'Académie française.

2. *Note de Brienne* : « Le cardinal Mazarini et M. de Chavigny. »

3. Jacques Dinet (1580 - 12 décembre 1653), jésuite, confesseur de Louis XIII, qu'il assista à sa mort. Il en a laissé un récit, publié dans le *Cabinet historique* (1866, t. II, p. 225-259).

le Roi s'abaissoit chaque jour... et les médecins commençoient à prédire que sa fin arriveroit bientôt. Ce pitoyable état fit songer M. le cardinal Mazarini et M. de Chavigny plus puissamment à leur établissement, et comme ils voyoient que toutes leurs brigues en faveur de Monsieur n'avoient produit autre fruit que de faire éclater l'inclination que la France presque tout entière avoit à servir la Reine, et que même Son Altesse Royale perdant toute espérance d'être co-régent lui témoignoit qu'il se soumettroit très volontiers à elle, ils essayèrent à regagner quelque créance auprès d'elle, lui firent faire de nouvelles protestations de leur fidélité et tâchèrent même à ménager l'esprit de M. de Beauvais. Mais leurs efforts furent à l'abord assez inutiles et leurs compliments peu persuasifs, parce qu'outre ce qu'ils avoient entrepris ouvertement pour Monsieur, M. de Noyers, qui avoit, dès le commencement, témoigné son zèle pour la Reine, emportoit tout le mérite de ce qui s'étoit fait jusqu'alors, et eux au contraire portoient toute l'iniquité, et leur changement étoit plutôt reçu comme une marque de leur impuissance que comme une preuve de leur bonne volonté. Et sans doute ils auroient fait peu de progrès de ce côté-là si le petit bonhomme M. de Noyers eut eu plus de patience ou plus de souplesse auprès du Roi. On a imputé généralement sa retraite au déplaisir qu'il eut de ne pouvoir gagner auprès de Sa Majesté le crédit qu'il s'étoit figuré et d'y voir (à ce qu'on croit) prévaloir le Cardinal. On a jugé que ce fut sur cela qu'il lui demanda si instamment son congé, dans une contestation qu'il eut pour les intérêts du

maréchal de La Motte[1] et pour les dépenses de l'armée d'Italie, et que n'ayant pu l'obtenir lui-même, il pria le Cardinal de s'y employer : ce qu'il fit si efficacement que dès le soir même il lui apporta permission de se retirer à Dangu[2]. Mais pour moi, ajoute M. de La Châtre, je crois, avec des personnes assez intelligentes, que ce qui parut être le premier mouvement d'un esprit fort prompt fut le trait d'un courtisan fort prévoyant et fort raffiné et que M. de Noyers voyant que cette déclaration qu'il avoit retardée jusqu'à ce temps-là alloit éclater dans peu de jours, soit par l'opiniâtreté du Roi, soit par les suggestions des deux autres ministres, et qu'il étoit compris dans le nombre de ceux qu'on mettoit dans le conseil de la Régence, il voulut s'en ôter absolument et se persuada que, se retirant chez lui dans un temps où le Roi ne pouvoit plus guère durer, la Reine ne perdroit point le souvenir de ses services et étant justement aigrie contre les autres à cause de cette déclaration qui sembloit la mettre en tutelle, sitôt qu'elle seroit en pouvoir, elle le rappelleroit et éloignant ses deux concurrents, seroit nécessairement obligée à se servir principalement de lui, comme du plus instruit de toutes les affaires. » Ce

1. Philippe, comte de La Motte-Houdancourt (1605-24 mars 1657), maréchal de France en 1643, vice-roi de Catalogne, puis disgracié, et finalement rentré en faveur près de Mazarin. — Ce fut à l'occasion du maréchal de La Meilleraye et non du maréchal de La Motte, comme le dit Brienne, que de Noyers eut des difficultés avec le roi.

2. Château situé dans la commune actuelle du même nom, canton de Gisors, arrondissement des Andelys (Eure).

sont jusqu'ici les paroles de M. de La Châtre que j'ai cru devoir rapporter, afin de n'être pas obligé de dire les mêmes choses en autres termes. Ce n'est pas que son style soit fort exact et que ce qu'il a d'ailleurs assez bien débrouillé ne pût être écrit avec plus de politesse ; mais c'est que j'étois bien aise de ne rien dire de moi-même dans des affaires que je ne puis savoir que par le rapport des autres. Faisons maintenant quelques réflexions sur ce long endroit que nous venons de transcrire ici.

Il est certain que de tous les partis que M. de Noyers pouvoit prendre, celui qu'il prit étoit le pire [1]. Il ne devoit jamais se retirer de la cour comme il fit, et la conjoncture étoit la moins propre qui fut jamais à faire un tel coup. Car toutes les belles considérations que M. de La Châtre lui met dans l'esprit sont ridicules, quand elles n'ont d'autre fondement que dans l'imagination de celui qui les débite *comme un trait d'un courtisan fort prévoyant et fort raffiné*, et que ce courtisan si éclairé n'a point pris de mesure pour rentrer dans les affaires avec plus de gloire que par le passé avec celle qui seule étoit capable de rendre sa retraite précipitée et faite si à contre-temps un coup de tête qui le mettoit au-

1. Le maréchal d'Estrées dit que de Noyers « se persuada qu'il lui seroit plus aisé, par l'entremise de ses amis et la cabale des dévots, où il étoit fort attaché, ayant fait profession et vœu de jésuite, quoiqu'il n'en portât pas l'habit, d'être rappelé seul que de se conserver dans sa charge, croyant que la Reine ne souffriroit point un de ceux qui avoient été ministres et exécuteurs des volontés du cardinal de Richelieu du vivant du feu Roi. » (*Mémoires*, éd. de la Société de l'Histoire de France, p. 187).

dessus de ses concurrents[1]. Mais, comme il en arriva tout autrement, et que le *petit bonhomme*, ainsi que l'appelle son apologiste[2], se vit perdu sans ressource pour avoir quitté la partie si mal à propos, tout ce qu'il dit pour sa justification ne fait que convaincre ses lecteurs de l'insuffisance de M. de Noyers et leur donne une fort petite idée d'un si grand ministre. M. de La Barde, qui avoit peut-être des raisons pour ne l'aimer pas et qui le ménage si peu, dans son Histoire, qu'il le fait passer pour un génie très médiocre et qui n'étoit propre qu'à des offices de valet (ce sont ses propres termes), ne laisse pas, sans y penser, de justifier celui qu'il déchire en toutes rencontres si impitoyablement bien mieux à mon avis que n'a fait M. de La Châtre, lorsqu'il dit que le cardinal Mazarini ne rapporta au pauvre M. de Noyers que la moitié de la réponse du Roi; car Sa Majesté lui ayant dit positivement sur ce qu'il le pressoit de permettre à son ami et son collègue de se retirer de la cour, que s'il vouloit demeurer il le lui ramenât sur l'heure, sinon qu'il lui accordât de sa part de s'en aller où il lui plairoit, le Cardinal, sans lui faire connoître que Sa Majesté laissoit à

1. Depuis la mort de Richelieu, Sublet de Noyers avait essayé de prendre de l'autorité sur Louis XIII, qui traitait avec lui, en des conférences particulières, des choses de l'armée. Mais il manquait de franchise, et le roi s'en étant aperçu, le malmena si fort, qu'il demanda aussitôt à se retirer de la cour en avril 1643, ce qui lui fut accordé immédiatement. Ensuite, quand il voulut y revenir, Mazarin s'y opposa formellement.

2. C'est Louis XIII, qui, au dire de Monglat, traita ainsi de Noyers, un jour qu'il lui faisait des reproches (*Mémoires*, 1727, t. II, p. 72).

son choix de rester ou de partir, lui dit seulement qu'il avoit obtenu pour lui la permission de se retirer : ce qu'on peut appeler en bon françois une botte à l'italienne, un franc coup de Jarnac. Et pour faire voir encore plus clairement que M. de Noyers ne s'attendoit pas à cette réponse si brusque, quoiqu'il eût fait mine de vouloir se retirer, il ne faut que lire dans la même Histoire ce que lui fait dire M. de La Barde dans sa juste surprise : Que deviendront, dit-il, mes amis ou que feront-ils, ne m'ayant plus pour les soutenir? *Quid, inquit, amici mei facient?* Cela peut avoir les deux sens que je lui donne et si l'écrivain latin s'étoit expliqué plus clairement, je ne serois pas en peine de deviner ce qu'il a voulu dire. Je pense donc que ces paroles : *Quid amici mei facient?* ne veulent dire autre chose sinon : Pensez-vous que mes amis ne soient pas assez puissants pour me faire rappeler à la cour malgré vous! Mais il se trompoit fort, ajoute M. de La Barde : *Ignarus quam pauci sint qui res alienas suo periculo curare velint et quos ubi his secundæ res erant coluere eos ubi in adversa mutavere observare pergant.* En effet, les malheureux trouvent peu de ces généreux amis qui veulent les secourir dans leur disgrâce aux dépens de leur propre fortune, qui courroit peut-être, s'ils se déclaroient pour eux, le même danger que la leur. C'est cette réflexion de M. de La Barde qui m'a fait comprendre le vrai sens de l'exclamation de M. de Noyers : *quid amici mei facient?* Ils ne firent rien du tout. Le seul maréchal de La Meilleraye se trémoussa un peu et parla fortement au Cardinal en lui reprochant les artifices de son pays, *italicas*

artes. Mais tout cela ne produisit que quelque éclat sans effet, et M. de Noyers, quoi qu'il put faire depuis pour remonter sur sa bête, comme dit le proverbe, n'en put venir à bout. Il eut beau de faire dorer l'appartement de la Reine, à Fontainebleau, et d'y placer même le buste de Sa Majesté [1] ; dès qu'il montra son nez à la cour, le Cardinal lui fit commandement de s'en retourner à Dangu, où il mourut bientôt après de chagrin et de dépit de voir ses grands et utiles services si mal récompensés. Le rondeau qui parut alors dit ces choses d'une manière si plaisante que j'ai cru le devoir mettre ici. Il a l'air tout à fait marotique et peu de personnes l'ont vu. Les uns disent qu'il est de Benserade [2], d'autres que c'est le sieur de Coulanges [3], neveu de M. Le Tellier, qui l'a fait. Quoi qu'il en soit, si j'ai bonne mémoire, le voici tel qu'il est [4] :

1. Sublet de Noyers était intendant des bâtiments du roi.

2. Isaac de Benserade, né et baptisé à Paris, le 5 novembre 1613, mort à Gentilly (Seine) le 20 octobre 1691 et enterré le lendemain à l'église Saint-Eustache de Paris. Élu à l'Académie française, le 9 avril 1674, en remplacement de Chapelain.

3. Philippe-Emmanuel, marquis de Coulanges, né vers 1631, mort en 1716, parent et ami de M^me^ de Sévigné, auteur de nombreux et spirituels couplets, dont un choix a été publié en 1694 (in-12) et en 1698 (2 vol. in-12). Il a également laissé des Mémoires, mis au jour seulement en 1820, par Monmerqué. Mais l'attribution que lui fait notre auteur du rondeau sur la disgrâce de M. de Noyers ne peut se soutenir : en 1642, il n'aurait eu que onze ans. C'est cependant bien de lui que Brienne veut parler ; car il était neveu de la chancelière Le Tellier par sa femme, fille d'une Turpin.

4. Ce rondeau est imprimé sans nom d'auteur dans le *Nouveau recueil de rondeaux* (1650).

RONDEAU

Tenez-vous bien loin de la cour
Et choisissez votre séjour
A Dangu ou bien à Pontoise,
Si mieux vous n'aimez de la toise
Travailler à la basse-cour.

C'est un voyage sans retour.
C'est pourquoi de force ou d'amour
Où que soyez sans qu'il vous poise
Tenez-vous bien.

Plusieurs ont festoyé ce jour,
Mais tel rit qui aura son tour.
Le Prince a l'âme bien matoise
Et vous qui émûtes la noise
Et lui jouâtes ce bon tour,
Tenez-vous bien.

C'est ainsi que l'on se moquoit de la faute qu'avoit faite le bon petit M. de Noyers de quitter la partie. Le feu Roi vivoit encore quand ce rondeau vit le jour, et l'on m'a assuré que Nyert le mit en chant et en fit sa cour aux ministres qui avoient obtenu si facilement du Roi le congé de leur collègue ; mais cela n'est pas vraisemblable, car Nyert n'auroit eu garde d'aller chanter aux oreilles du Cardinal et de M. de Chavigny :

Et vous qui émûtes la noise
Et lui jouâtes ce bon tour,
Tenez-vous bien.

C'est ce qui fit que, le Cardinal étant devenu le maître peu de temps après, il ne se parla plus de

ce rondeau, dont je viens de me ressouvenir comme par miracle. Mais comme j'ai toujours fort aimé les vers, je retrouve aisément tous ceux dont j'ai chargé ma mémoire et j'en mettrai dans ce recueil de plus curieux encore que ceux-ci, ne fût-ce que l'épitaphe du cardinal de Richelieu, qu'il n'y a qu'un autre homme [1] et moi en France qui l'aient vue. La voici pendant qu'il m'en souvient. On me dispensera de nommer l'auteur ; il suffit qu'on sache que ce sonnet est d'un des plus célèbres avocats [2] du Parlement de Paris, qui n'avoit pas sujet d'aimer le Cardinal ni par conséquent d'épargner sa mémoire.

Épitaphe du cardinal duc de Richelieu.

SONNET

Passant, que ce tombeau te fasse horreur des vices !
D'un esprit infernal il renferme le corps ;
La vengeance, l'exil, les prisons et les morts
Furent de ce tyran les sanglantes délices.

De la Reine et du Roi par ses noirs artifices
Il rompit les liens et les sacrés accords ;
Il domina son maître, et pillant ses trésors,
Fit des plus grands voleurs ses fidèles complices.

De ce monstre d'orgueil les crimes inouïs
Rendirent odieux le grand nom de Louis ;
Sa haine fut la paix, son amour fut la guerre,

Et son impiété passant jusques à Dieu,
Il opprima l'Église et crut que sur la terre
On devoit adorer le nom de Richelieu.

1. *Note de Brienne* : « M. A[rnauld] d'And[illy]. »
2. *Note de Brienne* : « M. Le M[aître]. »

Celui qui me dit ce beau sonnet dans la solitude de Port-Royal ne croyoit pas que je dusse le retenir ; mais, quoiqu'il ne me le dit qu'une fois seulement, il s'imprima d'abord si profondément dans les cellules de ma réminiscence qu'il y est demeuré toujours depuis et ne s'en effacera jamais. Il me donna ce même jour que je l'étois allé voir de Meudon, où je passai quelques semaines pour dissiper les chagrins de ma disgrâce qui ne faisoit que d'arriver, il me donna, dis-je, encore toutes les épigrammes suivantes dont il me permit de prendre copie. Il appeloit ces sortes de vers Pièces de contrebande, et ce nom, si le lecteur le trouve bon, leur demeurera.

QUATRAIN

contre le cardinal de Richelieu, le comte-duc d'Olivarès, le roi Louis XIII, Philippe IV et Urbain VIII.

Il est de Gomberville et non de Mainard[1], comme on l'a cru assez longtemps, ce qui faisoit que le cardinal de Richelieu le haïssoit :

Deux fourbes achevés qui règnent dans la guerre,
Deux rois dont la foiblesse étonne l'univers,
Un pape évaporé qui se pique de vers,
Font nager dans le sang la moitié de la terre.

1. François de Mainard (1582-28 décembre 1646), l'un des membres fondateurs de l'Académie française. Voy. Charles Drouhet, *Le poète François Mainard*. Paris, 1909, in-8°.

Épitaphe du cardinal de Richelieu :

Bon Dieu, que la Sorbonne est riche
De posséder gratis un bien
Pour lequel la maison d'Autriche
Eût donné la moitié du sien.

Autre :

Il est mort de par Dieu
Le cardinal de Richelieu ;
Mais le plus grand de mon souci
Ma pension est morte aussi

On croit que celle-ci est de Boisrobert et elle est assez de son caractère [1].

Autre :

Ci-gît Monsieur le Cardinal
Qui fit moins de bien que de mal
Et qui ne fit jamais pour Dieu
Que le bâtiment de ce lieu.

Autre :

Cy gît celui qui fut en France
Aimé de peu, mais craint de tous.
Sa mort laisse dans l'opulence
Des gueux, des bossus et des fous.

Autre :

On a mis sous même couvert
Les os d'Armand et de Robert ;
On peut dire étant véritable :
Ci-dessous gît Robert le Diable.

1. On l'attribua aussi à Scarron.

Autre sur le même sujet, qui, quoique latine, mérite bien d'avoir place ici :

Hic jacet Armandus,
Si non armasset, amandus.
Vixit in bello ;
Requiescat in pace.

SIXAIN

Ci-gît le pacifique Armand
Dont l'esprit tout juste et clément
Ne fit jamais mal à personne.
Il n'a garde d'être damné,
S'il est vrai que Dieu lui pardonne
De même qu'il a pardonné.

ÉPIGRAMME CONTRE LE MÊME

Jésus venu de pauvre lieu
Nous apporta la paix en terre ;
S'il fût venu de Richelieu,
Il nous eût apporté la guerre.

RONDEAU

Il est passé, il a plié bagage
Ce cardinal dont moult est grand dommage
Pour ses parents (c'est comme je l'entends) ;
Car pour autrui maintes gens sont contents,
En bonne foi, de n'avoir que l'image.

Par dons, par vol, par fraude et mariage
Sous sa faveur s'enrichit son lignage ;
Mais aujourd'hui ce n'en est plus le temps,
Il est passé.

Or parlerons sans crainte d'être en cage.
Il est en plomb l'éminent personnage
Qui de nos maux s'est ri plus de vingt ans.
Le Roi de bronze en eut le passetemps
Quand sur le pont, à tout son attelage,
Il est passé.

Ce rondeau[1] est certainement de feu l'abbé de Laffemas, d'autres disent du président Miron ; quoi qu'il en soit, le Roi défunt le mit en chant et se le fit chanter plus d'une fois par Nyert et par M. de Mortemart[2]. Il n'y eut que le maréchal de Schönberg[3] qui ne voulut pas tenir sa partie dans ce beau trio ; il avoit trop d'obligation au Cardinal pour faire sa cour à ses dépens, et en cela il est louable. Mais le Roi ne lui en sut pas fort bon gré, et mon père m'a dit que cette résistance qu'il fit à la volonté du

1. Ce rondeau est inséré, sans signature, dans le *Nouveau recueil de rondeaux*. Tallemant des Réaux, dans son historiette de Louis XIII (t. II, p. 246) en attribue la paternité à Robert Miron, massacré le 4 juillet 1652, au sortir de l'Hôtel de Ville. Loménie, comme on le voit, la donne avec autant d'assurance à l'abbé Laurent de Laffemas, qui fut un frondeur émérite et mourut vers le milieu d'octobre 1655. Sur l'un et sur l'autre on peut consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, par Frédéric Lachèvre (t. II, p. 313 et 379).

2. Gabriel de Rochechouart, marquis, puis (1650), duc de Mortemart (1600-1675), premier gentilhomme de la chambre du roi, père du duc de Vivonne et de M^me^ de Montespan. Il chantait avec agrément, et, pour cela, son nom se trouve rapproché parfois de celui de Pierre de Nyert (Henry Prunières, *Les Ballets de cour en France avant Benserade et Lully*, 1914, p. 189).

3. Charles de Schönberg, duc d'Halluin, né en 1601, mort en 1656, maréchal en 1637.

maître, avec cette générosité qui lui étoit particuculière, pensa le perdre dans son esprit, et que les autres petits maîtres prirent de là occasion de lui rendre beaucoup de méchants offices, tant il est dangereux de ne pas hurler avec les loups.

Cette agréable digression où m'a jeté le rondeau qui fut fait contre M. de Noyers et que j'ai finie par un autre rondeau, le plus célèbre qui ait jamais couru par le monde, m'a conduit naturellement à la mort du cardinal de Richelieu dont il est temps que je dise un mot, en reprenant les choses un peu plus haut. Après quoi, je continuerai le fil de l'histoire de la régence de la feue Reine mère Anne d'Autriche, qui fera la conclusion de cette première partie.

LIVRE SECOND

SOMMAIRE : *Récapitulation des choses plus remarquables qui se passoient à la Cour un peu avant la mort du cardinal de Richelieu, et à sa mort même, dont on donne un récit fidèle et moins flatté que celui de Chapelain, avec quelques autres faits historiques qui ne se trouvent point ailleurs.*

A la manière des faiseurs de roman, ou pour parler plus emphatiquement des poètes héroïques, j'ai embrouillé tout exprès ma matière afin d'avoir le plaisir de la débrouiller en ce second livre, pour en reprendre la suite naturelle dans le troisième. Ces petites diversités qui font changer d'objet aux lecteurs, leur plaisent plus d'ordinaire que ne font ces histoires trop méthodiques où les auteurs s'imagineroient commettre une grande faute s'ils parloient du fameux siège de Grave avant la bataille de Rocroy, ou remontoient de la guerre de Hollande au combat de Castelnaudary [1]. Mais comme je ne m'arrête pas à ces règles insipides et fatigantes que

1. La bataille de Rocroy date du 19 mai 1643, tandis que le siège de Grave par Guillaume d'Orange eut lieu du 24 juillet au 26 octobre 1674. Le combat de Castelnaudary se livra le 1er septembre 1632 et la guerre de Hollande ne commença qu'en 1672.

le satyrique a frondées le premier avant moi lorsqu'il a dit :

> Loin ces rimeurs craintifs, dont l'esprit flegmatique
> Garde dans ses fureurs un ordre didactique,
> Qui chantant d'un héros les progrès éclatants,
> Maigres historiens, suivront l'ordre des temps.
> Ils n'osent un moment perdre un sujet de vue ;
> Pour prendre Dôle il faut que Lille soit rendue [1],
> Et que leur vers exact ainsi que Mézeray [2]
> Ait fait déjà tomber les remparts de Courtray [3].

Comme, dis-je, je ne m'arrête pas aux règles des autres, je prétends dans ce second livre faire un abrégé des principales actions du cardinal de Richelieu. Et sans me mettre en peine de ce qu'on en dira, je suis résolu de suivre le cours de ce soleil rétrograde, c'est-à-dire de cet astre éclipsé, qu'un de ses panégyristes appela le *Soleil des cardinaux* [4]. Ce seroit me renfermer dans des bornes trop étroites que de ne parler seulement que de ce qui se passa de plus remarquable à sa mort. J'ai bien d'autres mystères à révéler au public, et je le puis faire maintenant avec d'autant plus de sincérité que je n'ai nul sujet de l'aimer ni de le haïr.

1. La reddition de Lille est du 27 août 1667 et la prise de Dôle du 14 février 1668.

2. François Eudes de Mézeray (1610-10 juillet 1683), historien et historiographe de France. Elu à l'Académie française en 1649, il en fut le secrétaire perpétuel à la mort de Conrart (25 novembre 1675).

3. *Note de Brienne* : « Le sieur Despréaux, *Art poétique*, chant second, page 114, édition in-4°. »

4. *Note de Brienne* : « Voy. Pontis, dans ses Mémoires, tome I^er^, page 353. »

Il ne faut pas qu'on s'imagine que le cardinal de Richelieu fut un génie médiocre parce que ses ennemis [1] l'ont traité de malhabile homme, et ont dit de lui tout ce que leur haine et leur mauvaise volonté leur suggéroit. C'étoit certes un grand homme et un esprit de premier ordre. Il ne lui manquoit rien pour être parfait, sinon un peu moins de cruauté. A cela près, je n'en puis dire que du bien, et je me flatte que ceux qui liront ces Mémoires me sauront quelque gré de leur avoir appris plusieurs circonstances de sa vie et de sa mort qui ne se trouvent point ailleurs.

Le règne de Louis XIII n'a pas manqué d'excellents esprits qui en ont écrit les divers événements ; mais la crainte qu'ils avoient d'offenser son premier ministre, qui n'a jamais su ce que c'étoit que de pardonner les offenses, leur a fait taire la vérité en beaucoup d'occasions, où il me semble qu'ils l'auroient pu dire avec un peu moins de flatterie et de déguisement qu'ils n'ont fait. D'autres, plus hardis qu'eux, et qui ne suivoient d'autres règles dans leurs discours que celles de la haine qu'ils portoient au ministre, ont tellement trempé leurs plumes dans le fiel et le vinaigre, s'il m'est permis de parler de la sorte, que tout ce qu'ils ont dit du cardinal de Richelieu ne peut être considéré, à l'heure qu'il est, que comme des satires pleines de médisances et de faussetés, où le vraisemblable même n'est pas gardé.

1. *Note de Brienne* : « L'abbé de Morgues, dit de Saint-Germain, écrivain de la reine Marie de Médicis, les défenseurs des Marillac, M. de Montrésor et autres. »

Ce n'est ni les uns ni les autres que je veux suivre, parce qu'à mon avis, ils s'écartent également du vrai chemin que doit tenir un historien sincère. Les panégyriques ne sont plus à la mode, et les satires ne furent jamais du goût des honnêtes gens. Mais le milieu entre ces deux extrêmes est bien difficile à trouver : c'est toutefois ce que je tâcherai de faire, si cela est possible, dans des anecdotes.

L'époque de la mort du maréchal d'Ancre[1] est si remarquable que c'est par là que je commencerai ce second livre de mes Mémoires, ou, pour mieux dire, cet épisode que j'ai cru y devoir fourrer afin de les rendre plus curieux. Pierre Dupuy[2] a mis à la fin de l'histoire instructive qu'il nous a donnée des plus illustres favoris anciens et modernes[3], une relation exacte en forme de journal de tout ce qui se passa à la tragédie du Louvre, pour ne pas dire toujours à la mort du maréchal d'Ancre. Et cela joint aux Mémoires de la régence de la reine Marie de

1. L'étude historique la plus récente et la plus documentée sur le meurtre de Concini est celle que M. Louis Batiffol a fait paraître sous ce titre : *Le coup d'État du 24 avril 1617*, d'abord dans la *Revue historique*, t. XCV et XCVII (décembre 1907-avril 1908) et ensuite dans son volume *: Le roi Louis XIII à vingt ans.* Peut-être Concini était-il moins ignorant qu'on ne l'a dit (Paul Marais, *L' « Euripide » de Concini, maréchal d'Ancre ; les prénoms de Concini*, dans *Bulletin du Bibliophile*, 1914, p. 138.)

2. Pierre Dupuy (27 novembre 1582-14 décembre 1651), l'un des fils du jurisconsulte Claude Dupuy, contribua avec son frère Jacques, garde de la bibliothèque du Roi, à former la belle collection de manuscrits qui porte aujourd'hui leur nom.

3. *Note de Brienne* : « Imprimée à Leyde, en 1642. »

Médicis composés par feu M. le maréchal d'Estrées [1], père du cardinal et du maréchal du même nom, aussi bien que du duc d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, dont nous aurons sujet de parler plus d'une fois dans la dernière partie de cet ouvrage ; ce journal, dis-je, et ces Mémoires de cet habile négociateur, et délié courtisan, contiennent une histoire très fidèle de tout ce qui est arrivé de plus considérable durant le cours de la faveur du malheureux Concino Concini. Ceux qui auront lu ces deux livres, où il ne se trouve guère moins de politique que dans l'histoire du règne de Tibère écrite par Tacite et traduite si admirablement par d'Ablancourt [2], verront peut-être avec quelque plaisir l'extrait que j'en ai fait; et j'espère qu'ils y trouveront même quelques particularités qui ont échappé aux yeux clairvoyants des auteurs que je suis à la piste, soit qu'ils les aient ignorées, soit qu'ils aient cru ne devoir pas les révéler. Voici par exemple un fait qu'ils n'ont point dit et qui toutefois étoit bon à savoir.

1. François-Annibal, marquis de Cœuvres, puis duc d'Estrées, mort centenaire, ou à peu près, le 6 mai 1670, a laissé deux sortes de Mémoires, qui tous deux, ont été édités par la Société de l'Histoire de France : les premiers, concernant la régence de Marie de Médicis (1610-1616), furent mis au jour, du vivant de l'auteur, en 1666, et corrigés par le P. Le Moyne, — c'est à eux que Brienne fait allusion ; — les autres, concernant la régence d'Anne d'Autriche (1643-1650), étaient demeurés inédits et n'ont vu le jour qu'en 1910.

2. Nicolas Perrot d'Ablancourt, né à Châlons-sur-Marne, le 5 avril 1606, mort sur sa terre d'Ablancourt, près de Vitry-le-François, le 17 novembre 1664, élu en 1637 membre de l'Académie française.

Le Cardinal, qui n'étoit encore qu'évêque de Luçon et secrétaire d'État, reçut, la veille de la mort du maréchal d'Ancre, un paquet de lettres que Ferrier [1], père de la lieutenante criminelle que nous avons vue de nos jours faire avec son mari, qui ne valoit guère mieux qu'elle, une fin si tragique, comme je le dirai ailleurs, avoit remis au doyen de Luçon [2] chez qui il logeoit, pour le porter incessamment à son évêque. Il étoit couché lorsque ce paquet lui fut rendu ; et l'ayant ouvert, il trouva dedans une lettre qu'un de ses amis, dont je n'ai pu savoir le nom, lui écrivoit, par laquelle il lui donnoit avis que le maréchal d'Ancre devoit être assassiné le lendemain en entrant au Louvre ; qu'on le prioit de l'en avertir sur l'heure et de l'obliger à se retirer sans perte de temps dans quelqu'une des places fortes dont il étoit gouverneur, d'où il pouvoit ensuite passer en Italie, s'il se voyoit hors d'espérance de fléchir la colère du Roi. Les personnes mêmes qui devoient le tuer étoient nommées dans ce billet, et toute l'entreprise contre la personne du favori, son ami, s'y trouvoit si bien circonstanciée qu'on ne pouvoit douter que cet avis ne vînt de très bonne part, ni que celui qui le donnoit n'eût su la chose de quelqu'un des conjurés ou n'en

1. Jérémie Ferrier, ministre protestant converti, père de Marie Ferrier, dont la fin tragique, et celle de son mari, Jacques Tardieu, fut une des causes célèbres du temps, à laquelle Boileau a fait allusion dans sa X^e^ satire (v. 255). Voy. aussi les *Historiettes* de Tallemant, t. III, p. 480.

2. C'était Sébastien Bouthillier, abbé de la Cochère, au diocèse d'Alençon, et évêque d'Aire en 1623.

fût peut-être du nombre. L'évêque de Luçon ne témoigna pas ajouter beaucoup de foi à cet avis, et au lieu de se lever, comme il le devoit faire, s'il eût eu véritablement de l'amitié et de la reconnoissance pour son bienfaiteur, qui lui avoit procuré la charge de M. Mangot[1], auquel il venoit de faire donner les sceaux, il mit le paquet sous son chevet et dit au doyen de son église que la nuit lui donneroit conseil et qu'il ne croyoit pas que la chose pressât tellement qu'il fallût aller à cette heure indue donner l'alarme au maréchal d'Ancre ; que cela même pourroit le perdre, si le Roi venoit à savoir que ce fût de lui que le maréchal d'Ancre eût reçu le conseil de se retirer ainsi furtivement de Paris et de se jeter dans quelqu'une des forteresses dont il étoit le maître, pour éviter la mort qui lui étoit préparée ; qu'au reste il ne pouvoit croire que l'avis fût vrai, mais qu'il jugeoit plutôt qu'on ne le lui avoit donné qu'afin de lui faire faire quelque fausse démarche, et que cet avis avoit bien la mine de venir de la part de M. de Villeroy, son compétiteur. Sur cela il se recoucha et s'endormit comme si de rien n'étoit. A son réveil, il apprit la catastrophe de son ami et se repentit, mais trop tard, de l'avoir laissé égorger par sa faute. Le doyen de Luçon ne put s'empêcher de lui en faire quelques reproches, dont son évêque se justifia mal ; en effet, il étoit coupable en quelque sorte de la mort de son ami. C'est du

1. Claude Mangot, seigneur de Villarceaux, conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes, secrétaire d'État le 9 août 1616 ; garde des sceaux le 25 novembre suivant, il dut les remettre après l'assassinat de Concini.

feu sieur de Gomberville, à qui Ferrier avoit dit la chose, que je l'ai su, et, en ayant parlé à mon père, qu'on croit être l'auteur du Journal de la mort du maréchal d'Ancre, que M. P. Dupuy a fait imprimer, comme j'ai dit ci-dessus, à la fin de son histoire des Favoris[1], M. de Brienne m'assura que ce fait était véritable et que Ferrier le lui avoit déclaré lui-même, et que, si l'auteur du Journal l'avoit su, il n'auroit pas manqué de l'y insérer. Sur cela, je pris la liberté de lui demander s'il étoit vrai que cette relation fût sortie de sa plume : il ne me l'avoua pas, mais me répondit de manière à me le faire croire ; et comme je vis qu'il ne jugeoit point à propos de me révéler son secret, je ne l'en pressai pas davantage pour lors ; mais à quelques jours de là, l'ayant remis sur le même discours, il me dit que cette pièce n'étoit pas de lui, qu'à la vérité il l'avoit revue et y avoit ajouté plusieurs particularités qui sont dans l'imprimé et n'étoient pas dans l'original, que M. Dupuy lui avoit envoyé pour le corriger et l'augmenter, sans toutefois lui nommer l'auteur ; et que c'étoit là tout ce qu'il en savoit. Ensuite, l'ayant prié de me dire, si cela ne lui faisoit point de peine, ce qu'il pensoit de la conduite

1. L'imprimé de P. Dupuy a été reproduit dans la *Collection des Mémoires* de Michaud et Poujoulat (2e série, t. V, p. 458). On l'attribuait communément à Michel de Marillac. M. Louis Batiffol a montré (*Le coup d'État du 24 avril 1617*, dans *Revue historique*, t. XCV, p. 292, en note) qu'il devait être de Cadenet, plus tard duc de Chaulnes, frère de Luynes. Depuis lors, le texte même du manuscrit a été reproduit par M. Alfred Franklin, dans son livre : *La Cour de France et l'assassinat du maréchal d'Ancre* (1913, in-12).

qu'avoit tenue l'évêque de Luçon en cette rencontre, il ajouta que la chose parloit d'elle-même et n'avoit pas besoin de commentaire. « Est-ce, lui dis-je, monsieur, que le cardinal de Richelieu n'étoit pas fâché de se voir défait du maréchal d'Ancre ? — En doutez-vous ? reprit-il. Il jugeoit bien dès lors ce qui lui devoit arriver, et il ne se trompa pas. Le duc de Luynes, qui se fit connétable sans avoir jamais tiré l'épée que contre des cerfs et des sangliers, ne donnoit aucun ombrage au Cardinal ; mais jamais il n'eût été premier ministre tant qu'auroit vécu le maréchal d'Ancre, et celui-ci se seroit bien gardé de lui procurer le chapeau de cardinal. Il falloit donc, pour venir à ses fins, laisser tuer son ami, puisqu'aussi bien son heure étoit venue, et, quoique selon les règles de l'amitié et de la charité chrétienne l'action de l'évêque de Luçon ne se puisse justifier, selon les maximes de Machiavel et de la politique humaine, je la juge bonne, encore que je ne l'approuve pas ». Ainsi me parla mon père, dans un temps où j'étois bien plus soigneux de lire le *Prince* de Machiavel que l'Évangile, et ce qu'il me dit, après que j'y eus fait quelque attention, me parut fort vraisemblable. Mais reprenons le fil de notre histoire.

« Depuis la prise de Monsieur le Prince, dit le maréchal d'Estrées [1], la jalousie qui paroissoit entre le

1. *Note de Brienne* : « Dans les *Mémoires de la régence de la Reine Marie de Médicis*, p. 237 et suiv. » — Rappelons que le texte donné par le P. Le Moyne et suivi par Brienne est différent de celui de la Société de l'Histoire de France.

garde des sceaux Du Vair[1], Barbin[2] et Mangot, ou plutôt la défiance que l'on eut d'une trop étroite intelligence entre le garde des sceaux et M. de Luynes, fut cause qu'il fut éloigné des affaires,.. et les sceaux qu'on lui redemanda furent donnés à M. Mangot ; et, le président Jeannin étant disgracié en même temps, la charge de contrôleur-général des finances qu'il tenoit, fut donnée à Barbin, et celle de secrétaire d'État de la guerre fut donnée à M. de Luçon, depuis cardinal de Richelieu, que la fortune conduisoit par des chemins peu ordinaires à ceux de sa profession ; car, bien que dans les derniers siècles les évêques eussent eu beaucoup de part dans les affaires et particulièrement dans les négociations au dedans et au dehors du royaume, il étoit pourtant sans exemple d'en voir un dans la charge de secrétaire d'État dont les principales fonctions regardoient les affaires de la guerre. Cependant, comme c'étoit un génie fort élevé, il sut habilement se servir des moyens que les occasions lui donnoient de monter au premier rang et de parvenir à la grande puissance que l'on avoit eu raison de prévoir à cause de ses grandes qualités. Car, en

1. Guillaume du Vair, né à Paris le 7 mars 1556, conseiller au parlement de Paris, puis maître des requêtes, chargé par Henri IV de missions de confiance à Marseille et en Angleterre, premier président du parlement de Provence, garde des sceaux et évêque de Lisieux (1617), mort à Tonneins (Lot-et-Garonne), le 3 août 1621.

2. Claude Barbin, qui, d'intendant de la maison de la reine, étoit devenu contrôleur des finances à la place du président Jeannin.

effet, il ne fut pas longtemps dans cet emploi sans être considéré comme un homme rare, d'un mérite extraordinaire et qui donna bientôt de la jalousie au maréchal d'Ancre. La suite a fait connoître que l'on ne s'étoit pas trompé dans ces jugements ». Ces paroles de ce fin courtisan que je viens de rapporter confirment merveilleusement la pensée de feu M. de Brienne, et font voir la raison qui obligea l'évêque de Luçon à mettre sous le chevet de son lit un paquet aussi important au salut de son bienfaiteur que celui dont nous avons parlé. Et je ne m'étonne plus qu'il ait dormi si tranquillement la veille de la mort de celui dont il espéroit d'occuper la place. Cependant cette action donnera de l'horreur à quiconque la lira, et Dieu nous garde de tels amis ; mais que dirait-on si je prouvois, comme une démonstration de géométrie, que M. de Luynes [1] fut celui qui écrivit le billet dont j'ai parlé à l'évêque de Luçon ?

Pour en être convaincu, il suffit de savoir qu'ils étoient liés d'amitié, et en effet ce fut à M. de Luynes que l'évêque de Luçon s'adressa, après la mort de leur ennemi commun, pour le présenter au Roi. Car, quoique l'auteur de la relation dise [2] que « M. de Luçon étant allé au Louvre tenter s'il pouvoit être admis avec les autres secrétaires d'État, et s'étant tenu assez longtemps éloigné du Roi, en peine de trouver aucun qui se voulut entretenir avec lui, il

1. Charles, marquis d'Albert, duc de Luynes (5 août 1578-15 décembre 1621), connétable de France le 2 avril 1621. Il fut le premier mari de la duchesse de Chevreuse.

2. *Note de Brienne :* « Pages 550 et 551. »

se hasarda d'approcher du Roi, qui étoit sur la table de son billard, lequel le voyant venir se mit à crier : « Eh bien ! Luçon, enfin me voilà hors de votre tyrannie ! » Et qu'ayant voulu répliquer, le Roi lui dit : « Allez, allez, ôtez-vous d'ici ! » Quoique, dis-je, dise cet auteur, je trouve plus de vraisemblance à ce que le sieur Aubery rapporte dans son histoire [1], de ce fait important à la gloire de son héros. Voici ses paroles : « M. de Luçon s'étant présenté au Roi pour justifier son innocence... Sa Majesté l'accueillit fort favorablement et lui témoigna qu'Elle étoit bien assurée de sa fidélité et de la passion qu'il avoit à son service. Sur quoi, M. de Luynes qui étoit présent, ayant pris la parole et dit au Roi : « Oui, sire, M. de Luçon a toujours bien servi Votre Majesté », le Roi lui ordonna de continuer à le servir en son conseil. » Or, y auroit-il apparence que M. de Luynes eût parlé de la sorte au Roi, dans une conjoncture si délicate, en faveur d'une créature du maréchal d'Ancre, si l'évêque de Luçon et lui n'eussent été unis secrètement d'intérêts ? Ce fut donc lui qui le présenta au Roi, comme j'ai dit, s'assurant, sur le rapport qu'il avoit fait à Sa Majesté, quinze jours auparavant la catastrophe du maréchal d'Ancre, de la résolution qu'avoit prise M. de Luçon de se retirer de la cour, plutôt que de se trouver engagé comme il avoit sujet de le craindre dans la disgrâce du maréchal d'Ancre, qu'il prévoyoit

1. *Note de Brienne : « Histoire du cardinal duc de Richelieu*, livre I, chapitre V, p. 13. » — Antoine Aubery (18 mai 1616-29 janvier 1695) fit paraître son *Histoire de Richelieu*, en 1660 (2 vol. in-folio).

devoir bientôt arriver. En effet, M. de Luçon fit demander instamment son congé au Roi par M. de Luynes, et celui-ci en ayant fait souvenir Sa Majesté fort à propos, le Roi lui fit dire par le même M. de Luynes (quoique l'auteur de la relation ne le marque pas) « que pour lui, il pouvoit être en son conseil, si bon lui sembloit, ou comme évêque ou comme conseiller d'État, mais que pour la charge de secrétaire d'État, il en avoit disposé et l'avoit rendue à M. de Villeroy, et qu'à cette fin, il eut à aller quérir tous les papiers, lesquels il rapporta aussitôt après, et voulut entrer au conseil ; mais il n'y osa jamais prendre place, et ne bougea de derrière la porte, où il s'entretenoit avec M. Miron[1] ». Ce sont jusques ici les paroles de l'auteur anonyme, que j'ai copiées sans y rien changer, quoique assez mal écrites, à la façon de ce temps-là, et cela seulement pour donner plus de poids à ma conjecture. Il paroit donc clairement que le Roi n'a point dit à l'évêque de Luçon : « Allez, allez, ôtez-vous d'ici », puisqu'en même temps il lui permet de continuer à le servir dans son conseil comme il faisoit auparavant que d'avoir le brevet de secrétaire d'État : ce que l'auteur anonyme avoue, en quoi il est d'accord avec le sieur Aubery, qui ajoute que ce fut Vignolles[2] qui porta l'ordre aux anciens ministres de recevoir en leur compagnie M. de Luçon en qualité seule-

1. *Note de Brienne :* « Page 551. » — Robert Miron, conseiller au parlement et prévôt des marchands, mort en 1641.

2. Bertrand de Vignolles, dit la Hire, lieutenant-général en 1636.

ment de conseiller d'État ; à quoi ils ne firent aucune difficulté, après que la volonté du Roi leur fut connue et qu'ils surent que cela ne portoit aucun préjudice à M. de Villeroy, auquel M. de Luçon fit dire par le président Jeannin « qu'il n'avoit aucune prétention sur l'exercice, et encore moins sur le titre de sa charge »[1]. De tout cela je conclus que M. de Luçon et M. de Luynes étoient bien d'accord ensemble, et que, selon toutes les apparences, ce fut ce dernier qui lui écrivit de concert la lettre dont j'ai parlé ; et cela pour deux raisons : la première pour tâcher de donner l'alarme au maréchal d'Ancre et l'obliger à se retirer de lui-même, ce qui auroit épargné le sang que M. de Luynes avoit peine à répandre, car on sait que sans M. de Chaulnes[2], son frère, il ne [se] fût jamais porté à cette extrême résolution ; la seconde raison étoit de mettre entre les mains de l'évêque de Luçon un acte qui lui pût servir auprès du Roi, de quelque manière que la chose se tournât, pour faire voir à Sa Majesté qu'il lui avoit été très fidèle, soit en faisant partir à la hâte le maréchal, soit en le laissant tuer fort tranquillement, qui fut le parti qu'il prit. Or, quoique M. de Luynes ne se nommât pas dans ce billet, l'évêque de Luçon savoit bien de quelle part il lui étoit envoyé, et après avoir mûrement examiné en lui-même lequel lui étoit le plus avantageux, ou de donner l'alarme au maréchal d'Ancre et l'obliger

1. *Note de Brienne :* « Aubery, *loc. cit.*, p. 13. »

2. Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, prit le nom et les armes de sa femme, devint maréchal de France en 1619 et mourut le 30 octobre 1649.

ainsi à se retirer de la cour et ensuite du royaume, ou de l'abandonner à son mauvais destin, il se détermina tout d'un coup à ne rien dire et à laisser assassiner son patron : tant il est vrai que la jalousie joue toujours au plus sûr. Mais on pourra m'objecter qu'il n'y a nulle apparence que M. de Luynes ait révélé le secret du prince. Je réponds qu'il ne le révéla pas, puisqu'il n'apprit rien à M. de Luçon qu'il ne sût déjà, à M. de Luçon, dis-je, qui étoit le plus grand ennemi du maréchal d'Ancre, comme il y parut par le bon tour qu'il lui joua la veille de sa mort, qu'il pouvoit empêcher, s'il eut voulu. Ainsi, pour juger sainement de ce mystère d'iniquité, il faut dire que M. de Luçon et M. de Luynes furent complices également du meurtre commis en la personne de leur compétiteur, l'un pour avoir conseillé au Roi de le faire tuer et l'autre pour ne l'avoir pas averti qu'il le devoit être le lendemain. Joignez à cela le témoignage avantageux que M. de Luynes rendit à la fidélité de M. de Luçon devant le Roi, et doutez après, si vous pouvez, de leur intelligence, qui est ce que j'avois à prouver.

Disons maintenant un mot de la mort du maréchal et de ce qui obligea le roi de prendre une si terrible résolution. L'auteur anonyme dit[1] que « cet esprit ambitieux s'étant assuré de la personne du Roi, lui retrancha la liberté qu'il avoit eue jusqu'alors (c'est-à-dire avant l'éloignement des anciens ministres, qui fut bientôt suivi de celui des princes)

1. *Note de Brienne* : « Page 518 et suiv. »

d'aller visiter les belles maisons qui sont aux environs de Paris, et réduisit le divertissement qu'il avoit accoutumé de prendre à la chasse, à la seule promenade des Tuileries ; qu'un procédé si extraordinaire ayant donné à Sa Majesté un juste sujet de défiance, il commença de tout craindre d'une personne qui tentoit toutes choses pour s'agrandir ; que, se voyant donc esclave du favori et prisonnier dans son propre palais et craignant que des desseins si violents n'allassent jusques à sa vie, il prit la résolution, par le conseil de M. de Luynes,... de sortir de Paris pour aller à Amboise, dont il avoit le gouvernement, dans l'assurance qu'il avoit que les princes et les braves (avec lesquels il avoit toujours conservé une intelligence particulière, depuis que la tyrannie du maréchal les eut chassés de la Cour) se rendroient auprès de Sa Majesté pour lui renouveler les vœux de leur fidélité et de leur obéissance. Mais cela ne s'étant pu exécuter, soit par quelques avis qu'on avoit donnés au maréchal, soit par sa propre défiance, le Roi se détermina à faire arrêter le maréchal dans sa chambre par le capitaine des gardes du corps et à le faire conduire à la Bastille, pour que son procès lui fut fait par le Parlement. Ce projet étant encore trop foible et trop incertain pour croire qu'il pût réussir, et la Reine Mère s'y trouvant trop intéressée pour qu'on osât espérer qu'elle consentît à la perte et à la ruine d'une de ses créatures, qu'elle avoit par sa bonté élevée à une si haute fortune, et comme il étoit trop périlleux de l'entreprendre sans le pouvoir exécuter, le Roi prit une dernière résolution pour mettre sa vie en sûreté

et son royaume en repos : à savoir, que le maréchal d'Ancre venant le visiter à son ordinaire, Sa Majesté le mèneroit dans le cabinet de ses armes et que, sous prétexte d'ordonner au baron de Vitry [1], capitaine des gardes du corps, de lui faire voir le plan de la ville de Soissons, qui étoit assiégée, il exécuteroit en sa personne le commandement que le Roi lui avoit donné, de le faire tuer par ses compagnons. »

Cette action n'avoit pour tout fondement que la seule et légitime autorité qui réside naturellement en la personne du prince : « Du Buisson le père [2], qui avoit soin de gouverner (dit mon auteur) les oiseaux du cabinet du Roi, fut choisi pour en faire la proposition au baron de Vitry, et eut ordre de l'assurer de la charge de maréchal de France, pour récompense du grand service qu'il rendroit à Sa Majesté. » En effet, Du Hallier [3], son frère, que nous avons vu depuis maréchal de l'Hospital, et les autres conjurés ayant tué sur le pont du Louvre, comme tout le monde sait, le maréchal d'Ancre, il reçut le jour même le bâton vacant par sa mort, et s'appela depuis le maréchal de Vitry. Je ne dirai point qui

1. Nicolas de l'Hôpital, marquis, puis duc de Vitry, maréchal de France le jour du meurtre du maréchal d'Ancre, caractère violent et brouillon qui suscita plus tard l'animosité de Richelieu.

2. Alexandre Du Buisson figure, sur l'état de paiement de la fauconnerie du roi, comme chef du vol pour émerillon, avec Pierre Du Buisson, comme aide (Eugène Griselle, *Écurie, vénerie, fauconnerie etlouve terie du roi Louis XIII*, nos 1215 et 1216).

3. François de l'Hôpital, comte de Rosnay, seigneur du Hallier, maréchal de l'Hôpital le 24 avril 1643.

lui donna le premier coup. « Du Hallier, frère de Vitry, Perray [1], Guichaumont [2], Morsains [3] et Le Buisson tirèrent à la fois sur la victime, et des cinq coups de pistolet qu'on ouït en même temps, il n'y en eut que trois qui portèrent : l'un dans la tête entre les deux yeux, l'autre dans le gosier, et le troisième à la joue sur l'oreille droite ; les deux autres ne frappèrent que le bois des garde-fous du pont du Louvre ». Cependant les conjurés s'attribuèrent également la gloire, si gloire y a, d'avoir tué le maréchal d'Ancre ; « Guichaumont surtout, parce que, pour être le bourreau de ce malheureux, il avoit pris ce jour-là un habit de deuil ». Le maréchal de l'Hôpital, qui est mort gouverneur de Paris et de Champagne et de Brie, m'a dit plusieurs fois que ce fut lui qui donna le coup sur l'oreille droite et qu'il en étoit très assuré parce qu'il tira à bout portant ; mais qu'il n'en avoit jamais eu de scrupule ni de remords, tant cette action lui paroissoit juste et nécessaire, après l'ordre exprès qu'il avoit reçu de la propre bouche du Roi, de le défaire de son plus dangereux ennemi. « Outre ces coups de pistolet, Sarroque [4], qui s'étoit offert au Roi, plus d'un mois auparavant, de tuer le personnage, lui porta un coup d'épée dans le flanc sous le tétin, et

1. Charles de Bailleul, seigneur du Perray, plus tard maître d'hôtel du roi.

2. Selon Arnauld d'Andilly (*Journal*, p. 280), Guichaumont était exempt des gardes françaises.

3. On ignore la qualité de Morsain.

4. Sarroque était gentilhomme ordinaire du roi, d'après Arnauld d'Andilly (*Ibid.*, p. 281).

Tarran deux autres dans le col. Enfin, Persan [1], La Chesnaye et Boyer [2] lui enfoncèrent aussi leurs épées dans le ventre, mais il étoit déjà mort. Tant y a, dit l'auteur du Journal, qu'il tomba sur les genoux, appuyé contre la barrière du pont, et Vitry criant : *Vive le Roi!* lui donna un coup de pied, qui l'acheva d'étendre par terre, et aussitôt toutes les portes du Louvre furent fermées et les gardes suisses et françois mis en bataille. La Chesnaye, parmi la foule, tomba sur le corps du défunt, et eut de la peine à se relever, juste punition d'avoir trempé inutilement son épée, qu'il n'avoit peut-être jamais tirée pour le service du Roi que cette fois-là, dans le sang d'un cadavre privé de vie et qui n'étoit plus en état de se défendre. Ce fut alors qu'on vit ce qui ne s'étoit jamais vu en France et qu'on doit souhaiter de n'y jamais voir : des gens porter le pistolet ou l'épée à la gorge des domestiques de la Reine pour leur faire crier : *Vive le Roi!* et ceux du parti du fils en venir au : *Qui vive ?* avec ceux du parti de la mère. Chose étrange et qui marque bien la confusion de cette odieuse journée, dont le prince a eu du remords toute sa vie ! Les rois ne doivent jamais en venir à ces extrémités. Ils ont tant de moyens et tant de voies plus honnêtes pour punir les coupables, qu'ils n'ont pas besoin d'employer contre eux la flamme et le fer, qui doivent

1. Henry de Vaudetar, baron de Persan, beau-frère de Vitry et de du Hallier, fut fait, trois jours après, capitaine de la Bastille (Arnauld d'Andilly, *Ibid.*, p. 280).

2. Toujours d'après Arnauld d'Andilly, Tarran, La Chesnaye et Boyer étaient des gentilshommes ordinaires du roi.

être réservés à de plus nobles exploits, à de plus illustres conquêtes que la mort d'un misérable favori. Je tire donc le rideau le plus tôt que je puis sur cette odieuse tragédie, dont on peut voir les autres particularités dans la relation de l'auteur anonyme, et pour finir cette digression, je rapporterai seulement la dernière période des Mémoires du maréchal d'Estrées, qui exprime mieux que je ne pourrois faire ce que je pense sur ce sujet. « Quand je fais, dit-il [1], réflexion sur les circonstances de la mort du maréchal d'Ancre, je ne la puis attribuer qu'à sa mauvaise destinée, ayant été conseillée par un homme qui avoit les inclinations fort douces, et comme il était lui-même naturellement bienfaisant, et qu'il avoit désobligé peu de personnes, il falloit que ce fût son étoile qui eût fait soulever tant de monde contre lui. Il étoit, ajoute-t-il, agréable de sa personne, adroit à cheval, et à tous les autres exercices : il aimoit les plaisirs, et particulièrement le jeu. Sa conversation étoit douce et aisée ; ses pensées étoient hautes et ambitieuses, mais il les cachoit avec soin, n'ayant jamais entré ni affecté d'entrer dans le conseil, et même on a souvent ouï dire au Roi qu'il n'avoit pas entendu qu'on le dut tuer. » Ces paroles, qui justifient en quelque sorte l'action du Roi et prouvent invinciblement l'innocence d'un malheureux qui méritoit peut-être une plus belle mort, doivent être considérées de toutes les personnes désintéressées et m'assurent deux choses qu'il est bon de remarquer ici. La première est que

1. *Note de Brienne* : « Page 244 et suiv. »

l'auteur de la relation s'est trompé lorsqu'il a dit[1] « que le maréchal d'Ancre s'asseyoit au conseil des Dépêches dans la chaire du Roi et y commandoit à baguette les secrétaires d'État de lire les uns après les autres les dépêches nécessaires, chacun en son département, et y donnoit son approbation ou réprobation à sa fantaisie. » Le maréchal d'Estrées, qui est plus croyable que l'auteur anonyme, vient de nous assurer « que le maréchal d'Ancre n'a jamais entré ni affecté d'entrer dans le conseil », ce qui est certain ; donc l'auteur anonyme impose à la vérité, et en cela ne doit pas être cru. La seconde chose est que le Roi n'a pas seulement dit, comme il est très véritable, « qu'il n'avoit jamais entendu qu'on dût tuer le maréchal d'Ancre », mais même a porté toute sa vie dans le fond du cœur une peine secrète de ce meurtre, commis contre sa volonté. Et peut-être que ce juste remords, aussi bien que celui qu'il eut toujours depuis du saccagement de Nègrepelisse[2], ont avancé et hâté le trépas de ce bon prince : ce qui doit tenir en bride tous ceux qui ayant la même autorité peuvent commettre de pareilles fautes, qui sont toujours suivies des horreurs du repentir. J'ai même ouï dire à une personne très digne de foi, que Louis XIII, étant allé une fois à Écouen[3], depuis la mort du duc de Montmo-

1. *Note de Brienne* : « Page 556. »

2. Le 8 juin 1622, la petite ville de Négrepelisse, en Quercy (aujourd'hui Tarn-et-Garonne), fut prise d'assaut et brûlée par l'armée royale.

3. Château célèbre, commencé vers 1535 par Charles Billard et continué ensuite par Jean Bullant pour le connétable Anne de Montmorency.

rency[1], crut y voir son ombre qui lui reprochoit son indigne supplice, et que Sa Majesté, étant sur l'heure sortie de ce superbe et fatal palais, n'y remit jamais depuis le pied. Or, soit que ce fut une véritable apparition ou seulement une imagination d'une conscience peinée, il est certain que ce pieux monarque en ressentit une très vive douleur, et ne put cacher sa crainte à ceux qui furent témoins de sa retraite précipitée d'un lieu où il n'étoit entré que pour se divertir. Grande leçon pour les princes et leurs ministres qui versent et répandent souvent pour des sujets bien légers le sang du juste ! Nous n'en verrons que trop d'exemples dans ce second livre, et, comme je ne m'attache qu'à rapporter seulement les choses qui ont un rapport particulier au cardinal de Richelieu, je me hâte de retourner à lui, que nous avons laissé assez embarrassé de sa personne derrière la porte du conseil, où il n'osa jamais prendre place, dit l'auteur anonyme, et où il trouva bien à propos le président Jeannin pour s'entretenir avec une créature du maréchal d'Ancre, que chacun alors regardoit avec horreur et dont tous évitoient la rencontre, mais que nous allons voir remonter, par un revers de fortune sans exemple, au plus haut de la roue et s'y tenir ferme et inébranlable jusqu'à la mort, sans que mille et mille conspirations faites contre sa vie la lui aient pu ravir avant le moment terrible auquel Dieu le tira de ce monde pour lui demander compte de sa conduite et du sang de tant d'Abels meurtris

1. Henri II, duc de Montmorency, décapité à Toulouse, le 30 octobre 1632.

par cet autre Caïn. Je n'avance rien que je ne m'engage de prouver dans la suite de ces Mémoires, d'une manière à faire rougir tous les tyrans et à donner de la force aux foibles opprimés, et de la consolation aux innocents qui souffrent comme moi pour la justice.

Comme donc les choses étoient au Louvre en l'état que nous venons de les représenter, la Reine Mère prit le parti de se retirer à Blois, et l'évêque de Luçon crut qu'il étoit de son honneur de la suivre dans son exil. « Là, il prit soin, dit Aubery [1], des affaires domestiques de sa maîtresse, en qualité de surintendant de sa maison ; mais cette qualité, et encore plus son génie, étant suspect aux ministres, il n'eut pas séjourné à Blois plus de trois semaines ou un mois tout au plus, qu'il reçut ordre de se retirer en son prieuré de Coussay [2]. On interprétoit, ajoute-t-il, en mal ses plus louables actions, et l'assiduité qu'il donnoit à l'étude, comme s'il eut travaillé dans son cabinet à quelques dépêches contre le bien de l'État, et non pas à un excellent traité pour la défense des vérités orthodoxes, qui vit bientôt après le jour. » On peut voir en cet endroit de son histoire la lettre en forme d'apologie qu'il écrivit au Roi, du lieu de sa retraite ; elle est simple, mais respectueuse, et a un caractère de vérité qui prouve encore mieux que toutes ses raisons la sincérité de sa conduite, qui sans doute alors étoit très inno-

1. *Note de Brienne* : « Voy. l'*Histoire du cardinal de Richelieu*, par Aubery, liv. I, ch. 5, p. 13. »

2. Notre-Dame de Coussay, prieuré voisin de Luçon dans l'élection de Fontenay.

cente et devant Dieu et devant les hommes. « Néanmoins, quoi qu'il sut alléguer, dit son panégyriste, pour sa défense, il lui fallut quitter le séjour de Coussay, où il ne se déplaisoit pas, pour aller résider à Luçon, ce qui étoit plus canonique ; mais, la Cour ayant pris quelque ombrage de lui, il reçut, au commencement du mois d'avril 1618, un nouvel ordre de se retirer à Avignon et de chercher en une terre étrangère le repos qui lui étoit envié en son pays. Ce fut là qu'il acheva l'*Instruction du chrétien* et le second de ses ouvrages [1], qui ne se ressent non plus que le premier de l'agitation et des traverses dans lesquelles ils ont été conçus. »

« Le Pape [2] qui l'avoit toujours beaucoup considéré depuis son voyage de Rome, où il fut sacré évêque par le cardinal de Givry [3], la dernière fête de Pâques, le dix-septième d'avril 1607 (ce que je n'avois pas pu jusqu'ici trouver l'occasion de dire à propos), le Pape, dis-je après mon auteur, s'intéressa ouvertement dans sa disgrâce et se plaignit à M. de Marquemont [4], ambassadeur de France à Rome, qu'il étoit de très mauvais exemple d'interdire la résidence en son diocèse à un évêque », et le reste

1. L'*Instruction du chrétien* parut en 1618, et le premier livre de Richelieu avait paru en octobre 1617. Il avait pour titre : *Les principaux points de la foi de l'Église catholique, défendus contre l'écrit adressé au Roi par les quatre ministres de Charenton.*

2. Paul V Borghèse (1605-1621).

3. Anne de Peyrusse des Cars, cardinal de Givry, évêque de Lisieux, puis de Metz (12 mars 1546-19 avril 1612).

4. Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon ambassadeur de France à Rome, cardinal en 1626.

qu'on peut lire au même lieu. Mais tout ce que put dire Sa Sainteté en faveur d'un évêque persécuté assez injustement par ceux à qui la grandeur de son génie donnoit de la jalousie, eût fait peu d'effet sans la sortie de la Reine Mère de Blois et sa retraite à Angoulême. Le cardinal de La Valette [1], mon parrain, en a écrit une relation fort exacte, qu'on peut voir dans le premier tome [2] des Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu, recueillis avec beaucoup de soin par le même sieur Aubery, avocat en Parlement et au Conseil. Mais comme ces intrigues de cour ne sont point de mon sujet, je n'en dirai rien ici et je renvoie les lecteurs curieux d'en savoir davantage à cette pièce originale qui leur débrouillera ces mystères d'iniquité mieux que je ne le pourrois faire. Je reviens donc tout court à mon héros et dis après son historien : « que les ministres conseillèrent au Roi de se servir de l'évêque de Luçon pour réparer une faute dont il n'étoit pas coupable, et de le rappeler de son exil, pour l'envoyer travailler à Angoulême à la réunion et à la concorde ». Cette résolution fut inspirée au Roi par M. de Luynes, et, sur une simple lettre de ce favori, au bas de laquelle le Roi avoit mis un mot de sa main, pour témoigner qu'il en étoit consentant, « l'évêque de Luçon partit sans délai d'Avignon, et ayant pris la poste, il arriva à Angoulême, où il travailla si heureusement la résistance de quelques-

1. Louis de Nogaret d'Epernon, cardinal de La Valette et archevêque de Toulouse (1613-1627), sans avoir reçu les ordres sacrés (1593-28 septembre 1639).

2. *Note de Brienne* : « Page 135. »

uns[1], qui n'avoient pas pris les armes pour les quitter si tôt, que la Reine signa enfin le traité ou accord avec le Roi, son fils, dont M. de Luçon fut porter la nouvelle à Sa Majesté, qui s'étoit avancée jusqu'à Tours pour s'opposer aux troubles naissants. » Ce fut là qu'il vit le Roi pour la première fois après son exil, d'où il étoit revenu si honorablement pour lui et si avantageusement pour l'État. « Sa Majesté le caressa fort, dit mon auteur, et lui témoigna une entière satisfaction de sa conduite. Le gouvernement du château d'Angers, l'une des places de sûreté qui avoient été laissées à la Reine Mère par l'accord, fut donnée au seigneur de Richelieu[2], frère aîné de M. de Luçon, et après la mort de ce brave gentilhomme (qui précéda de beaucoup celle de son frère que nous verrons bientôt cardinal), ce gouvernement important fut donné au commandeur de La Porte[3], son oncle maternel. »

Jusqu'à présent il ne paroît rien dans la conduite de l'évêque de Luçon que de conforme à son caractère. La paix étoit son ouvrage, et la réconciliation du fils avec la mère ne pouvant s'attribuer qu'à lui, attiroit sur ce prélat les bénédictions de toute la France. S'il s'étoit après cela retiré dans son diocèse, à l'exemple du Bon Pasteur, qui ayant fait quelque

1. *Note de Brienne* : « Le duc d'Epernon et ceux de son parti. »

2. Henri du Plessis, marquis de Richelieu, qui devait mourir peu après, comme on le verra ci-dessous, veuf et sans enfants.

3. Amador de La Porte, frère de Suzanne de La Porte, mère de Richelieu. Il fut plus tard grand-prieur de l'ordre de Malte, en France, et mourut le 31 octobre 1644, deux ans environ après son neveu le cardinal.

action éclatante aux yeux des Juifs ne manquoit jamais de s'aller cacher dans les lieux solitaires, pour éviter les louanges des hommes et ne rapporter qu'à Dieu seul, dans le secret de son cœur, la gloire des miracles qu'il opéroit en qualité de Messie, si, dis-je, l'évêque de Luçon en avoit usé de la sorte, il n'y a point de doute que sa retraite de la Cour auroit merveilleusement édifié l'Église, et qu'en gardant la résidence, que les évêques saints ont toujours cru être de droit divin, il se seroit attiré les grâces et les lumières du Ciel, qui lui étoient nécessaires pour ne se laisser pas éblouir comme il fit deux ans après, à l'éclat de la pourpre et aux vains applaudissements des courtisans qui adoroient à longs flots ce soleil naissant sur l'horizon de la France.

Mais je dois me souvenir que j'écris des Mémoires, et que le style trop pompeux et trop élevé ne leur convient pas. Je laisse donc à la poésie ces expressions ampoulées, dont nous pourrons faire montre ailleurs, quand nous exposerons en parade les vers magnifiques des Madelenets et des Chapelains, pour me tenir exactement attaché à la simplicité de l'histoire.

Dès le lendemain de l'entrevue qui se fit proche de Brissac [1] entre la Reine Mère et le Roi son fils, l'évêque de Luçon obtint de Leurs Majestés la nomination de France au cardinalat, juste récompense des grands services qu'il avoit rendus à l'État, dans un temps où le feu des guerres civiles commençant à se

1. Ancien duché-pairie d'Anjou, aujourd'hui commune du canton de Thouarcé, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire).

rallumer ne nous présageoit que des malheurs ; mais l'adresse de ce nouveau négociateur fut plus puissante sur l'esprit de la Reine que la malice des factieux, et la paix triompha de la rébellion. Cependant, quoique le chapeau de cardinal fût dû à si bon titre à l'évêque de Luçon, et quoiqu'il eût envoyé « à Rome le prieur de la Cochère [1], depuis évêque d'Aire, frère de M. Bouthillier, pour lors secrétaire des commandements de la Reine Mère, puis du Roi, et enfin surintendant des finances, pour ménager auprès du Pape cette affaire [2] », sa promotion n'alla pas si vite qu'il pensoit. Et après avoir essuyé les lenteurs et la mort de deux souverains pontifes [3], ce ne fut qu'en 1622 [4] que Grégoire XV le créa cardinal par une promotion extraordinaire qu'il accorda aux couronnes [5] des quatre chapeaux qui étoient alors seuls vacants dans le Sacré Collège. La république de Venise fut oubliée, soit par la faute de son ambassadeur, comme le dit Aubery [6], soit par quelque autre raison qui ne m'est pas connue et que je ne me suis pas mis en peine de pénétrer parce qu'elle ne fait rien à mon sujet. Il suffit de savoir que « ce fut à Lyon dans la chapelle de l'archevêché que le nouveau cardinal reçut, selon la coutume, le bonnet des

1. Sébastien Bouthillier, dont il a déjà été question.

2. *Note de Brienne* : « Aubery dans son *Hist.*, livre I, chap. 8, p. 20 et 21. »

3. *Note de Brienne* : « Grégoire XIV et Paul V. » — C'est une erreur : Richelieu ne supporta que la mort de Paul V, qui occupa le souverain pontificat de 1605 à 1621.

4. *Note de Brienne* : « Le cinquième de septembre. »

5. *Note de Brienne* : « France, Pologne, Florence, Espagne. »

6. *Note de Brienne* : « *Ibid.*, page 22.

mains du Roi. Il fit à Sa Majesté, dit mon auteur [1], un remerciement public, ou plutôt une harangue, qui fut admirée d'un chacun, étant conçue en très beaux termes et récitée encore de meilleure grâce ». Je n'ai pas peine à le croire, car, outre que le cardinal parloit et écrivoit bien, la joie ne manque jamais d'être éloquente.

Or, comme les grâces viennent d'ordinaire en foule, Armand-Jean du Plessis ne fut pas plus tôt cardinal qu'il fut encore fait ministre d'État [2], chef des Conseils du Roi [3] et prit sa séance au-dessus du connétable. Depuis, il ajouta à ces titres d'honneur ceux de duc et pair de France [4], de grand-maître et surintendant général de la navigation et du commerce des deux mers [5], c'est-à-dire se fit à la fois amiral et général des galères, enfin commandeur des ordres du Roi [6] et noble Vénitien [7]. Ajoutez à cela tant de places fortes dont il obtint les gouvernements pour lui ou pour ses créatures, et de plus le gouvernement de Bretagne dont il se fit pourvoir, et vous avouerez que cardinal ne fut jamais mieux partagé des biens de la fortune. Je ne parle point des abbayes

1. *Note de Brienne* : « *Ibid.* »

2. *Note de Brienne* : « Au mois d'avril 1624. »

3. *Note de Brienne* : « En 1629, le 21 novembre. Ces lettres patentes sont signées De Loménie. Voyez Aubery, p. 24, 50, 167, 168, 169, 195. »

4. *Note de Brienne* : « En 1631, au mois d'août. »

5. *Note de Brienne* : « Le 18 de mars 1627 fut vérifié au Parlement l'édit du Roi portant érection en faveur du cardinal de Richelieu de cette nouvelle charge. »

6. *Note de Brienne* : « Aussi en 1631. »

7. *Note de Brienne* : « En la même année. »

et des grandes prélatures qu'il s'acquit par son savoir-faire, car on ne peut pas dire de lui, comme de son successeur dans le ministère, qu'il se les donnât lui-même. Le Roi d'alors étoit plus jaloux de son autorité que ne le fut depuis, pendant sa régence, la Reine son épouse, qui laissa prendre impunément au cardinal Mazarini tous les biens ecclésiastiques, dont il disposa même à la mort, chose nouvelle et sans exemple. Il ne faisoit point de scrupule de jouir sans bulles de dix-huit ou vingt abbayes, sans compter les autres pour lesquelles il avoit eu l'agrément du Pape et qui se montoient à presque autant. Je dis donc à la louange du cardinal de Richelieu qu'en ceci il fut beaucoup plus retenu que son successeur, puisque, se contentant d'être chef d'ordre, c'est-à-dire général de Cluny, de Citeaux et de Prémontré [1], il ne jouit (et toujours par concession apostolique) que de huit ou dix abbayes [2] et prieurés au plus.

1. Le rôle de Richelieu comme général de Cluny, et incidemment de Citeaux et de Prémontré, a été récemment étudié et mis en lumière par Dom Paul Denis, dans son livre : *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins* (Paris, 1912, in-8°), avec préface de M. Gabriel Hanotaux.

2. *Note de Brienne* : « Montmajour-lès-Arles, Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Médard de Soissons, Saint-Riquier, Charroux, La Chaise-Dieu, Signy, etc. *Dictionnaire historique* de Moréri, tome II, page 1019. Quand M. de Reims quitta ses bénéfices, pour prendre l'épée et faire dans le monde la grande et belle figure que nous lui avons vu soutenir avec tant d'éclat, sous le nom de duc de Guise et de libérateur du peuple de Naples, le cardinal de Richelieu ne prit, je crois, de sa dépouille que l'abbaye royale de Saint-Denys en France. (Il ne la prit point et se contenta de la faire donner au prince

Je serois trop long et je sortirois des bornes étroites que je me suis prescrites, si je voulois dire tout ce qui s'est passé durant son ministère. Je ne rapporterai donc ici que les principales actions de sa vie et les plus dangereuses conspirations faites contre sa personne. Cela même ne laissera pas de me mener bien loin et me fournira plus de matière qu'il ne m'en faudroit pour remplir ce second livre de mes Mémoires (qui ne doit contenir que les choses qui le regardent), si je n'avois eu le soin de ne prendre que la fleur des événements et de ne dire rien que d'absolument nécessaire à savoir. A moins de cela, j'aurois été contraint de composer un corps d'histoire, et je ne serois pas demeuré dans la contrainte d'abréviateur que je me suis proposée pour règle.

Quelque soin que j'aie pris pour découvrir les véritables causes de la froideur qui arriva entre le duc de Luynes et celui dont j'écris l'histoire, depuis que l'accommodement de la Reine Mère avec le Roi eût été conclu, comme nous venons de voir, par l'entremise du cardinal de Richelieu (que nous ne nommerons plus l'évêque de Luçon, quoiqu'il le fût encore quand les choses que je vais raconter arrivèrent), quelque soin, dis-je, que j'aie pris pour pénétrer les véritables motifs de leur mésintelligence, je n'en ai rien trouvé de certain dans toutes les pièces de ce temps-là, et rien du tout dans l'his-

de Conti.) On m'a assuré de plus qu'il avoit les prieurés de Saint-Martin-des-Champs, et de la Charité-sur-Loire (je doute de celui-ci) outre celui de Coussay dont il disposa à sa mort en faveur du sieur de Sagilly. »

toire d'Aubery. Il n'y a entre tant d'écrivains que Girard [1] seul, lequel a composé la vie du duc d'Épernon, son maître, qui en dise quelque chose, sur quoi l'on puisse fonder des conjectures.

« Ruccelaï [2], dit-il [3], touché jusqu'au vif de ce qu'un nouveau venu (l'évêque de Luçon s'entend), occupoit dès le premier jour ce qu'il n'avoit pu obtenir par plusieurs signalés services [4], ne pouvant aussi souffrir qu'il recueillît avec si peu de peine la moisson de ses soins et de ses travaux, médita dès lors sa retraite de la cour de la Reine Mère pour se retirer en celle du Roi... La Reine, quoique dans une extrême nécessité d'argent, lui offrit trente mille écus de récompense ; mais il fit plus l'offensé de ceci que de tout le reste, comme si la Reine avoit cru qu'on eût pu donner un prix à ses services ; de sorte qu'il les refusa courageusement et s'alla jeter entre les bras du duc de Luynes. Ce favori le reçut très favorablement et lui donna dès lors fort bonne part en sa confidence et aux affaires. Le marquis de Mauny [5], son intime ami, l'avoit précédé de quelques jours.

1. Guillaume Girard, qui a écrit la biographie du duc d'Épernon (1665, in-folio, et plusieurs fois réimprimée), est mort en 1663.

2. Louis Ruccelaï, fils d'un gentilhomme florentin établi en France, abbé de Signy, en Champagne, intrigant mêlé aux brigues de la minorité de Louis XIII. Il mourut en 1622.

3. *Note de Brienne :* « « Tome II, livre VIII, p. 408 et suiv. ; année 1619. »

4. *Note de Brienne :* « La charge de garde des sceaux et de chef du conseil de la Reine. »

5. Louis de La Marck, marquis de Mauny, premier écuyer d'Anne d'Autriche et gouverneur de Caen, mort en 1626.

Le mécontentement de celui-ci procédoit de ce qu'il n'avoit pas eu le gouvernement d'Angers : il avoit été accordé à l'évêque de Luçon pour Richelieu, son frère, mestre de camp du régiment de Piémont, à la recommandation du duc d'Épernon[1], lequel appuyoit tous les intérêts de cette famille comme les siens propres.

« Le départ de ces deux gentilshommes et la considération en laquelle ils étoient dans la cour de la Reine y firent bientôt naître de grandes divisions. Elles retombèrent enfin sur la tête de Richelieu, que sa profession rendoit plus exposée aux ressentiments de leurs ennemis que celle de l'évêque, son frère. Le marquis de Thémines[2], grand ami de Ruccelaï, ne pouvoit quitter la cour de la Reine, quoique mal satisfait comme les autres, y étant attaché par une charge nécessaire. Cette considération l'ayant arrêté, il voulut au moins témoigner à son ami absent la part qu'il prenoit aux injures qui lui avoient été faites, en querellant ceux qu'il croyoit y avoir le plus contribué. C'étoient sans doute l'évêque de Luçon et ceux de son parti. Les faveurs excessives qu'ils recevoient tous de Sa Majesté n'augmentoient pas peu l'envie de tous les autres serviteurs et domestiques. Ils avoient seuls obtenu toutes les places du gouvernement d'Anjou, qui avoit été accordé à la Reine par le traité. Rien ne se donnoit qu'à leurs prières et seuls ils avoient la

1. Jean-Louis de Nogaret de La Valette (1554-1642), duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française.

2. Antoine de Lauzière, marquis de Thémines, capitaine des gardes de la reine, tué au siège de Montauban en 1621.

disposition absolue de toute la maison. Thémines donc, ayant entrepris de venger les ressentiments de tous les autres, feignit de vouloir tirer éclaircissement de Richelieu d'une chose assez légère. De l'éclaircissement, il s'en fit, comme c'est l'ordinaire, une querelle ; mais la partie ayant été diverses fois rompue par les amis, tantôt d'un parti, tantôt de l'autre, un jour, en pleine rue, le marquis de Thémines monté sur un bidet rencontra Richelieu ; il mit pied à terre ; ils parlèrent ensemble ; l'entretien ne fut pas long ; on leur vit incontinent l'épée à la main. Le marquis se plia et gagna le dessous de celle de Richelieu qui étoit plus longue que la sienne ; en se pliant, il reçut un coup qui alloit tout le long du dos et ne faisoit qu'effleurer la peau, mais de la sienne il donna du même temps dans le cœur de Richelieu, dont il tomba roide mort par terre, sans jamais parler ni se mouvoir. Je fus inopinément spectateur de ce combat avec quelques autres. Combien de grandes charges futures vîmes-nous vaquer par ce petit coup, et qu'est-ce que ne devoit point espérer ce mort de l'infinie puissance de son frère, dans le cours d'une plus longue vie ? »

Ce sont jusqu'ici les propres termes de M. Girard, et quoique cette aventure si surprenante et si déplorable ne soit pas des mieux racontées, je n'ai toutefois voulu y rien changer, de crainte d'affoiblir le témoignage d'un homme de bien, qui vit de ses propres yeux ce qu'il écrit et qui me fournit par ce peu de paroles le sujet des réflexions que je vais faire sur ce duel, qui causa tant de douleur au Cardinal et, selon toutes les apparences, fut cause de la

mauvaise intelligence qu'il y eut depuis entre lui et le duc de Luynes.

Je sais bien avoir lu quelque part, mais je ne me souviens plus où c'est, que l'intrigant Ruccelaï, dont on peut voir le portrait dans la vie du duc d'Épernon [1], s'étant jeté, comme j'ai dit, entre les bras du duc de Luynes, crut que par son moyen il pourroit déshonorer le cardinal de Richelieu du ministère, et que, n'ayant pas moins de connoissance que lui des affaires étrangères, dont il donnoit assidûment des leçons à son nouveau protecteur, sans pour cela le rendre plus habile, il deviendroit chef des conseils du Roi par son savoir-faire. C'étoit un fin Italien qui ne buvoit jamais que de l'eau, et d'ailleurs étoit fort sobre, quoiqu'il fût quelquefois fort insolent devant les dames et eût fait, même en présence de la Reine, de certaines choses qui l'avoient obligée à le maltraiter de paroles pour lui avoir perdu le respect. Il ne faut donc pas s'étonner si, s'étant emparé comme il le fit dès l'abord du secret et de la confiance du favori, il trouva depuis tant de facilité à lui mettre mal son compétiteur dans son esprit et à les brouiller, si bien qu'ils ne se sont jamais pu depuis réconcilier, quoique leur rupture n'ait pas beaucoup éclaté à la Cour. Pour ce qui est du Cardinal, il n'a jamais pardonné à Ruccelaï la mort de son frère, et on le soupçonne avec quelque fondement d'avoir avancé celle de Ruccelaï par des voies qui sont plus en usage dans

1. *Note de Brienne* : « Tome II, p. 300 et suiv., 325 et suiv., 355, 358 et 382. »

son pays que dans le nôtre. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'il ne fit boire à l'Italien que le même breuvage qu'il lui avoit préparé et qui lui devoit être, à ce qu'on croit, présenté de la main de Vautier [1]. Je sais bien, comme j'ai déjà dit, avoir lu ce fait quelque part, mais je ne me suis plus souvenu en quel livre je l'ai lu. S'il n'est tout à fait véritable, il n'est pas mal inventé : *si non è vero è ben trovato*, paroles que je ne mets ici qu'à cause qu'elles étoient écrites à la marge du manuscrit dont je parle.

Mais revenons au duc de Luynes, qui, sans avoir jamais tiré l'épée contre les ennemis de la France, comme je crois l'avoir déjà dit, ne laissa pas d'être fait connétable en 1621. L'auteur de la Vie du duc d'Épernon assure, et cela est bon à remarquer, que le favori de Louis XIII, ne se sentant pas assez fort pour soutenir la grandeur de sa nouvelle dignité, en partagea les emplois avec le duc de Lesdiguières [2]. « Il s'en réservoit, dit-il, pour lui le titre et les émoluments ; mais le duc de Lesdiguières, sous le titre de maréchal de camp général, en faisoit toutes les fonctions. Ce fut contre Monheurt [3], petite place

1. *Note de Brienne* : « Médecin de la Reine, mort premier médecin du Roi, à présent régnant. » — François Vautier, né à Arles, en Provence, en 1589, mort en 1652.

2. François de Bonne (1543-1626), seigneur, puis duc de Lesdiguières, maréchal de France en 1608, converti au catholicisme lors de sa nomination de connétable.

3. Sur la rive droite de la Garonne, aujourd'hui canton de Damazan, arrondissement de Nérac. Monheurt fut pris le 12 novembre 1621 ; le récit de son siège se trouve dans le *Mercure françois* (t. VII, 1621, p. 926). Luynes mourut le 11 décembre au château de Longueville, proche Clairac (Lot-et-Garonne).

située sur le bord de la Garonne, que heurta, comme disoit alors la chanson, ce vain ambitieux. Il prit à la vérité cette bicoque ; mais il y mourut d'une fièvre chaude. Le duc de Lesdiguières fut fait connétable à sa place. Le cardinal de Richelieu le tournoit souvent en ridicule devant le Roi et l'appeloit le fantôme et l'ombre du connétable, dont Lesdiguières avoit seul le mérite et la réalité. On croit même que sa faveur tiroit à la fin quand la mort y mit ordre et prévint la disgrâce qui lui étoit préparée. Sa veuve, qui étoit plus habile que lui, se remaria depuis en secondes noces au duc de Chevreuse [1]. Nous aurons tant d'occasions de parler d'elle dans la suite de ces Mémoires, dont elle sera une des principales actrices, qu'il est à propos de faire ici son portrait, afin que les lecteurs la connoissent avant que de voir paroître cette héroïne sur la scène.

Elle se nommoit Marie de Rohan [2] et étoit fille du duc de Montbazon [3]. On dit qu'elle étoit extrêmement belle étant jeune ; mais comme je ne l'ai vue que depuis son retour de Flandres, et qu'elle commençoit alors à tirer sur l'âge, je n'ai rien remarqué en elle de sa première beauté qui a fait tant de bruit. Pour de l'esprit et du cœur, elle en avoit plus que femme du monde : elle écrivoit une lettre et tout ce qu'elle vouloit d'une manière si sensée et si juste

1. Claude de Lorraine (1578-1657), fils de Henri de Lorraine, duc de Guise, et de Catherine de Clèves, prince de Joinville et duc de Chevreuse en 1612.

2. Brienne a déjà parlé d'elle. Voy. ci-dessus, p. 96.

3. Hercule de Rohan (1568-1654), duc de Montbazon, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France.

que jamais personne n'a mieux écrit d'affaires. C'étoit son fort. En fait d'intrigues et d'expédients, elle pipoit, et le cardinal Mazarini qui excelloit en ce métier (si toutefois on peut appeler excellente une profession si indigne d'un chrétien, et à plus forte raison d'un cardinal de l'Église romaine), le cardinal Mazarini, dis-je, a avoué plusieurs fois à ses confidents que M^me^ de Chevreuse étoit plus savante que lui en l'art de fourber. Peut-être se servoit-il d'un terme plus doux, mais pour moi, je nomme les choses par leur nom et j'appelle M^me^ de Chevreuse et le Cardinal des maîtres fourbes. Ce n'est pas qu'elle ne fût bonne amie, mais aussi avoit-elle la réputation de ne pardonner jamais à ses ennemis. Elle a longtemps gouverné la Reine ; elle a souffert pour elle avec un courage au-dessus de son sexe la plus cruelle persécution qui fut jamais : errante dans les pays étrangers et demandant, pour ainsi dire, son pain de cours en cours, toujours par voie et par chemin, et jamais moins en repos que lorsque malgré elle on la forçoit de s'y tenir. Enfin (car le reste se dira dans la suite et ne convient pas à un portrait), plutôt que de se résoudre à finir en paix le reste de ses jours, dès qu'elle vit luire le premier rayon de la fortune naissante des Colberts, elle s'allia avec eux et n'eut point de honte de marier son petit-fils à la fille d'un homme qui n'auroit pas cru, il y a dix ans, devoir faire ses filles duchesses. Pour cela, il fallut écraser le pauvre M. Foucquet[1]. Elle le sacrifia sans scrupule à l'ambition de son compétiteur, et c'est là

1. Le surintendant Nicolas Foucquet (1615-1680), dont la fin tragique sera maintes fois rappelée plus tard.

la dernière action de sa vie, et je doute qu'on la canonise jamais pour de telles bonnes œuvres.

La première méchante affaire dans laquelle je la trouve fourrée est celle du comte de Chalais [1], grand maître de la garde-robe du Roi. On l'accusoit, lui et ses complices, d'avoir conspiré contre la propre personne du prince, qu'il devoit, dit-on, faire mourir en lui donnant de sa main une chemise empoisonnée. L'auteur de l'Histoire du cardinal de Richelieu, ni les charges du procès qui fut fait à Nantes à ce grand coupable, et que j'ai lues exactement, n'en disent rien, soit que par prudence on ait cru devoir cacher à la postérité ce fait odieux, soit, comme il est plus vraisemblable, que cette horrible accusation n'ait jamais été bien prouvée. Il est certain, et personne n'en doute, que Chalais s'étoit offert en suite de l'emprisonnement du maréchal d'Ornano [2] de poignarder le cardinal de Richelieu et de se retirer en Flandres [3]. Quoi qu'il en soit, cette conspiration étoit formidable par le nombre et la qualité des conjurés ; car, outre la Reine régnante, que le Roi soupçonna toujours depuis (comme je l'ai dit dans le livre précédent [4], sur la foi du duc de La Rochefoucauld, qui

1. Henri de Talleyrand, comte de Chalais (1599-19 août 1626), renommé pour ses duels et ses galanteries et que sa haine contre Richelieu amena à la fin atroce qu'on va lire.

2. Jean-Baptiste d'Ornano, comte de Montlaur (1581-1626), colonel général des Corses, maréchal de France en 1626, accusé de conspiration et emprisonné au château de Vincennes, où il mourut le 2 septembre de la même année.

3. *Note de Brienne* : « Aubery, livre II, chap. VIII, p. 43 et 44. »

4. Voy. ci-dessus, p. 75.

assure l'avoir su de M. de Chavigny), d'avoir trempé dans le dessein d'épouser Monsieur, après que Chalais l'auroit fait mourir, tant les impressions qu'on avoit données à Sa Majesté du crime du maître de sa garde-robe ont resté vivement empreintes dans son cœur jusqu'à la veille de sa mort ; outre, dis-je, la Reine, qui toutefois n'a jamais été coupable d'un si grand forfait, et dont mon père l'a justifiée dans ses Mémoires [1] d'une manière si forte et si plausible que je suis comme assuré que ceux qui les liront seront pleinement convaincus de l'innocence de cette vertueuse princesse, on plaçoit encore le comte de Soissons [2], le duc de Longueville [3], le duc de Vendôme et le grand prieur de France, son frère [4], la duchesse de Chevreuse, le maréchal d'Ornano, le duc d'Épernon, le marquis de La Valette [5], l'abbé d'Aubasine [6], les sieurs de Modène [7], de Mar-

1. *Note de Brienne* : « Non imprimés et dont j'ai parlé dans mon avant-propos. » — Cette défense ne se retrouve pas dans le texte imprimé des Mémoires de Brienne père ; mais Brienne fils y a déjà fait allusion (Voy. ci-dessus, p. 76).

2. Louis de Bourbon-Soissons (1604-1641), comte de Soissons depuis la mort de son père (1612).

3. Henri II d'Orléans (1595-1663), duc de Longueville.

4. César, duc de Vendôme (1594-1665), et Alexandre, chevalier de Vendôme (1598-1629), tous deux fils légitimés d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

5. Bernard de Nogaret (1592-1661), marquis, puis duc (1622) de La Valette, fils du duc d'Epernon.

6. Roger de Buade de Frontenac, abbé d'Aubasine (Corrèze), aumônier du Roi.

7. François Raymond, baron de Modène au Comtat-Venaissin, conseiller d'État et grand prévôt de France en 1621, disgracié en 1626, mort en 1632.

cillac[1], de La Louvière[2], des Aulnois[3], de Bois d'Ennemets[4], de Puylaurens[5], de Mouy[6], Saint-Géry[7], Senneterre[8], La Meilleraye, en un mot presque tous les plus qualifiés seigneurs de la Cour. Ajoutez à tant d'illustres coupables le comte de Louvigny[9], connu depuis sous le nom de maréchal de Gramont, le duc de Bellegarde[10] et le marquis d'Ef-

1. Bertrand de Crugy, seigneur de Marcillac, gentilhomme ordinaire du Roi et gouverneur de Sommières, disgracié alors.

2. La Louvière, gentilhomme que Chalais avait dépêché à Metz, pour Gaston d'Orléans, auprès du duc d'Épernon.

3. Gabriel Thiboust, seigneur des Aulnois, avait la charge des oiseaux du duc d'Orléans.

4. Brienne écrit : *de Bois d'Almay*. — Jacques-Daniel, seigneur de Bois d'Ennemets, premier maréchal des logis de Gaston d'Orléans, tué en duel à Mantoue. Voy. sur lui les *Mémoires de Nicolas Goulas*, t. I, p. 4 et 32.

5. Antoine de l'Age, seigneur, puis duc de Puylaurens, premier chambellan de Gaston d'Orléans, déclaré, le 30 mars 1631, criminel de lèse-majesté, fait duc d'Aiguillon en 1634, mort le 1er juillet 1635 au donjon de Vincennes.

6. Henri de Lorraine, marquis de Mouy (1596-1672).

7. Joseph de Saint-Géry, baron de Magnas (1590-1674), qui a sa biographie dans plusieurs recueils et sur lequel on peut lire une notice importante dans les *Documents historiques sur la maison de Galard*, publiés par J. Noulens (t. II, p. 657).

8. *Note de Brienne* : « *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 285. » — Le manuscrit porte *Sainte-Terre*. Nous croyons qu'il s'agit de Henri de Saint-Nectaire (qu'on écrivait et qu'on prononçait Senneterre), marquis de la Ferté, mort en 1662.

9. Roger de Gramont, comte de Louvigny, second fils du premier mariage d'Antoine II, comte de Gramont, et de Louise de Roquelaure, et frère cadet du maréchal de Gramont, avec lequel Brienne le confond ici. Il fut tué en duel le 18 mars 1629.

10. Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, l'ancien favori d'Henri III et confident d'Henri IV, était alors premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans.

fiat[1] qui furent confrontés à Chalais, le premier comme son complice, les deux autres comme ses accusateurs seulement, et vous avouerez avec moi que voilà une grande et terrible conspiration. Aussi, celui qui a dressé la commission du Roi en date du dixième d'août 1626, signée Louis, et plus bas, par le Roi, Potier, portant érection d'une chambre de justice composée du premier et second président du parlement de Rennes, de trois maîtres des requêtes et de huit conseillers du même parlement de Bretagne[2], à laquelle présidoit le garde des sceaux de Marillac, a dit avec beaucoup de raison *que cette conspiration menaçoit l'État d'une prochaine ruine et les provinces de ce royaume de la plus lamentable désolation dont il eut jamais été affligé.* Voici comment elle fut découverte.

« Le premier avis que le Cardinal eut de ces menées, dit l'auteur de sa vie[3], lui vint des pays étrangers, d'où les ministres du Roi lui mandèrent

1. Antoine Coiffier, marquis d'Effiat, né en 1581, maréchal de France le 1er janvier 1631, mort le 27 juillet 1632.

2. *Note de Brienne* : « Jean de Bourneuf, seigneur de Cussé, premier président, Isaac Loysel, seigneur de Brie, second président, les sieurs Foucquet, Machault et de Briqueville, conseillers aux conseils du Roi et maîtres des requêtes de l'hôtel, Joachim de Santes, Simon Hay, Gilles du Lis, Laurent Péchart, Jean du Halgoüet, de Mortigue, Oudart, Huet et François d'Audiguier, conseillers de Rennes ; Christophe Foucquet, procureur général en la même cour. *Journal de M. le cardinal de Richelieu*, première partie, p. 216 et suiv. » — Les pièces du procès de Chalais ont été publiées à Londres (Paris, Lamy), 1781, in-12, par Jean-Benjamin de La Borde.

3. *Note de Brienne* : « Aubery, livre II, chap. VIII, p. 44 et 45. »

le bruit qui couroit d'une prochaine retraite de Monsieur hors de la Cour, et d'une grande conspiration contre l'État. Un confident du duc de Buckingham[1] avoit laissé échapper en discours familier qu'il se formoit en France un si puissant parti contre le Roi qu'ils pouvoient en Angleterre chasser sans crainte tous les officiers catholiques et françois que la Reine avoit amenés avec elle. Ces avis, et divers autres reçus du dedans du royaume, principalement du Bourbonnois, où quelques-uns de cette cabale tinrent des discours séditieux, firent prendre au cardinal de Richelieu la prudente résolution de tirer la Cour de Paris et de la mener à Fontainebleau, afin d'y débrouiller cette fusée[2] avec plus de secret et moins de bruit qu'il ne l'auroit su faire dans une grande ville, où tant de conjurés pouvoient s'assembler et se voir sans être découverts. Le Roi passa donc en cette maison de campagne une partie du printemps de cette année 1626 », et ce fut là que le maréchal d'Ornano fut arrêté prisonnier par M. Du Hallier, capitaine des gardes du corps en quartier[3].

Or, quoique le Roi se fût ainsi assuré de la personne de ce maréchal, qui avoit été gouverneur de Monsieur et qu'on regardoit alors comme le chef de la conspiration qui se tramoit, et qu'on l'eût trans-

1. Georges Villiers, duc de Buckingham, ministre et favori des rois Jacques Ier et Charles Ier d'Angleterre (1592-1628).

2. La *fusée* est, au propre, la quantité de fil dévidée autour d'un fuseau, et, par extension, une affaire, une intrigue embrouillée.

3. *Note de Brienne* : « Mémoires de Pontis, t. I, p. 310. »

féré sans difficulté à la Bastille, cependant les menaces qu'on faisoit sous main au Cardinal redoublant depuis la prison de M. d'Ornano, et Chalais, fougueux et emporté de son naturel, n'ayant pu dissimuler son ressentiment, ce premier ministre, quelque ferme et assuré qu'il fût, en prit l'alarme tout de bon et se retira en sa maison de Limours[1], pour laisser passer l'orage et voir de là sur qui, de lui ou du Roi, la nuée crèveroit. La chose alla si loin qu'il demanda à Sa Majesté la permission de vivre désormais en personne privée et de ne se mêler plus des affaires d'État; et je crois que, si on l'eût pris alors au mot, il étoit perdu sans ressource et ne seroit jamais rentré dans le ministère; mais le Roi pour cette fois ne le voulut pas, et quand depuis il l'eût bien voulu, il ne se trouva plus en pouvoir de l'exécuter, tant l'autorité et le crédit du valet (comme dit un auteur[2] de ce temps-là), prévaloit sur la foiblesse et l'impuissance du maître : ce qui fit donner à cet autre Stilicon le nom odieux de Roi du Roi.

« Sur ces entrefaites[3], M. de Candale et Lavigny

1. Château bâti pour la duchesse d'Étampes, que Richelieu acheta, en 1623, du chancelier Louis Hurault, qu'il embellit beaucoup et qu'il vendit dans la suite à Gaston d'Orléans. Ce château a depuis été démoli.

2. *Note de Brienne* : « Voyez *la Milliade* et cet écrit même intitulé *le Roi du Roi*, dont Aubery fait mention, en son *Histoire*, liv. II, chap. VIII, p. 43. Voyez aussi le chap. VII, où il fait l'énumération des autres libelles contre le cardinal de Richelieu. »

3. Brienne cite ici un passage inintelligible du *Journal de Richelieu* (1656, in-12, 1re partie, p. 223). On y fait intervenir un Lavigny qui n'a jamais existé et qui vient rendre le récit

eurent querelle ensemble. Le comte de Louvigny, fils de M. de Gramont, gouverneur de Bayonne, s'offre à M. de Candale[1] pour lui servir de second, et Chalais fut s'offrir de gaieté de cœur (dit le Cardinal même dans son journal) à Lavigny, pour l'assister en ce combat. Or, il est à remarquer, ajoute-t-il, que peu auparavant Chalais avoit pratiqué Louvigny, lui avoit découvert l'entreprise et même avoit tiré son consentement, avec mille promesses et protestations d'amitié. Le comte de Louvigny donc voyant que Chalais avoit rompu avec lui et s'étoit offert à Lavigny pour être son second et se battre contre lui (sans doute dans l'espérance d'étouffer son crime par la mort de son complice, ce que le Cardinal ne dit pas, mais que j'ajoute parce que Chalais étoit un grand et adroit gladiateur, et que le maréchal de Gramont[2], quoique brave d'ailleurs, avoit la vue fort courte et n'étoit pas si adroit à l'escrime), Louvigny, dis-je, poussé du remords de sa conscience et outré au possible de l'attentat que faisoit sur sa vie un homme qui lui avoit confié son secret, se résolut de se venir jeter aux pieds du Roi, le suppliant de lui sauver la vie qu'il remettoit si franche-

incompréhensible. L'explication que donne le maréchal de Bassompierre dans ses Mémoires (éd. Chantérac, t. III, p. 251) est la seule naturelle et plausible : Louvigny et Candale ayant eu quelque démêlé à propos de leurs intrigues amoureuses, Chalais prit le parti de Candale, et Louvigny, vexé, le dénonça au roi.

1. Henri de Nogaret de La Valette, comte de Candale, fils aîné du duc d'Epernon, mort en Italie, le 11 février 1639.

2. Suite de la confusion que Brienne a déjà faite entre Louvigny et son frère Gramont.

ment entre ses mains, et lui disant qu'il avoit un avis important pour son État et sa personne à lui découvrir. Le Roi lui donna sa parole, et dès lors il lui déclara toute la conspiration et le conseil [1] qu'on avoit pris, et que Chalais lui avoit découvert. Sa Majesté lui demanda s'il lui donneroit cette déposition par écrit. « Oui, dit-il, Sire, je la signerai de mon sang ! » En même temps le Roi fit venir Chalais et lui montre cet écrit. Chalais le dénie, dit que Louvigny est un traître et que pour lui il n'a jamais songé à une telle perfidie ».

Pour tout ce qu'il put dire, il ne laissa pas d'être arrêté prisonnier à l'heure même dans le château de Nantes, où logeoit le Roi et où il fut gardé à vue et réservé étroitement. Cependant, on avoit aussi fait arrêter à Blois le duc de Vendôme et le grand prieur son frère, et ils coururent l'un et l'autre grand risque de la vie [2]. J'en parle ailleurs.

« Le Cardinal, qui avoit déjà eu quelques conférences à Chaillot, en la maison de M. de Castille [3], avec Chalais, avant que la Cour partît pour Nantes, en eut encore quelques autres avec lui dans la prison ; mais ce fut toujours en présence du duc de Bellegarde, comme s'il eût voulu prévenir le bruit qui

1. *Note de Brienne* : « Conseil est là pour résolution. »

2. *Note de Brienne* : « Voy. Aubery, livre II, chap. IX, p. 48. »

3. *Note de Brienne* : « Beau-père de Chalais. » — Chalais avait épousé, en 1623, Charlotte de Castille, veuve de Charles Chabot, comte de Charny, et fille de Pierre Castille, gendre du président Jeannin, qui avait fait bâtir une superbe demeure à Chaillot.

courut depuis que le prisonnier n'avoit confessé les crimes pour lesquels il fut condamné que par suggestion, et sur l'espérance qu'on lui avoit donnée de lui faire obtenir sa grâce, aussitôt qu'il se seroit avoué coupable. Aussi, les commissaires l'ayant interrogé là-dessus, lorsqu'on lui présenta la question, il répondit qu'il n'avoit rien confessé qui ne fût vrai, et qu'il seroit bien insensé et bien méchant de se charger, et les autres, de crimes controuvés[1]. »

« L'affaire de Chalais étant ainsi découverte (dit l'auteur de la relation tirée du cabinet de M. Dupuy, ms. 480, que le sieur Aubery rapporte tout au long dans le premier tome des Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu), le Roi (comme j'ai dit), donna commission à M. le garde des sceaux de Marillac[2] d'en informer secrètement et nomma M. de Beauclerc[3], secrétaire d'État, pour servir de greffier.

« Les pièces qui furent produites au procès et représentées au coupable sont telles : « 1° diverses lettres des agents des pays étrangers concernant la conspiration du maréchal d'Ornano et la retraite de Monsieur de la Cour ; 2° des tablettes écrites en basque interprétées[4] ; 3° missives composées de mots

1. *Note de Brienne* : « *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 287 ; *ibid.*, t. I, p. 283 et suiv. »

2. Michel de Marillac, seigneur du Fayet (1563-1632), conseiller au Parlement en 1586, maître des requêtes en 1595, conseiller d'État, surintendant des finances en 1624, garde des sceaux de juin 1626 à novembre 1630, où il fut disgracié.

3. Charles Beauclerc, baron d'Achères et de Rougemont, intendant des finances en 1623, secrétaire d'État en 1624, mort en 1630.

4. La traduction de ces tablettes se trouve parmi les pièces du procès imprimé (p. 66).

qui signifioient autre chose que leur sens ordinaire ; 4° dépositions particulières sur divers faits ; 5° déposition de l'exempt qui commandoit la garde de l'accusé nommé La Montée[1] ; 6° lettre d'un frère du valet de chambre à son frère, portée et découverte par le laquais du même exempt. Toutes ces pièces étoient contresignées par M. de Beauclerc.

« Le procureur général en la seconde séance[2] requit ajournement personnel contre la duchesse de Chevreuse, le comte de Soissons, le duc de Longueville, et décret de prise de corps contre le duc d'Épernon et le marquis de La Valette, l'abbé d'Aubasine, La Louvière, des Aulnois, Bois d'Ennemets, Puylaurens, Saint-Géry, Senneterre, Marcillac, La Meilleraye et Moüy.

« Il en fut délibéré, et ordonné que l'on décréteroit prise de corps contre tous, hors les prisonniers, qui étoient le Grand Prieur, le maréchal d'Ornano, Modène, Marcillac et le duc de Vendôme, et que la duchesse de Chevreuse seroit arrêtée pour être ouïe et interrogée sur les charges et informations, et le sieur comte de Soissons pareillement comme aussi les sieurs de Bois d'Ennemets, de Puylaurens et des Aunois. Et néanmoins que le décret ne seroit signé sans en avoir reçu l'ordre du Roi, en remettant l'exécution à Sa Majesté, mais il fut décrété prise de corps absolument contre tous les autres, excepté contre les sieurs de La Meilleraye et Moüy, et contre

1. Il y est nommé Robert Lamont, seigneur de Beauvais, écossais, exempt des gardes du corps du roi (*Ibid.*, p. 45, 100 et 142).

2. 12 août 1626.

le duc d'Épernon, pour avoir donné avis au Roi de la conspiration.

« Les témoins qui furent ouïs dans les informations furent le comte de Louvigny-Gramont, le duc de Bellegarde et le marquis d'Effiat. Ils furent interrogés par M. le garde des sceaux, assisté du sieur de Beauclerc, et confrontés au criminel par les présidents de Cussé[1] et de Bry[2]. La dame de Chevreuse fut aussi interrogée en particulier, mais non confrontée.

« Jeudi 13, troisième séance... Le décret de prise de corps contre la duchesse de Chevreuse fut signé et mis entre les mains du Roi, qui le montra au duc de Chevreuse dans un conseil qui fut tenu chez la Reine Mère. Mais le Roi se contenta de lui faire faire commandement de se retirer en Lorraine, et elle partit de Nantes le lundi 17 août. »

Le reste est peu important à savoir et se peut voir au long dans la relation imprimée. Il suffit de savoir que l'accusé fut ouï sur la sellette tête nue, le mardi 18 que se tint la cinquième séance, et fut jugé le lendemain et condamné à mort dans la sixième et dernière séance. Le Roi, en considération de M^me^ de Chalais, de la maison de Monluc, mère de l'accusé[3], modéra la rigueur du premier arrêt, qui portoit

1. Jean de Bourneuf, seigneur de Cussé, premier président du Parlement de Rennes.

2. Isaac Loisel, seigneur de Brie, second président en la même cour.

3. Jeanne-Françoise de Monluc, dernière fille du maréchal de Monluc, mariée le 31 octobre 1587, à Daniel de Talleyrand de Grignols.

qu'il auroit la tête tranchée, qu'elle seroit mise sur la porte de Sautour[1], *que son corps seroit écartelé et les quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville, sa postérité déclarée roturière et déchue de tous ses droits et privilèges de noblesse, ses maisons et bois de haute futaie rasés.* Le dictum[2] donc de ce premier arrêt fut déchiré et il fut condamné seulement à avoir la tête tranchée, ses biens acquis et confisqués au Roi, dont Sa Majesté fit encore remise à la mère et aux enfants du coupable.

Enfin, après que les escarpins[3] (qui sont la question de Bretagne) lui eurent été présentés pour la forme, et qu'il eut reconnu et avoué son crime avec beaucoup de confusion et de douleur, on lui donna le Père Du Rosier, Minime, pour l'assister à la mort ; et le dix-neuvième d'août, sur les 7 heures du soir, il fut exécuté sur la place du Bouffay[4].

Mais son malheur voulut que ses amis, croyant lui rendre un bon office, s'ils faisoient différer sa mort

1. *Note de Brienne* : « Porte de la ville de Nantes. » — Elle était située en face du pont actuellement nommé *Sauvetout*, sur l'ancien fossé de la ville.

2. « *Dictum*, dispositif, cette partie d'une sentence ou d'un arrêt qui contient ce que le juge prononce et ordonne. » (*Dict. de l'Académie françoise*, 1684).

3. Espèce de torture qui consistait à chausser le patient d'escarpins de parchemin, qui, présentés au feu, se contractaient et causaient de vives douleurs.

4. C'était le château fort, aujourd'hui détruit, des comtes de Nantes et des ducs de Bretagne. Après Chalais, c'est là qu'on exécuta les fauteurs de la conspiration de Cellamare et les victimes de la Terreur.

de quelques jours, firent évader pour de l'argent le bourreau de Nantes et ceux des lieux circonvoisins, [et] furent cause innocemment [de] ce qui mit le Roi même fort en colère ; et, comme il apprit que le bourreau du grand prévôt s'étoit enfui avec les autres, il commanda à l'heure même qu'on tirât de prisons deux malfaiteurs destinés à être roués ou pendus dans peu de jours, et qu'on leur dit qu'il leur donnoit leur grâce s'ils exécutoient à mort le pauvre Chalais, suivant la teneur de l'arrêt. Ces deux scélérats acceptèrent avec joie l'ordre du prince ; l'un fit l'exécuteur et l'autre l'assista sur l'échafaud à martyriser la victime dévouée à la mort. Le patient reçut d'abord deux coups d'une épée de Suisse, qu'on venoit d'acheter sur le champ, puis trente-quatre coups d'une doloire dont se servent les tonneliers. Il cria *Jesus*, *Maria*, *et regina cœli*, jusqu'au vingtième coup ; après quoi, ce malheureux et maladroit bourreau fut obligé de retourner le corps qui palpitoit encore, pour achever d'en séparer la tête, en frappant à coups redoublés et mal assénés sur le gosier, qu'il coupa enfin, comme j'ai dit, au trente-quatrième coup, de compte fait. Ceci est tiré d'une autre pièce manuscrite, cotée 93, dont le sieur Aubery a enrichi ses Mémoires [1]. Il l'avoit eue du cabinet de M. Dupuy. Je trouve à la fin du premier extrait ces paroles remarquables, quoique depuis elles soient restées sans effet, si on en excepte le grand prieur qui mourut dans sa prison. « Chalais, dit l'auteur de la

1. *Note de Brienne* : « Extrait de deux lettres de Nantes du 19 août 1626. T. I, p. 287. »

lettre, fera encore parler de lui, ayant chargé plus de quatre-vingts personnes, et particulièrement ceux du Bois de Vincennes, et le cadet [1] qui est à Amboise, dont on dit qu'il a fort déchargé l'aîné. Le comte de Louvigny, son accusateur, est ici en fort mauvaise posture. Monsieur, frère du Roi, lui veut faire faire son procès comme complice, à cause qu'il n'a formé son accusation que huit mois après en avoir su les causes, et le tout pour se venger d'une inimitié particulière. Il a la suite du conseil pour prison jusqu'à ce qu'il se soit justifié. » Ce sont jusques ici les termes de la lettre. Monsieur dit bien qu'il feroit faire le procès au comte de Louvigny, mais il n'en fit rien pourtant ; il craignoit trop le Cardinal [2], qui, depuis ce jour, prit sous sa protection celui que nous avons vu depuis maréchal de France sous le nom de maréchal duc de Gramont [3]. Personne que je sache n'a eu d'aussi beaux emplois que lui, comme je le dirai dans la suite de ces Mémoires, et n'a été plus avant dans la confiance des deux ministres qui ont régné l'un après l'autre, ni mieux dans l'esprit de Louis le Grand, qui l'a toujours fort aimé et considéré [4]. C'étoit un homme à tout faire pour ceux dont

1. *Note de Brienne* : « Le grand prieur. »

2. Dans son traité de *l'Ambassadeur et ses fonctions* (La Haye, 1680, in-4°, t. I, p. 911), Wicquefort a fourni, de l'affaire de Chalais, une explication peu connue qu'il convient de mentionner ici et de laquelle il résulte que ce fut une conspiration étrangère, ourdie par le duc de Savoie et son ambassadeur, l'abbé Alexandre Scaglia.

3. L'erreur a déjà été relevée.

4. Antoine III, duc de Gramont, maréchal de France en 1641 (1604-12 juillet 1678). Tallemant lui consacre une *histo-*

il espéroit du bien, et s'il est vrai, comme le bruit en a couru, qu'il perdît la bataille de Honnecourt par ordre exprès du cardinal de Richelieu, qui, pour rétablir sa fortune chancelante, ne se soucia pas de la perte de tant de braves gens, il faut avouer que le maréchal de Gramont n'étoit pas fort délicat sur le point d'honneur ; son fils le comte de Guiche n'auroit pas fait cela, et ce n'est pas de lui que le Savoyard d'alors a dit dans la chanson que tout le monde sait :

Qu'il s'enfuit comme une biche,
Lampons, lampons, camarades, lampons.

Cependant son père, qui avoit son compte pour avoir fui si à propos, se rioit sous cape des rieurs et se mettoit fort peu en peine des vaudevilles. Peut-être eut-il eu plus de peine à tuer Chalais qu'à l'accuser, et jamais il ne s'est pu laver d'avoir révélé le secret de son complice plutôt que de se battre contre lui. Cette action, si elle est telle qu'on me l'a dite et que je la répète sur la foi même du journal du Cardinal, son patron, n'est guère cavalière et ne fait pas beaucoup d'honneur au comte Guichens, comme l'appelle Voiture, l'un de ses admirateurs, et je doute que Dom Quixotte, qui étoit assez

riette (éd. Monmerqué et Paulin Paris, t. III, p. 174), dans laquelle se trouvent nombre d'anecdotes et les couplets sur la bataille d'Honnecourt (26 mai 1642). Lui-même se défend, dans ses Mémoires, d'avoir perdu volontairement cette bataille. Son fils aîné était Armand, comte de Guiche (1638-1673), qui se fit exiler pour ses galanteries avec Henriette d'Angleterre, à l'occasion de La Vallière.

de sa connoissance, l'eût avoué preux chevalier, et qualifié de héros et de paladin sans reproche, pour avoir fait couper le cou à son ami, au lieu de mesurer son épée avec la sienne. Mais c'est assez parlé de cette première conjuration faite contre le premier ministre; parlons maintenant des autres qui l'ont suivie de près, et dont il s'est démêlé avec même adresse et pareil bonheur.

Je vais donc les rassembler ici tout de suite pour n'en point faire à deux fois. Je ne sais si je dois mettre au nombre des conspirations les efforts que fit la Reine Mère et ses créatures, auprès du Roi, pour perdre le Cardinal, durant la grande maladie que Sa Majesté eut à Lyon, au mois de septembre 1630. Les médecins désespérèrent quelque temps de la vie du Roi, et il n'y a point de doute que, s'il fut mort pour lors, le Cardinal auroit été perdu sans ressource, et que la Reine et les Marillac lui auroient fait faire son procès. Les assiduités que rendoit la Reine Mère au Roi, son fils, pendant sa maladie, étoient, disoit-on, intéressées, non qu'elle souhaitât sa mort (ce que je ne puis croire), mais seulement pour empêcher que le Cardinal ne détruisît par son adresse les impressions désavantageuses qu'on avoit données au Roi de la conduite et des desseins ambitieux de son ministre. A peine trouvoit-il un moment, non pour l'entretenir, ce qu'on ne permettoit à personne, mais même pour le voir, tant la Reine Mère obsédoit (dit un des écrivains du Cardinal) le prince dont on n'attendoit que la mort. Mais enfin la santé lui ayant été rendue comme par miracle, et le cardinal l'ayant fait résoudre de quit-

ter le séjour de Lyon, sous prétexte que l'automne y est fâcheux et malsain, à cause des brouillards, mais en effet pour le tirer des mains de ceux qui avoient juré sa perte, il ramena malgré ses ennemis le Roi à Paris ; et, ayant repris durant le chemin ses anciennes habitudes avec Sa Majesté, étant arrivée à Auxerre, elle lui déclara tout ce qui s'étoit tramé à Lyon contre sa personne, et ne lui cacha rien de toutes les menées qu'on avoit faites pour le ruiner entièrement dans son esprit. Il faut bien que ce fussent des choses étranges, puisque le Cardinal même dans son journal les traite, après le Roi, de *diaboliques*[1].

La Reine Mère et ses créatures tiroient ouvertement au bâton contre lui[2], et le Roi, foible et languissant, quoiqu'il ne pût se défendre de lui redire toutes choses, ne le soutenoit plus néanmoins avec la même vigueur qu'il avoit fait par le passé, principalement dans la conspiration de Chalais ; en sorte que le parti de la Reine Mère prévaloit et que chacun croyoit le Cardinal perdu. En effet, il se retira de la Cour ou fit au moins semblant de s'en retirer pour quelque temps. Mais ce n'étoit qu'à dessein, comme me l'apprend le sieur de Pontis dans ses Mémoires[3], « de mieux tromper ses ennemis, puisque par un coup de la plus grande politique qui fût jamais, il mit en un instant sous ses pieds ceux qui

1. *Note de Brienne* : « Voyez la première partie, p. 8. »

2. « On dit : *tirer au bâton avec quelqu'un*, pour dire : Contester quelque chose avec lui, comme d'égal à égal. » Furetière, *Dictionnaire*, *verbo* bâton.

3. *Note de Brienne* : « Tome II, p. 3 et suiv. »

triomphoient de lui. Il tourna contre eux, ajoute-t-il, tout l'effet de leur mauvaise volonté et se servit pour les combattre de la facilité du même prince qu'ils avoient armé pour sa perte. Le cardinal de La Valette, son ami intime, sachant sa disgrâce, lui conseilla de ne se pas décourager, et de ne quitter pas la partie. Il lui persuada de retourner trouver le Roi, et de faire de nouveaux efforts pour se rendre maître de son esprit, et il lui représenta que, les Rois étant les images de Dieu même, ils vouloient être importunés comme lui par les hommes, et qu'il n'y avoit que la persévérance qui l'emportât. Le cardinal de Richelieu suivit ce conseil politique de son ami, et étant retourné fièrement chez le Roi, usant de tout son esprit dont il avoit un si grand besoin en cette rencontre, et s'armant de tout son courage pour faire violence à celui de ce prince, il lui parla de cette sorte : « Je viens, sire, lui dit-il, apporter ma tête à Votre Majesté, afin qu'elle fasse de moi ce qu'il lui plaira, si je ne lui prouve, non seulement par des raisons invincibles, mais par des pièces indubitables, que le maréchal de Marillac [1], le garde des sceaux, son frère, et les autres de leur part ont attenté sur sa personne ; qu'ils ne sont mes ennemis que parce qu'ils sont les vôtres, sire ; qu'ils ne veulent m'accabler par leurs calomnies que parce que je soutiens les intérêts de Votre Majesté contre leurs violences ; que ma querelle n'est pas celle

1. Louis de Marillac (1573-1632), comte de Beaumont-le-Roger, frère du garde des sceaux Michel de Marillac ; maréchal de France en 1629 et décapité en 1632.

d'un particulier, mais de tout l'État. Ils savent, sire, que je pénètre dans leurs artifices, et que je me sers de votre autorité royale pour rendre inutiles leurs mauvais desseins, et ils ne veulent m'éloigner d'auprès votre personne, me chasser de votre cour et me bannir du royaume, qu'afin de pouvoir plus impunément se jouer de votre bonté, qui les considère comme de fidèles serviteurs lorsqu'ils nourrissent dans leur âme des trahisons et des perfidies. Si Votre Majesté veut bien me permettre de lui dire ce que je sais de science certaine, elle aura sans doute peine à croire ce que je puis à peine me persuader moi-même, et qui est pourtant très vrai. Elle saura que mes ennemis négocient secrètement pour la détrôner, et que leurs intrigues tendent à s'assurer de votre personne royale, afin que l'ayant fait mettre dans la prison d'un monastère, comme on en a vu des exemples dans nos histoires, ils se rendent maîtres de l'État. » Il ne dit rien contre la Reine Mère en particulier, cuidant par ce discours général l'avoir suffisamment ruinée dans l'esprit du Roi, son fils. « Ces paroles, ajoute mon auteur [1], et beaucoup d'autres prononcées d'un ton assuré par une personne qui s'étoit acquis un certain empire sur l'esprit du Roi, persuadèrent si bien, ou pour mieux dire, étonnèrent de telle sorte ce prince, qui étoit d'ailleurs, comme l'on sait, d'un naturel défiant, qu'il permit au Cardinal de faire arrêter le maréchal de Marillac et le garde des sceaux, son frère. » Celui-ci mourut dans sa

1. *Note de Brienne* : « Pages 5 et 6. »

prison et l'autre porta sa tête sur un échafaud en place de Grève. On justifia leur mémoire après leur mort ; mais cela ne leur rendit pas la vie. Ce retour si inopiné du Cardinal arriva le onzième de novembre 1630, et ce jour fut depuis nommé la Journée des Dupes. Tous ceux qui s'étoient réjouis un peu trop tôt de l'éloignement de l'Éminentissime Seigneur (car c'est ainsi que ses ennemis l'appeloient par raillerie), souffrirent les peines qu'ils lui avoient souhaitées, les uns l'exil, les autres les prisons et les galères, et la plupart la mort. Même la Reine, mère du Roi, après avoir été quelque temps détenue comme prisonnière dans le château de Compiègne, acheva ses jours malheureux dans le bannissement, et mourut comme on sait à Cologne, pauvre et destituée de tout secours[1]. Mais ces choses ne sont pas de mon sujet ; revenons aux conspirations.

La troisième, et la plus dangereuse de toutes, à mon avis, fut celle d'Amiens, parce qu'elle étoit la mieux concertée, et l'on peut dire que le Cardinal ne s'en garantit pas par son habileté, puisqu'il s'étoit livré lui-même entre les mains des conjurés, mais en fut préservé par un secours visible du Ciel. Voici comment la chose se passa. Les deux principaux acteurs de la tragédie qu'on méditoit étoient le duc d'Orléans et le comte de Soissons ; mais le jour de l'exécution, le premier saigna du nez, comme on dit, et l'autre, quoique ferme en la résolution qui avoit été prise de concert entre eux, n'osa ou ne put l'exécuter sans lui. Ce fut vers la fin de l'an-

1. Le 3 juillet 1642, d'une maladie de cœur.

née 1636, durant le siège de Corbie [1], que Monsieur et Monsieur le Comte [2], après avoir rejeté toutes les autres propositions que leur firent leurs vrais serviteurs de perdre le Cardinal-Duc, s'arrêtèrent à l'avis de le faire tuer, qui étoit, dit M. de Montrésor dans ses Mémoires [3], le plus court et le plus décisif, parce qu'il ne mettoit point l'État en compromis et ne touchoit en façon du monde à l'autorité royale, consistant à décider en un quart d'heure les guerres étrangères et civiles par la mort du Cardinal.

« Le Roi couchoit au château de Muin [4], près de son camp, et ne venoit à Amiens que pour tenir conseil avec le Cardinal, qui étoit logé dans la ville ; et sitôt que le conseil étoit levé, Sa Majesté s'en retournoit à son quartier. Le ... de novembre, jour pris pour l'exécution d'un si grand dessein, Son Altesse Royale et Monsieur le Comte se rendirent à Amiens avec cinq cents gentilshommes à leur suite, et presque tous les officiers de l'armée les accompa-

1. En 1636, année souvent désignée alors sous le nom d'*année de Corbie*, cette ville fut prise, au mois d'août, par les Espagnols, assiégée par les Français à la fin de septembre et la garnison espagnole se rendit à discrétion le 10 novembre.

2. C'est-à-dire le comte de Soissons qu'on désignait ainsi communément.

3. *Note de Brienne* : « Tome I, p. 84. » — A ce que dit Montrésor sur cette conspiration, on peut joindre le témoignage de Montglat (*Mémoires*, Amsterdam, 1727, t. I, p. 165) et d'Alexandre de Campion (*Lettres*, à la suite des *Mémoires* d'Henri de Campion. Paris, 1857, p. 311).

4. Démuin, aujourd'hui commune du canton de Moreuil (Somme), sur la Luce, à une vingtaine de kilomètres au sud-est d'Amiens, qui garde les ruines d'un château-fort.

gnèrent sans savoir rien néanmoins de ce que les princes avoient résolu entre eux. Ils n'avoient confié leur secret qu'à quatre personnes seulement, qui leur avoient promis de faire le coup. » Trois de ces conjurés (dont Fontrailles, je crois, étoit l'un) avoient été choisis par le comte de Soissons et le quatrième (qui apparemment étoit le comte de Montrésor) par Monsieur, qui ne s'en étoit ouvert qu'à lui seul. « Le conseil fut tenu, et, lorsque les chefs de la conspiration sortirent avec le Roi, qui monta en carrosse pour s'en retourner à son quartier, un de ceux à qui ils s'étoient confiés leur parla à l'oreille, pour leur demander s'ils ne persistoient pas dans leur résolution, et ils lui répondirent que oui.

« Au bas du degré, M. le Cardinal étant entre eux deux, le même qui leur avoit parlé à l'oreille, regardant Monsieur au visage, fut fort étonné lorsqu'il le vit monter le degré avec une promptitude qui ne se peut imaginer. Tout ce qu'il put faire fut de s'attacher à son collet de buffle et de lui dire : « Voulez-vous vous perdre? » Monsieur sans s'arrêter fut jusque dans la salle, où cette personne lui représentant les inconvénients d'un changement si soudain, et la facilité de l'exécution, il n'en put tirer autre chose que des paroles confuses, qui n'aboutissoient qu'à témoigner qu'il n'avoit pas la force de le commander ni de l'entreprendre.

« Monsieur le Comte étoit demeuré avec le Cardinal au même lieu et l'entretenoit avec un visage égal, et derrière lui étoit un des trois qui avoit eu la connoissance de la résolution, lequel se faisoit voir souvent à lui. Les deux autres étoient dans la cour,

moins proches et peut-être moins zélés que les choses se passassent de la manière qu'elles avoient été résolues et concertées à diverses reprises. Celui qui avoit suivi Monsieur étant venu rejoindre Monsieur le Comte et s'étant fait remarquer à lui, le Cardinal monta dans son carrosse, et, pour dire la vérité, il échappa du plus grand péril qu'il ait couru de sa vie. Il y eut encore quelques propositions faites sur le même sujet, qui n'étoient appuyées ni soutenues de la manière qu'il falloit pour pouvoir réussir. Je ne m'arrêterai point à les particulariser autrement, qu'en avertissant ceux qui se mêlent des affaires des princes qu'ils doivent borner leurs desseins selon la connoissance du talent des personnes qu'ils servent, et ne les mesurer jamais à ce qu'ils feroient s'ils étoient à leur place, car c'est le seul moyen de ne s'y tromper pas. » Ce sont jusques ici les paroles de M. de Montrésor. Cette conspiration si bien conduite n'ayant point eu d'effet, par la crainte, ou plutôt terreur panique qui saisit tout à coup le duc d'Orléans et le pressa si fort qu'elle lui fit lâcher dans son caleçon de chamois (comme me l'a dit un de ses valets de chambre) ce qui n'est pas bon à dire et moins encore à sentir. Il en coûta la vie à Monsieur le Comte, et de là vinrent tous les malheurs qui traversèrent depuis celle de Monsieur, frère du Roi, tant il est dangereux d'entreprendre et de n'exécuter pas :

Prosperum et felix scelus, virtus vocatur [1].

La quatrième et dernière conspiration contre le

1. Sénèque le Tragique, *Hercule furieux*, vers 251.

cardinal de Richelieu fut celle de Henry d'Effiat [1], marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, qui eut l'adresse d'attirer Monsieur, frère du Roi, et le duc de Bouillon [2] dans son parti, et qui, ayant eu pareillement celle de gagner l'affection des plus braves et des plus déterminés [3] officiers de la Cour et de l'armée, donna si belle peur au premier ministre, que, pour le coup, il se crut perdu et chercha un asile à Tarascon, auprès du comte d'Alais [4], gouverneur de Provence, son ami particulier, ne se croyant pas en sûreté à la Cour. Cette retraite précipitée d'un homme malade à l'extrémité, et qui mourut effectivement du mal qu'il avoit contracté à Narbonne dans la violence de ses chagrins et l'amertume de son cœur, cette retraite, dis-je, faite par le plus fâcheux et le plus mauvais temps qui fût jamais, prouve assez combien fut grande sa crainte, et combien pressantes ses terreurs. On auroit tort de les appeler paniques, puisque durant le voyage il pensa être assassiné à Briare par les conjurés, dans le cabi-

1. Henri Coiffier, dit *Ruzé d'Effiat,* marquis de Cinq-Mars, né en 1620, d'abord grand maître de la garde-robe du Roi, puis grand écuyer.

2. Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon (22 octobre 1605-9 août 1651).

3. *Note de Brienne* : « Les sieurs de Tréville, lieutenant de la compagnie des mousquetaires ; de Tilladet, de La Salle et des Essarts, capitaine au régiment des gardes; le comte d'Aubijoux, Chavagnac, Fontrailles (qui fit le traité d'Espagne) et plusieurs autres ; outre MM. de Thou et de Montmor, l'un et l'autre illustres dans la robe, tous ennemis déclarés du Cardinal, et par conséquent du nombre des conjurés. »

4. Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais, puis duc d'Angoulême, né en 1596 et mort le 13 novembre 1653.

net même du Roi, « où ils crurent l'occasion assez favorable, Son Éminence, dit son historien[1], s'y étant trouvée seule et sans aucune personne de défense. Et depuis, ajoute-t-il, ils résolurent encore de hasarder à quelque prix que ce fût cet attentat, et de l'exécuter à Narbonne, tandis que le Roi seroit occupé au siège de Perpignan. » Sur les avis qu'en reçut le Cardinal de ses confidents, Chavigny et de Noyers, il délogea, comme on dit, sans trompettes, « prenant toujours une autre route que celle qu'il faisoit courir le bruit qu'il prendroit ». Il fit même exprès une partie du chemin par mer, s'étant embarqué à Agde, dans la pensée de pouvoir, en cas de besoin, passer plus facilement en Italie, et il avoit déjà envoyé ordre de lui tenir tout prêt son argent et ses pierreries. On peut dire qu'Annibal étoit aux portes, puisque, si l'on en croit l'historien du Cardinal, qui ne rapporte ceci qu'après la lettre même du Roi, « M. le grand écuyer[2] ne fit aucun scrupule d'attenter à la personne du premier ministre, quoique prêtre, évêque et cardinal, et ne proposa pas seulement à Sa Majesté qu'il falloit s'en défaire, mais s'offrit de l'exécuter lui-même ». L'auteur ajoute que le Roi eut horreur de cette proposition ; mais j'ai peine à le croire, sachant le contraire de bonne part. Or, pour débrouiller cette intrigue, il faut savoir : 1° que le Cardinal fit entreprendre le voyage de Perpignan au Roi, contre l'avis du premier médecin et contre la volonté même du prince, qui

1. *Note de Brienne* : « Aubery, livre VI de son *Histoire*, chap. LXXXIII, p. 552. »

2. Cinq-Mars lui-même.

n'étoit guère moins malade que son premier ministre, quoique celui-ci soit mort six mois avant lui ; 2° que le Roi découvrit durant le voyage de Roussillon la chimérique prétention que le Cardinal s'étoit mise en tête de se faire, à la mort de Sa Majesté qu'il croyoit devoir devancer la sienne, maître absolu du royaume sous le titre spécieux de régent, au préjudice de la Reine et de Monsieur, son frère, que le Cardinal et le Roi haïssoient presque également ; 3° qu'il étoit si las de sa domination et si coiffé (s'il m'est permis de parler ainsi d'un de nos rois) de Cinq-Mars, son favori, que toutes voies alors lui paroissoient légitimes pour se tirer de tutelle et s'affranchir de l'autorité que le Cardinal avoit usurpée, qu'il traitoit, avec son favori et devant les petits maîtres, de tyrannie. Ce qui ne fut pas longtemps sans venir aux oreilles du premier ministre et lui fit jurer dès lors la perte de M. le Grand [1] et de ceux de son parti. Ce que je dis est certain et véritable, mais le Roi n'eut jamais la force de l'exécuter, ou il ne falloit pas l'entreprendre, ou il falloit l'achever.

Tout le monde, grands et petits, bourgeois et courtisans, ont accusé le pauvre Cinq-Mars d'ingratitude ; le Roi même lui reproche ce vice odieux dans la déclaration qu'il publia pour faire faire le procès de son favori par commissaires. Mais tant de gens qui le jugèrent à la dernière rigueur, avant qu'il eut été condamné par ses juges, ne savoient pas les mauvais traitements qu'il avoit reçus de l'auteur, ou pour mieux dire de l'instrument de sa fortune,

1. C'était ainsi qu'on désignait alors, d'une manière ordinaire et abrégée, le grand écuyer du Roi.

et, ne s'étant jamais vus en place pareille, ne comprenoient pas combien un jeune favori, qui d'ailleurs a du cœur et de l'honneur, endure avec peine les affronts et les mépris. La mémoire des plus grands bienfaits se perd aussitôt qu'on nous les reproche.

« Il est à remarquer, dit Fontrailles dans sa relation [1], que M. le Grand avoit accoutumé d'être en tiers avec le Roi et M. le Cardinal dans tous les conseils les plus secrets, et que Son Éminence mal satisfaite de lui se résolut de l'empêcher à l'avenir. Je n'ai pas su, ajoute-t-il, s'il en étoit convenu avec le Roi, ou bien s'il croyoit que M. le Grand ne viendroit jamais à un éclaircissement, qui ne lui réussiroit pas, et qui pouvoit procurer sa ruine. M. le Cardinal lui témoigna donc par M. de Sainction [2] qu'il ne trouvoit pas bon qu'il lui marchât toujours sur les talons quand il étoit auprès de Sa Majesté et qu'il avoit à l'entretenir d'affaires qui ne requéroient point sa présence. Ce discours surprit fort M. le Grand, qui fut dans le moment chez M. de Noyers pour approfondir d'où venoit ce changement ; mais M. le Cardinal, qui le faisoit observer, y fut aussitôt que lui et là le traita avec autant d'aigreur et d'empire que s'il eût été le moindre de ses valets. Il n'y eut sorte d'injures et d'outrages qu'il ne lui fît recevoir, et lui ayant reproché non seulement ses bienfaits, mais encore son peu de capacité et de mérite,

1. *Note de Brienne* : « Mémoires de Montrésor, t. I, p. 300 et suiv. »

2. C'est bien le nom cité par Fontrailles ; peut-être faut-il lire Saint-Yon ; mais le personnage est certainement peu connu, car on ne le trouve mentionné dans aucun des documents concernant Richelieu.

il passa jusqu'à cette extrémité qu'il lui fit connoître avec le dernier mépris qu'il ne faudroit un homme tel que lui dans le conseil pour perdre de réputation tous les ministres parmi les étrangers ; et pour conclusion, il lui défendit de se trouver à aucun conseil et le renvoya au Roi pour lui demander s'il n'étoit pas de cet avis. »

On peut juger si un traitement autant injurieux que celui-ci se pardonne, et quoique je n'aie pas entrepris de justifier les fautes de M. le Grand, je ne puis m'empêcher de dire, lorsque je le vois poussé à bout, de cette sorte, par son bienfaiteur, qu'il me semble un peu excusable d'avoir écouté en secret les conseils de sa vengeance et de n'avoir, comme dit son confident [1], « trouvé d'autre consolation que dans le souvenir du dessein qu'il avoit pris de ne rien omettre pour perdre son ennemi ».

Le même sieur de Fontrailles m'apprend encore deux choses qu'il est bon de rapporter, avant que de venir au dénouement de cette tragédie. La première est « que M. de Thou [2], dans l'entrevue qu'ils eurent à Carcassonne, lui dit le voyage qu'il venoit de faire en Espagne, ce qui le surprit fort, car il croyoit, ajoute-t-il, qu'il lui eût été celé, conformément à la délibération qui en avoit été prise. Et quand il lui demanda comment il l'avoit appris, il lui déclara en confiance, fort franchement, qu'il le

1. *Note de Brienne* : « Fontrailles, au même lieu, p. 302. »

2. François-Auguste de Thou, fils du président Jacques-Auguste de Thou, grand maître de la librairie du Roi et conseiller d'État, mort sur l'échafaud à Lyon, le 12 septembre 1642. — *Note de Brienne* : « *Ibid.*, p, 324. »

savoît de la Reine et qu'elle le tenoit de Monsieur. A la vérité, dit-il, je ne la croyois pas si bien instruite », et le reste qu'on peut voir dans sa relation. Ce fait, quoique si bien circonstancié, est certainement faux, ou tout ce que nous dit M. Dupuy dans l'apologie de M. de Thou, son parent et son meilleur ami, n'est pas véritable ; mais un homme d'une probité aussi reconnue que l'étoit M. Dupuy est plus croyable que Fontrailles, surtout lorsque nous ne voyons rien d'approchant de cela dans les réponses de l'accusé, insérées aux actes de son procès. Je crois donc plus vraisemblable que quelque ennemi de M. de Thou a inséré cette calomnie dans la relation de Fontrailles, dont il a couru beaucoup de copies par le monde avant qu'elle fût imprimée.

La seconde chose est[1] « que Fontrailles s'étant rendu de nuit à Perpignan, pour rendre compte à M. le Grand de sa négociation et des dernières résolutions que Monsieur avoit prises sur ce sujet, M. le Grand lui fit voir une lettre de M^me^ la princesse Marie[2] (qui depuis a été reine de Pologne), par laquelle elle lui mandoit en propres mots que son affaire étoit sue aussi communément à Paris comme l'on savoit que la Seine passoit sous le Pont-Neuf. Sur cela, dit-il, j'insistai fort de nous retirer sans différer un moment, à quelque prix que ce fut, et de nous mettre à couvert ». Il y avoit même résolu M. le Grand, « quand tout à coup il demanda à Fontrailles

1. *Note de Brienne* : « *Ibid.*, p. 329. »

2. Marie-Louise de Gonzague, qui, après avoir voulu épouser Gaston d'Orléans, puis Cinq-Mars, épousa successivement Ladislas, roi de Pologne, et son frère Jean-Casimir (1612-1667).

s'il avoit dit à Monsieur qu'il iroit si promptement le trouver ; à quoi lui ayant répondu que non, parce qu'il ne lui en avoit pas donné charge, M. de Cinq-Mars lui repartit qu'il ne vouloit pas se présenter à Monsieur comme un fugitif et résolut d'envoyer M. de Montmor[1] vers Son Altesse Royale pour arrêter le jour et le lieu, où il se rendroit, pour sortir du royaume avec elle. Je l'exhortai inutilement, ajoute Fontrailles, de prendre le parti le plus sûr et de ne hasarder pas sa vie sur une bienséance ; mais, n'y ayant pu rien gagner, je lui prophétisai avec douleur, en nous séparant, que je ne le reverrois plus ». Il ne dit point, dans sa relation, une circonstance peu importante à savoir, mais qu'il m'a assuré toutefois, longtemps depuis, lorsque je le visitai par pure curiosité dans sa belle maison des Pyrénées[2], être véritable, et comme elle est plaisante et singulière, le lecteur ne sera peut-être pas fâché de l'apprendre de moi. Après donc qu'il eut pressé inutilement M. le Grand de partir à l'heure même pour mettre sa vie à couvert, voyant que toutes ses raisons ne l'ébranloient pas et que son mauvais destin le conduisoit à une perte inévitable, il s'avisa de cette ingénieuse raillerie, qui l'ébranla beaucoup plus que n'avoient fait les raisons plus fortes et les considérations plus sérieuses qu'il lui venoit d'alléguer. « Pour vous, monsieur, lui dit-il, vous êtes si bien

1. Jean-Robert de Montmor, trésorier de l'extraordinaire.

2. Apparemment quand Brienne accompagna Mazarin dans le midi de la France, au moment de la préparation du traité des Pyrénées, et qu'il séjourna deux mois au moins à Toulouse, d'octobre à décembre 1659.

fait que quatre doigts de moins ne vous gâteroient point la taille ; mais pour moi, qui n'en ai que ce qui m'en faut et qui ne serois pas bien aise qu'on vît ma bosse par devant si on m'avoit coupé la tête, je suis d'avis de la sauver, si je puis, du même coup qui nous menace l'un et l'autre. » Et sur cela je pris la porte ; mais à peine étois-je sorti de sa chambre qu'il courut après moi et me retint par le bras, pour me dire que je m'en allasse à la bonne heure, mais que pour lui la honte de quitter la partie et de fuir devant son ennemi lui seroit plus sensible que la mort même, et qu'il étoit résolu de l'attendre de pied ferme ; qu'au reste le Roi ne prendroit jamais la résolution de faire mourir son favori sur un échafaud et que sa retraite le rendroit plus coupable que le traité d'Espagne. Ce furent ses propres paroles. L'événement a fait voir que je ne me trompois pas, et si M. le Grand m'avoit cru, il seroit encore en vie et nous boirions ici à sa santé, aussi bien qu'à la vôtre. Vous auriez de la joie sans doute de voir et de connoître un si honnête homme, un seigneur si bien fait et si accompli. Je ne puis penser à son malheur sans répandre des larmes. Nous ferons mieux de manger de ce ragoût qui n'est pas mauvais, et de noyer nos ennuis dans le verre. Allons, laquais, du vin. » Il m'apprit beaucoup de faits de la vieille cour que je rapporterai dans la suite de ces Mémoires[1], et je puis dire que personne jamais ne

1. *Note de Brienne* : « Voyez la troisième partie, liv. p. » — Si Brienne poussa jusque-là les Mémoires qu'il composait, cette partie ne paraît pas avoir été sauvée.

m'a mieux régalé qu'il fît durant les deux jours que nous passâmes ensemble à nous divertir ; mais sa conversation me plût bien davantage que sa bonne chère, qui, quoique excellente, n'avoit pas pour moi, qui suis assez sobre, les charmes de son entretien.

Je lui demandai comment le Cardinal avoit eu le traité d'Espagne. Il me dit qu'on n'avoit jamais bien su par quelle voie il étoit venu si à propos entre ses mains ; que l'on avoit soupçonné l'abbé de La Rivière, depuis évêque de Langres [1], d'avoir fait cette trahison à son maître ; que cela pouvoit être, mais ne s'accordoit pas avec le temps auquel ce paquet important fut rendu au Cardinal ; qu'ainsi la plus commune et la plus vraisemblable opinion étoit que le Comte-Duc [2] l'avoit envoyé lui-même au cardinal de Richelieu, avec qui depuis longtemps il entretenoit une secrète correspondance, et qu'il se porta à faire cette noire infidélité au Roi son maître et à Monsieur d'Orléans par le peu d'estime qu'il avoit du dernier, et par la crainte qu'il avoit aussi que ce traité fût plus onéreux qu'avantageux à la couronne d'Espagne, obligée à toutes les dépenses de la guerre et peu en état d'y fournir sans s'incommoder notablement. Je trouvai cette conjecture assez plausible, et, depuis, m'étant informé de M. de Brienne de la vérité de ce fait, il m'en parla à peu près dans le même sens qu'avoit fait M. de Fon-

1. Louis Barbier, abbé de La Rivière, d'abord aumônier de Gaston d'Orléans, sur qui il avait une grande influence, puis évêque-duc de Langres, en 1656. Il mourut le 30 janvier 1670.

2. Gaspar de Guzman, troisième comte-duc d'Olivarès, premier ministre du roi d'Espagne de 1623 à 1643, mort en 1645.

trailles, et me dit que les personnes les plus éclairées et les mieux instruites dans les affaires d'alors avoient toujours cru que le traité avoit été envoyé d'Espagne au cardinal de Richelieu. Quoi qu'il en soit, cet acte important ayant été remis au Roi, il prit de lui-même sur-le-champ la résolution de faire arrêter M. le grand écuyer et MM. de Thou et de Chavagnac [1]. Il en coûta la vie aux deux premiers, et je ne sais pas bien ce que devint le troisième. Le reste de cette sanglante tragédie se verra dans l'apologie de M. de Thou dont j'ai déjà parlé et que j'insérerai dans ce recueil ; c'est pourquoi je n'en dis pas davantage. M. le Grand étoit digne de mille supplices, mais je doute que M. de Thou méritât la mort. Il se défendit mal ; mais c'est qu'il ne voulut pas se mieux défendre, par la crainte qu'il avoit (comme il l'a dit lui-même) qu'on le strapassât [2] à la question, sur la déposition de son ami, qui étoit suffisante pour l'y faire appliquer.

Outre ces quatre principales conspirations qu'on vient de voir, j'apprends du Journal du cardinal de Richelieu qu'il s'est fait divers autres *attentats sur sa personne* [3]. C'est le titre qu'il donne lui-même à

1. C'était le fils de Blaise Rousset, dit baron de Chavagnac, qui avait été condamné à mort, le 10 mai 1634, pour avoir conspiré avec Chanteloube contre Richelieu. Plus heureux que le père, le fils semble avoir réussi à échapper au châtiment.

2. De l'italien *strapazzare*. « Gourmander, maltraiter, gouspiller. » (Furetière, *ad verbum*). L'Académie française l'enregistre encore, sous la forme *estrapasser*, comme terme de manège.

3. *Note de Brienne* : « Première partie, p. 155 et suiv. »

cet article, où il impute tant d'entreprises, que sa prudence a su rendre vaines, à *la haine* que lui portoient *les Espagnols*. Mais, comme tout cela n'est fondé que sur quelques rapports assez vagues et incertains, tantôt de Montaigu, tantôt de Mazarin (car le cardinal de Richelieu ne les traite point de *Monsieur*, quoiqu'il donne cette qualité au sieur de Brassac[1] et à l'évêque de Mende[2], ses créatures, et celle de *Sieur* à M. Servien, ce qui fait voir que Montaigu et Mazarin, ses pensionnaires, d'autres ont dit ses espions, n'étoient point encore *titolados*, comme disent les Espagnols, mais Mazarin et Montaigu tout court ;) comme, dis-je, tout cela n'est fondé que sur des dits et des rapports sans preuve, je ne m'y arrête pas beaucoup. Ils savoient que le cardinal de Richelieu, craintif et défiant au dernier point, récompensoit bien ceux qui lui donnoient de semblables avis et l'entretenoient peut-être dans ses défiances et dans ses appréhensions naturelles, afin de mieux faire leur cour. Cela me paroît bien vraisemblable et donne à ceux qui voient ces choses écrites et remarquées avec soin de la main de celui auquel on les a débitées pour véritables une fort petite idée de la fermeté de son âme et de la grandeur de son courage. Je trouve même une vanité insupportable à marquer dans un journal : « que le

1. Jean de Galard, baron de La Rochebeaucourt de Brassac, gouverneur de Saintonge, ambassadeur à Rome et surintendant de la maison de la reine. Mort le 14 mars 1645. Il a son historiette dans Tallemant, t. IV, p. 386.

2. Silvestre de Cruzy de Marcillac, évêque de Mende, du 26 mars 1628 au 20 octobre 1660.

comte d'Olivarès donneroit des millions d'or pour que le Cardinal fut hors des affaires. » (C'est lui-même qui parle ainsi de soi-même.) Mais, outre que nous avons vu ci-dessus que le Comte-Duc et le Cardinal-Duc, quoique leurs maîtres fussent en guerre l'un contre l'autre parce qu'il plaisoit ainsi à leurs ministres, étoient dans le fond fort bien d'accord ensemble, on ne se persuadera jamais que les Espagnols n'eussent fait tuer le Cardinal, s'ils l'avoient voulu, puisqu'il ne se trouvoit alors que trop de gens disposés à les en défaire. « Ils pensoient, dit-il en s'applaudissant d'une manière qui fait pitié, gagner tout en le perdant, et ils estimoient que par là ils remettroient toutes leurs affaires. » Je crois entendre le capitan de la comédie. Campanella[1], d'autre part, que M. de Brassac, autre visionnaire n'a peut-être jamais vu ni rencontré, et qu'il ne connoissoit que par le livre que ce dominicain a publié de la monarchie d'Espagne, lui aura dit toutefois à Naples[2], « qu'il avoit ouï dire à des Espagnols plusieurs fois, qu'il n'y avoit moyen de se délivrer des incommodités qu'ils recevoient de la guerre qu'en faisant attenter sur la personne de M. le Cardinal. » Ce langage n'a guère le caractère de la fierté espagnole ; et quelle apparence y a-t-il que des gens qui portoient alors l'épouvante et la terreur dans le sein de la France, qui avoient pris Corbie et étoient en état de faire des courses jusqu'à Paris

1. Thomas Campanella, dominicain, né en Calabre en 1568, mort à Paris en 1639. Richelieu le protégea et lui fit obtenir une pension. Son livre *de Monarchiâ hispanicâ* parut en 1640.

2. *Note de Brienne* : « *Ibid.*, p. 157. »

et de mettre l'Ile-de-France à contribution, parlassent de la sorte en un temps où tout leur prospéroit et auquel, comme dit avec plus de vérité le sincère Pontis, « ils faisoient tout plier sous leurs armes » ? « De longtemps, ajoute-t-il [1], on n'avoit vu une si grande consternation dans la France, et la puissance d'Espagne prit si bien, dans cette conjoncture l'ascendant sur nous, qu'il sembloit qu'il y eut de la témérité à vouloir leur résister. » Ces paroles d'un officier des armées du Roi, et d'un homme qu'on n'a jamais accusé d'avoir perdu la tramontane dans le péril, donnent un démenti si formel à l'avis prétendu de M. de Brassac, que la postérité qui jugera sainement de ces contrariétés manifestes qui se rencontrent dans notre histoire, ne pourra s'empêcher comme moi de tourner en ridicule le premier ministre d'alors, qui n'étant qu'à deux [doigts] de sa perte ne laissa pas de se repaître de ces chimères.

Ce qu'il rapporte au même article de son Journal [2] composé durant le grand orage de la Cour, sur la foi de Bussy, qui n'en avoit guère, de la prétendue conspiration dont la princesse de Conti [3] devoit être

1. *Note de Brienne* : « Voy. ses Mémoires, t. II, p. 139, en 1636. »

2. *Note de Brienne* : « *Ibid.*, p. 158. » — Le Bussy dont il est question ici est Charles de Lameth, comte de Bussy, gouverneur de Mézières, tué au siège de la Capelle, en 1637.

3. Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti. Richelieu ne lui pardonnait pas son influence sur Marie de Médicis. Il la fit exiler à Eu, où elle mourut le 30 avril 1631. Elle a son historiette dans Tallemant (t. I, p. 98), et il est souvent question d'elle dans Bassompierre.

l'exécutrice, avec M^me^ Du Fargis [1] et quelques autres femmes également animées à la perte de leur ennemi commun, tout cela, dis-je, ne me paroît guère vraisemblable. Cet achat de poignards fait par des dames est une des plus plaisantes choses dont on ait jamais ouï parler. La Reine même, si l'on en croit le Cardinal, devoit être du complot et tremper comme ces autres amazones ses belles mains dans le sang d'un prêtre. Quelle folie ! Il falloit que le premier ministre eût la tête bien échauffée quand il écrivoit ces choses, et c'étoit sans doute au retour de quelque tragédie d'Orphée, où la rage des Bacchantes et des Ménades avoit rempli l'imagination du Cardinal de cette prétendue entreprise de femmes sur sa personne. Si je ne le voyois écrit de sa main, je ne le croirois pas. Mais quoi ! un cardinal-prêtre qui est capable de danser en pantalon de velours vert devant ses amours et de paroître une plume blanche sur l'oreille à la tête de l'armée qu'il commande, peut se forger de telles imaginations et nous débiter ses songes pour des vérités ! Ces deux circonstances de sa vie sont si singulières qu'il est bon d'en dire un mot. J'ai su la pantalonnade de la bouche du feu sieur de Gomberville, à qui Bocan [2],

1. Madeleine de Silly de la Rochepot, mariée à Charles d'Angennes du Fargis. Elle était la sœur de la mère du cardinal de Retz. Son rôle a été étudié par Guillaume Depping, sous ce titre : *Une victime de Richelieu, la marquise du Fargis*, dans les comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques, 1894, 1^er^ semestre, p. 488.

2. Jacques Cordier, sieur de Bocan, *baladin*, c'est-à-dire maître à danser, de la reine et de Madame Henriette. Quoique son physique ne fut pas, paraît-il, des plus réguliers, il était,

témoin oculaire, l'avoit contée sans façon depuis la mort de l'éminent personnage. Voici le fait :

Le Cardinal étoit éperdûment amoureux, et ne s'en cachoit point, d'une grande princesse, que le respect que je dois à sa sainte mémoire m'empêche de nommer [1]. On m'a assuré que Son Éminence avoit en tête, voyant sa longue stérilité, de lui donner un successeur de sa façon ; mais pour le coup il comptoit sans son hôte, et, quelque bonne que fût son intention, on l'en remercia civilement, dit la chronique d'où je tire ce fait curieux [2]. La confidente de la princesse, qui avoit en ce temps-là, aussi bien

d'après Sauval, « le miracle de son siècle, non seulement pour la danse, mais pour le violon. » En 1621, il épousa Radegonde Chefdeville, et les quatre enfants qu'il en eut, de 1622 à 1629, obtinrent, ainsi que Jal l'a montré, les parrainages les plus illustres : le duc de La Valette, la duchesse de Montmorency, le comte de Vauvert, la duchesse de Luxembourg, d'autres encore. Cela prouve le cas qu'on faisait à la cour du père des nouveau-nés. Bocan mourut rue Saint-Honoré (il logeait ordinairement au Louvre), et fut enterré, le 12 septembre 1653, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Il avait obtenu la survivance de sa charge pour son fils Gabriel. Un Jean Cordier, dit Bocan, son frère sans doute, était maître à danser des filles demoiselles d'honneur de la reine. On peut consulter sur Bocan un important article du *Dictionnaire critique* de Jal (p.262), et aussi une note de M. Henri Prunières, dans *le Ballet de cour en France avant Benserade et Lully* (p. 175, note 1, et p. 209, note 2).

1. Il ne paraît guère douteux que Richelieu ait joué, à l'égard de la reine Anne d'Autriche, un jeu, vrai ou feint, assez singulier, et l'indulgente M^me^ de Motteville reconnaît elle-même que la reine dut se défendre contre les tentatives du cardinal (*Mémoires*, éd. Riaux, t. I, p. 29).

2. *Note de Brienne* : « Anecdotes de Gomberville, manuscrit, livre I, p. 37 et suiv. »

qu'elle, l'esprit tourné à la joie pour le moins autant qu'à l'intrigue, ne songeant qu'à se divertir aux dépens de l'amoureux cardinal, proposa un jour à sa maîtresse de le lui amener le soir dans sa chambre vêtu en pantalon vert, si elle le désiroit voir en cet équipage, et qu'elle l'obligeroit à danser devant elle une sarabande, les castagnettes aux doigts et les sonnettes à la jarretière, ce qui seroit fort divertissant et plaisant à voir. Les jeunes personnes ne refusent guère de tels spectacles : la princesse donc la prit au mot, et la confidente fut trouver du même pas ce grand ministre, qui, quoiqu'il eut dans l'esprit toutes les affaires de l'Europe, ne laissoit pas en même temps de livrer son cœur à l'amour. Il accepte volontiers le parti, et croit par ce moyen se voir bientôt maître de sa conquête ; mais il en arriva tout autrement, et nos amants se brouillèrent si bien, qu'ils ne se sont jamais depuis sû réconcilier. Bocan, qui étoit le Baptiste[1] d'alors et jouoit du violon mieux qu'Orphée, ne manqua pas de se trouver au rendez-vous, après qu'on lui eut recommandé le secret et qu'il eût promis de le garder ; mais de tels secrets se gardent-ils ? C'est donc de lui qu'on a su, comme je l'ai dit, cette mascarade qui eut des suites si fâcheuses. Le Cardinal vêtu d'un pantalon de velours vert, garni par en bas de sonnettes d'argent, ce que je ne puis trop répéter, dansa la sarabande d'assez bonne grâce. Les specta-

1. On désignait ainsi d'ordinaire le florentin Jean-Baptiste Lulli, qui, de violon du roi, devint successivement compositeur et surintendant de sa musique et reçut le privilège d'une Académie de musique (1633-22 mars 1687).

trices et le violon, qui étoit caché derrière un paravent, avec Vautier et Beringhen, d'où ils voyoient les gestes et les postures de l'Éminentissime Pantalon, rioient à gorge déployée ; et qui pourroit s'en empêcher, puisque, cinquante ans après, j'en ris encore en copiant ceci ? Enfin, on fit retirer Bocan, et la déclaration amoureuse fut faite dans les formes. La princesse la traita toujours de pantalonnade et cela aigrit tellement ce prélat orgueilleux que depuis, comme j'ai dit, son amour se changea en haine[1].

Pour ce qui est de la plume blanche, voici ce que

1. Cette anecdote est fameuse depuis que Barrière l'a imprimée à sa façon. Est-elle vraie ? Paulin Paris, dans son édition de Tallemant des Réaux (t. I, p. 415), l'a révoquée en doute à l'aide de raisons de valeur fort inégale. D'abord, c'est le texte de Barrière qu'il discute et celui-ci est fort différent du texte de Brienne, ainsi qu'on peut s'en convaincre en les rapprochant l'un de l'autre. Conservée par un manuscrit autographe, on ne saurait plus douter de l'authenticité de l'expression. Quant à la vraisemblance du récit, c'est une autre question qui ne sera sans doute jamais résolue absolument. Ce qu'on peut affirmer, c'est que le bruit courait alors que, pour paraître à son avantage et séduire ainsi la reine, Richelieu essaya, ou tenta d'essayer, d'un ajustement mondain. « J'ai ouï dire, rapporte Tallemant, dans l'historiette de M^me^ de Chevreuse (t. III, p. 403), qu'une fois elle lui dit que la Reine serait ravie de le voir vêtu de toile d'argent gris de lin. » Cette fantaisie ne s'exécuta pas, paraît-il. Mais Tallemant fait d'autres allusions aux poursuites de Richelieu pour la reine, par exemple dans l'historiette du cardinal (t. II, p. 6), à l'aide de M^me^ Du Fargis. Il n'est pas étonnant que les pamphlétaires se soient emparés de ces racontars, pour les reprocher au ministre détesté, et aient dit plus ou moins clairement ce que bien des gens chuchotaient. Écrivant quand le danger était passé, Brienne, amateur de révélations curieuses, n'a pas cru devoir être discret et taire une anecdote connue de quelques contemporains, bien placés pour la savoir.

j'en trouve dans un livre imprimé avec privilège du Roi. « Ce fut une chose de grand éclat, dit mon auteur [1], que la marche du Cardinal, lorsque, pour aller à Pignerol [2], il passa par la plaine de Montolins. Car durant toute une journée, il fit marcher l'armée en bataille, tous les officiers à pied, et lui au milieu de l'armée dans son carrosse, se divertissant avec le petit..., enfant fort joli, qui étoit presque toujours avec Son Éminence et ne la quittoit qu'afin d'aller faire l'espion dans toute l'armée. Quoiqu'il fut fort petit, il s'acquittoit habilement de ce ministère et se montroit en cela grand disciple d'un si grand maître; car, sans faire semblant de rien, il s'en alloit folâtrer et se divertir avec les uns et les autres, et tout ce qu'il entendoit il le rapportoit au Cardinal. Il fourboit ainsi tout le monde, d'autant plus sûrement qu'il le faisoit plus innocemment en apparence, couvrant sa malice sous le voile de la simplicité ordinaire de cet âge. Comme j'étois dans l'armée, et observé plus que beaucoup d'autres, à cause du refus que j'avois fais d'entrer au service de Son Éminence, je pus bien être aussi fourbé par cet enfant, quoique je me tinsse assez sur mes gardes pour ne rien dire qui pût être rapporté. Mais qui se seroit défié d'un enfant, et qui auroit cru que son jeu eût été de jouer et de fourber tous les officiers

1. *Note de Brienne* : « Mémoires de Pontis, t. I, p. 513 et suiv., année 1630. »

2. Pignerol, aujourd'hui ville d'Italie, fut prise par Richelieu le 20 mars 1630 et resta à la France jusqu'en 1696. — Au lieu de *Montolins*, qui ne semble pas exister, ne faudrait-il pas lire *Montmélian*, qui termine la belle vallée du Graisivaudan ?

de l'armée? Quand nous fûmes arrivés en un village proche la petite rivière Doria[1], Son Éminence y fut visitée par Son Altesse de Savoie, à laquelle on rendit par son ordre les mêmes honneurs qu'au Roi. Après cette première entrevue, qui se fit pour parler d'accommodement, le Cardinal s'apprêta à passer à gué la rivière avec toute la cavalerie, ayant envoyé l'infanterie prendre un détour pour la passer sur un pont. Ce que je trouvai de remarquable en cette rencontre, fut de voir un évêque et un cardinal revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau et d'un habit de couleur de feuille morte, sur lequel il y avoit une petite broderie d'or. Il avoit une belle plume autour de son chapeau. Deux pages marchoient devant lui à cheval, dont l'un portait ses gantelets et l'autre son habillement de tête. Deux autres pages marchoient à ses deux côtés et tenoient chacun par la bride un coureur de grand prix. Derrière lui étoit le capitaine de ses gardes. Il passa en cet équipage la rivière Doria, ayant l'épée au côté et deux pistolets à l'arçon de la selle. Et lorsqu'il fut passé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger son cheval devant l'armée, se vantant tout haut de savoir quelque chose dans cet exercice. »

Quand je fais réflexion sur ces extravagances qui ne seroient pas pardonnables au moindre ecclésiastique, je ne puis assez m'étonner de voir des gens qui louent avec si peu de retenue cet autre

1. La Doire, nom de deux rivières du Piémont, la Doire Baltée (*Dora Baltea*) et la Doire Ripaire (*Dora Riparia*), affluents de gauche du Pô supérieur.

Dom Quixotte qu'ils ont l'insolence de le mettre au-dessus des Ximénès et des Albornos, et de l'appeler le soleil des cardinaux.

Peuples, élevez des autels [1]
Au plus éminent des mortels,
A cette haute intelligence
Qui meut le grand corps de la France ;
A ce soleil des cardinaux,
De qui d'Amboise et d'Albornos,
Ximénès [2] et tout autre sage
Doivent adorer le visage.

Ces huit premiers vers du poème le plus mordant et le plus satyrique qui se soit jamais fait contre un ministre vindicatif, plurent infiniment au Cardinal quand il les lut, mais la suite lui fit bien connoître qu'il s'étoit trompé dans le jugement trop

1. *Note de Brienne* : « M. Favereau, dans sa *Milliade* ». — Les contemporains ignorèrent l'auteur de cette sanglante satire qui blessa cruellement Richelieu. Plusieurs personnes en furent soupçonnées et mises pour cela à la Bastille. Tallemant des Réaux, sans rien affirmer, croit qu'elle vient de chez le futur cardinal de Retz. La Porte désigne nommément l'abbé d'Estelan (Louis d'Espinay, comte d'Estelan). Celui à qui Brienne la donne est Jacques Favereau, conseiller au Parlement de Paris, né en 1590, à Cognac, mort le 28 mai 1638. D'après les *Patiniana*, il haïssait terriblement le cardinal. Voyez sur lui : Frédéric Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiées de 1597 à 1700*, t. II, p. 281, et t. IV, p. 109.

2. Le cardinal espagnol Gilles-Alvarez-Carillo Albornoz, prélat guerrier du XIV^e^ siècle, mort le 24 août 1667. — Le cardinal Georges d'Amboise, premier ministre de Louis XII (1460-25 mai 1510). — Le cardinal Francisco Ximenès, régent d'Espagne en 1516 (1436-8 novembre 1517).

précipité que son orgueil avoit fait de cet ouvrage, et il se mit en une telle colère que Boisrobert[1], son lecteur ordinaire, s'enfuit de devant sa face irritée, tant sa peur fut grande que le ressentiment de son patron, qui ne se possédoit plus, ne retombât sur lui en qualité de poète. Il quitta donc la lecture fort brusquement et fit bien. Favereau auroit couru risque d'être pendu si l'on avoit pu découvrir qu'il étoit l'auteur de cette satire ; le moins qu'on lui promettoit étoient les galères, comme à Senelle et Du Val[2], qui le valoient bien ; mais il fut plus heureux qu'eux et seul eut l'avantage, sous ce ministère tyrannique, d'avoir dit impunément au redoutable ministre ses vérités. Ce n'est donc pas de lui dont je me plains dans cette réflexion politique et chrétienne que je fais sur les égarements du Cardinal, sur les folies publiques et cachées de cet oint de Dieu, qui ne fut jamais sage à ses yeux. L'exorde de *la Milliade*, cet exorde si doux et si flatteur, n'étoit que le véhicule d'un breuvage bien amer, que la

1. François Le Métel de Boisrobert (1592-30 mars 1662), abbé de Châtillon-sur-Seine, conseiller d'État, favori de Richelieu. C'est lui qui donna au Cardinal la première idée de l'Académie française. Voy. Émile Magne, *Le plaisant abbé de Boisrobert*. 1909, in-12).

2. Charles Senelle, médecin qui avait sauvé Louis XIII pendant la grave maladie qu'il fit à Lyon, en août-septembre 1630, et Charles Richard, surnommé Duval, médecin et astrologue, furent condamnés tous les deux aux galères perpétuelles, « comme atteints de crime de lèse-majesté, pour avoir fait des jugements, pronostics et nativités sur la vie du Roi, et avoir apporté de Lorraine quelques paquets de lettres (de M^me^ du Fargis) préjudiciables au service de Sa Majesté. » (Richelieu, *Mémoires*, col. Petitot, t. VI, p. 515).

dorure d'une pilule insupportable à celui qui ne se nourrissoit que de louanges. Les panégyristes du Cardinal, ces plumes basses et vénales, *vilia Richelii mancipia*, comme a dit le président Grammont [1], n'étoient pas moins tournés en ridicule que l'idole qu'ils adoroient. En effet, qui peut souffrir le père Le Moyne [2] et ses pareils quand ils nous disent [3] : « que le Ciel donna un ministre à Louis XIII en comparaison duquel Albornos, Ximénès, Granvelle, tous grands cardinaux et grands ministres, n'étoient que de la basse classe du ministère. » Ceux qui parloient ainsi n'avoient pas vu ce grand cardinal ni la plume blanche sur l'oreille ni dansant en pantalon vert. Ils ne le connoissoient que par les tableaux de Champaigne [4], son Apelle, où il ne se montre qu'en habit de parade. Mais peut-être auraient-ils changé de langage s'ils l'eussent vu comme nous en son déshabillé. Pour bien connoître cette haute intelligence qui mouvoit par des

1. Barthélemy de Grammont (vers 1590-1654), magistrat et historien, auteur de *Historiarum Galliae ab excessu Henrici IV libri XVIII* (1641, in-folio).

2. Pierre Le Moyne (1602-22 avril 1671), jésuite, poète et polygraphe. Voy. sur lui H. Chérot, *Étude sur la vie et les œuvres du P. Le Moyne* (Paris, 1887, in-8°).

3. *Note de Brienne* : « Dans *l'Art de régner*, seconde partie, p. 138.

4. Philippe de Champaigne (26 mai 1602-12 août 1674) travailla à la décoration des différentes résidences du Cardinal — Rueil, Richelieu, le Palais-Cardinal, — et peignit plusieurs portraits du ministre, dont l'un est au Louvre et trois à la National Gallery. Voy. A. Gazier, *Philippe et Jean-Baptiste de Champagne*. Paris, 1893, in-8°.

ressorts qui n'ont jamais été bien connus le grand corps de la France, il faut l'avoir contemplée avec les mêmes yeux que fait le véridique Pellisson [1] dans son *Histoire de l'Académie françoise.* C'est là [2] qu'on verra ce ministre tel qu'il étoit en effet. Les entretiens de ce cardinal poète, et méchant poète, avec les cinq auteurs qui composoient les comédies dont il leur prescrivoit lui-même le sujet, sa dispute avec Colletet [3] sur le terme barbare de *barboter dans la bourbe de l'eau*, sa jalousie contre Corneille, sa chaleur à faire condamner *le Cid*, en un mot tant d'autres babioles qui ne valent pas mieux, ne donnent pas une fort grande idée de ce grand homme.

Mais, après l'avoir regardé de son méchant côté, il est juste de tourner la médaille, pour le voir dans la splendeur de sa gloire. Ses foiblesses, que nous n'avons point déguisées, ne feront que rehausser le lustre des belles actions qu'il a faites, et le peu que

1. Paul Pellisson, dit Pellisson-Fontanier (30 octobre 1624-7 février 1693), secrétaire du roi, historiographe de France, élu membre de l'Académie française le 30 décembre 1652. Voy. Léopold Marcou, *Étude sur la vie et les œuvres de Pellisson*. Paris, 1859, in-8°.

2. *Note de Brienne* : « Pages 79 et suivantes de l'édition de Hollande, in-12. » — C'est dans la troisième partie de son livre : *De ce que l'Académie a fait depuis son institution*, que Pellisson donne ces détails. Voy. édit. Ch.-L. Livet, 1858, in-8°, t. I, p. 84.

3. Guillaume Colletet (12 mars 1598-10 février 1659), poète et auteur dramatique, membre de l'Académie française dès sa fondation. Il avait laissé un manuscrit de *Vies de poètes françois*, dont l'original a été brûlé en 1871, avec la bibliothèque du Louvre.

nous en dirons lui fera peut-être plus d'honneur que l'encens de ses flatteurs, que les éloges peu véritables de ses panégyristes.

Le Pas de Suse, la conquête du Piémont, la protection donnée si à propos au pupille de Mantoue, la prise de La Rochelle et celle d'Arras et de Nancy, l'hérésie aux abois, l'orgueil des Parlements abaissé, les lettres et les arts rétablis dans la France, enfin nos Rois mis hors de page, sont les miracles qu'il a faits, et l'on peut dire de lui sans mensonge qu'il a jeté les fondements de l'incroyable prospérité de Louis le Grand. Quand il n'auroit rendu d'autre service à la France que d'avoir aplani les voies à cet autre Alcide, il auroit seul plus fait que tous les ministres qui l'ont précédé. Notre invincible conquérant, à la vérité, étoit seul capable d'achever les grandes choses que le cardinal de Richelieu avoit ébauchées ; mais cela ne fait pas que celui qui en a jeté les plans le premier ne soit digne d'une gloire immortelle.

Les plus grands obstacles qu'il eut à combattre durant le cours de son ministère furent la jalousie et les défiances de son maître. De quoi ne seroit-il point venu à bout s'il avoit rencontré en Louis XIII la fermeté de Louis XIV ? Il ne lui manqua que ce bonheur pour achever la conquête de l'univers. Ce n'est pas que Louis le Grand qui l'a déjà si avancée ne la puisse terminer sans lui. Dieu me garde d'avoir cette pensée si injurieuse à notre heureux monarque. Mais c'est qu'il me semble que le cardinal de Richelieu dont je parle auroit fait des choses bien plus merveilleuses que celles qu'il a faites, s'il n'avoit eu

qu'à suivre la rapidité du vol de ce héros infatigable, tant il est vrai que la force du corps est le premier mobile des beaux exploits, et que, quand elle se rencontre jointe au bon sens en quoi excelle mon Roi, elle ne trouve rien d'impossible. Je ne prétends point diminuer la gloire du père en disant que son merveilleux fils a fait plus de choses en un mois que l'autre en toute sa vie. Mais toutefois je ne puis lire sans indignation ces paroles du père Le Moyne, dans un livre dédié à Louis le Grand : « La France, dit ce jésuite [1], a eu de grands princes ; elle en a eu d'heureux ; mais elle n'en a point eu qui ait régné plus heureusement (que le feu Roi) ni qui ait fait en si peu de temps de si grandes choses. Il commença à vaincre dès son enfance, et la victoire qui l'accompagna toujours depuis, ne pouvant le quitter même à la mort, voulut faire encore l'honneur de ses funérailles, et envoya à sa sépulture la dépouille des Flamands et des Espagnols, défaits à la journée de Rocroy ». Pourquoi attribuer aux mânes du père ce qui n'est dû qu'à la prospérité naissante du fils, à cette prospérité, dis-je, qui a eu déjà un cours bien plus long que celle du mort et qui aura encore des termes bien plus étendus ? Il n'y a qu'un Père poète qui soit capable d'une telle imprudence. C'est au conquérant de la Franche-Comté qu'il parle ainsi ; c'est au vainqueur de la Hollande qu'il adresse la parole ; en un mot à ce héros qui n'a mis que quinze jours à prendre l'une

1. *Note de Brienne* : « Dans *l'Art de régner*, seconde partie, p. 134. »

de ces provinces, et qu'un été à subjuguer toutes les autres. Il faut avoir perdu le sens pour commettre de ces bévues.

Ce qu'il dit ensuite du fameux siège de La Rochelle est plus vraisemblable et mérite d'avoir place ici. « Qu'on remonte (ce sont ses paroles [1]) le plus haut que l'on pourra dans la mémoire des choses passées ; que l'on aille, si l'on veut, jusqu'aux siècles héroïques, on n'y trouvera point de siège, depuis Louis le Juste jusqu'à Priam, qui mérite qu'on le compare à celui de La Rochelle. Cyrus divisa l'Euphrate et mit son canal à sec pour entrer dans Babylone ; Alexandre fit dresser un môle sur le bras de mer qui lavoit les murailles de Tyr, et s'en rendit maître à la faveur de ce môle. L'histoire si prodigue, quand elle veut, en riches locutions et en magnifiques paroles, épuise toutes ses richesses et met en œuvre toute sa magnificence quand elle parle de ces deux sièges. Nous pouvons dire néanmoins, sous le bon plaisir de l'histoire, qu'il n'y a rien de commun entre une rivière mise à sec et la grande mer assujettie et attachée ; entre le môle d'Alexandre et la digue de Louis qui étoit un joug d'écueils, une chaîne de rochers, imposée à la plus orgueilleuse et à la plus indomptable partie de la Nature. Que dirai-je des autres merveilles de ce siège ? Soit des vents qui s'accommodoient aux nécessités des assiégeants, comme s'ils se fussent entendus avec eux ; soit des marées qui sembloient s'intéresser dans leurs besoins et prendre la mesure

1. *Note de Brienne* : « *Ibid.*, p. 135. »

et le mouvement de leurs souhaits ; soit des astres qui donnoient tantôt le signal aux vents et tantôt aux marées et les lâchoient ou les retenoient, selon l'exigence et la conjoncture des affaires ? Il est certain que la Providence de Dieu ne se montra jamais de plus près et ses mains n'agirent jamais plus à découvert avecque les mains des hommes.

« Les peuples sujets de l'assiégeant et les peuples étrangers, les alliés et les ennemis, avoient les yeux tournés sur cette entreprise : l'événement en étoit attendu avec des passions bien différentes. Il fut tel que les gens de bien le désiroient, et tout le monde reconnut que les princes religieux ont bien d'autres moyens de vaincre que les impies. Outre les troupes qui sont à leur solde et l'artillerie qui suit leurs troupes, ils ont des soldats qui servent sans prétention et sans espérance ; des machines qui se meuvent d'elles-mêmes, et font leur effet sans dépense et sans attirail ; des ministres invisibles qui leur assujettissent la nature, qui engagent les éléments et les saisons dans leur parti, qui amènent les vents et les tempêtes à leur service [1]. »

Voilà ce que dit notre auteur du fameux siège de La Rochelle. J'avoue que ces termes sont un peu trop ampoulés pour être placés avec grâce dans des Mémoires, qui ne sauroient être trop simples ; mais le lecteur me pardonnera cette légère faute, cette petite irrégularité, dont je ne suis coupable que par la défiance que j'ai eue de mes forces. Et puisque cette riche et pompeuse citation l'a déjà tout accou-

1. *Note de Brienne* : « *Ibid.*, p. 136. »

tumé au style magnifique du Père Le Moyne, il aura agréable, s'il lui plaît, qu'il achève pour moi ce qui me reste à dire des grandes actions qui ont été heureusement entreprises et plus glorieusement achevées sous le ministère du cardinal de Richelieu.

« Après l'hérésie, dit-il, et la rébellion défaites à La Rochelle ; après l'Angleterre vaincue avec ses flottes, ou pour mieux dire, avec ses légions de ramberges [1], qui étoient comme des citadelles mouvantes, le Victorieux pour se délasser d'un si long siège, appelé au secours de ses alliés opprimés, passa les Alpes en plein hiver, se fit jour au travers des neiges et des torrents, des retranchements et des barricades, força des lieux qui ne sembloient accessibles qu'à la vue, donna autant de combats qu'il fit de pas et se rendit maître de la Savoie et de ses places fortifiées de montagnes et de précipices, avant que l'Italie le crut hors des tranchées de La Rochelle. L'effroi alla avecque cette nouvelle jusques dans la citadelle de Milan, jusques dans les châteaux de Naples et de Sicile, et après diverses rencontres, où l'Espagne fut toujours humiliée, il termina cette entreprise par la levée du siège de Casal [2], à laquelle

1. « *Ramberge*, vaisseau anglais, en forme de patache, qui sert à faire la première garde à l'entrée d'un port où elle est entretenue, et à aller faire la découverte, étant légère et plus petite que les autres. Il y a pourtant des auteurs qui parlent des *ramberges* d'Angleterre comme des plus gros vaisseaux qu'on mette en mer dans ce pays-là. » (Furetière, *Dictionnaire*, éd. Basnage, *verbo*.)

2. La place forte de Casal, en Montferrat, a été assiégée et prise plusieurs fois. Toiras, qui y commandait pour la France,

les Espagnols trouvèrent plus à propos de consentir que de s'exposer à une infaillible défaite.

« La fin de ce siège, où le génie du marquis de Spinola[1] se rendit à celui du maréchal de Toiras[2], fut le commencement d'une plus longue et plus dangereuse guerre, où le feu Roi eut toutes les puissances de l'Europe sur les bras. Outre la Savoie et le Piémont, l'Allemagne et la Lorraine, l'Espagne et tous les états qui sont ou ses sujets, ou ses pensionnaires, ou ses alliés, entrèrent en ligue contre la France. Mais toutes ces puissances se trouvèrent foibles contre elle, et de tous ces états, les uns se ruinèrent et tombèrent par pièces, les autres s'écornèrent et perdirent leur assiette, contre un prince que la Fortune et la Victoire suivoient partout, comme par une attache particulière de la Providence divine. Il conquit tout le Piémont en peu de jours ; il resserra les gouverneurs de Milan à l'abri de leur citadelle ; toute l'Allemagne qui est en deça le Danube ploya sous ses armes ; toutes les aigles de l'Empire, s'il m'est permis de parler ainsi, n'en défendirent pas la Lorraine ; la Flandre n'en put être garantie ni par l'Empire ni par l'Espagne ; et

y fut investi, le 23 mai 1630, par le marquis de Spinola et le sort de la place allait se décider, le 26 octobre, entre Français et Espagnols, lorsque Mazarin vint se jeter entre les combattants et leur faire connaître la paix de Ratisbonne.

1. Ambroise de Spinola (1571-1630), marquis de Los Balbazès, duc de San-Severino.

2. Jean de Saint-Bonnet de Toiras, né le 1er mars 1585, maréchal de France le 13 décembre 1630, tué devant Fontanette le 14 juin 1636.

l'Espagne elle-même fut battue partout [1] où il la rencontra, sur la mer et sur la terre, sur ses flottes et dans ses places, chez ses alliés et chez ses sujets, jusques dans l'enceinte de son royaume et presque à la vue de l'Escurial. »

Ce seroit ici proprement le lieu de parler de la révolte du Portugal et de celle de la Catalogne ; mais comme cela me méneroit trop loin, je n'en dirai qu'une circonstance particulière qui n'est peut-être sue en France et en Espagne que de M. Blondel [2] et

1. *Note de Brienne* : « *Partout*, c'est un peu trop dire, témoin la bataille de Honnecourt ; si ce n'est qu'on prétende que ce n'est pas être battu, quand on perd une victoire qu'on veut bien perdre. »

2. *Note de Brienne* : « Il a été mon gouverneur, et depuis a montré les mathématiques à Monseigneur le Dauphin. Il est maréchal de camp des armées du Roi, le plus ancien ingénieur de France et professeur des mathématiques au Collège Royal, emploi qu'il n'a pas cru indigne des armes qu'il a portées dès son enfance, et où il a acquis beaucoup d'honneur, et reçu quantité de blessures en toutes les parties de son corps, marques assurées de son courage qui n'est pas commun. » — Il sera souvent et longuement question, dans la suite de ces Mémoires, de François Blondel (1618-1686), dont les aptitudes si diverses mériteraient d'être étudiées en détail. Né à Ribemont (Aisne) de Guillaume Blondel, avocat au bailliage de Vermandois, il était, en 1647, quand il se maria, commandant d'une galère royale, *la Cardinale*. De 1652 à 1655, il accompagna Brienne dans son voyage en Europe. En 1657, il est envoyé à Berlin avec le diplomate d'Avaugour et pousse, en 1658, à Constantinople et jusqu'en Égypte. En 1664-1666, il travaille sur les côtes de l'Océan, répare le pont de Saintes, propose le port de Rochefort, fortifie Ré et Oléron. Puis il voyage aux Antilles et entre en 1669 à l'Académie des sciences. Depuis 1656, Blondel enseignait les mathématiques au Collège Royal. A partir de 1672, il se révèle comme architecte et écrivain

de moi. Un soir fort tard, M. de Noyers l'envoya quérir dans son carrosse et sans lui découvrir rien de l'entreprise qui se tramoit, lui dit pour tout ordre de se rendre à l'heure même en un certain moulin hors la porte Montmartre, où il trouveroit un juif vêtu de telle façon, qui ne parloit autre langue que la portugaise, et encore fort corrompue, et de perdre contre lui jusqu'à deux cent mille écus à tel jeu qu'il lui plairoit. Il faut savoir que M. Blondel avoit été plusieurs années en Espagne et en Portugal, pour tirer secrètement le plan des plus importantes places de guerre, emploi assez chatouilleux et dont il s'étoit toutefois tiré bragues nettes. S'il eut été découvert, il n'y alloit pas de moins que d'être pendu, fut-il cent fois, comme il le prétend, de l'illustre maison de Bouqueval [1]. Il avoit donc eu le temps d'apprendre la langue espagnole, qu'il parle aussi bien que les naturels; ainsi personne n'étoit plus propre que lui

architectonique, par des livres qui sont les bases les plus solides de sa réputation. On peut consulter sur lui : Charles Lucas, *François Blondel à Saintes, à Rochefort et aux Antilles* (1665-1667) (Congrès archéologique de France, 61e session, 1894) ; Ch. Lucas, *Voyages et missions diplomatiques de François Blondel* (*Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1894) ; Henry Lemonnier, *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, t. I, introduction, p. XXII-XXXI.

1. Quand il mourut le 21 janvier 1686, dans sa maison de la rue Saint-Benoît, au coin de la rue Jacob, et qu'il fut enseveli à l'église Saint-Sulpice, sa paroisse, François Blondel portait les titres de seigneur des Croisettes et de Gallardon que le roi lui avait donnés. Rien n'indique qu'il appartînt, comme le dit Brienne, à « l'illustre maison de Bouqueval ». Bouqueval était une seigneurie près de Gonesse, possédée successivement par les Montmorency et les Voisin.

à conduire la négociation qui étoit sur le tapis. Il prend les deux cent mille écus bien comptés en pistoles d'Espagne, une balle de cartes et quelques paquets de dés, et bien escorté de vingt gardes du Cardinal se rend au moulin qu'on lui avoit marqué. Il y trouve le juif portugais qui l'attendoit. Ils jouèrent en quinze qui va fort vite, et M. Blondel eut bientôt perdu la somme qu'il avoit apportée. Lorsqu'il voulut la compter à celui qui l'avoit gagnée, le juif lui dit qu'il ne lui devoit rien ; il fut donc obligé de s'en retourner sur ses pas. M. de Noyers parfit le million, et Blondel fut le perdre. Le juif témoigna qu'il n'étoit pas content de si peu : il fallut pour la troisième fois retourner chez le secrétaire d'État de la guerre, qui ajouta au million encore cinq cent mille livres. Le jour commençoit à poindre quand le sieur Blondel se remit au jeu avec le juif : il perdit du premier coup toute la somme qu'il avoit apportée, et ce nouveau Gallet [1], plus heureux que le premier, la prit en souriant et dit à M. Blondel d'assurer M. de Noyers qu'il auroit de ses nouvelles au plus tard dans un mois. Il l'obligea de plus de porter toute la somme à une maison derrière Notre-Dame de Paris qu'il lui marqua, et où le juif se rendit à l'heure même. Là il reçut son argent et n'en donna d'autre quittance qu'un grand merci. Au terme qu'il avoit marqué on apprit à La Rochelle

1. C'était un fieffé joueur que Tallemant n'a pas manqué de mettre au nombre de ceux dont il a parlé (*Historiettes*, t. VII, p. 402). C'est lui qui a bâti l'hôtel de Sully, dans la rue Saint-Antoine, et on prétendait qu'il l'avait perdu sur un seul coup de dés. Un peu plus bas, il est question de sa femme.

par une barque dépêchée exprès la nouvelle de la révolte du Portugal, et le Cardinal l'ayant sue vingt-quatre heures après en fit faire des feux de joie par toute la ville, et le canon de la Bastille ne fut pas épargné. La révolte de la Catalogne se fit à peu près de la même manière, mais je n'en ai pas su le particulier.

Voici un autre fait tout semblable que je trouve dans l'*Art de régner*[1] du Père Le Moyne, qu'il est bon de rapporter ici. « Le cardinal de Richelieu, dit-il, le plus grand artisan qui fût jamais en toutes les manières de gouverner ne faisoit pas ses libéralités à son de trompe ; et de plus il ajoutoit comme pour couronnement à la discrétion qui lui étoit ordinaire, une générosité qui lui venoit de l'élévation de son âme et qu'il appuyoit sur la grandeur de son maître. Pour n'en rapporter qu'un seul exemple, j'ai su par le témoignage de personnes dignes de foi qu'étant averti de l'arrivée d'un étranger, envoyé de la part d'un grand qui étoit au service des ennemis, il fit appeler M. de Chavigny, lui apprit la venue et le logis de l'étranger, lui en fit le portrait jusqu'à la couleur de son habit et à la forme de son chapeau, et lui ordonna de prendre huit cent mille livres et de les lui faire porter, mais sans remettre la chose au lendemain, sans rien diminuer de la somme, sans en tirer un seul mot de reconnoissance et sans s'informer même du nom ni du pays de l'étranger. La chose exécutée selon cet ordre, fit bien des devins et des prophètes : on est encore à savoir qui

1. *Note de Brienne* : « Troisième partie, p. 489 et suiv. »

furent les faux devins et les vrais prophètes. On sait seulement que cette somme, livrée avec un si grand secret et une si haute générosité, fut un charme qui dissipa la tempête qui se préparoit du côté du nord, et arrêta une inondation d'Allemands qui devoient se déborder sur la Champagne et sur la Bourgogne... » Et plus bas : « Ce grand ministre agissoit toujours en pareilles négociations avec la même franchise et la même générosité. Il n'exigeoit jamais de quittance de ce qu'on recevoit de sa part ; il n'en tenoit compte qu'en sa mémoire, il se confioit de bonne foi à ceux qui ne se défioient point de lui et ne vouloit point d'autre garantie de leur fidélité que leur parole. La sienne aussi lui étoit une religion qu'il n'eût pas violée pour tous les avantages du monde. Les serments, les contrats, les greffiers ne lui étoient point nécessaires pour le lier : sa foi, sa probité, sa réputation le lioient assez, et sa fidélité étoit si généralement reconnue que ses ennemis mêmes ne feignoient point de déclarer qu'ils eussent fait sur un mot qu'il auroit dit à l'oreille, sur un billet qu'il auroit signé de sa main, ce qu'ils n'eussent pas fait sur des assurances données par des actes publics et par des lettres patentes. »

Ce peu de paroles que j'ai extraites de notre auteur renferment à mon avis un grand éloge. La parole bien tenue fait tout chez les étrangers, quoiqu'ils ne la gardent pas fort religieusement de leur part. Mais enfin, la mort qui termine tout nous avertit qu'il faut finir cette belle et éclatante vie. Les bornes d'un livre sont trop étroites pour la renfermer tout entière. Je ne répéterai point ce qu'on

peut voir ailleurs[1]. Tous les écrivains qui en parlent le font mourir, d'un même accord, en bon chrétien ; mais si ce que j'en ai appris de bonne part est véritable, il y a eu bien du mécompte devant Dieu.

M. de Sainte-Marthe[2], prêtre d'une vie irréprochable, qui a été longtemps confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs et qui est un des hommes du monde qui croit le moins légèrement, me dit, il y a quelques années, chez M. Varet[3], aussi prêtre, en présence de M. de Fonteny, son frère, une apparition terrible qui arriva la nuit d'auparavant la mort du cardinal de Richelieu. On ne peut pas la mieux savoir qu'il la sait et il proteste qu'il n'y a rien de plus véritable. M^me^ Gallet, femme de Gallet, ce grand joueur, se levoit toutes les nuits à minuit pour prier Dieu. La nuit précédente du jour que le cardinal de Richelieu mourut, elle vit tout d'un coup une grande lumière dans sa chambre, et se retournant du côté où cette clarté paroissoit, il lui sembla qu'elle voyoit le Cardinal vêtu de son habit rouge au milieu des flammes où il brûloit, et elle entendit en même temps une voix qui lui dit : « Je raclerai cet impie de dessus la terre et sa

1. *Note de Brienne* : « Chapelain, Aubery, Montrésor et autres. »

2. *Note de Brienne* : « Tiré de mon journal manuscrit de l'année 1668. C'est M. de Sainte-Marthe qui m'a dicté lui-même cette histoire terrible. » — Claude de Sainte-Marthe (1620-1690), confesseur des religieuses de Port-Royal. Il fut forcé de se retirer en 1679, et se réfugia à Orsay, où il mourut.

3. Alexandre-Louis Varet (1632-1676), avocat, puis prêtre, grand vicaire de l'archevêque de Sens, Gondrin. A la mort de celui-ci, il se retira à Port-Royal-des-Champs, et il y mourut.

mémoire sera à jamais en abomination. » Et plusieurs autres choses semblables durant un assez long espace de temps. Comme elle étoit dans le trouble et qu'elle ne savoit si elle devoit croire ou non ce qu'elle voyoit, cette même voix lui dit : « Qu'elle n'en devoit point douter, et que pour marque de cela, son fils aîné mourroit dans l'an. » Et ensuite elle ne vit plus rien. Elle fit tout ce qu'elle put le reste de la nuit pour s'ôter cette pensée de l'esprit, mais elle n'en put jamais venir à bout. Elle alla dès le matin aux Capucins du Marais[1], qui étoient proches de la maison où elle logeoit, afin d'y entendre la messe et de communier pour le cardinal de Richelieu, et tâcher de calmer ainsi l'agitation où elle se trouvoit. Mais comme elle étoit prête de communier, elle entendit encore une voix qui lui défendit de communier pour cet impie. Cela ne l'empêcha pas de s'approcher de la Sainte Table ; mais elle ne communia point pour lui. Elle demeura jusqu'à onze heures dans l'église à prier Dieu, et en sortant, elle rencontra des gens qui disoient que le Cardinal se portoit mieux ; et en effet il venoit d'avoir un bon intervalle qui avoit donné quelques espérances aux médecins ; mais dans le même temps qu'on parloit ainsi, cette femme qui est morte en odeur de sainteté entendit encore une voix qui lui dit : « Il est mort et jugé. » Et elle dit à ces per-

1. Fondé en 1622, par Athanase Molé, frère du garde des sceaux. Sa chapelle, fort modeste, mais intéressante par les objets d'art qu'elle contient, est devenue église paroissiale sous le vocable de Saint-Jean-Saint-François et s'ouvre actuellement à l'angle de la rue du Perche et de la rue Charlot.

sonnes sans se troubler : « Le Cardinal est mort. » Ce qui se trouva véritable comme elle l'avoit dit. Elle écrivit tout ceci dans un papier et le donna à son fils, qui étudioit en théologie, afin sans doute qu'il se préparât à la mort. Ce garçon, qui étoit fort des amis de M. de Sainte-Marthe et le voyoit presque tous les jours en allant ou en revenant de classe, lui montra ce billet, mais il en fit très peu de cas et se moqua de lui. A quelque temps de là, ce jeune ecclésiastique tomba malade, et M. de Sainte-Marthe ayant été quelques jours sans le voir, craignant qu'il ne fût indisposé, fut chez lui exprès pour s'informer de sa santé. Il le trouva avec une très grosse fièvre et dans un état très périlleux, sans toutefois faire aucune réflexion pour lors sur l'écrit qu'il lui avoit montré et qui se trouva vrai bientôt après, par la mort de ce garçon, qui arriva conformément à la prédiction. Cette mort ne fit point encore ressouvenir M. de Sainte-Marthe de ce qu'il avoit su ; mais étant allé quelques années après, à Fontevrault, où M^me^ Gallet avoit une fille religieuse [1], et cette fille lui ayant dit entre autres choses, dans la conversation, qu'il étoit arrivé des choses étranges à sa mère, cela rappela dans sa mémoire le souvenir de tout ce que son ami lui avoit dit et lui avoit fait voir par écrit avant sa mort ; et depuis ce temps-là il ne l'a jamais pu oublier et en parle comme de l'apparition du monde la plus constante et la plus assurée.

1. D'après Tallemant (t. VII, p. 402), cette jeune fille se fit religieuse parce que son père « lui demanda ses pierreries, puis lui en rendit de fausses au lieu de vraies », et ne tarda pas à perdre celles-ci au jeu.

Celui [1] qui a écrit la relation si touchante de ce qui se passa à la mort de cet illustre malheureux, cette relation, dis-je, qu'on ne peut presque lire sans pleurer, lui fait quitter la vie d'une manière si chrétienne qu'il semble qu'on ne puisse douter de son salut. En effet se peut-il rien voir de plus chrétien ni de plus humble que la disposition de ce grand ministre d'État agonisant? Il prie son curé de le traiter comme le plus chétif de sa paroisse ; il se reconnoît un grand pécheur et demande qu'on lui fasse réciter comme aux plus ignorants le symbole de la foi. Il ne fait plus alors parade de sa science : lui qui avoit composé un docte catéchisme et un excellent traité de controverse, désire d'être instruit par son pasteur ; cela est tout à fait édifiant. Et il falloit bien qu'il sentît sa conscience bien nette pour oser dire en ce terrible moment à son Dieu qu'il étoit prêt de recevoir en viatique : « Voilà mon juge qui me jugera bientôt ; je le prie de bon cœur qu'il me condamne si j'ai eu autre intention que le bien de la religion et de l'État dans le maniement des affaires qui ont passé par mes mains. » Cependant ces paroles que l'auteur de la relation rapporte comme une chose de grande édification me font trembler pour celui qui en cet état a l'assurance de les prononcer. Un autre auroit dit après David : « N'entrez pas, seigneur, en jugement avec ce misérable qui va paroître devant vous » ; et auroit répété plus d'une fois, les larmes aux yeux et la contrition

1. *Note de Brienne* : « Chapelain. Voy. les Mémoires de Montrésor, p. 170 du second tome. »

dans le cœur, ces autres paroles du Roi Prophète, qui n'avoit fait mourir qu'un seul homme dans sa vie : « O Dieu, ô Dieu, mon sauveur, délivrez-moi de mes actions de sang, *Libera me de sanguinibus Deus*, *Deus salutis meae* [1] ». C'est cela qu'il falloit dire pour être absous et non ces paroles qu'on lui met dans la bouche, assez semblables à la prière du pharisien qui fut rejetée, parce qu'au lieu de s'accuser comme faisoit le publicain, qui sortit justifié du temple, il ne représentoit à Dieu qu'une vaine énumération de ses bonnes œuvres. Or je ne mets guère de différence entre les bonnes œuvres du pharisien et les bonnes intentions d'un ministre d'État : l'enfer est plein de bons désirs et de bonnes intentions ; et puis, moi qui ai vu mourir plus d'un juste en ma vie, je puis dire n'en avoir vu aucun qui n'eut en ce terrible moment une très grande frayeur des jugements de Dieu. Je ne prétends pas pour cela juger celui que le juste juge a jugé. Je le prie même de tout mon cœur de lui faire miséricorde, s'il est encore en état de la recevoir. Mais je n'ai pas cru devoir cacher à mes lecteurs ni la vision de M^me^ Gallet ni les pensées qui me sont venues en écrivant ceci. Ils y feront telle réflexion qu'il leur plaira, et je croirai n'avoir pas perdu mon temps ni ma peine, si quelque grand de la terre profite des choses que j'ai rapportées en simple historien et s'en fait l'application à lui-même.

Ce livre seroit achevé si je ne m'étois engagé d'y mettre comme en parade les plus beaux endroits

1. *Note de Brienne* : « Psaume L, verset 15. »

des deux plus belles odes qui aient été composées à la louange du cardinal de Richelieu ; cela paroîtra hors d'œuvre, mais cependant il faut le faire puisque je l'ai promis [1].

Grand Richelieu de qui la gloire
Par tant de rayons éclatants
De la nuit de ces derniers temps
Éclaircit l'ombre la plus noire ;
Puissant esprit dont les travaux
Ont borné le cours de nos maux,
Accompli nos souhaits, passé notre espérance,
Tes célestes vertus, tes faits prodigieux
Font revoir en nos jours, pour le bien de la France,
La force des héros et la bonté des Dieux [2].

. . . . . .

Le long des rives de Permesse
La troupe de ses nourissons
Médite pour toi des chansons
Dignes de l'ardeur qui les presse ;
Ils sentent ranimer leurs voix
A l'objet [3] de tes grands exploits
Et font de ta louange un concert magnifique ;
La gravité s'y mêle avecque les douceurs
Apollon y préside et d'un ton héroïque
Fait soutenir leur chant par celui des Neuf Sœurs.

Ils chantent quel fut ton mérite
Quand au gré de nos matelots
Tu vainquis les vents et les flots

1. C'est la pièce de Chapelain qui parut sous ce titre : *Ode à Monseigneur le cardinal duc de Richelieu* (Paris, Jean Camusat, 1633, in-4°), et qui eut, dans la suite, au moins deux autres éditions.

2. *Note de Brienne* : « Deux strophes sautées. »

3. *Note de Brienne* : « J'aurais mis *à l'aspect.* »

Et domptas l'orgueil d'Amphitrite ;
Quand notre commerce affoibli,
Par toi puissamment rétabli,
Dans nos hâvres déserts ramena l'abondance
Et que sur cent vaisseaux maîtrisant les dangers
Ton nom seul aux François redonna l'asseurance
Et fit naître la crainte au cœur des étrangers.

Ils chantent les riches trophées
Des dépouilles de nos matins,
Quand de nos troubles intestins
Les flammes furent étouffées [1] ;
Quand la révolte dans son fort
Par une affreuse et longue mort
Paya si chèrement l'usure de ses crimes
Et que ses boulevards enfin assujetis
Contre les appareils des armes légitimes
Implorèrent en vain le secours de Thétis.

Ils chantent l'insigne avantage
Par nous sur l'Aigle remporté
Lorsqu'un prince persécuté
Fut remis dans son héritage.
Ils décrivent l'horrible pas [2]
Où par cent visibles trépas
On crut de notre camp retarder la vaillance
Et figurent encore au milieu de nos rangs
Thémis qui te prêta son glaive et sa balance
Afin de décider ces fameux différents.

Ils chantent l'effroyable foudre
Qui d'un mouvement si soudain
Partit de ta puissante main
Pour mettre Pignerol en poudre ;
Ils disent que tes bataillons
Comme autant d'épais tourbillons
Ébranlèrent ce roc jusques dans ses racines,

1. *Note de Brienne* : « La Rochelle. »
2. *Note de Brienne* : « Le Pas de Suze. »

Que même le vaincu t'eut pour libérateur
Et que tu lui bâtis sur ses propres ruines
Un rempart éternel contre l'Usurpateur.

Ils chantent nos courses guerrières
Qui plus rapides que le vent
Nous ont acquis en te suivant
La Meuse et le Rhin pour frontières.
Ils disent qu'au bruit de tes faits
Le Danube crut désormais
N'être pas en son antre assuré de nos armes,
Qu'il redouta le joug, frémit dans ses roseaux,
Pleura de nos succès, et grossi de ses larmes,
Plus vite vers l'Euxin précipita ses eaux,

Ils chantent tes conseils utiles
Par qui malgré l'art des méchants
La paix refleurit dans nos champs
Et la justice dans nos villes.
Ils disent que les immortels
De leur culte et de leurs autels
Ne doivent qu'à tes soins la pompe renaissante,
Et que ta prévoyance et ton autorité
Sont les deux forts appuis dont l'Europe tremblante
Soutient et raffermit sa foible liberté [1].

. . . . . .

Bien que ton zèle inestimable
Consacre au maître que tu sers
Ce que les terres et les mers
T'ont vu faire d'inimitable,
Il te reste encore des biens
Qui ne sauroient être que tiens
Au partage desquels tu ne reçois personne ;
La Muse avec transport reconnoit ces trésors
Et pour les publier me choisit et m'ordonne
Que j'élève ma voix et suive ses accords.

1. *Note de Brienne* : « Quatre strophes sautées. »

Je sens que sa fureur m'inspire
Pour rendre hommage à tes vertus
Et que mes esprits abattus
S'éveillent au son de sa lyre.
Par elle ton sein m'est ouvert,
Je vois ton âme à découvert,
Je vois que tu languis d'une divine flamme,
Que ton cœur est armé de constance et de foi,
Que ta sage conduite est au-dessus du blâme
Et que ta Renommée est bien moindre que toi [1].

. . . . . .

De quelque insupportable injure
Que ton renom soit attaqué
Il ne sauroit être offusqué,
La lumière en est toujours pure ;
Dans un paisible mouvement
Tu t'élèves au firmament
Et laisses contre toi murmurer sur la terre ;
Ainsi le haut Olympe à son pied sablonneux
Laisse fumer la foudre et gronder le tonnerre ;
Et garde son sommet tranquille et lumineux [2].

. . . . . .

Sur toi-même tû te reposes
Et dans le péril apparent
Tu vois d'un œil indifférent
La vicissitude des choses.
D'un ferme esprit tu te résous
A complaire aux vœux des jaloux
Dont l'agrandissement sur ta perte se fonde,
Du timon envié tu retires les mains,
Et passes pour remettre au premier roi du monde
Le soin qu'il t'a commis du salut des humains [3].

1. *Note de Brienne* : « Deux strophes passées. »
2. *Note de Brienne* : « Une strophe sautée. »
3. *Note de Brienne* : « Une strophe passée. »

. . . . . .

Tu n'es point charmé des richesses,
Les dons ne te peuvent tenter,
Et tu n'en saurois accepter
Que pour en faire des largesses.
Si ton prince outre ton souhait
T'honore de quelque bienfait
Soudain tu le répands en des grâces diverses.
Tu n'en as que la fleur, nous en avons le fruit ;
Recevant les faveurs, aussitôt tu les verses
Et le bien qui te cherche en même temps te fuit.

Au milieu de l'inquiétude
Qui règne dans le Champ de Mars
Tu veilles pour tirer les arts
De misère et de servitude ;
C'est par toi seul que pour jamais
Du Mont aux deux sacrés sommets
L'Ignorance s'écarte et l'Erreur est banie ;
Ta main qui rend la vie à nos états mourants
Par qui nos alliés sortent de tyrannie
Affranchit l'Hélicon du joug de ses tyrans.

Mais ô coupable négligence,
O Muse, pourquoi passes-tu
Sa plus mémorable vertu
Sous un injurieux silence ?
Touche ta lyre encore un peu,
Et lui fais chanter le beau feu
Que le bien du Public en ses veines allume ;
De son embrasement tu connois la grandeur,
Tu sais que dans ce feu sa force se consume
Et qu'il n'est plus vivant que par sa seule ardeur.

Par elle son âme est nourrie,
C'est d'elle qu'il tient sa vigueur ;
Il vit, mais il vit en langueur,
Lorsqu'il voit languir sa Patrie ;

Comme elle il sent ses déplaisirs,
Il joint ses pleurs à ses soupirs,
Par ses gémissements il répond à ses plaintes,
S'il vit c'est seulement afin de la guérir,
Il s'offre à recevoir ses mortelles atteintes
Et pourvu qu'il la sauve il consent de périr.

Durant la plus fière tempête
Il abandonne son salut,
Et n'a pour véritable but
Que d'en garantir notre tête ;
Avec quelque noire fureur
Que pleins de colère et d'horreur
Le Ciel tonne sur nous et le Sort nous poursuive,
A leurs traits inhumains il s'expose pour nous,
Et parmi les transports d'une amour excessive
Il n'est point de tourment qui ne lui semble doux.

Dans sa conduite juste et sainte
Il demeure en tranquillité
Et son repos n'est agité
Ni d'espérance ni de crainte.
Les menaces ni le pouvoir
Ne l'ont su jamais émouvoir
Et jamais nuls appas n'ont son âme surprise :
L'or pour lui cesse d'être un métal précieux,
La beauté périssable est un bien qu'il méprise,
Pour l'un il est sans mains, et pour l'autre sans yeux.

Ébloui de clartés si grandes,
Incomparable Richelieu,
Ainsi qu'à notre demi-dieu
Je te viens faire mes offrandes.
L'équitable siècle à venir
Adorera ton souvenir
Et du siècle présent te nommera l'Alcide ;
Tu serviras un jour d'objet à l'univers,
Aux ministres d'exemple, aux monarques de guide,
De matière à l'histoire et de sujet aux vers.

Peut-être ferois-je mieux d'en demeurer là que de fourrer du latin, quelque beau qu'il puisse être, parmi de si beaux vers françois. Mais comme ce recueil pourra passer des mains de celle à qui je l'adresse en d'autres moins scrupuleuses (car, quoi qu'elle entende aussi bien que les Du Perrier et les Madelenet la langue latine, elle auroit honte de l'avouer), j'ai cru que j'obligerois les étrangers, amoureux des grâces antiques, si je leur présentois les fragments de la plus belle ode qui se soit vue sur le Pinde latin depuis la mort d'Horace et de Casimir [1]. C'est tout ce que j'avois à dire pour ma justification auprès de mon Iris et de ceux qui, comme elle, font la moue aux latineurs [2].

1. Mathias-Casimir Sarbiewski (24 février 1595-2 avril 1640), en latin *Sarbievus*, surnommé l'Horace de la Pologne, jésuite et humaniste, auteur de poésies lyriques qui eurent de nombreuses éditions depuis 1625, date de la première. On peut consulter sur lui la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, du P. Carlos Sommervogel, bibliographie, t. VII, col. 627, et aussi la thèse latine de M. René Lavollée, *De poetis latinopolonis* (Paris, 1869, in-8°), p. 73.

2. Le caractère de Brienne est fait de contrastes et d'opinions excessives. L'enthousiasme qu'il affectait pour les écrivains de son temps qui employèrent le latin, soit en prose, soit en vers, est une véritable toquade qui contribua au dérèglement de son esprit. Chapelain et Boileau sont d'accord, pour une fois, en cela qu'ils indiquent ce motif au déséquilibrement intellectuel de Brienne. Il est certain qu'il poussa fort loin cette manie, et on va en avoir sous les yeux un exemple topique avec les deux longs morceaux de latin qu'il a cités ici. Nous les reproduisons pour laisser à son témoignage la physionomie qu'il doit avoir. On ne connaît pas d'ailleurs d'autre texte de ces deux pièces que celui conservé par Brienne.

AD EMINENTISSIMVM CARDINALEM DVCEM RICHELIVM

ODE.

Orbis Heroas domiti triumphis
Inclytos, audax memorare Clio,
Nunc mihi totos Heliconis alti
Pande recessus.

Dic modo suaves, quibus eruditas
Applicet grandis Richeleius aures ;
Dic et acceptos pueris Deorum
Barbite cantus.

At quis imbelli Cythara, fugatas
Hostium passim memoret cohortes ?
Quis solo aequatas fidibus jocosis
Concinat arces ?

Haec ament quamvis graviore plectro
Facta sacrari, tamen ire certum est,
Qua viam pollens numeris, et arcu
Monstrat Apollo.

Gallicae custos, columenque gentis,
Et rei claram decus, in perennes
Ergo te fastos referat canoro
Pectine Musa.

Quid prius dicat ? Patriisne factum
Dotibus pectus ? Veneresne linguae
Melleae ? An dignum imperio serenae
Frontis honorem ?

An parem sceptiis animum, arduisque
Unice rebus facilem gerendis ?
Seu placet belli, sociasve pacis
Dicere leges [1].

1. *Note de Brienne* : « Deux strophes passées. »

. . . . . .

Tot tibi exhaustos per acerba câsus,
Ac tot insomnes studios quietis
Publicae noctes, celeresque narret
Vertice canos [1].

. . . . . .

Vidimus terra, pelagoque fusos
Navibus fortes, et equis Britannos
Rapta queis nostri spolia alta pendent
Fornice templi.

Vidimus longa, stupeant nepotes,
Aequoris regem domitum catena :
Et superjectas subiisse victo
Gurgite moles.

Ausa tot regum violare fasces
Urbs adhuc staret, tua ni duello
Fulminans, stravisset humi rebelles
Dextera muros.

Audiit vasta sanitum ruinae
Italum campis equitans Iberus,
Qua suum largo Phaethonta lugent
Imbre sorores.

Te per abruptos scopulos euntem
Fortium delecta manus virorum
Ardet, exultatque sequi ; metitque
Obvia ferro.

Impiger canas superavit Alpes,
Et viam Gallus sibi fecit ense ;
Nulla victrices posuere mornas
Claustra morari [2].

. . . . . .

1. *Note de Brienne* : « Cinq strophes sautées. »
2. *Note de Brienne* : « Une strophe sautée. »

Quid Padi ripis memorem coactas
Cedere hispanas acies? avitis
Redditam quid te Imperiis Ducique
Mantua Carlo?

Tum pater flava Tiberinus unda
Extulit laetum caput, et superbae
Gentis invisos tibi, Roma coepit
Temnere factus.

Scilicet regnata diu Capeti
Posteris, heu! Parthenope relictos
Moeret, ac duris tibi laesa tendit
Brachia vinctis[1].

....

Qui rebellantes pavor occupavit
Nancium testis, patriis et exul
Sedibus, nec non aliena princeps
Arma sequtus.

Atra ceu quando intonuit sonora
Nube tempestas, fugiunt relictis
Pascuis armenta, vagoque palans
Cum grege pastor.

Haud secus nimbos equitum ruenses
Lotharus, proh! quam tibi ductor impar
Fugit, aerisque ignivomi daturas
Funera glaudes.

Arx erat, vivo solidata saxo
Undique accisis aditu maligno
Rupibus, celsasque petens minaci
Vertice nubes.

Hanc sibi extincta prope Dux salutis
Et fugae portum ratus, obsideri
Protinus Gallo doluit tremendas
Robore cautes.

1. *Note de Brienne* : « Trois strophes passées. »

Regis invicti auspiciis, tuoque
Militans ductu, sitiensque laudis
Bellicae pubes, in aperta gestit
Ire pericla.

Nec mora, impacto quatefacta moles
Dissilit ferro, penitusque caesae
Saxei montis patuere multa
Labe medullae.

Mox ubi ingestus silici cavatae
Fomes, admotam rapuit favillam
Concidit vasto solidus repente
Agger hiatu.

Qualis horrendo fremitu dehiscens
Terra, bacchantes uteri cavernis
Parturit Ventos, trepidoque vestit
Oppida motu[1].

. . . . . .

Dedita bellax trepidavit arce
Rhenus, et culter Vogesi trophaeis
Additus, nostri veritusque Trevir
Nominis umbram.

Quaque pugnaces gelida sub Arcto
Durat immitis Boreas alumnos,
Celtici per te metus invalescit
Famaque sceptri.

Huic et invictum genus ante bello
Gotthus apparet, Tanaïsque proles
Horrida, et Dacus, Scythicaeque torvus
Arbiter orae.

Palpitat corde, et genibus labascit
Austrius, nempe exitium sibique
Et suis praesens, inimica sentis
Arma minari.

1. *Note de Brienne* : « Deux strophes passées. »

Scit viris, scit quantus equis paretur
Sudor, accitos ubi Rex in hostem
Contrahit Regni proceres, Ducumque
Agmina cogit.

Heu quis adversas acies inivit
Torpor ? ut sparsit fuga prodeuntes
Tot simul campis, fera cum moverent
Proelia Galli.

Non ita in foetus ovium tenellos
Soevit impastae rabies Leaenae ;
Aut procul viso lepori, Tonantis
Armiger instat.

Loetus ut densas ruit in phalanges
Gallicae flos militiae, retroque
Contudit versos, spoliisque loetus
Ivit opimis.

Omnibus sed me potior triumphis
Admonet Gasto, patriae, sibique
Redditus, dum te praeeunte fallit
Hospitis artes [1].

. . . . . .

Pallet instantes capiti ruinas
Indici magnus populator auri ;
Et reformidat duplicata belli
Fulmina fratres.

Sic tuis Regni stabilita curis
Usque majestas stetit, et ruerunt
Aemulae vices, jacuitque sectis
Faucibus Hydra.

Quam nec armatae domuere quondam
Principum leges, potuitve magni

1. *Note de Brienne* : « Deux strophes passées, qui sont les moindres de la pièce et ne regardent que feu Monsieur. »

Sternere Henrici moritura nullo
Temporevirtus [1].

. . . . . .

Vix ego te transierim, nitenti
Aedium cultu, paribusque coelo
Imminens tectis, Richeloea, tanto
Auspice felix.

Illa nascentis mihi praeter omnes
Oppidi risit species, amoenam
Ductilis vallem secat hinc perenni
Flumine rivus.

Explicat densas vetus inde frondes
Silva, non mordax ferit hanc hipennis,
Aut valent torrentis agros inire
Spicula Phoebi [2].

. . . . . .

Arte molliti lapides et aeva
Hic suis spirant animata signis;
Fallor? an pictae tabulis moventur
Sponte figurae?

Tot viis auctam neque te silebo
Urbium Regina [3], *caputque gentis,*
Et resurgentes operosiore
Aggere muros.

Aestuat denso fremitu per amplos
Civium proles numerosa vicos;

1. *Note de Brienne* : « Trois strophes passées, qui ne regardent que l'église Saint-Louis, les Incurables et la Sorbonne. »

2. *Note de Brienne* : « Quatre strophes passées, qui sont encore de la description de Richelieu : on devient quelquefois ennuyeux pour vouloir trop dire ; mais voici les statues et les tableaux bien décrits. »

3. *Note de Brienne* : « Paris. »

Et novo ritu positas renarrat
Advena portas [1].

Quin ubi turpes jacuere tetro
Halitu, coeloque gravi lacunae;
Te salutares medicante praebet
Jupiter auras.

Stravit obscoenas adeo mephites
Sequana, et jusso refluens canali
Latius regnat, Dominaeque circum-
funditur Urbi.

Sic et Alcides fera monstra natus
Perdere, Augiae stabulum fluentis
Lavit Alphaei, meruitque Patris
Ducere nectar.

Interim vellens mihi dexter aurem
Cynthius, mitte haec leviora, dixit,
Quem Lyra tendis celebrare, lectos
Poscit honores :

Numini morem gerere instituta
Dulcis ô Pimplaea gradum reflecte;
Quoque coepisti eximias tenore
Desine laudes.

Servat Armandi metuitque nutus
Omnis Europe, tibi belluosi
Militant ponti vada, serviuntque
Flatibus Euri.

Flebit aeternis lacrymis Ibera
Classis amissum decus, et receptas
Insulas [2] *nostris, ubi salsa findunt*
Aequora terras.

1. *Note de Brienne* : « La porte de Richelieu. »

2. *Note de Brienne* : « Les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, reprises sur l'Espagne si glorieusement par le comte d'Harcourt. »

Adde quod nostris ratibus per altum
Nauta securus volitat; tuoque
Munere extremis Patriam revisit
Dives ab Indis.

Quin suus per te nitor obsoletis
Artibus tandem redit, et Camaenis
Nec premit doctas inhonora vatum
Laurea frontes.

Quid quaterdenos[1] *referam sodales,*
Gallice clarum eloquii tribunal,
Et reflorentes par acuta Martis
Classica Musas?

At gravi mentem furiatus oestro
Quem tremit Boetis, cupidusque livor
Macerat, nostro scelerata figit
Limite castra.

Per nefas audax ruit omne miles
Sacra praedatur, puerosque fari,
Nescios mactans, sobolem parentum
Caede volutat.

Territus potor Somonae frementes
Accolas turbat; capit arma princeps
Civitas. At tu Patriae timores
Discutis unus.

Nam tuis cedens inimicus atrox
Machinis, rursus didicit cruento
Nostra quid Martis, duce te, valerent
Agmina ludo.

Belgicos, ira stimulante, fines
Invicem Gallus populatur acer :
Jamque fatali Austriaus potitus
Urbe triumphat.

1. *Note de Brienne* : « L'Académie françoise. »

Regis augustum Diadema posthac
Sabis afferta veneratur unda ;
Pareat deinceps Domino revictus
Belga priori.

Nec diu Hispanas metuet secures
Attrebàs, noster properè futurus,
Martia audentes simul increpabit
Buccina Francos.

Quaeque Pompei geris alta nomen
Civitas, quondam sapies, dabuntque
Hostici, pennas quatiente Gallo
Terga leones.

Oderit saevae juga servitutis
Cantaber lenis tolerare nostra :
Nec feret longum ambiguos amores
Nympha Pyrene.

Quas virum strages dedit Occitanae
Gens plagae cultrix ? celerare crudum
Ausa certamen, subitasque praeceps
Carpere lauros.

Compede hostili ciţo liberata
Leucas, infectum mare non suorum
Caedibus visit, sanieque foedum
Littus Iberâ.

Praedicas Regi facimus, Ducemque
Militis functum vice : militari
Auctus hinc sceptro, decoris paterni
Prodigus emptor.

Nempe, te rerum moderante habenas
Rege sub tanto, bene facta merces
Non gradu lento sequitur, manetque
Poena scelestos.

Te manu, te consilio juvante,
Principem, jam nunc dabitur videre
Liliis mistas Aquilas, dolente
Caesare vinci.

Pensa nec durae peragent sorores
Antequam voti potiare summa :
Nosque terrarum dominos uterque
Sentiat Axis.

Ut diu Regis assideas fidelis
Suasor et pulchri socius laboris,
Cereos flecti precibus fatigat
Patria Divos.

Pronus ut coeli favor institutos
Prosperet cursus, laterique semper
Haerat Fas et Decor, et coruscis
Gloria pennis.

Urbibus, campis, facilem ministret
Uberi victum gremio beata
Faustitas : Bacchum Cereremque tellus
Aurea fundat.

Non perhorrescat nemorum latentes
Aviis ultra insidias viator :
Et colat tutus bove nota pingui
Rura colonus.

Te senes balbi, teneraeque lectis
Virgines mistae juvenum choreis
Te nanes, matresque, virique certent
Tollere ad astra.

Publicae Armandum referant salutis
Vindicem, quo jura, pudorque simplex,
Quo tenax recti Pietas, Fidesque
Sospite regnent.

Te regat latè populos secundo
Magnus in plures Lodoicus annos

Sera te parto meritis Olympo
Fata reponant.

Sic tuus dulci procul urbe vates
Inclytum bellique, domique factis
Nomen Armandi patrias docebat
Reddere sylvas :

Plura dicturus, mea si juvabunt
Et lyrae solers tibi Musa cordi est,
Quae fatigatam recreet jocose
Carmine mentem.

MADELENET.

Voici encore des stances qui méritent d'avoir place dans ce recueil ; elles sont de feu M. de L'Estoille[1], de l'Académie françoise, et contiennent en abrégé toutes les grandes actions qui se sont faites sous le ministère du cardinal de Richelieu. Leur simplicité est charmante, et s'il est permis à nous autres poètes, à l'exemple de M. Ménage, de faire des souhaits, je donnerois de bon cœur non une, maix dix de mes meilleures odes pour ces stances incomparables, et croirois avoir gagné beaucoup à ce troc.

1. Claude de L'Estoille, sieur du Saussay (13 septembre 1597-4 février 1652), fils du chroniqueur Pierre de L'Estoille, poète et auteur dramatique, collabora aux œuvres dramatiques de Richelieu et fut l'un des membres fondateurs de l'Académie française.

A M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

Stances.

Richelieu, dont l'esprit plus grand que l'univers
Fait avec tant d'éclat refleurir cet empire,
Je ne demande rien en vous donnant ces vers
Qu'autant de votre temps qu'il en faut pour les lire.

Ceux que vous obligez d'un regard seulement
De leur plus beau travail ont trop de récompense ;
Vos jours sont précieux et n'ont pas un moment
Qui ne puisse acquérir quelque honneur à la France.

Elle occupe vos soins à reconduire au port
Son navire flottant au milieu de l'orage
Et contre qui les vents ont fait un tel effort
Que peut-être sans vous il auroit fait naufrage.

Il vous doit son salut, ce vaisseau glorieux,
A qui tant d'ennemis vainement font la guerre,
Et qui portant un roi toujours victorieux
Porte tous les trésors du ciel et de la terre.

Cet Alcide abattit tous ces monstres d'orgueil
Qui tiendront à leur honte une place en l'histoire
Et dans l'île de Ré comme dans un cercueil
De toute l'Angleterre il enterra la gloire.

Il a bien fait connoître à la rébellion
Que sa force n'est pas une force mortelle
Et l'on n'admire plus le siège d'Ilion
Depuis que l'on a vu celui de la Rochelle.

Mais quand de ses beaux faits nous nous entretenons,
Qui ne dit que vos soins, vos conseils et vos veilles
Sont les meilleurs soldats et les plus forts canons
Qui furent employés à toutes ces merveilles.

Votre esprit plus puissant que le feu ni le fer
Vit sans aucune peur cette guerre allumée ;
Il veilla sur la terre, il veilla sur la mer
Et lui seul anima tout le corps de l'armée.

Il fit heureusement des chaînes de vaisseaux
Et trouva le secret de captiver Neptune ;
Il combla de rochers les abîmes des eaux,
Força les éléments et dompta la Fortune.

Mais après des travaux à lasser des Césars
Et que l'on doit ranger au nombre des prodiges,
Les Alpes vous ont vu triompher des hasards
Et du grand Annibal retracer les vestiges.

C'est là qu'on voit gronder des torrents furieux,
Capables d'entraîner les plus forts édifices ;
C'est là que tous les monts s'élèvent jusqu'aux cieux
Et que jusqu'aux enfers vont tous les précipices.

Cependant c'est par vous qu'un honneur immortel
Suivit dans ces déserts nos armes légitimes
Et que Suze aujourd'hui n'est qu'un sanglant autel
De qui nos ennemis ont été les victimes.

Ces pays de rochers, d'abîmés et de monts
Apprirent à la fin à rendre obéissance
Et ces nouveaux enfers avec tous leurs démons
D'un Hercule nouveau connurent la puissance.

Il força leurs remparts, il abattit leurs forts,
Il fit voir qu'il n'est rien que son bras ne surmonte ;
Le Piémont retentit à la chute des corps
Et rougit pour l'Espagne et de sang et de honte.

Lorsque votre valeur conduisoit nos guerriers
Dessus ces monts de glace aux dangers de Bellone,
J'étois dessus des monts tout chargés de lauriers
Et je vous en cueillois pour faire une couronne.

Mais voyant aujourd'hui cet art déshonoré
Par qui malgré le temps notre nom s'éternise,

A vous donner des vers j'ai toujours différé,
De peur de vous offrir ce que chacun méprise.

Ceux-ci n'ont rien de beau que leurs naïvetés
Et ne vous donnent point de louanges nouvelles ;
Il est de vos vertus comme de ces beautés
Qu'un simple habillement fait paroître plus belles.

Des merveilles qu'on dit de mon prince et de vous
Je fais dans mes écrits des rapports véritables
Et les plus beaux romans doivent être jaloux
D'y voir des vérités plus belles que leurs fables.

Certes la Renommée a vu de tous ses yeux
La gloire que par vous la France a méritée
Et pour la publier elle vole en des lieux
Où ses ailes encor ne l'ont jamais portée.

Comme un nouveau miracle on accourt pour vous voir.
Vous êtes l'entretien des peuples et des princes,
Et sans faire à Louis employer son pouvoir,
Le bruit de votre nom lui gagne des provinces.

L'Envie a beau sécher de vous voir tant fleurir
Et se nourrir du vent d'une injuste espérance ;
On ne vous peut blesser sans nous faire mourir :
Ce que l'âme est au corps vous l'êtes à la France.

En vain la médisance attaque votre foi
Et c'est contre le ciel que sa bouche blasphème :
Être votre ennemi, c'est l'être de mon Roi,
Et l'être de mon Roi, c'est l'être de Dieu même.

L'Estoille.

Joignons à ces panégyriques, si éclatants et si pompeux, une satire ingénieuse qui n'a guère moins fait de bruit en ce temps-là. Elle est latine, à la vérité, et l'ouvrage, dit-on, du fameux Hugo Gro-

tius[1]. Je n'ose l'assurer ; mais de qui qu'elle soit, elle mérite d'être conservée à la postérité, si toutefois mes Mémoires sont assez heureux pour passer jusques à elle. Je l'aurois bien traduite en françois, mais je ne l'aurois pu faire sans lui ôter beaucoup de ses grâces ; ainsi tout bien considéré, j'ai cru la devoir mettre ici telle qu'elle est, et si je vois que le public le désire, cela toujours se pourra faire dans une seconde édition.

IOANNIS ARMANDI[2]
PLESSAEI RICHELII
S. R. E. CARDINALIS
EMINENTISSIMI,
FRANCIAE DVCIS
POTENTISSIMI,
ET
REGIS CHRISTIANISSIMI
LVDOVICI XIII
MINISTRI FAMOSISSIMI,
VITAE SYNOPSIS
INSCRIBENDA TVMVLO.

Primum quo a te postulo, viator, est, ut Deum Optim. Max. laudes, quod haec in Galliâ securus leges.

Deinde miraberis, tantillo spatio claudi mortuum, quem terra non capiebat vivum.

Illam ubi commovit, caelum movere voluit is, qui hoc symbolum sibi arrogavit, MENS SIDERA VOLVIT.

1. Jean-Hugo de Groot, dit *Grotius* (10 avril 1583-28 août 1645), jurisconsulte et historien néerlandais, qui vécut un moment en France et dont Richelieu n'aimait ni la droiture ni l'énergie.

2. Cette pièce latine est portée sur huit pages imprimées anonymement, que Brienne a intercalées dans son manuscrit.

Ut intelligas, qualis haec intelligentia fuerit ; industriâ fuit sagaci, sed inquietâ ; Pacis publicae, et propria tranquillitatis hostis.

In magno, quod plurimi suspexerunt, ingenio, magnam pauci familiares deprehenderunt mixturam dementiae.

Animum ejus laedebant omnia, sanabat nihil.

Potentissimi Regis non tam benevolentiâ, quam auctoritate diutius stetit ; rerum exitu, non consiliorum prudentia felix : Dei solius infelix indignatione, cum, turpibus morbis perpetuo conflictatus, locum ignoravit felicitatis, quam suâ et aliorum infelicitate quaerebat ; nunquam visus sibi beatus, ut nec iis probus, qui beatum nuncupabant.

Utrique bili, id est vitae carnificibus obnoxius, flavae ignes et astrae fuligines est continuo passus : sic venenum, quod in aliorum perniciem effudit, non sine suâ continuit.

Supra omnes mortales ambitione laboravit, supra plurimos, avaritiâ ; Regiae pecuniae prodigus, suae parcus.

Crudelis, offensus ; ubi offenderat, crudelior extitit.

Reginae Matris beneficiis ditatus, curis promotus, et potestate potientior factus, illam gratiâ Regis, libertate, bonis, Galliâ, ac demum extorrem Coloniae vitâ privavit. Ne mortuae parceret, supremas ejus voluntates rescindi, et insepultum cadaver per quinque menses (post quos ipse extinctus est) in cubiculo relinqui voluit.

Fratris Regis dignitatem violavit, et personam opprimere studuit.

Nec solum a Matre Filium, a Fratre Fratrem, sed ab uxore virum aliquando avertit.

Marilliacum summâ injuriâ ; Montmorantium summo jure ; Cinqmartium jure cum injuriâ ; Thuanum vel jure vel injuria capite plecti voluit.

Magnates aliquos carcere perpetuo, plures exilio damnavit, plurimos ab Aulâ removit. Innumeros proscripsit, ne ipsius conciliis obessent : nec mitis Gallia tam frequentia vidit unquam supplicia.

Magni Regis, quem magno sudio decepit, nixus potentiâ et fecundi Regni opibus adjutus, infinitas sagittas perdidit, ut scopum praecipuum, a quo aberravit, attingeret.

Aliquos exitus secundos insanis conatibus pepererunt

mentis actio vel agitatio continua, projecta et omnia tentans audacia, et rigida severitas.

Brevi evertendus, si inter hostes externos, aliquos cautiores ; et inter aversos Gallos ferè omnes, vel unum adversarium invenisset.

Multum illi favit, quod eum vix aliquis noverit ; vel iis, qui noverant, crediderit.

Adeo fortunatus, ut, qui illi infensi erant Nobiles et Milites, pro illius gloriâ suum et alienum funderent sanguinem dum ille Regio jungeret suum.

In quo consilio Sejanus periit, et ipse perierat, nisi Suessionensem Regium Principem (proh dolor!) sustulisset.

Tam noxiae potestatis vestigia integro saeculo Germania, Hispania, Italia, Belgium, sed maximè Gallia vix delebunt.

Ex civium et vicinorum miseriis voluptatem captans, ut istis capillos velleret, illorum viscera laniavit.

Nec Regis sui sacrae valetudini aliquid indulsit ; illam agitavit, dum suam exhausit curis et vario animi pathemate.

Illi primo divina Nemesis brachium corrupit, quod contra caelum tetenderat ; mox abstulit usum dexterae, quae bellis ultro illatis subscripserat : illud octo ante obitum mensibus computruit, unde haec exaruit.

Quod dolendum ; qui Deum ita Vindicem sensit, non satis agnovit.

Id ex eo conjice ; quod furorem in hostes privatos ardentius exercuit.

Quod imminente morte, politicâ magis prudentiâ, quam Christianâ usus pietate, plus suos Regi, quam se Deo commendavit.

Quod paucis diebus ante vitae tragicae catastrophen, excogitatam a se fabulam, quam Europam triumphatam vocavit exhiberi Regiâ magnificentiâ voluit, non tamen spectare potuit.

Quod Ecclesiam afflixit Cardinalis : sanguinem fudit Sàcerdos : nullas injurias condonavit Christianus : nec homo mortalem se esse meminerit, etiam cum ebullientes e multis ulceribus vermes admonerent, quam fragili et quam foetidae mortalitati obnoxius esset.

Ubi omnibus viis, etiam impiis, per octodecim annos ad privatum, dispendio publici, cucurrit finem ; ad communem hominum, placidâ in speciem morte, sed multis, quos praemisit tardiore, tandem pervenit.

Fato functus est Lutetiae, ubi natus erat ante annos LVII cum tribus mensibus.

Galliam et domum deserens, utramque incendere velle visus est : illam, extortâ in Fratrem Regis declaratione ; istam, ad feminae placitum condito testamento.

Ceterum, nec unquam dives Gallia tantum homini contulit ; nec alium, naturâ satis impatiens, tamdiu pertulit ; nec, Pacis amans, mortuum ullum tam hilariter extulit.

Haec palam assero, quae tu clam suspicatus es, Sapiens Viator.

Si quem adhuc dubitantem invenis, roga, ne deceptis vel corruptis adulatoribus credat ; sed mihi vera ex intimis sincerisque promenti.

Omnes vero mortales, ut sibi persuadeant velim, plus apud Deum valere Justitiam vel minimam, quam potestatem maximam : nec aestimandam latè diffusam famam, sed bonam.

Multa turbare, non esse multum agere ; turbata componere, plus esse ; ne turbentur impedire, plurimum esse.

Vulgus felicia scelera pro virtutibus ducit ; tu contra nihil infelicius felici scelere cogita.

Fraudum egregius artifex Richelius plurimos ad momentum decepit, forte seipsum in perpetuum.

Heu ! universa quae miscuit non rediget in ordinem, quae Pacem, quae cum illius ingenio turbulento non conveniebat, etiam fortunae suae non convenire credidit. Inde tot mala, quae Christianum orbem a quindecim annis afflixerunt.

Ora, ne sit Deus vindex aeternus in auctorem, qui magna misericordia, multisque miserationibus in magnis multisque criminibus indigebat.

Tu, Hospes Christiane, serio perpende, quam nihil sit quidquid momento praeterit. Nemo[1] ex istis, quos purpuratos

1. Ce passage est la citation d'un fragment d'une lettre de Sénèque à Lucilius (let. LXXVI, frag. 23, collection Lemaire, t. III, p. 508).

vides, ex hoc ipso felix est ; non magis quam ex illis, quibus sceptrum et chlamydem in scenâ fabulae assignant : cum praesente populo elati incesserunt et cothurnati ; simul exierunt, excalceantur, et ad staturam suam redeunt.

Adde : Parvus cinis modo est, qui magnus ignis fuit : teter fumus nunc est, qui nuper coruscans splendor omnium oculos perstringebat.

Utinam non et fax sibi in alio fit orbe ; qui in hoc Europae fuit. Haec jam pacem, extincto bellorum fomite sperat.

Hortarer te, Viator, ut tanto Pacis, etiam suae, dum viveret hosti, pacem precareris ; nisi vererer ne illi molestus esses, rem quam maximè oderat, illi apprecando ; precare tamen, qui juberis inimicos diligere : si ad illum non pervenerit pax, ad te revertetur. Sic imperat Christus[1] *; in quo vive pacificus, ut in illo placidè conquiescas. Interim vale.*

HUGO GROTIUS[2].

Après avoir vu le cardinal de Richelieu vivant et mort, et après avoir ouï le bien et le mal qu'on en a dit, l'un peut-être avec trop de flatterie et l'autre sans doute avec trop d'aigreur, portons maintenant un jugement désintéressé de ce grand homme et finissons par cet épilogue moral l'histoire de son ministère.

Plus je le considère de près, plus je trouve en lui de grandes vertus et de grands défauts. Ceux-ci sont la jalousie, la bonne opinion de soi-même, l'amour de la louange, le désir de la vengeance, en un mot l'orgueil et la vanité, et tout cela approche assez de la folie. Celles-là sont la libéralité, la magnificence, la bonne foi, le courage, l'intrépidité dans les dangers, les grands desseins, l'amour

1. Évangile selon saint Luc, ch. X, vers. 5.
2. Cette signature est manuscrite et de la main de Brienne.

de l'Église et de l'État, et en ceci je ne vois rien que de louable. Il a fait des fautes, j'en conviens, mais il ne pouvoit presque s'empêcher d'en faire, vu la disposition de la Cour et l'humeur du Prince, celle-ci défiante au possible, celle-là toujours opposée à ses entreprises, toujours pleine de mécontents et le plus souvent de factieux. Qu'auroit pu faire cet autre Atlas chargé du faix de l'Empire, sinon de flatter le maître, d'amuser la Cour par des spectacles et de punir les coupables par des supplices proportionnés à leurs crimes? C'est ce qu'il a fait toute sa vie et même gens plus pénétrants que moi ont cru qu'il jouoit encore la comédie à la mort et ne songeoit qu'à enterrer la synagogue avec honneur[1]. Je ne suis pas tout à fait de leur avis. Celui qui tient, comme on dit, la queue de la poêle est bien empêché, surtout quand le maître d'hôtel a le goût moins bon que lui, et que cependant il est obligé de faire des sauces au goût du majordome. Telle étoit la condition du Cardinal. Il avoit à faire à un prince avare et vétilleux, à des courtisans entreprenants et peu sages pour la plupart, à un peuple indocile et ennemi naturellement des ministres et des favoris. Dès lors qu'il proposoit quelque chose de grand et de hardi, la foiblesse du Roi s'y opposoit, la malignité des petits maîtres le tournoit en ridicule, et la misère des sujets du prince, réduits à la dernière pauvreté,

1. « On dit au figuré et proverbialement : *ensevelir, enterrer en la synagogue avec honneur,* pour dire terminer une affaire, sortir d'un engagement, d'une liaison, avec honneur, avec bienséance, et d'une manière qu'on ne puisse rien nous reprocher. » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1684, *verbo* synagogue.)

leur faisoit regarder ces grandes entreprises qui ne se peuvent faire sans de grandes dépenses comme des surcharges et des foules[1] qu'ils ne pouvoient supporter, et les impositions les plus justes et les plus nécessaires passoient dans leur esprit pour des maltottes[2]. Mais le ministre, qui avoit du cœur, ne s'étonnoit pas pour le bruit : sa patience faisoit entendre raison au Prince, sa libéralité ou sa vengeance aux courtisans, et, pour ce qui est du peuple, il ne s'en mettoit guère en peine. O condition malheureuse qui ne peut se soutenir que par des moyens illégitimes, que par des bassesses indignes d'un homme de bien, que par des cruautés tyranniques, en un mot, que par l'oppression des veuves et des orphelins ! Que ne fait-on point pour sauver sa vie et pour régner ! Il est donc indubitable qu'il n'entreprît la guerre contre l'Espagne qu'afin de donner de l'occupation aux François, toujours prêts d'entreprendre contre sa personne, toujours amoureux des nouveautés, jamais contents de l'état présent, et se figurant sans cesse un bonheur à venir qui, jusqu'à l'heure qu'il est, n'est point encore arrivé. Si l'on en croit les écrivains d'alors[3], cette guerre fut entreprise contre les formes et sans qu'on eut les fonds nécessaires pour la soutenir. Mais les événements toutefois ont fait voir qu'elle a été plus

1. « *Foule* signifie aussi oppression, vexation indue et violente. » (*Dict. de l'Acad.*)

2. « Imposition indue. Le public appelle ainsi par abus toute sorte de nouvelle imposition. » (*Dict. de l'Acad.*)

3. *Note de Brienne* : « M. de Montrésor, l'abbé de Morgues, Favereau, Laffemas et plusieurs autres. »

glorieuse à la France qu'à l'Espagne, et comme on doit juger des affaires du monde par les suites qu'elles ont eues, j'aurois tort d'imputer à la mémoire du Cardinal des maux qui ne sont pas arrivés.

D'ailleurs, l'hérésie étouffée, la religion affermie, la grandeur de nos rois poussée à son comble, tous les ennemis de la monarchie françoise humiliés, nos frontières reportées jusques à la Meuse et au Rhin, le commerce et les arts rétablis, les lettres remises en honneur, les lys florissants, le nom du Roi craint et connu dans l'un et l'autre monde, toutes ces choses, dis-je, sont dues aux soins de ce vigilant Argus, de ce ministre incomparable qui s'ôtoit le repos pour nous le donner. Son génie (comme je crois l'avoir dit) étoit du premier ordre : avec cela on va bien loin. Retranchez-en la bagatelle, il n'y aura rien à désirer. Mais quoi ! il étoit homme, et qui est le fils d'Adam qui soit sans défauts ? Il a trop répandu de sang, j'en conviens ; mais peut-être ne pouvoit-il faire autrement. Je le blâme seulement d'avoir fait venir un bref de Rome pour pouvoir opiner dans les affaires criminelles sans encourir les censures portées par les canons. Cela ne peut recevoir d'excuse et marque trop visiblement la pente de son cœur enclin à la cruauté, pour pouvoir être approuvé du monde chrétien. Laissons donc le jugement de ce secret au Dieu qui pénètre le fond des cœurs et qui lit dans les replis des pensées. C'est à lui, s'il a péché, qu'en appartient la vengeance, *illi vindicta* ; et peut-être l'a-t-il déjà faite d'une manière terrible. Il ne me reste plus qu'à

dire un mot de ce testament dont on a tant parlé. Il prie le Roi de vouloir bien reprendre une somme de quinze cent mille livres qu'il confesse lui appartenir. Il lui donne de plus son Palais Cardinal, sa chapelle d'or garnie de pierreries, son grand buffet de vermeil doré, plusieurs riches tentures de tapisseries et quelques autres ameublements. Regardons ces legs comme des restitutions et nous les trouverons justes et dans les formes. Le reste, à tout prendre, vu l'élévation de sa fortune, est peu de chose : un duché de plus ou de moins dont dispose un tel favori n'a rien qui nous doive surprendre. D'autres en ont donné quatre à leurs héritiers et personne n'en a murmuré. La récompense des domestiques étoit légitime, et en tout cela je ne vois rien de trop fort. Ainsi cet acte mystérieux (car c'est le nom qu'on lui donnoit) est digne de celui qui l'a passé et montre assez que le Cardinal dont je fais l'éloge n'avoit pas l'âme aussi avare que ses ennemis l'ont publié. Enfin il est mort[1], comme nous mourrons un jour, et peut-être plus tôt que nous ne pensons : heureux si nous avons en ce jour si épouvantable moins de compte à rendre que lui.

1. *Note de Brienne* : « Le quatrième de décembre 1642, âgé de cinquante-sept ans et trois mois. »

LIVRE TROISIÈME

Suite de l'histoire de la régence de la reine Anne d'Autriche, mère du Roi. Éloge du cardinal Mazarini.

Quoique la Reine eût dit, au sujet de la déclaration dont nous avons suffisamment parlé dans le premier livre de ces Mémoires, « que c'étoient des tours qui ne se pardonnoient point, et que quand le feu Cardinal, son ennemi déclaré, auroit été vivant, il n'auroit pu lui faire pis[1] », son ressentiment toutefois contre les auteurs de cette injurieuse déclaration ne dura qu'autant que la vie de Louis XIII ; et la Reine régente ne crut pas devoir venger les injures qu'avoit reçues des ministres la Reine étant encore sous puissance de mari. Une action si chrétienne ne peut être trop exaltée. L'un, à la vérité, comme nous avons vu, fut pris et l'autre laissé, et le pauvre M. de Chavigny porta seul toute la peine de l'iniquité de son complice. Le cardinal Mazarini, dit-on, se justifia auprès de la Reine à ses dépens et vérifia par son ingratitude cet axiome d'un ancien, savoir : que les grandes obligations dont on ne se peut acquitter dégénèrent pour l'ordinaire en de grandes haines. Or, quoi qu'il en soit (car j'ai peine

1. *Note de Brienne* : « M. de La Châtre dans ses Mémoires, p. 322. »

à croire que le Cardinal pensât alors à perdre M. de Chavigny), il est certain toutefois qu'il fut si bien servi par ses amis auprès de la nouvelle Régente qu'elle lui rendit, comme on a vu, par un brevet, la place que la déclaration du feu Roi lui avoit donnée dans le Conseil de la Régence, plus heureux en ce point que tous ceux qui étoient nommés dans cet acte conjointement avec lui, pour avoir le soin, sous la Reine, de l'administration de l'État pendant la minorité du Roi son fils. Monsieur le duc d'Orléans et Monsieur le Prince se désistèrent d'eux-mêmes des avantages qu'ils pouvoient prétendre en vertu de la déclaration. Les Bouthilliers père et fils en furent absolument exclus, et M. de La Barde, leur commis et leur parent, dit même qu'il y eut en cela beaucoup de leur faute, en ce qu'ils n'avoient pas, lorsqu'ils le pouvoient encore, assez ménagé les bonnes grâces de la Reine. On ne conserva le Chancelier[1] que par la crainte qu'on eut, si on le poussoit, d'être obligé de rendre les sceaux à M. de Châteauneuf, et pour ce qui est du Premier Président et du Procureur général[2] il ne s'en parla plus. C'étoient là les huit tuteurs que le feu Roi en mourant avoit donnés à la Reine son épouse. Le duc d'Orléans, en qualité de lieutenant général du royaume, devoit être chef de ce prétendu conseil, le prince de Condé en son absence, et le

1. C'était Pierre Séguier, qui occupa la charge de 1635 à 1650, pour la reprendre en 1656 jusqu'à sa mort, en 1672.

2. Le premier président depuis 1641 était Mathieu Molé (1584-1656) et le procureur général Blaise Méliand, qui avait succédé, en 1641, à Mathieu Molé lui-même.

cardinal Mazarini en l'absence aussi de l'un et de l'autre, et la déclaration lui accordoit à lui seul la disposition des bénéfices qui viendroient à vaquer.

« L'évêque de Beauvais[1], qui étoit le seul des serviteurs de la Reine que le cardinal de Richelieu avoit trop peu considéré pour l'ôter d'auprès d'elle », comme nous le dit expressément le duc de La Rochefoucauld dans ses Mémoires[2], eut l'ambition, à la vérité, de se faire premier ministre; mais il prit de très fausses mesures pour venir à bout d'un si grand dessein : car, au lieu de songer à s'établir puissamment avant que de faire proclamer la Reine régente par le Parlement, où il s'étoit acquis par le moyen des présidents de Novion et Blancmesnil[3], ses plus proches parents, un grand crédit, il ne pensa qu'à servir la Reine, sa maîtresse, à sa mode, sans prévoir le mal qui lui en pouvoit arriver et à toute la cabale des Importants, dont il étoit, comme dit plaisamment le marquis de La Châtre, le principal directeur[4]. « La Reine, dit-il encore en un autre endroit[5], lui avoit donné depuis longtemps, mais particulièrement depuis l'hiver[6], sa principale confiance. Elle ne pouvoit, ajoute-t-il, mieux choisir pour la fidélité, ni guère plus mal pour la capa-

1. *Note de Brienne* : « Augustin Potier. »
2. *Note de Brienne* : « Page 9. »
3. *Note de Brienne* : « André Potier. » — C'est une erreur de Brienne. Le président de Novion était Nicolas Potier (1618-1693), et le président de Blancmesnil, René Potier, président à la première chambre des enquêtes.
4. *Note de Brienne* : « Page 341. »
5. *Note de Brienne* : « Page 324. »
6. *Note de Brienne* : « 1643. »

cité, ce bon prélat n'ayant pas la cervelle assez forte pour une telle charge. Nous le reconnûmes (c'est toujours lui qui parle) dès le jour même, en ce que des personnes de la robe, très zélées pour la Reine, venant lui demander quel service on pouvoit rendre à Sa Majesté dans le Parlement (n'y ayant point de lieu de douter que son premier but ne dût être de faire casser la déclaration), il leur fit hors de propos l'ignorant des intentions de sa maîtresse et voulut tirer la chose en longueur, dans un temps où le Roi paroissant tirer à la fin, tous les moments étoient précieux. Il est homme de grande probité, j'en conviens, et fort désintéressé ; mais il est ambitieux, comme le sont la plupart des dévots, et se voyant désigné premier ministre, tout le monde lui faisoit ombrage, et même ayant été jusqu'alors en parfaite intelligence avec M. de Beaufort[1], il se refroidit et fit même que la Reine se retira durant quelques jours de lui, sur la pensée qu'il eut que ce prince vouloit pousser M. l'évêque de Limoges[2] auprès d'elle. Il se reconnut toutefois et changea bientôt d'humeur sur ce sujet ; mais il n'en fit pas de même pour M. de Châteauneuf, car l'appréhension qu'il eut que l'ancienne inclination de la Reine pour lui ne se renouvelât et ne diminuât son crédit auprès d'elle fit qu'il le ruina autant qu'il lui fût possible, et je doute même si ce ne fut point par son conseil

1. François de Vendôme, duc de Beaufort, né en janvier 1616, tué à Candie le 25 juin 1669, qui joua un rôle si turbulent pendant la régence d'Anne d'Autriche.

2. François de La Fayette, évêque de Limoges, du 19 mars 1628 au 4 mars 1676.

que, quelque temps auparavant, elle promit les sceaux au président Le Bailleul[1]. Je sais bien, ajoute-t-il, qu'avant la mort du Roi, elle avoit une fois changé d'avis et qu'elle avoit résolu de rendre justice à M. de Châteauneuf ; mais j'ai de la peine à croire que M. de Beauvais y eût contribué, et je suis certain que le bonhomme, ne se connoissant pas bien, se voulut charger seul du poids des affaires, dont il fut connu incapable par la Reine dès le premier moment, et donna ainsi lieu à ses ennemis de s'introduire et de le détruire ; au lieu qu'en rappelant M. de Châteauneuf, s'il n'eût conservé la première place, il en auroit au moins toujours occupé une fort honorable. Mais, comme j'ai déjà dit, il ne sentoit pas sa foiblesse, et parmi ses défauts, il est louable au moins de ce qu'il a agi de bonne foi avec ses amis, et de ce que, le cardinal Mazarini et M. de Chavigny lui faisant ou envoyant faire chaque jour beaucoup de propositions, il n'a jamais rien ménagé avec eux, dont il n'ait rendu un compte exact à ceux qui s'étoient liés avec lui. » Ce sont jusques ici les paroles du marquis de La Châtre, et elles méritent bien que nous y fassions quelque réflexion.

Le portrait qu'il nous a laissé de l'évêque de Beauvais est fidèle sans doute et je n'ai rien à y ajouter ; mais je ne puis comprendre où ses amis avoient les yeux en ce temps-là pour s'amuser à le croire et à le laisser agir de sa tête, durant ces moments précieux dont il sut si mal profiter. Le voulut-il ou ne le voulut-il pas, il falloit l'obliger

1. Nicolas Le Bailleul, président à mortier, chancelier de la Reine, surintendant des finances, en 1643, mort en 1652.

de porter la Reine à rappeler M. de Châteauneuf : avec un tel second, il auroit détruit sans peine le cardinal Mazarini et toutes les créatures du cardinal de Richelieu. Il n'y avoit point d'autre parti à prendre. D'ailleurs devoit-on balancer un moment si l'on pousseroit les ministres ou si l'on les ménageroit, comme on fit contre l'avis du président Barrillon [1] ? Le Parlement ne demandoit pas mieux que de renvoyer le cardinal Mazarini en Italie et que de flétrir la mémoire de son prédécesseur. Il falloit le laisser faire : son autorité alors étoit grande, et ce corps se la seroit conservée entière par ce moyen si facile à exécuter alors, mais qui, ayant été négligé, l'a fait déchoir de sa première et ancienne splendeur, que je doute qu'il recouvre jamais. Ajoutez à ces puissantes raisons celles de tant de mécontents qui, ne trouvant plus de prétexte pour entretenir leurs mauvais desseins, auroient été contraints par une heureuse nécessité d'oublier leurs ressentiments et qui, se voyant publiquement vengés de la tyrannie passée, leur honneur rétabli en quelque sorte, et leurs fautes couvertes par l'éloignement de leurs ennemis, n'auroient eu que des bénédictions à donner au gouvernement présent. Jamais régence n'auroit été plus florissante : plus de guerres civiles à craindre ; plus d'impôts à mettre sur le peuple ; plus de ministres à redouter. M. de Châteauneuf, le plus désintéressé de tous les hommes, le plus équitable et le plus homme de bien qui fût

1. Jean-Jacques Barrillon, seigneur de Châtillon-sur-Seine, président aux enquêtes, adversaire convaincu de Mazarin, mort à l'âge de quarante-cinq ans, à Pignerol, le 30 août 1646.

jamais, auroit mis toute sa gloire à faire prospérer celle de la France durant une minorité, chose sans exemple. L'Espagne à genoux nous auroit demandé la paix ; le commerce auroit refleuri de soi-même ; les lettres et les arts se seroient vus remis en honneur. Tout le monde auroit été satisfait d'une administration si juste, et les Parlements, plus révérés que jamais, n'auroient eu garde de la troubler. L'expérience du passé devoit porter la Reine à préférer ce parti à tout autre, et rien ne prouve davantage l'incapacité du pauvre évêque de Beauvais que de s'être opposé, comme il fit, au retour de M. de Châteauneuf. Mais considérons ses fautes dans un ordre plus relevé : nos péchés en furent cause ; c'est eux et non lui que Dieu regardoit dans sa colère, quand il permit que la Reine se portât si aisément à se servir dans ses affaires d'un étranger, espagnol de naissance, et le moins propre qui fût jamais à gouverner l'empire des lys. C'est de lui maintenant qu'il faut parler. Tâchons d'en faire un portrait qui lui ressemble un peu mieux que ceux de Mignard [1] et de Nanteuil [2], dont nos cabinets sont pleins. Celui que j'entreprends coûte un peu plus cher que ces autres, où l'on n'emploie que le burin ou les couleurs ; et pourvu que je représente bien sur le papier l'idée que j'ai conçue de ce premier et

1. Pierre Mignard (septembre 1610-30 mai 1695). Il a laissé un portrait de Mazarin, qui a été gravé par Nanteuil (1660), par François Poilly et par Van Schuppen (1661).

2. Robert Nanteuil, dessinateur et graveur, né à Reims vers 1623, mort à Paris en 1678. Il a reproduit plusieurs fois les traits de Mazarin, en des effigies pleines de vigueur et de vie.

dernier ministre de France, j'espère que mes lecteurs s'en contenteront, et que quelque jour on dira de moi que je peignois un peu mieux que les Priolos et les Douvriers, que les Chapelains et les Ménages, et que tant d'autres plumes vénales qui ne nous ont donné de lui que des portraits flattés. Ce n'est pas que je prétende charger celui que j'en ferai : les écrivains anonymes du parti des Parisiens l'ont barbouillé d'une si horrible manière qu'elle ne plaira jamais aux honnêtes gens ; ses panégyristes, d'autre part, l'ont fait plus beau qu'il n'étoit. Pour moi, je tiendrai le milieu, et sans employer comme les uns la laque et l'outre-mer avec trop de profusion, ni comme les autres le charbon et la terre d'ombre sans mélange de blanc, je le représenterai tel qu'il m'a paru durant le cours de plusieurs années que je l'ai vu d'aussi près que personne, à toutes heures, en toutes postures, en déshabillé et en habit de cérémonie, en un mot masqué et sans masque. C'est cela dont il s'agit. Je prévois que ce portrait ou cet éloge, si l'on veut, sera un peu long ; mais je n'y saurai que faire : ce qui sera dit ne se redira pas ailleurs.

Éloge du cardinal Mazarini. — La Fortune n'a jamais et ne sauroit élever plus haut un particulier qu'elle a fait le cardinal Jules Mazarini. Les uns disent, seulement à cause de la ressemblance du nom, qu'il étoit né à Mazaro, village de Sicile ; d'autres à Rome[1]. Ceux qui le font citoyen romain

1. *Note de Brienne* : « Dans le bourg de Piscina, en l'Abruzze, dit Moréri, le 14 juillet 1602. Voyez le grand *Dic-*

veulent qu'il fût gentilhomme ; ceux au contraire qui assurent qu'il étoit originaire de Sicile maintiennent qu'il ne le fût jamais. Je laisse ces difficultés à débrouiller aux généalogistes. Celui dont je parle a marié ses nièces : l'aînée des Mancini [1] au duc de Mercœur ; la seconde [2] au comte de Soissons, prince de la maison de Savoie, mort colonel des Suisses, celle-ci est reléguée en Flandres pour des crimes qui ne sont pas connus ; la troisième [3] fut

tionnaire historique. » — Cette question du lieu de naissance de Mazarin, longtemps controversée, semble résolue maintenant pour Piscina, depuis les dernières recherches des généalogistes italiens. Cf. Alessandro Scala, *La patria del cardinal Mazarino* (*Rivista araldica*, t. III, 1905, p. 517-519) ; Ugo Orlandi, *La patria e la famiglia del cardinal Mazarino* (*Ibid.*, décembre 1911, p. 730) ; et Henry Coville, *Documents sur le capitaine Jules Mazarin* (dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, XXXIV[e] année, 1914, p. 201-234).

1. *Note de Brienne* : « Laure. » — La sœur cadette de Mazarin, Hieronima, épousa Lorenzo Mancini, dont elle eut cinq filles, toutes énumérées successivement ici. L'aînée, Laure, née en 1636, épousa en 1651 Louis de Vendôme, duc de Mercœur, qui, après la mort de sa femme en 1656, entra dans les ordres et mourut cardinal.

2. *Note de Brienne* : « Olympia ». — Olympe Mancini, née à Rome en 1640, épousa, le 20 février 1657, Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, fut surintendante de la maison de la Reine, impliquée dans des intrigues et même dans l'affaire des poisons et dut s'exiler, tantôt en Espagne, en Angleterre, ou à Bruxelles, où elle mourut le 9 octobre 1708.

3. *Note de Brienne* : « Marie. » — Marie Mancini, née à Rome en 1640, inspira une vive passion à Louis XIV, qui songea à l'épouser. Elle se maria, en 1661, au prince Colonna, connétable de Naples, l'abandonna secrètement et, après quelques voyages en Allemagne et dans les Pays-Bas, vint

mariée au connétable Colonne ; la quatrième[1] au duc de La Meilleraye, que le Cardinal obligea, en l'épousant, de changer de nom et de porter désormais celui du duc Mazarin, ensemble avec les armes de la maison Mazarini (si maison y a), sans même les écarteler de celles de La Porte, qui sont meilleures et plus connues ; la cinquième nièce[2] enfin fut donnée pour femme au duc de Bouillon, quoiqu'elle ne fût encore qu'une enfant. Elle a beaucoup d'esprit, mais point de jugement. L'aînée étoit belle et vertueuse ; la seconde laide et méchante ; la troisième ni belle ni laide, mais fine et dissimulée au possible et qui, par sa mauvaise conduite, a obligé le connétable, son mari, de l'enfermer pour le reste de ses jours dans un couvent d'Espagne. Elle pensa épouser le Roi, au moins le bruit en courut ; mais Dieu qui a toujours protégé la France la préserva de ce malheur. La quatrième, qu'a épousée le duc de Mazarin, est une folle achevée ; elle n'a jamais aimé son mari, aussi n'est-il guère aimable, et maintenant elle court le monde, la plupart du temps vêtue

s'enfermer à Madrid, dans un couvent, où elle mourut en mai 1715.

1. *Note de Brienne* : « Hortense. » — Hortense Mancini, la nièce préférée du Cardinal, née à Rome en 1646, épousa en 1661 Armand-Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, avec lequel elle rompit cinq ans plus tard. Elle mena dès lors une existence galante et vagabonde, qui la conduisit en Angleterre, où elle mourut, à Chelsea, le 2 juillet 1699.

2. *Note de Brienne* : « Marianne. » — Marie-Anne Mancini, née à Rome en 1646, épousa, le 20 avril 1662, Godefroy de La Tour, duc de Bouillon, et fut quelque temps exilée de la cour. C'était la protectrice de La Fontaine. Elle mourut à Paris, le 20 juin 1714.

en homme. On dit qu'elle est en Angleterre et ne doit jamais revenir en France. J'ai parlé de la cadette de toutes et le peu que j'en ai dit suffit pour la faire connoître à ceux qui n'ont jamais vu sa petite figure. L'aînée des Martinozzi[1] eut l'honneur d'épouser le prince de Conti, prince du sang de France, et la cadette[2] le duc de Modène, dont elle a eu une fille qui est présentement mariée au duc d'York, frère de Charles II, roi d'Angleterre. Ces deux-ci sont bien demoiselles, de père au moins, et l'on peut dire qu'elles ont toujours été extrêmement sages et tout à fait vertueuses, surtout la princesse de Conti, morte en odeur de sainteté. Il eût été difficile au cardinal Mazarini de mieux marier ses nièces.

Il avoit de plus trois neveux du côté des Mancini, L'aîné[3] qui promettoit beaucoup et que j'aimois ten-

1. *Note de Brienne* : « Anne-Marie ». — Elle épousa, en 1654, Armand de Bourbon, prince de Conti, frère cadet du grand Condé, qui fit ainsi sa paix avec Mazarin. La princesse de Conti réussit à convertir son mari, dont la jeunesse avait été débauchée, et tous deux moururent dans les pratiques les plus rigides de la dévotion. Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti, mourut le 4 février 1672.

2. *Note de Brienne* : « Laure, que Moréri dans son *Dictionnaire historique* dit être l'aînée. » — Laure Martinozzi, sœur cadette d'Anne-Marie, épousa, en 1654, le duc Alphonse de Modène, et, devenue veuve huit ans plus tard, elle fut régente pour son fils au berceau. Sa fille, Béatrice d'Este, épousa le duc d'York, qui fut le roi Jacques II d'Angleterre.

3. Paul Mancini était arrivé à Paris avec ses deux sœurs, Laure et Olympe et sa cousine Anne-Marie Martinozzi, le 11 septembre 1647. Élevé par les Jésuites, au collège de Clermont, il avait, au dire de Retz, « du cœur et du mérite » et

drement, reçut un coup de mousquet dans le petit-ventre au combat du faubourg Saint-Antoine, dont il mourut quelques semaines après à Saint-Denys, regretté du Roi qui l'estimoit fort, à cause de son mérite et de ses manières civiles et honnêtes, outre qu'il avoit beaucoup de cœur et une grandeur d'âme fort au-dessus de son âge. Toute la Cour, à l'exemple du Prince, le plaignit en apparence, plutôt à cause de la faveur de son oncle que pour l'amour qu'elle lui portoit; car il étoit fier et s'étoit fait peu d'amis, et je puis dire que, hors Fouilloux[1], qui fut tué à ses côtés au même combat, et moi, qui le visitai souvent dans sa maladie et à qui il faisoit ses doléances en liberté, il n'aimoit personne. Un jour entre autres, qui fut la veille de sa mort, il me disoit : « Tu vas perdre un bon ami et qui t'auroit rendu de grands services auprès de M. le Cardinal, s'il avoit vécu davantage ; mais Dieu ne l'a pas voulu. Il nous faut quitter ; je n'emporte avec moi au tombeau que le seul regret de n'avoir encore pu rien faire pour toi. Adieu, mon cher ami, ajouta-t-il par deux fois en m'embrassant, adieu, nous ne nous verrons plus qu'en l'autre monde. Après tout, dit-il encore d'une voix fort foible et qu'à peine j'en-

montra, pendant la Fronde, du courage aux affaires de Bléneau et d'Étampes, en combattant dans les rangs de l'armée du roi. Blessé mortellement au combat du faubourg Saint-Antoine, sa fin causa à son oncle une grande douleur que les Frondeurs ne respectèrent pas.

1. Charles de Meaux, seigneur du Fouilloux-en-Arvert, enseigne des gardes de la reine, pour qui le roi au dire de M^me^ de Motteville (t. IV, p. 92), eut une inclination, comme pour Paul Mancini.

tendis, je ne m'estime pas malheureux de mourir si jeune, puisque j'ai la gloire de rendre l'âme au lit de l'honneur. Si falloit-il mourir tôt ou tard, et le plus tôt fait est toujours le meilleur. J'aurois eu dans vingt ans d'ici, si j'avois tant vécu, plus de compte à rendre que je n'en ai à l'heure qu'il est. Dieu me veut faire miséricorde, puisqu'il me retire de si bonne heure à lui. » A ces mots il me serra la main, et, m'embrassant encore une fois qui fut la dernière que j'eus cette consolation, il me pria de me retirer, parce que, me dit-il, que mes pleurs l'attendrissoient trop. En effet, je pleurois de tout mon cœur, et, quoique je fusse aussi jeune que lui, j'admirois en cet enfant la sagesse avec laquelle il venoit de me parler, et, m'étant retiré comme il le souhaitoit, je fus prier pour lui quelque temps devant le corps de mon saint patron [1], dans l'église de l'abbaye, où sa châsse étoit exposée. Et depuis, ces paroles si touchantes et si chrétiennes sont toujours restées très vivement empreintes dans mon souvenir, et même présentement que je les écris, elles me tirent les larmes des yeux. Je revins coucher à Paris, et le matin en m'éveillant, j'appris sa mort ; et fis prier Dieu pour le repos de son âme [2]. Depuis je lui ai fait cette épitaphe :

1. *Note de Brienne* : « Saint Louis, roi de France. »

2. Blessé le 2 juillet 1652, on le transporta aussitôt à Saint-Denis. Le 12, une exploration de la blessure en fit connaître la gravité. Malgré cela, par crainte des Frondeurs, on dut le porter, le 17, à Pontoise, où il mourut le lendemain (*Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde*, t. III, p. 418, 429 et 433).

Tombeau du jeune Mancini, neveu de Son Éminence, mort le ... de juillet 1652, de la blessure qu'il reçut de la main de Monsieur le Prince, au combat de Saint-Antoine.

Passant, que ce cercueil où repose ma cendre
T'inspire le désir de mourir pour ton Roi ;
La fureur de Condé tomba toute sur moi
En ce jour où ce Mars eut peine à se défendre.

J'espérois qu'à mon bras sa valeur se dût rendre,
Quand le sien qui remplit tout l'univers d'effroi
M'abattit, sans pourtant faire brèche à ma foi,
Que j'ai mieux conservée en un âge plus tendre.

Un jour que, de nous deux faisant comparaison,
L'Histoire parlera de ma jeune saison
Qui tomba sous le fer de cet autre Eacide,

Peut-être dira-t-elle, en regrettant mon sort,
Que je suis plus heureux que ce prince homicide
Qui rebelle à son Roi me sut donner la mort.

Le second neveu du cardinal Mazarini est le duc de Nevers[1], qui a partagé avec le duc Mazarin les grandes richesses et les meubles précieux de son oncle. Il ne manque pas d'esprit assurément ; mais il est fainéant comme le sont la plupart des Italiens à leur aise, et ne fait d'autre vie que d'aller de Paris à Rome et de Rome à Paris, où on le voit plus souvent à l'Opéra et à la Comédie-Italienne qu'au

1. Philippe-Julien Mancini-Mazarini, duc de Nevers, né à Rome en 1639, mort à Paris le 8 mai 1707. Il se piquait de faire des vers, et on lui attribue avec grande vraisemblance un sonnet très injuste contre la *Phèdre* de Racine, ce qui lui valut de mordantes représailles de la part des amis du poète.

Louvre et à l'église. Je crois qu'à Rome c'est la même chose. Le troisième et dernier neveu[1], qu'on destinoit à la profession ecclésiastique, fut tué dans le collège de Clermont par un accident tout à fait bizarre et qui toucha sensiblement le Cardinal. Il se jouoit avec quelques-uns de ses camarades, et, comme il étoit encore fort enfant, il prenoit plaisir à se faire berner par eux ; et ils le bernèrent si bien que l'un de ces jeunes folâtres[2] ayant lâché par mégarde, ou, selon d'autres, par malice, le coin de la couverture qu'il tenoit, lui cassa si bien la tête qu'il en mourut quelques jours après[3]. Tant la Fortune se plaît à humilier par de tels coups ceux qu'elle a élevés au plus haut de la roue. J'entends l'oncle et non le neveu, que Dieu préserva par cette mort précipitée de la pluralité des bénéfices. D'ailleurs ce fut grand dommage : le jeune Alphonse, tout badin qu'il fut, étoit digne d'un meilleur sort[4]. Voilà ce que j'ai su

1. *Note de Brienne* : « Alphonse. Au mois de décembre 1660, je crois, et non en 1670, comme dit Moréri, dont je suis fort assuré parce que son oncle vivait encore quand ce malheur lui arriva. » — Sa mémoire sert mal Brienne : Alphonse Mancini fut blessé le 25 décembre 1657 et survécut onze jours à sa blessure. Voy. Loret, lettre du 12 janvier 1658 et Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. III, p. 192.

2. *Note de Brienne* : « Un des fils du comte de Harcourt. » — Ce détail est confirmé par Mademoiselle de Montpensier, qui nomme l'abbé d'Harcourt, comme cause de l'accident.

3. *Note de Brienne* : « Le 15 du même mois. » — Erreur qui est relevée ci-dessus.

4. *Note de Brienne :* « Voir les pièces de vers que le P. René Rapin, jésuite, son préfet, a composées sur cette aventure. Recueil de Ménage, *Elogia cardinalis Mazarini*, et à part dans les poésies du même. »

de la famille du cardinal Mazarini. Parlons maintenant de sa personne.

Il étoit d'une belle taille, un peu au-dessus de la médiocre. Il avoit le teint vif et beau, les yeux pleins de feu, le nez grand et un peu élargi par le bout, mais qui ne laissoit pas d'être assez bien proportionné au reste du visage ; le front large et majestueux, les cheveux châtains et un peu crépus, la barbe plus noire et toujours bien relevée avec le fer, ce qui avoit assez bonne grâce. Il avoit grand soin de ses mains qui étoient belles et propres. Il peignoit bien [1], c'est-à-dire que son caractère étoit bien formé, et il dictoit mieux encore. Il étoit toujours fort parfumé et il falloit lui parler bien matin pour s'apercevoir qu'il sentît mauvais. Voilà pour ce qui est de son corps. Quant à son esprit qui lui a rendu de si bons services en sa vie, il étoit assurément de premier ordre, fin, délié, pénétrant, sage, judicieux, grave, modeste, grand et élevé. Il avoit du cœur, on ne peut le nier, et, quoique quelques écrivains aient voulu le faire passer pour timide, je dois dire que je ne lui ai jamais vu de la crainte que pour la mort, lorsqu'il se vit condamné des médecins. Dans tous les autres périls où il s'est trouvé, il n'a point paru de foiblesse en lui. Il parloit bien et facilement, et toujours à propos. S'il railloit, c'étoit sans médisance, et il falloit être bien sensible pour s'offenser des traits de sa langue, qui, quoique piquants quelquefois, ne laissoient pas de conserver parmi

1. « *Peindre*, signifie aussi simplement écrire avec la plume : Cet homme *peint* bien, il a un beau caractère. » (Furetière, *Dictionnaire*).

cela une certaine honnêteté qui les rendoit supportables. La raillerie n'est point défendue, et qui n'aime pas à se voir railler ne doit point aller à la Cour. Il faut avoir beaucoup d'esprit pour se moquer des autres et plus encore pour damer, comme on dit, le pion. C'est en quoi le Cardinal excelloit. Peu de gens, à la vérité, sur la fin de sa vie, s'avisoient de le railler en sa présence, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Je ne lui ai jamais vu dire son bréviaire, mais peut-être avoit-il un bref de Rome qui l'en dispensoit. Il entendoit la messe tous les jours et communioit aux grandes fêtes : c'est toujours quelque chose. Du reste il n'étoit pas scrupuleux : la pluralité des bénéfices ne l'embarrassoit point ; il aimoit les spectacles et la comédie, les ballets et les fêtes, mais le jeu surtout, auquel il donnoit pour le moins autant de son temps qu'à la direction des affaires publiques. Comme il avoit l'esprit fort facile, rien ne l'embarrassoit : il portoit la perte impatiemment et se montroit trop sensible au gain. D'ailleurs il faisoit bien ses parties et prenoit d'ordinaire un croupier qui savoit mieux jouer que lui, tant il avoit peur de perdre. Enfin, car je serois trop long sur ce chapitre si je voulois dire tout ce que j'en sais, il croyoit que, tous les grands joueurs étant soupçonnés de tromper, il lui étoit permis comme aux autres de le faire, ce qu'il appeloit d'un nom plus doux, prendre ses avantages. L'avarice, comme on voit, étoit sa passion dominante, et hors ce défaut, j'en ai peu rencontré en sa personne qui ne se pussent excuser, ou sur la nécessité des temps fâcheux auxquels il s'est trouvé, ou sur les maximes

de la politique qui sont plus relâchées que celles de la morale chrétienne. Il donnoit de mauvaise grâce et toujours le moins qu'il pouvoit. Il recevoit volontiers jusques à des bagatelles et n'étoit jamais plus aise que lorsqu'on lui faisoit des présents. A ce sujet je rapporterai un fait curieux et qui est su de peu de personnes.

Le cardinal Antoine Barberin [1] avoit un excellent tableau de Corrège, qu'il aimoit et estimoit fort, et je crois que ce tableau vaut à bon marché dix mille écus [2]. Le cardinal Mazarini en avoit grande envie ; mais il n'eût osé le lui demander, et, quand il le lui auroit demandé, l'autre peut-être ne le lui auroit pas donné. Il s'avisa donc de le faire demander par la Reine. Le cardinal Antoine ne put parer ce coup : il fallut faire venir le tableau de Rome, où il étoit. On envoya une personne exprès le quérir, et aussi-

1. Antonio, cardinal Barberini, dit le cardinal Antoine, neveu du pape Urbain VIII, dut gagner la France après la mort de son oncle et fut successivement évêque de Poitiers en 1652, archevêque de Reims en 1657, et grand aumônier. Il mourut à Nemi, près de Rome, le 3 août 1671.

2. *Note de Brienne* : « Le *Sposalizzio*, qui est maintenant dans le cabinet du Roi. » — Ce tableau fameux, désigné aussi sous le nom de *Mariage mystique de sainte Catherine* et décrit par Vasari, est actuellement conservé au Louvre. Voy. *Inventaire de tous les meubles du cardinal Mazarin*, dressé en 1653 et publié par le duc d'Aumale, Londres, 1861, p. 338 ; Edmond Bonnaffé, *Le catalogue de Brienne* (1662), Paris, 1873, p. 22. Dans ce catalogue, Brienne se vante de posséder lui aussi un tableau du Corrège, représentant le même sujet. S'il en fut ainsi, il paraît que ce n'était pas le tableau du Louvre, mais une répétition, esquisse, variante ou copie, par l'artiste lui-même, et dont on a perdu la trace.

tôt qu'il fut arrivé, l'éminent Barberin le porta lui-même à la Reine, qui par honneur le fit attacher devant lui dans sa chambre du lit. Mais il n'eut pas le dos tourné qu'elle en fit présent à son confrère, qui avoit conduit toute cette longue intrigue pour être possesseur d'un tableau. Le cardinal Antoine, se voyant pris pour dupe, en eut quelque chagrin et auroit bien voulu reprendre son tableau qu'il disoit n'avoir eu intention de donner qu'à la couronne ; mais le cardinal Mazarini gardoit trop bien ce qu'il tenoit pour le rendre. Depuis sa mort, le cardinal Antoine fit souvenir le Roi que ce tableau appartenoit à Sa Majesté et de cette sorte il fut placé dans le cabinet du Louvre, avec quelques autres que le duc Mazarin y fit porter tout d'un temps parce qu'ils représentoient des nudités. Les deux grandes *Vénus*, l'une du Titien et l'autre de Corrège [1], avec *le Déluge* d'Antoine Carrache, furent de ce nombre heureux, et évitèrent ainsi le feu, auquel sans doute le dévot légataire universel du Cardinal les auroit condamnés, s'il n'eut craint de déplaire à Sa Majesté, qui, depuis aussi, lui ôta les plus belles statues de ses galeries pour avoir eu la cruauté de châtrer de sa main ces marbres vivants [2]. Mais reve-

1. Ces trois tableaux sont encore au Louvre. La *Vénus* du Titien est estimée dix mille livres dans l'inventaire de Mazarin en 1661 et l'*Antiope* du Corrège est évaluée cinq mille livres. *Le Déluge* d'Antoine Carrache figure déjà sur l'inventaire de 1653, sous le n° 274 et l'estimation de cinq mille livres (*Inventaire*, publié par le duc d'Aumale, p. 325, 343 et 344).

2. « Le roi le plaignit et le laissa faire ; mais il n'oublia pas ce fait héroïque, et plus de quatre ans après, en visitant les bâtiments du Louvre, et voyant un marteau sur un degré, il se

nons au Cardinal. Il étoit curieux, sans toutefois se connoître parfaitement aux belles choses, excepté les pierreries, auxquelles il se connoissoit en perfection. Lescot, son orfèvre joaillier, a bien fait ses affaires avec lui [1]. J'en parle ailleurs. Quand il lui arrivoit quelques tableaux d'Italie, il faisoit venir Mignard à l'heure même, pour se trouver à l'ouverture des ballots et lui en dire son sentiment. Un certain peintre italien dont j'ai oublié le nom l'avoit beaucoup trompé en lui vendant pour des originaux des copies qu'il avoit faites, et qu'il avoit le secret de faire paroître vieilles, quoiqu'elles fussent tout fraîchement sorties de ses mains. Cela avoit presque dégoûté le Cardinal de la curiosité. D'autres plus fins que lui y auroient été trompés. Je me trouvai une fois à l'arrivée d'un tableau de Lanfranc qu'on lui avoit vendu pour être d'Annibal Carrache [2]. Il m'en

tourna vers Perrault, contrôleur des bâtiments, et lui dit : « Voilà une arme dont le duc de Mazarin se sert fort bien. » (Abbé de Choisy, *Mémoires*, éd. Lescure, t. I, p. 80).

1. Pierre Lescot était l'homme de confiance de Mazarin pour les achats de curiosités ; il l'envoya au Portugal à la recherche de bijoux et de tapisseries. Selon Racine, Mazarin mourant recommanda Lescot à Louis XIV (*Œuvres*, éd. des Grands Écrivains, t. V, p. 77).

2. On a cru que c'était le tableau inscrit sur l'inventaire de Mazarin de 1653, sous le numéro 183 : *Saint Pierre et saint Paul qui se séparent pour aller au martyre* (*Inventaire*, p. 315, estimé mille livres). Brienne avait au plus dix-huit ans quand Mazarin acquit ce tableau, et c'était bien jeune pour trancher du connaisseur comme il l'a fait dans l'anecdote qui suit. Il serait plus naturel de croire qu'il s'agit d'un autre tableau acquis plus tard par Mazarin. Quoi qu'il en soit, celui-ci est actuellement conservé au Louvre. Il a appartenu à Brienne,

demanda mon avis, et je dis que je ne croyois pas qu'il fût de la main d'Annibal, mais qu'il ne laissoit pas d'être original et parfaitement beau. Jabach[1] étoit présent et dit que le cavalier Lanfranc l'avoit fait. Mignard ajouta : « Il est vrai, mais c'est sur le dessein du Carrache qu'il l'a peint. » Le Cardinal ne savoit à quelle sauce il devoit mettre ce poisson. Le cadre lui coûtoit près de deux mille écus et n'en valoit au plus que cinq cents. Cependant le dessein et l'exécution lui plaisoient : il prit donc le parti de le garder et nous défendit de dire qu'on l'avoit fourbé. Je riois sous cape de voir un homme si riche embarrassé et presque interdit pour si peu de chose : « La vérité, pour le coup, disois-je en moi-même, est bien puissante, puisqu'elle nous découvre le fond d'une âme, qui, d'ailleurs, a tant de soin de se cacher. » En effet, il nous parut alors tel qu'il étoit, c'est-à-dire fort sensible à la perte ; et balança longtemps s'il faisoit reprendre de gré ou de force ce morceau de peinture à celui qui le lui avoit vendu trop cher. « Il y a, disoit-il, lésion de plus de moitié de juste prix ; et de plus, ajoutoit-il, ce tableau n'est pas d'Annibal. » Je pensai lui offrir de prendre le tableau pour ce qu'il lui coûtoit, mais je craignis de l'offenser ; mais Jabach ayant fait ce

qui le reçut du duc de Nevers, en paiement d'une dette de jeu, et qui, ensuite, le vendit à Jabach, qui le revendit au roi (Edmond Bonnaffé, *Le catalogue de Brienne*, p. 19).

1. Voir sur lui le travail du vicomte de Grouchy, *Everhard Jabach, collectionneur parisien* (1695), dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXI (1894), p. 217.

que je n'osois faire, quoique j'en eusse fort envie, le Cardinal l'auroit pris au mot, si Mignard qui jugeoit la pièce excellente ne l'eût assuré qu'elle valoit bien l'argent qu'elle lui coûtoit. Depuis cet arrêt prononcé, le tableau n'eut plus de prix et Son Éminence nous disoit d'un air content et satisfait : « Je ne le donnerois pas pour mille pistoles. » Je me suis un peu étendu sur ce fait peu important à savoir; mais, comme je le sais d'original, j'ai cru le devoir répéter tel qu'il est, afin de mieux faire connoître au lecteur le caractère de l'esprit de celui dont je fais le portrait. Le reste se dira dans la suite.

Or, pour donner de lui une idée qui lui ressemble, il est à propos, à mon avis, de reprendre sa vie dès le temps qu'il n'étoit encore que le *signor Giulio*. Comme la nature lui avoit donné un très bon corps, il faisoit souvent en poste le voyage d'Italie à Paris, et venoit descendre tout crotté chez M. de Chavigny, où il avoit son appartement[1]. La chronique scandaleuse a dit, avec moins de vérité que de malice, qu'un temps fut qu'il n'avoit d'autre lit que celui du courrier du cabinet qui servoit auprès de mon beau-père ; mais j'ai peine à croire

1. Chavigny habitait l'hôtel du Roi de Sicile, ainsi nommé à cause de Charles, comte d'Anjou et roi de Sicile, frère de saint Louis, qu'on désigna sous le nom d'hôtel Saint-Pol, lorsque François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Pol, l'eut acquis et habité. Situé rue du Roi-de-Sicile, n° 2, vis-à-vis de la rue des Ballets — actuellement rue Malher, — il devint plus tard la prison de la Force et fut démoli en 1850. Il n'avait rien de commun avec l'hôtel royal de Saint-Paul, bâti en 1364 par le roi Charles V, au quai des Ormes ou des Célestins, et démoli à la fin du XVI^e^ siècle.

cette médisance. Quoi qu'il en soit, il est certain que le *signor Giulio* dont nous parlons logeoit dans l'hôtel de Saint-Pol lorsqu'il étoit à Paris, avant qu'il fût cardinal et eût fait bâtir dans cette superbe ville le magnifique palais Mazarin. J'ai su de M^me^ de Chavigny plusieurs petites particularités de ce vieux temps qu'il est bon de mettre ici [1].

Il ne revenoit jamais d'Italie sans lui apporter force pommades, huiles de senteur, savons de Naples et gants de Rome, quelquefois même des tableaux de peu de valeur, et des chapelets, bénits ou non, cela n'y fait rien. Ces petits régals plaisoient fort à ma belle-mère, qui est la femme du monde, après le Cardinal, qui aime le plus à recevoir des présents. Eh ! de quelles mains n'en prendroit-elle pas, puisqu'elle reçoit aux étrennes un quarteron d'épingles de sa femme de chambre, des pois sucrés et des craquelins de ses laquais, sans qu'elle leur donne rien pour cela ! Mais le temps n'est plus auquel les ministres étrangers s'empressoient à l'envi de remplir ses galeries de tableaux et son cabinet de vases d'agathe et de cristaux précieux. Elle m'a dit encore que son cabinet, qui assurément est très beau et très bien rangé, ne paroît si agréable à la vue que parce que le Cardinal a pris le soin de

1. C'est ici le lieu de citer ce détail qu'on trouve dans les *Segraisiana*. « Le cardinal Mazarin, appelé par le cardinal de Richelieu, étant en France, demeuroit chez M. Chavigny, et on l'y appeloit *le Signor Jule*. On se mettoit même à table sans l'attendre, et s'il venoit que l'on avoit déjà commencé, on lui remettoit son couvert. » (*Œuvres* de Segrais, 1755, t. II, p. 135).

mettre les choses à leur place et de disposer tant de richesses dans le bel ordre où on les voit encore aujourd'hui [1]. Je n'ai pas peine à croire ce fait, sachant que Son Éminence n'avoit point de plus grand plaisir qu'à ranger son garde-meuble et qu'à placer en symétrie, dans les armoires diverses dont il est plein, ses superbes buffets d'argent et de vermeil doré, ses vases de porphyre, de porcelaine de la Chine, ses cristaux et ses aigues-marines, et mille autres raretés dont il faisoit ses délices. Jamais homme particulier n'assembla plus de statues, d'urnes, de bas-reliefs et de tableaux [2]. Qui ne sait que les plus belles tapisseries de Flandres et d'Espagne, d'Italie et de France, étoient entre ses mains? Il suffit de dire que le *Scipion* du maréchal de Saint-André, qui est tout de laine, et les *Actes des*

1. Les goûts de M^me^ de Chavigny étaient bien connus, et l'abbé de Marolles (*Mémoires*, t. III, p. 25) la range parmi les amateurs de curiosités pour ses « vases, statues, obélisques, écrins, miroirs, globes, coffins, chandeliers suspendus et autres choses semblables » de cristal de roche, de lapis, d'agathe et d'autres matières précieuses (Edmond Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français au XVII^e^ siècle*. Paris, 1884, in-8°, p. 60).

2. Cette assertion est singulièrement soutenue par l'*Inventaire de tous les meubles du cardinal Mazarin dressé en 1653*, publié en 1861 par le duc d'Aumale, pour la Philobiblon Society, de Londres, et par un second inventaire général, dressé après la mort de Mazarin, de mars à juillet 1661, demeuré inédit et conservé en manuscrit dans les numéros 74 et 79 des Mélanges de Colbert, à la Bibliothèque nationale. Le chapitre des tapisseries de l'*Inventaire* de 1653 (p. 114-159) est particulièrement bien fourni. On y trouve quelques-unes de celles que Brienne énumère ici : le Scipion du maréchal de Saint-André (p. 116), les Actes des Apôtres (p. 129), etc.

Apôtres de feu Lopès, juif portugais, lui étoient venus je ne sais comment ; que le roi d'Espagne lui fit présent des *Travaux d'Hercule* du dessein du Titien, si je ne me trompe, tous rehaussés d'or ; don Luis de Haro d'une excellente tenture de tapisserie fabrique de Bruges, représentant les douze mois de l'année, copiés avec beaucoup de soin sur les desseins d'un flamand disciple de Raphaël, dont le nom ne me revient pas présentement [1] ; et qu'outre cela il avoit trente autres tentures de tapisseries au moins, les unes peintes à Rome sur de la toile d'argent, les autres de brocard d'or à fleurs de velours de diverses couleurs, découpées à Milan et appliquées sur des fonds de velours très riches, avec une grande dépense et un artifice merveilleux ; des verdures de Flandre en quantité, des tapisseries antiques de toute sorte, des modernes du Louvre, de la Planche [2] et des Gobelins, enfin tout ce qui peut servir au luxe et à la magnificence des plus grands princes de la terre. Combien de tables et de buffets de Florence, toutes de pierres de couleurs rapportées à la mosaïque ! Combien de chenets et de brasiers d'argent ! Combien de lustres de cristal et d'orfèvrerie ! Combien de bras et de plaques de vermeil doré ! Combien de cabinets de la Chine et d'ébène ! Combien de miroirs garnis de plaques d'or et d'argent, d'écaille de tortue découpée et d'ivoire façonné

1. *Note de Brienne :* « Bernard van Orley. »

2. C'est-à-dire des tapisseries sorties de l'atelier royal établi rue de la Chaise, au faubourg Saint-Germain, par les de La Planche (François, Raphaël, Sébastien-François de La Planche).

par d'excellents sculpteurs ! Combien de tapis de Perse, de Turquie et de la Savonnerie ! En un mot combien de richesses et de somptuosités amoncelées dans ses galetas, qu'on eut plutôt pris pour une foire ou pour une friperie, si l'on veut, que pour le garde-meuble d'un particulier ! Je ne puis nombrer ses tableaux et ses statues : cela passe l'imagination ; et je dirai seulement qu'outre la *Sainte Catherine* du Corrège, dont j'ai parlé, et les trois autres tableaux dont j'ai aussi fait mention, et qui venoient du cabinet du feu roi d'Angleterre, il avoit encore eu, par le moyen de M. de Bordeaux, ambassadeur de France [1], un petit tableau du Corrège en détrempe, dont Jabach avoit acheté le compagne, et qui sont l'un et l'autre réunis dans le cabinet du Roi, dont Félibien vient de donner les estampes au public, où l'on les peut voir [2]. M. de Bordeaux de plus lui avoit fait présent (car je doute qu'il l'ait remboursé de ses frais) d'un tableau de la main de Van Dyck, de son meilleur temps, dans lequel le peintre a représenté toute la famille du roi d'Angleterre, d'une manière tout à fait galante. Je n'ai rien vu de mieux de lui, si on en excepte toutefois *la Vierge* qu'il fit pour la reine Marie de Médicis, qu'un juif d'Anvers a achetée. Il l'estime cinquante mille francs. Le sieur Quesnel, peintre, qui

1. Antoine de Bordeaux, maître des requêtes, intendant de Picardie, chargé par Mazarin de missions en Angleterre.

2. André Félibien, sieur des Avaux. *Tableaux du cabinet du Roi, avec la description.* Paris, Impr. royale, 1677, gr. in-folio, avec 24 planches.

s'est fait prêtre[1], croit avoir l'original ; mais il n'a qu'une copie retouchée de la main de Van Dyck. Elle ne laisse pas de valoir son prix ; mais il y a une si grande différence de cette belle copie à l'original, qu'on peut dire que si celle-ci vaut trois mille livres comme il l'estime, l'autre vaut cent mille écus. C'est à mon gré le plus beau tableau qui soit en nature : le Titien n'a pas si bien peint, Raphaël n'a pas mieux dessiné, ni le Carrache inventé rien de plus galant. Ce sont des anges qui donnent un concert de musique à l'Enfant Jésus, que sa mère tient sur ses genoux. Tout vit en ce tableau : on croit entendre chanter les anges et ouïr le son harmonieux des instruments qu'ils touchent. Enfin, je n'ai jamais à mes yeux trouvé rien de si parfait. Le lecteur pardonnera cette petite digression à l'amour que j'ai pour la peinture, et quelqu'un peut-être me saura gré de lui avoir indiqué un tableau si rare et si excellent. Je donne avis par même moyen aux amateurs de ce noble art de quarante tableaux au moins qui sont entre les mains du même juif ; dont il y en a un entre autres de Jean de Maubuge, peintre de l'empereur Rodolphe, si je ne me trompe[2], qui est

1. François Quesnel, baptisé le 2 décembre 1627, l'un des onze enfants du libraire Jacques Quesnel, et frère aîné du théologien Pasquier Quesnel, fut d'abord peintre et entra à l'Oratoire comme son frère Pasquier. Voy. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1026.

2. *Note de Brienne* : « Ou de Bernard van Orley, disciple de Raphaël. C'est un *wirthschaft*, ou fête d'Allemagne. Il y a plus de cent figures, très finies et très bien dessinées. Les plus grandes n'ont que six ou sept pouces environ, mais elles ne laissent pas d'être parlantes, et chacun fait une action diffé-

bien la plus curieuse chose et la mieux exécutée qui se puisse voir. Il l'estime dix mille écus et je crois qu'il les vaut. Il a de plus environ vingt portraits de Van Dyck, tous de sa grande manière, un tableau de Quintin Metsys, cet excellent serrurier ou maréchal, si l'on veut, que l'amour rendit peintre ; une *Vierge* de Raphaël qu'il estime fort, mais que je ne crois pas original ; un merveilleux ermite de Dow, *les Quatre Saisons* de Breughel, admirables, etc. J'en avois fait sur les lieux un catalogue exact, que j'ai perdu. Ainsi les curieux se contenteront du peu que j'en ai dit de mémoire et trouveront, s'ils vont jamais à Anvers, encore plus de merveilles que je ne leur en découvre dans cette agréable digression. Mais revenons aux tableaux du Cardinal. Les principaux dont je me souviens sont : 1° une *Vierge* de Raphaël[1] dont M. de Fontenay lui avoit fait présent, mais qui toutefois n'a garde d'être de la beauté de celle que le Roi a acquise de moi pour beaucoup moins qu'elle ne m'avoit coûté. J'en ai refusé vingt mille livres de l'ambassadeur d'Angleterre et dix-huit

rente. Cette fête se fait en pleine campagne et le paysage est de fort bon goût. Le point de vue un peu trop haut, à la manière de Raphaël, qui en cela n'en savait pas tant que le Titien. »

1. C'est sans doute le n° 103 des tableaux de l'*Inventaire* de 1653 (p. 304). Il avait été acquis de Fontenay-Mareuil à la recommandation du commandeur del Pozzo, l'ami du Poussin. On estime que ce tableau, ainsi que celui dont Brienne parle plus bas comme lui appartenant et qui est conservé actuellement au musée du Louvre, ont été faits par les élèves de Raphaël sur ses dessins. Celui du Louvre a été retouché par le maître.

mille de feu M. de Liancourt, tant en tableaux qu'en argent. Félibien se trompe lorsqu'il dit que cette Vierge incomparable est peinte par Jules Romain sur le dessein de Raphaël. J'ai des preuves du contraire, mais ce n'est pas ici le lieu de les étaler. J'en parle ailleurs. 2° Un grand paysage du Dominiquin dont M. le duc de Mazarin me fit présent après la mort de Son Éminence[1]. Il y a des pêcheurs sur le devant qui tirent leurs filets d'un lac que le peintre a représenté d'une manière plus qu'humaine ; une barque dans laquelle il y a des musiciens et quelques femmes flotte doucement sur cette mer pacifique au gré du zéphyr, et les arbres dont elle est environnée sont d'une merveilleuse fraîcheur. Il me donna avec cela un petit pont d'Annibal Carrache que le Roi a depuis gagné à la paume au duc de Richelieu[2], contre qui je l'avois troqué pour un beau tableau de Poussin : *Moïse sauvé des eaux*, qui n'est pas celui que Félibien a fait graver. 3° Un excellent tableau du Guide représentant Notre Seigneur au jardin des Oliviers[3] dans les peines de l'agonie ; divers petits anges soutenus en l'air sur leurs ailes lui montrent les instruments de sa Passion. Ce tableau fut envoyé par le duc Mazarin en présent à la

1. N° 257 des tableaux de l'*Inventaire* de 1653 (p. 323). Il est au Louvre.

2. *Note de Brienne :* « Quand il lui gagna tous ses tableaux, que Le Brun n'estima que 150.000 livres, quoiqu'ils valussent le double. » — Ce tableau, estimé 600 livres, est le n° 196 de l'*Inventaire* de 1653 (p. 316). Actuellement conservé au Louvre.

3. N° 276 des tableaux de l'*Inventaire* de 1653 (p. 325). Il est évalué 1.500 livres, c'est-à-dire bien au-dessous du prix que lui attribue Brienne. Il est au Louvre.

duchesse de Chevreuse, la douairière, qui depuis l'a vendu, et je ne sais ce qu'il est devenu. Il vaut au moins six mille livres. 4° Un autre de Lanfranc, qui est celui dont j'ai parlé [1], où est représentée la séparation des apôtres saint Pierre et saint Paul, se disant le dernier adieu pour aller chacun de son côté au martyre. La ville de Rome s'y voit dans le lointain et les murailles sont chargées d'une grande multitude de peuple de tout âge. Les bourreaux sont dessinés d'un grand goût. Je l'eus depuis en mon pouvoir par le moyen du duc de Nevers, qui me le donna en paiement d'une somme assez considérable que je lui avois gagnée au jeu. Je le vendis à Jabach, quand je me défis de mon cabinet ; il le doit avoir encore : c'est un très bon tableau et il vaut trois mille livres à bon marché [2]. 5° Une petite *Annonciation* d'Annibal Carrache [3], dont j'ai voulu donner deux cents louis d'or au duc Mazarin, qui ne voulut pas s'en défaire peut-être à cause que c'est un tableau de dévotion. 6° Un autre de la main d'André Sacchi représentant une vision de saint Romuald [4]. J'en fais grand cas. 7° Un David jouant de la harpe, de la meilleure manière du Dominiquin. Le Roi l'a présentement dans son cabinet, et Félibien l'a fait gra-

1. Voy. ci-dessus p. 290.

2. Serait-ce le n° 526 de l'inventaire de Jabach, estimé 400 livres ? (*Mém. de la société de l'histoire de Paris*, t. XXI, p. 276.)

3. Par Louis Carrache. Il est au Louvre. N° 260 des tableaux de l'*Inventaire* de 1653 (p. 323). Estimé 1.500 livres.

4. N° 315 des tableaux de l'*Inventaire* de 1653 (p. 329). Estimé 500 livres.

ver. 8° *Le Martyre de saint Étienne*, par Annibal[1], que le Roi a aussi et qui est pareillement gravé par les soins du même sieur Félibien. 9° Un fort beau paysage du Gobbo[2], dont j'avois bien envie, mais que je n'osai faire demander à M. le duc Mazarin, qui me l'auroit donné volontiers lorsqu'il me fit l'honneur de m'envoyer si généreusement les trois autres (car il y avoit aussi un petit paysage d'Annibal) dont j'ai parlé. Ce dernier, qui étoit peu de chose, étoit le compagne d'une *Fuite en Égypte* du même que j'avois : ce qui fit que je le préférai à un meilleur, M. le duc Mazarin de sa grâce m'ayant permis de choisir sur tous les tableaux du défunt ceux qui me plairoient le plus. Je choisis donc le paysage du Dominiquin et le *Petit pont* de Carrache, qui est ravissant, et cet autre petit tableau du même pour accompagner celui que j'avois. Ce présent valloit bien six mille livres et je crois les avoir vendus autant, quand je renonçai à la curiosité pour ne penser plus qu'à servir Dieu dans la retraite où il m'appeloit, et où néanmoins je ne serois jamais entré, si j'avois cru en devoir sortir. 10° Enfin, une chambre entière toute pleine de portraits, tous de grands maîtres[3], entre lesquels je me souviens

1. N° 194 des tableaux de l'*Inventaire* de 1653 (p. 316). Estimé 3.000 livres. Il est au Louvre. Suivant la notice du catalogue, il aurait été rapporté d'Italie par le marquis de Rambouillet et donné au Roi par le duc de Montausier.

2. N° 51 des tableaux de l'*Inventaire* de 1653 (p. 299) : « le paysage est fait par le Bossu (Bonzi, dit el Gobbo) et les figures par Gio Lanfranco. » Estimé 300 livres.

3. Mazarin possédait en effet un grand nombre de portraits peints, en particulier par van Dyck. Les portraits des deux

qu'étoient ceux des deux Mignard, le frère ayant peint son frère, chacun de son mieux, et cela par une noble émulation dont peut-être il ne se trouve point d'exemple. Avec tout cela on ne peut pas dire que le Cardinal eut un goût fin pour la peinture[1] : il n'y avoit parmi ce grand encas de tableaux ni Poussins, ni paysages de Claude le Lorrain, ni Moles, ni Fouquières, point d'Albanes, ni de Guerchins, pas un seul Paul Véronèse, deux cadres du Guide seulement, celui dont j'ai parlé, et une *Vierge* vêtue de blanc qui travailloit à l'aiguille sur un carreau, de laquelle le duc Mazarin fit présent à M^me^ la princesse de Conti. En un mot, je ne me souviens point d'avoir remarqué, dans ses salons, dont les plafonds étoient peints de la main de Romanelle, aucun tableau de la main de Pietro di Cortona, son

Mignard, Nicolas et Pierre, ne figurent pas sur les inventaires du cardinal.

1. Ce que Brienne dit ici de Mazarin collectionneur est exagéré et pas toujours exact. Que le cardinal, dans ses acquisitions, ait obéi autant à son besoin de spéculation qu'à son goût de curieux, la chose n'est pas douteuse ; mais ces acquisitions furent intelligentes et éclairées. Les souvenirs de Brienne le servent mal quand il déclare, comme il va le faire, que les collections de Mazarin ne contenaient rien des maîtres qu'il énumère. Dans l'*Inventaire* de 1653, on voit figurer des Albane (n^os^ 50, 182, 192, 193, 272, 277, 278, 312, 319, 342, 343) ; des Guerchin (n^os^ 84, 217, 289-294, 317, 457) ; des Guide (n^os^ 1, 2, 7, 8, 76, 228, 254, 272, 275, 276, 282-288, 317, 318, 321-323, 327, 344) ; des Paul Véronèse (n^os^ 52, 247, 248) ; des Poussin (n^os^ 56, 89, 266, 269) ; un Pierre de Cortone (n° 120) ; un paysage de Jacques Fouquière (n° 119). Deux paysages de Claude Lorrain figurent sur l'*Inventaire* de 1661. Seul le nom de Pierre-François Mola, cité par Brienne, ne se rencontre sur aucun des deux *Inventaires*.

maître, et pour moi qui m'y connois un peu, j'aurois préféré quatre tableaux de la galerie de M. de La Vrillière[1] à tous ceux du Cardinal, si l'on en excepte les trois Corrèges et la grande *Vénus* du Titien que le Roi a pris. Je me suis un peu étendu sur cet article, mais c'est qu'on aime à parler des choses qu'on sait. Revenons donc tout court au Cardinal, et tâchons de ne le plus perdre de vue.

Il auroit bien voulu se mettre à la cour de France sur le même pied qu'y étoit son prédécesseur ; mais il y avoit une telle différence du cardinal de Richelieu au cardinal Mazarini, et pour les manières, et pour la conduite, que si celui-là étoit estimé même de ceux qui le craignoient davantage, celui-ci n'étoit ni estimé ni craint de personne. Or, sans parler du différend qu'ils eurent, Monsieur le Prince et lui, pour la préséance, qui fut adjugée en tous lieux, excepté l'Église, aux princes du sang au-dessus des cardinaux, il suffit de rapporter ce qui se passa entre lui et le premier président de Bellièvre[2], dont je fus témoin. Le Cardinal lui envoya dire par un

1. Louis Phélypeaux de La Vrillière, « qui aimoit extrêmement la peinture », avait contribué grandement à embellir et à orner la demeure que son père avait fait construire, en 1620, par Mansard, rue des Petits-Champs (aujourd'hui Banque de France), et avait réuni une collection d'art fameuse de son temps (Edmond Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français au XVII^e siècle*, p. 168 et 331).

2. Pomponne de Bellièvre, marquis de Grignon, né en 1606, premier président du Parlement de Paris, à la suite de la démission de Mathieu Molé, le 22 avril 1653, mort le 15 mars 1657. Comme on le sait, Brienne voyagea de juillet 1652 à novembre 1655.

de ses gentilshommes ordinaires (car il en avoit, aussi bien que le Roi) qu'il désiroit de lui parler. Le Premier Président répondit « que si Son Éminence avoit à faire à lui, elle savoit bien où il logeoit, et qu'on le trouvoit toujours dans le Palais ou dans sa maison. » Le gentilhomme rapporta la réponse fidèlement à son maître, et le Cardinal dit seulement : « Il faut bien que je l'aille voir, puisqu'il ne veut pas me faire cet honneur. » Et, en effet, il y fut dès l'après-dinée même. Je l'accompagnai par hasard à cette visite concertée et qui assurément ne lui plaisoit pas. « Il faut bien venir voir Monsieur le Premier Président, lui dit-il, puisque ses grandes occupations ne lui donnent pas le temps de venir jusques au Louvre, quand il y va du service du Roi. » Le Premier Président répondit en souriant : « Je suis si honoré des visites de Son Éminence, que j'aurois tort de m'en priver, en lui faisant ma cour avec trop d'assiduité. » Le Cardinal repartit : « Je vous loue, monsieur, d'être si assidu aux devoirs de votre charge, que vous ne puissiez même trouver un moment pour me venir parler, lorsque je vous envoie quérir de la part du Roi. — J'irai savoir de Sa Majesté ce qu'elle m'ordonne, reprit M. de Bellièvre. — Il n'est pas nécessaire, ajouta le Cardinal avec quelque émotion, puisque je viens pour vous l'apprendre moi-même. » En achevant ces paroles, il fit signe à ceux qui l'avoient accompagné de se retirer. Ils furent bien deux grosses heures en conférence et le Cardinal élevoit souvent sa voix, ce qui nous faisoit juger qu'il parloit avec chaleur. Quand l'audience fut finie, M. le Premier Président

le vint reconduire avec beaucoup de gravité, et ils ne parlèrent sur le degré que de choses indifférentes. Le lendemain, il ne manqua pas, sur les onze heures, de venir rendre la visite au Cardinal. J'étois dans sa chambre lorsque M. de Bellièvre y entra. « Vous voyez, monsieur, lui dit-il, que je viens quand je ne suis point mandé. L'heure n'est-elle point incommode ? » Le Cardinal se prit à rire, moitié figue, moitié raisin, comme on dit, et répliqua : « A quelque heure que vienne M. le Premier Président, il est toujours le bienvenu. » Et au même instant nous nous retirâmes, MM. les surintendants Servien et Foucquet, M. le maréchal de Villeroy [1], mon père et moi, à qui Son Éminence dit de ne m'en pas aller. La visite du Premier Président fut fort courte, et je rentrai dans la chambre de Son Éminence aussitôt qu'il en fut sorti. Lorsqu'elle me vit, elle me dit : « M. de Bellièvre est admirable : il me vient voir quand je ne le mande point, et il n'y vient pas lorsque je l'envoie quérir ! Qu'en pensez-vous ? » Je répondis : « Je ne sais, Monsieur, s'il fait trop mal, puisqu'il se procure par ce moyen un honneur que sans cela peut-être Votre Éminence lui feroit fort rarement. » Le Cardinal se prit à rire et me dit : « Je sais bon gré au fils de M. de Brienne, qui n'est guère moins chatouilleux sur le point d'honneur que le Premier Président, de me parler ainsi. » Comme je n'avois plus rien de bon à dire, je me contentai de faire une inclination de la tête,

1. Nicolas de Neufville, marquis, puis duc de Villeroy (14 octobre 1598-28 novembre 1685), gouverneur de Louis XIV en mars 1646 et maréchal de France six mois après.

sans répondre un seul mot, et le Cardinal m'ayant donné ses ordres, je les fus exécuter. Étant arrivé chez mon père, où je logeois encore, je lui contai l'entretien que je venois d'avoir avec Son Éminence. « Vous ne m'apprenez rien de nouveau, me dit-il, Il y a longtemps que M. le Premier Président et moi avons accoutumé le Cardinal à nos manières ; elles ne lui plaisent pas toujours, mais nous ne saurions qu'y faire et comme nous ne sommes pas gens à souffrir d'être traités en valets, il est bon de temps en temps de remettre Son Éminence sur le bon pied. » En effet, M. de Brienne étoit l'homme de la Cour qui contraignoit davantage le Cardinal et lui tenoit tête le plus fortement, lorsqu'il croyoit avoir raison. Son Éminence s'en est plainte plus d'une fois à moi en particulier, et comme je lui étois moins incommode, il s'accommodoit mieux du fils que du père.

Un jour que je me promenois avec le sieur Blondel[1] et un de mes cousins[2], dans ses galeries, le Cardinal y vint seul en robe de chambre. Il étoit en ce moment fort chagrin, par malheur, et croyant n'être aperçu de personne, se plaignoit d'une voix fort lamentable de ses douleurs, qui augmentoient chaque jour et le conduisoient insensiblement à la mort. Comme je ne croyois pas qu'il fût si proche, quoique j'entendisse distinctement ses soupirs et ses plaintes mal articulées, je vins à entr'ouvrir la portière qui l'empêchoit de me voir, afin de tâcher

1. *Note de Brienne* : « Mon gouverneur. »

2. *Note de Brienne* : « M. de Loménie, premier capitaine du régiment du Roi. »

à sortir de là sans qu'il m'aperçut. Mais je ne le pus faire si subtilement que les anneaux ne fissent quelque bruit que Son Éminence entendit à mon grand regret. Il se mit à crier coup sur coup : « Qui est là? » comme un homme qu'on auroit réveillé en sursaut. Il fallut donc me montrer pour le tirer de peine. J'essuyai l'orage de sa mauvaise humeur ; que ne me dit-il point, grand Dieu? Mais il n'y avoit de remède à ce mal que de le souffrir en patience. C'est aussi le parti que je pris, et dès qu'il eut le dos tourné, je fis sortir prestement mes amis et m'en allai avec eux, comme on dit, la queue entre les jambes. Jamais Satyre maltraité de Pan n'eut l'oreille plus basse que le pauvre Blondel, qui ne s'étoit jamais trouvé à telle fête. Nous juràmes bien de ne nous plus exposer aux reproches du ministre mourant et en effet il ne la fit pas longue après cela. Mais il n'est pas encore temps de parler de sa mort : il faut auparavant raconter en moins de paroles qu'il se pourra les principales actions de sa vie. Voici celles qui me semblent les plus dignes d'être rapportées ; car je dois me souvenir que j'écris non une histoire, mais un simple éloge, dont les bornes sont bien plus resserrées que de celle-là, à laquelle assez d'autres sans moi se sont appliqués.

De toutes les histoires que nous avons de lui (sans en excepter même celle de son ministère composée par Silhon [1]) j'estime que la latine de Priolo

1. *Éclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin.* Paris, Imprimerie royale, 1650, in-folio.

est la moins méchante [1], quoique, à dire la vérité, d'une satire qu'elle étoit originairement, elle se soit enfin métamorphosée en panégyrique, chose assez extraordinaire pour pouvoir être répétée en cet endroit [2], sans craindre que personne m'accuse de redites. Il y a de certains faits qu'on ne sauroit trop répéter et celui-ci est sans doute de cette nature. J'ai parmi mes livres cette histoire latine de deux façons et je ne puis assez m'étonner que la plume vénale qui l'a écrite ait pu se résoudre à chanter aussi facilement la palinodie qu'elle s'étoit légèrement engagée à révéler ce ministère d'iniquité. Si cela ne s'appelle souffler d'une même bouche le chaud et le froid, j'avoue que je ne m'y connois pas. Mais ce n'est pas ici le lieu de m'étendre davantage sur ce sujet; je l'ai déjà fait d'une manière assez ingénue pour n'en avoir point de scrupule, et je remets à une autre fois à dire le reste. Revenons au Cardinal.

Si j'en crois l'inscription qu'il a fait graver en caractères de bronze doré sur le portail de Saint Silvestre [3] de Rome, où il fut baptisé, il n'y a point

1. Le titre de l'ouvrage latin de Priolo est donné ci-dessus, page 50.

2. *Note de Brienne* : « Voyez l'avant-propos ». — Ci-dessus, p. 15.

3. Il semble qu'il y ait ici une confusion, de la part de Brienne, sur un fait dont il paraît être le seul à avoir parlé. Il y a deux églises à Rome, placées sous le vocable de saint Sylvestre : Saint-Sylvestre *in capite*, sur la place du même nom, actuellement église des catholiques anglais ; et Saint-Sylvestre au Quirinal, rue du Quirinal. Quoique ces deux églises ne soient pas éloignées du palais Colonna et de la demeure de

de doute qu'il est Romain. Cependant tout le monde sait le contraire, et il n'y a rien de si certain qu'il est né à Piscina, bourg de Sicile[1] ; mais comme on ne pouvoit lui faire plus grand plaisir que de lui dire qu'il étoit citoyen romain, je me laissai, à l'exemple de ses adulateurs, emporter au torrent et lui mis un matin ce madrigal sur sa table, sans faire semblant de rien. Il lui plut extrêmement et il me demanda de qui étoient ces vers, se doutant bien que c'étoit moi qui les avoit mis là. Je répondis froidement qu'un de mes amis les avoit faits ; mais le Cardinal devina la vérité et me dit d'une manière très obligeante : « Je ne vous croyois pas si bon poète. — Votre Éminence, repartis-je, me fait trop d'honneur, et la qualité de poète n'est pas celle que je désire le plus d'avoir auprès d'elle, eussé-je le mérite du Tasse. Celle de confident me seroit bien plus agréable. — Si la qualité de poète, et d'excellent poète, dit-il, vous choque, celle d'ami peut-être ne vous déplaira pas, et je vous jure que vous n'en avez pas, après votre père, un meilleur que moi. Ainsi je crois que vous

Mazarin, *posta nel Rione di Trevi, della parocchia dei santi Vincenzo et Anastasio,* rien n'indique que le cardinal se soit jamais occupé de l'une ni de l'autre. Au contraire, il est certain qu'il se disait paroissien de l'église Saint Vincent et Saint Anastase, proche de la fontaine de Trévi, que plus tard il fit reconstruire, sur ses anciens fondements, *in segno della sua antica devotione verso quella chiesa* (Elpidio Benedetti, *Raccolta di diverse memorie per scrivere la vita del cardinale Giulio Mazarini*, p. 9).

1. Non pas de Sicile, mais des Abruzzes. Petite ville située sur la rive orientale de l'ancien lac Fucin, proche d'Avezzano, actuellement province d'Aquila ou Abruzze ultérieure.

voudrez bien être le mien. » Je fis une profonde révérence, et depuis ce jour je m'aperçus que Son Éminence vivoit avec une plus grande familiarité qu'elle n'avoit fait encore avec moi, et de temps en temps je lui faisois ma cour par de semblables impromptus, et cela ne me réussissoit pas mal. Voici celui qui m'a obligé de faire cette petite digression.

Madrigal pour Son Éminence.

(C'est elle qui parle.)

Rome m'a donné la naissance,
Mais je ne tiens que de la France
Mes richesses et ma splendeur.
Je la servis avec ardeur
Et j'en reçus la récompense
Que méritoit ma vigilance
Qui sut de cet empire accroître la grandeur.

Cette épigramme fut cause que je fus payé de deux années de mes appointements, que M. Foucquet me retenoit sans sujet, à cause que nous n'étions pas bien ensemble ; j'en parle ailleurs. Quand elle n'auroit servi qu'à cela, c'est toujours quelque chose. Je touchai sur un billet de Son Éminence adressé à Pélissari [1], trésorier de la marine, vingt-quatre mille livres, et cet argent qui me vint lorsque j'y pensois le moins me fit gagner au jeu plus de quinze mille écus. M. de Lionne en perdit sa part, et l'abbé

1. Claude Pellissari, trésorier de la marine de 1658 au 15 octobre 1662, jour de son décès. C'était un protestant d'origine suisse, qui se fit catholique et qui eut un frère, Georges, trésorier des galères de 1651 à 1676. Voy. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 952.

Foucquet[1] le reste : ce qui me mit un peu au large, car ma plus grande peine étoit mon extrême pauvreté, et sans le jeu, il m'eût été impossible de subsister à la Cour. *Gaudeant benè nati*, c'est-à-dire ceux qui ont du bien, car, ma foi, comme disoit Bautru, qui n'en a pas est un sot. Cette maxime courtisane me fit faire à quelque temps de là l'épitre suivante que je lui adressai :

Bautru dit que je suis un sot
Parce que je suis sans finance ;
Mais grâces à Son Éminence
Lionne a grossi mon magot.
La perte, il est vrai, qu'il a faite
Est fort peu de chose pour lui ;
Mais c'est beaucoup pour un poète
Que chacun méprise aujourd'hui ;
Et si le marquis de Lionne
Contre moi tous les mois en vouloit perdre autant,
Je suis certain que ma couronne
Ne passeroit jamais à son front éclatant
De la gloire qu'il m'a ravie.
Il fait ma charge, on le sait bien,
Mais malgré toute son envie
Son or au prix duquel tout le reste n'est rien
Est maintenant en ma puissance.
Cher Bautru, j'ai de la finance
Et ne suis plus par conséquent un sot ;
Mon rival à son tour croquera le marmot,
Et si ma prose un jour plaît à Son Éminence
Autant qu'ont fait mes vers,
Je n'appréhende point qu'on m'ôte la Provence
Ni le département des orageuses mers.
Et la Lorraine et la Champagne,
Avec l'Alsace et la Bretagne,

1. Basile Foucquet, abbé commendataire de Barbeau (Seine-et-Marne) et frère du surintendant Nicolas Foucquet.

Sous le bon plaisir de mon Roi,
Ses ordres recevront de mon père et de moi.
Pourvu donc, ami, que la chance
Ne change point de tout l'hiver,
Lionne auroit ton éloquence
Et seroit secondé du grand diable d'enfer
Qu'il ne m'ôteroit pas la charge que j'exerce.
Quand le démon du jeu nous caresse et nous berce,
Tous les autres démons ne nous font pas grand mal,
Et tant que nous avons pour nous le Cardinal,
Cet éminent seigneur que la France révère,
Nous n'aurons point de peur de la lâche colère
Du Dauphinois notre compétiteur.
Il dit qu'il aura mon office,
Mais le Ciel me rendra justice
Et fera voir qu'il est menteur.
Pour fourbe, on sait qu'il l'est, j'en ai de bonnes preuves
Et j'en prends à témoin le Tibre et l'Eridan ;
Crois ce que t'en diront ces véridiques fleuves
Qui le connoissent mieux que personne à leur dam.
Adieu, jusqu'à tantôt que nous irons encore
Tenter fortune en ta maison,
Après avoir dit l'oraison
Du bon duc et de Roquelaure [1],
Qui fait tourner les dés au gré de leurs désirs.
Lionne doit s'y rendre et si Mome m'exauce,
Mome ce dieu bouffon qui préside aux plaisirs,
Je veux que de moi l'on se gausse
Si je ne double pas le fonds que j'ai gagné
Et si d'un bon croupier étant accompagné
(Et ce croupier c'est toi), notre fin politique
Le soir remporte un sou de l'argent apporté.
C'est ainsi que parloit en esprit prophétique
Un poète joueur, un poète crotté,
Que Lionne pourtant a mis à la besace
Et qui s'y mit lui-même en occupant sa place.

1. *Note de Brienne* : « Le duc de Créqui. » — Charles de Créqui, né vers 1623, mort le 13 février 1687. — Gaston-Jean-Baptiste, marquis, puis duc de Roquelaure (1617-1683).

Cette épître qui fit assez de bruit dans le monde étoit telle que je viens de la rapporter de mémoire, à la réserve seulement des quatre derniers vers que j'ai cru devoir changer, quoiqu'on me puisse dire que ce n'est pas être prophète de deviner les choses quand elles sont arrivées. Le Cardinal en rit fort et M. de Lionne n'osa s'en fâcher; mais depuis il me l'a bien rendu, et on peut dire, avec le proverbe, que le retour de matines fut plus dangereux pour moi que n'en avoit été le signal, puisque tant que Son Éminence vécut, la cloche de l'Allobroge ne fit qu'un peu de bruit, qui se perdoit en l'air, mais qu'aussitôt qu'elle eut les yeux fermés, cette cloche m'écrasa en tombant sur moi et se cassa du même coup, comme je ne manquerai pas de le dire en son lieu. Mais revenons au Cardinal et tâchons, s'il est possible, de ne plus faire de digressions.

Celui dont j'écris l'éloge étoit fils de Pierre Mazarini [1], natif de Palerme, et d'Hortense Buffalini, qui étoit d'une assez bonne maison de Citta di Castello, et que Pierre, son père, avoit épousée à Rome. Il naquit dans le bourg de Piscina en l'Abruzze le quatorzième de juillet 1602, et reçut le baptême, comme je l'ai dit, dans l'église de Saint-Silvestre de Rome [2].

1. Pietro Mazarini était attaché à la maison Colonna en qualité d'intendant et Hortense Buffalini était la filleule de Philippe Colonna.

2. L'acte de baptême de Jules Mazarin a été publié dans l'*Album de Rome* du 9 août 1856 et reproduit depuis lors par Amédée Renée (*Les nièces de Mazarin*, 2e édit., 1856, p. 462) et Adolphe Chéruel (*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 352). D'après cet acte, Jules-Raymond

« Dès son jeune âge, dit Moréri, qui depuis peu nous a donné un abrégé de sa vie [1], il fit remarquer qu'il ne manquoit pas d'esprit, et il s'avança beaucoup dans les lettres, de la manière qu'on les étudie en Italie. C'est ce qui lui donna le moyen d'être mis (je ne sais pas bien en quelle qualité) auprès de l'abbé Jérôme Colonna, qui fut depuis cardinal [2]. Il l'accompagna en son voyage d'Espagne et acheva ses études avec lui dans l'université d'Alcala. Il y apprit le droit canon et par même moyen la langue espagnole, qu'il parloit aussi parfaitement que les Espagnols naturels ; et à son retour en Italie, il prit le bonnet de docteur. Ensuite il s'avança à la cour de Rome, où il trouva le moyen d'avoir une charge de référendaire. Il s'attacha au cardinal Ginetti [3], que le pape Urbain VIII envoyoit en Lombardie, et il s'y instruisit très bien des divers intérêts des princes qui y faisoient alors la guerre ; Casal et le Montferrat en étoient le sujet.

Je n'ai jamais pu bien savoir s'il fut domestique ou non du cardinal Bentivoglio [4], comme quelques

Mazarin fut baptisé dans l'église cathédrale Sainte-Marie-des-Grâces de Piscina. Il est vrai qu'on a contesté, assez inutilement, semble-t-il, l'authenticité de ce document.

1. *Note de Brienne* : « Dans son grand *Dictionnaire historique*, volume second, pages 598 et 599. »

2. Jérôme Colonna, cardinal en 1627, mort en 1666.

3. Marco Ginetti, né à Velletri, fait cardinal le 19 janvier 1626, mourut le 1er mars 1671, à l'âge de 86 ans.

4. Gui Bentivoglio, né à Ferrare en 1579, nonce en France de 1616 à 1622, cardinal en 1621, mort le 7 septembre 1644, pendant le conclave qui élut Innocent X et qui peut-être l'eut désigné lui-même pour le souverain pontificat.

gens l'ont publié. Ce que j'ai appris seulement de très bonne part est que ce cardinal, qui avoit un grand discernement des esprits et aimoit le jeune Mazarini, fut le premier qui lui prêta de l'argent pour pousser sa fortune aussi loin qu'il prévoyoit qu'elle devoit aller. Et il ne se trompa pas. Ce qui est certain, c'est que ce fut lui qui le donna aux Barberins, qui le placèrent auprès du cardinal Ginetti, leur créature, et qui depuis lors procurèrent les emplois honorables qui servirent comme de premiers échelons à sa grandeur future. Voici ce que je trouve de ce fait dans une relation manuscrite de l'ambassadeur de Venise au Sénat, laquelle j'ai apportée de Rome avec moi à mon premier voyage. « Le cardinal Bentivoglio, dit-il[1], a placé auprès du cardinal patron le seigneur Giulio Mazarini, jeune prélat de grande espérance, et lui a dit en le lui présentant : « Je vous le donne parce que je ne suis pas digne de le garder, et en vous faisant un présent si rare, je crois m'acquitter en quelque sorte envers une illustre famille d'une partie des grandes obligations que je lui ai[2]. » Le cardinal neveu, surpris de ce compliment auquel il ne s'attendoit pas, n'ayant point encore ouï parler du mérite du jeune Mazarini, a répondu : « Si c'est un trésor que Mazarini, c'est pour moi un trésor caché ; mais trésor ou non, je

1. *Note de Brienne* : « Page 22. » — Le cardinal patron était François Barberini, neveu d'Urbain VIII et *protecteur* des affaires de France en cour de Rome.

2. *Note de Brienne* : « *Io ve lo do perche non son degno di servarlo, etc.* »

l'accepte avec joie, venant de votre main[1]. » Bentivoglio a répliqué : « Oui, certes, c'est un trésor, et un trésor qui ne mettra guère à se manifester[2]. Quelque caché qu'il fut, je l'ai déterré, non pour en jouir comme je le pouvois, mais pour vous le donner. — Je vous en suis obligé, a répondu le cardinal François, mais dites-moi, à quoi le jugez-vous propre? — A tout sans exception, a ajouté Bentivoglio. — Si cela est, a dit le cardinal Barberin, nous ne saurions mieux faire que de l'envoyer en Lombardie avec le cardinal Ginetti : nous avons besoin d'un homme agissant auprès de lui. Parlez-lui en de ma part. » Bentivoglio s'est chargé volontiers de cette commission, et Ginetti a reçu le jeune Mazarini en qualité de secrétaire de sa légation ; et l'a chargé des chiffres. » Et plus bas[3] : « C'est Bentivoglio qui lui a prêté l'argent dont il avoit besoin pour faire son équipage ; et on m'a dit que l'ambassadeur d'Espagne lui a envoyé tout du temps une somme de deniers assez considérable, dont la moitié est *per ajuto di corta*, et l'autre pour dépenses secrètes. » Et vers la fin[4] : « Nous venons d'apprendre que Jacques Pancirole, nonce en Savoie, et Giulio Mazarini, son adjoint, ont conclu heureuse-

1. *Note de Brienne* : « *Tesoro si o no io l'accetto volentieri dalla sua mano.* »

2. *Note de Brienne* : « *Si certo è un tesoro, è un tesoro che frà poco si fara patese.* »

3. *Note de Brienne* : « Page 32. »

4. *Note de Brienne* : « Pages 213 et 214. » — Jean-Jacques Pancirolo, né en 1590, fils d'un tailleur de Rome, cardinal en 1643, secrétaire d'État d'Innocent X, mort le 3 septembre 1651.

ment, le sixième du mois passé [1] la paix de Cherasque, dont on donne toute la gloire à Mazarini. La prophétie du cardinal Bentivoglio, ajoute l'ambassadeur, vient donc de s'accomplir à Casal, et l'ardeur qu'avoient les François de combattre, arrêtée par un coup de chapeau, tient certainement du prodige. Toute l'Italie en est étonnée. On ne parle que de cette paix miraculeuse, et chacun dit ici [2] que Mazarini, pour ce coup de chapeau, mérite de recevoir le chapeau de cardinal. Je ne doute pas qu'il ne l'ait bientôt ; mais ce que j'ai peine à comprendre est que la France fait solliciter cette grâce pour lui par son ambassadeur, encore que le prélat postulant soit sujet et pensionnaire d'Espagne. Or, illustrissimes et sérénissimes seigneurs, puisque les choses sont déjà si avancées, il me semble qu'il est à propos de vous faire le portrait de celui qui commence à paroître sur le théâtre du monde avec tant d'éclat et qui doit y faire apparemmeut une belle et grande figure. Comme il est fort jeune et d'une complexion forte et robuste, il jouira longtemps, si je ne me trompe, des honneurs qu'on lui prépare, et il ne lui manque que du bien pour aller bien loin.

« Il est agréable et bien fait de sa personne, civil et adroit au possible, infatigable au travail, avisé et prévoyant, secret et dissimulé, éloquent et persuasif, fécond en expédients ; en un mot il possède toutes les qualités qui font les habiles négociateurs. Son coup d'essai est vraiment un coup de maître, et

1. *Note de Brienne* : « Avril 1631. »
2. *Note de Brienne* : A Rome. »

quelque consommé dans les affaires que soit Pancirole, il ne seroit sans doute pas venu à bout si facilement que son collègue a fait de cette importante négociation. Mazarini s'exposa à la fureur du soldat pour donner la paix à l'Italie ; quelques-uns même tirèrent sur lui quelques coups de mousquet ; mais l'intrépide ambassadeur, faisant voltiger d'une main une feuille de papier blanc et de l'autre son chapeau, passa au travers des mousquetades sans en être endommagé, ni sans témoigner de la crainte, et l'accord fut conclu sur le champ de bataille, chose non encore arrivée, que je sache, et qui méritoit bien, à mon avis, de vous être mandée. » Ce sont jusques ici les paroles de l'ambassadeur Sagredo, si je ne me trompe, car il n'y a dans la relation que la première lettre de son nom, et je ne suis pas ici en lieu pour pouvoir m'en éclaircir[1]. Or, comme cette relation, qui est datée de l'année 1639, parle de ce qui s'est passé en 1631 et auparavant, je m'imagine qu'elle est de deux ambassadeurs consécutifs, parce qu'il arrive assez souvent que l'un continue le récit de choses que son prédécesseur avoit commencé d'ébaucher ; et j'y remarque même quelque diversité dans le style. Quoi qu'il en soit, la pièce est originale et bien écrite pour un Vénitien. Je l'ai encore ici parmi mes papiers. Mais revenons au jeune Mazarini.

Depuis ce jour mémorable, quel progrès ne fit point la fortune naissante de cet heureux négociateur ! Le cardinal Antoine Barberin le fit envoyer en

1. *Note de Brienne* : « S***, *Amb. di Venez. appresso la Sant. di N. Sign. Urbano papa VIII.* An. 1639. »

1634 vice-légat à Avignon et nonce en France[1]. Le cardinal de Richelieu le considéra dès lors non seulement comme digne de lui être associé dans le cardinalat, mais de lui succéder dans le ministère ; et en effet pour le placer au rang qu'il étoit près de quitter, il se hâta de le faire cardinal. Personne ne le servit plus utilement en cette affaire, qui importoit de tout à l'achèvement de la haute fortune où nous l'avons vu depuis, que fit M. de Chavigny. Il se rendit garant de la fidélité de son ami envers la France, encore qu'il n'ignorât pas qu'il étoit né sujet d'Espagne, et de sa reconnoissance envers son patron. Le cardinal de Richelieu fit le reste auprès du Roi. Il en obtint pour le nonce Mazarini, chose nouvelle, la nomination au cardinalat, et le pape Urbain VIII, à sa puissante recommandation, lui accorda le chapeau, l'an 1641. On l'appeloit à Rome le cardinal du cardinal de Richelieu et on ne pouvoit comprendre en cette cour-là, où on raisonne juste sur les intérêts des princes, comment il s'étoit pu faire qu'un sujet de la couronne d'Espagne eut obtenu la pourpre à la nomination de France.

L'année suivante, le cardinal de Richelieu mourut et Louis XIII, qui avoit été sa dupe durant sa vie, le fut encore après sa mort. Son esprit et ses maximes passèrent en son successeur au ministère et, quoique le prince témoignât les avoir en horreur, il ne laissa pas de donner toute sa confiance à la créature de son plus grand ennemi, et on vit pour la première fois un sujet et un pensionnaire de la maison d'Autriche gouverner la France.

1. *Note de Brienne* : « Moréri, *ibid.* »

Quand je fais réflexion sur une chose si bizarre et dont on auroit peine à trouver d'autre exemple dans nos histoires, je suis forcé d'avouer ou que le feu Roi ne connut jamais les véritables intérêts de sa couronne, ou qu'il se laissa mener, comme on dit, par le nez et étoit destiné à être trompé de tout le monde. Peut-être l'avoit-on ensorcelé, je n'en sais rien, mais le bruit en a couru ; et ce qui me surprend davantage est que le charme ait passé de lui à la Reine son épouse, et qu'elle ait pu se résoudre à se servir d'une créature du cardinal de Richelieu.

Quoi qu'il en soit, les cinq premières années de l'administration du cardinal Mazarini furent fort heureuses, mais celles qui les suivirent jusqu'à la majorité de Louis le Grand ne leur ressemblèrent pas, L'État se vit à deux doigts de sa ruine et l'on peut dire que la France ne se garantit du naufrage que par miracle. Je réserve pour un autre lieu le récit de nos malheurs passés et je voudrois de bon cœur les pouvoir passer sous silence. Il suffit de dire ici qu'après avoir été exilé et proscrit, la bibliothèque du Cardinal vendue par arrêt du Parlement, ses meubles dispersés et sa tête mise à prix, il revint néanmoins en France plus glorieux qu'il n'en avoit été chassé avec confusion, et se maintint si bien depuis, que son autorité passa de beaucoup celle du ministre précédent, quoiqu'il fût fort inférieur en mérite et en capacité au cardinal de Richelieu.

Or, avant que de passer outre, les lecteurs ne seront peut-être pas fâchés que je leur apprenne un fait curieux que peu de personnes savent. Le cardinal Mazarini étant retiré dans sa solitude de Bouillon,

l'abbé Foucquet l'y fut trouver de la part de ses amis pour l'obliger à retourner à la cour, où il l'assuroit qu'il seroit bien reçu[1]. Son Éminence, qui avoit dans sa poche les lettres de la Reine, par lesquelles Sa Majesté lui commandoit expressément de revenir au plus tôt, et qui avoit déjà pris en son cœur la résolution d'exécuter un si doux commandement, fit semblant d'être fort irrésolu sur le parti qu'il devoit prendre, et comme il étoit naturellement Tabarin (si j'ose, en parlant d'un si grand homme, me servir de ce terme[2]), après avoir longtemps agité les raisons pour et contre, il dit à l'abbé Foucquet : « Or çà, monsour l'abbé, voyons ce que le sort nous conseillera dans cette importante affaire. Regardez cet arbre que voilà (ils se promenoient dans la forêt d'Ardenne et cet arbre, dit-on,

1. Intrigant sans scrupules, l'abbé Basile Foucquet fut, en effet, l'un des meilleurs ouvriers du retour de Mazarin, comme l'atteste la correspondance de celui-ci. Il travailla surtout au rétablissement du cardinal avec ses adversaires. Le 26 novembre 1651, l'abbé Foucquet était auprès de Mazarin (*Lettres*, t. IV, p. 519), qui entrait en France, le 31 décembre suivant. Fallait-il, pour gagner Foucquet à sa cause, que Mazarin jouât cette scène, lui qui écrivait, le 22 décembre, à l'abbé : « Je vois qu'il est malaisé de broncher devant vous en ce qui me regarde ; » et lui confirmait ainsi son dessein : « Mes résolutions sont prises..., je fais ce que je dois... et, au reste, il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu ? » (*Lettres*, t. IV, p. 562).

2. Nom propre devenu nom appellatif, comme dit le *Dictionnaire de l'Académie*, et qui sert à désigner un farceur. C'est le surnom de Jean Salomon, charlatan, né sans doute à Paris vers 1584 et mort probablement dans la même ville le 16 août 1633. C'était un personnage de la Comédie Italienne qui devint ainsi familier aux badauds parisiens.

étoit un pin) : si la canne que je tiens et que je vais jeter au haut de cet arbre y demeure, ce sera une marque infaillible qu'étant retourné à la cour j'y resterai aussi. Mais si elle retombe par son poids, ce sera un signe évident que je ne dois point encore me résoudre à sortir d'ici pour m'aller exposer témérairement aux insultes et à la fureur de mes persécuteurs. » Cela dit, il jette sa canne au haut de l'arbre, et le pin accoutumé à ce badinage, la retint si bien qu'elle y est encore, si le vent ne l'en a fait tomber. Soudain ce maître passé en tours de souplesse, pour ne pas dire toujours fourberie, s'écrie dans son étonnement concerté : « Partons, monsour l'abbé, partons ; le Ciel y consent et cet arbre de bon augure nous promet un heureux voyage. » Aussitôt dit, aussitôt fait, et l'abbé Foucquet, qui rioit en son âme du stratagème, fut fort aise de voir que la canne du Cardinal eût fait toute seule ce que ses puissantes raisons n'avoient su faire, et prit le devant à son ordinaire pour être le premier porteur de cette bonne nouvelle. Feu M. l'évêque de Châlons-sur-Marne[1] m'a conté ce fait et m'a assuré qu'il n'y avoit rien de plus certain. Et en ayant parlé depuis au cardinal de Retz que je fus voir à Commercy[2],

1. *Note de Brienne* : « Messire Félix Vialard. » — Félix Vialard de Herse, l'ami constant du cardinal de Retz, évêque de Châlons-sur-Marne de décembre 1640 au 11 juin 1680.

2. Dans une lettre de Retz du 8 juin 1671, à M. de La Fons, on voit que le cardinal voudrait que son correspondant empêchât un voyage de Brienne à Commercy. Malgré cela le voyage eut lieu, comme on l'apprend par une lettre du même au même, du 21 juin 1671 (Retz, *Œuvres*, éd. des Grands Écrivains, t. VIII, p. 420 et 423).

il me jura foi de prêtre (ce fut son serment) que l'abbé Foucquet l'avoit dit lui-même à Caumartin [1] qui le lui avoit redit, comme une fort plaisante chose, et que c'étoit de lui sans doute que l'avoit su M. de Châlons : ce qui me parut fort vraisemblable, M. de Caumartin étant pour lors intendant de Champagne et faisant sa résidence ordinaire à Châlons-sur-Marne.

Nous voici arrivés à peu près au temps auquel je revins de mes voyages [2]. La première parole que me dit le Cardinal, lorsque mon père me présenta à lui, fut que jamais personne n'avoit eu tant de réputation à mon âge et qu'elle étoit si extraordinaire que c'étoit assez pourvu que je la susse conserver [3]. J'avoue de bonne foi que ce compliment à la Mazarine me surprit un peu, mais je ne perdis pas pour cela la tramontane et je répondis à Son Éminence avec assez de présence d'esprit : « Il faut sans doute, monsieur, que ce soient mes ennemis qui aient donné à Votre Éminence cette bonne opinion de moi ; leurs louanges me sont suspectes et le bien extraordinaire qu'ils ont pris soin de publier d'un jeune homme sans expérience, et qui ne fait que sortir de ses études, est un piège qu'ils lui tendent, afin que, ne pouvant répondre à la haute

1. Louis François Le Fèvre de Caumartin, l'ami le plus intime du cardinal de Retz, né en juillet 1624, mort en mars 1687.

2. D'après son *Itinerarium* imprimé, Brienne revint à Paris le 19 novembre 1655.

3. *Note de Brienne* : « Voyez l'*Histoire des secrétaires d'État*, par le sieur [Fauvelet] du Toc, en l'éloge de l'auteur, p. 313. » Paris, 1668, in-4°.

estime qu'ils ont donnée de lui à Votre Éminence, il perde en peu de temps dans son esprit la bonne opinion qu'elle en a, avant qu'il l'ait méritée par ses services. Mais, monsieur, leur mine est éventée, et, puisque je suis si bien averti, j'espère qu'elle ne fera point son effet. Enfin, s'ils vous ont trompé afin de me perdre, je n'en suis pas coupable pour cela, et il y va de la gloire de Votre Éminence de protéger sa créature. La plus grande faveur qu'elle puisse recevoir de vous est de ne pas juger d'elle par ce qu'on vous en a mandé, mais seulement par ses actions, qui n'auront jamais d'autre but que celui de vous plaire. Et puisque je ne tiens que de la bonté de Votre Éminence la charge qui leur donne tant de jalousie, j'ai sujet d'espérer qu'elle voudra bien ne contribuer pas à la destruction de son ouvrage, en attendant de moi des choses qui soient au-dessus de la foiblesse et de l'innocence de mon âge. » — « Votre réponse, dit le Cardinal, justifie pleinement ceux dont vous vous plaignez, et un homme de votre âge qui parle ainsi n'a pas sujet de craindre personne. Ce que je viens d'entendre me confirme dans la bonne opinion que j'avois de vous avant que je vous eusse vu, et votre fortune ne dépend plus que de vous seul. » — « Si cela est, monsieur, lui repartis-je en rougissant, elle est toute faite, puisque je ne souhaite point d'être plus grand que je suis, et que toute mon ambition se borne à savoir bien exécuter vos commandements. » Et en achevant ces paroles, je fis une profonde révérence, bien résolu, quoi que me dît le Cardinal, de ne plus répondre. Il pénétra sans doute dans ma pensée,

car il ne me dit plus rien et se contenta de m'embrasser.

Mon père, qui avoit ouï, non sans quelque surprise, cette conversation et qui avoit une extrême joie que je me fusse si bien tiré d'affaires, ne put s'empêcher de laisser couler quelques larmes, et Son Éminence s'en apercevant lui dit : « Je pleurerois, monsieur de Brienne, de joie comme vous, si le Ciel avoit mis dans la tête de mon neveu [1] l'esprit de votre fils. » — « Il est vrai, dit mon père, que je ne m'attendois pas qu'il répondît si bien, et Votre Éminence trouvera bon que je lui die que mon fils vient de subir un rude examen. » — « Je l'avoue, reprit le Cardinal, et je ne sais, puisque vous m'obligez à vous parler franchement, lequel a été le plus embarrassé ou du maître ou de l'écolier. » M. le maréchal de Villeroy, qui étoit présent, vint au secours de mon père et nous fit fort grand plaisir à l'un et à l'autre. Je fus le remercier le lendemain d'avoir détourné si adroitement un entretien qui faisoit tant de peine à ma modestie, et je puis dire, puisque cela vient à propos, que, s'il y a quelque bonne qualité en moi, c'est l'aversion naturelle que j'ai pour la louange. Le Cardinal à l'heure même se fit donner son manteau, et me prenant par la main, me conduisit à l'appartement du Roi et me fit l'honneur de me présenter à Sa Majesté. J'en reçus un accueil très favorable, et comme je ne disois rien par respect, Son Éminence, qui avoit déjà parlé de moi fort obli-

1. Philippe Mancini, le futur duc de Nevers, qui avait alors seize ans.

geamment à Sa Majesté, ajouta : « S'il ne dit mot, Sire, ce n'est pas qu'il ne parle très bien quand il le faut. » Le Roi lui dit : « Je le crois, mais je n'en sais rien encore. » J'entendis distinctement ces mots, et Son Éminence m'ayant fait signe de parler, je le fis en cette sorte :

« Sire, les honneurs que j'ai reçus, en considération de Votre Majesté, des princes étrangers que j'ai complimentés de sa part, ou visité de mon chef, sont si grands et si extraordinaires que j'aurois quelque confusion à les lui apprendre, si elle ne les savoit déjà par le rapport que ses ambassadeurs lui en ont fait dans leurs dépêches. La fortune du grand Roi au nom duquel je parlois me donnoit alors de l'assurance : partout j'étois bien écouté à cause de lui et partout je fus bien reçu. Mais cette même fortune qui a rendu mes voyages excellents semble m'abandonner quand je suis en votre présence, et je trouve qu'il est bien plus aisé de vous louer quand on ne ne vous voit pas que de le faire dignement aux yeux de votre cour. Tant de témoins de vos grandes actions n'ont pas besoin qu'on les leur répète pour les en faire souvenir. Son Éminence même y a trop de part pour pouvoir souffrir que devant elle on vous dise ce que l'Europe publie de vous, et des importants services qu'elle vous rend. Votre renommée m'avoit devancé chez les Lapons, où nul François n'avoit été avant moi, et les Moscovites et les Polonois m'ont mieux instruit de vos conquêtes que je ne l'étois par les lettres mêmes de mon père. C'est eux qui m'ont appris la levée du siège d'Arras et l'entière défaite de l'armée espa-

gnole. C'est d'eux que j'ai su la surprise de Stenay[1] et de tant d'autres places dont votre valeur naissante augmente [à] chaque campagne l'empire des Lys, cet empire immortel qui doit s'étendre sous votre règne jusqu'aux extrémités de la terre. Les glaces de la mer Baltique, les neiges de Fineland, les forêts du Nord, les déserts de la Prusse, les vastes plaines du Sarmate, en un mot le Danube et le Tibre, la Vistule et le Pô que j'ai navigués, ces mers et ces fleuves, ces monts et ces bois, ces campagnes et ces rochers, retentissent également du bruit de vos exploits, et les vents mêmes qui s'opposoient à mon passage s'apaisèrent au nom seul de Louis le Grand. Je n'avois qu'à le prononcer, ce nom heureux, pour conjurer les tempêtes, et le Belt où je fus sur le point de périr, devint aussi tranquille que la Seine dès que je vous invoquai à mon aide. Les aquilons se turent, les flots s'abaissèrent et ma barque surgit à bon port. Ce sont là, Sire, à peu près les grandes obligations que je vous ai, trop heureux si je puis les reconnoître par des services qui vous soient agréables, et si préservé de tant de périls, je triomphe encore par votre protection de la haine et de la jalousie de mes envieux : orage bien plus à craindre pour moi que ceux que j'ai évités. Mais j'appréhende, Sire, d'abuser de l'attention que prête Votre Majesté à mes paroles. Son temps est trop précieux pour devoir être si mal employé, et un discours fait sur-

1. L'investissement d'Arras par Condé et les Espagnols est du 3 juillet 1654, et c'est le 25 août suivant que Turenne força les lignes espagnoles. Entre temps, le 6 août, Fabert avait assiégé et pris Stenay.

le-champ et sans préparation ne peut que couvrir de confusion celui qui le prononce et que causer de l'ennui à ceux qui l'écoutent. »

Cette harangue, prononcée avec assez de hardiesse et, si j'ose dire, avec encore plus de présence d'esprit, plut au Roi et à l'auditoire malin qui l'ouïrent. Chacun m'en vint faire compliment, et Son Éminence ne voulut jamais croire que ce fût un *impromptu*. Cependant elle témoigna à mon père être bien aise que je me fusse tiré si bien de ce mauvais pas et voulut encore me faire l'honneur de me présenter à la Reine. « Il y a plaisir, me dit-elle[1] en descendant le degré, à produire un tel orateur que vous. Vous n'avez pas perdu votre temps dans vos classes, et Monsieur votre père ne doit pas avoir regret à l'argent que vous lui avez dépensé dans vos voyages. » Je me pris à rire modestement et lui dis d'un ton plus libre que je n'avois encore fait jusqu'alors : « La hardiesse et la témérité sied bien à un jeune homme tel que je suis ; mais Votre Éminence doit prendre garde qu'en menant ainsi un voyageur fraîchement arrivé de Laponie et l'engageant à parler des choses qu'il a vues, on ne dise d'elle qu'elle me promène comme on fait l'ours ; et quand on diroit ce méchant quolibet, il seroit assez à propos, puisqu'effectivement je reviens du pays des ours et des élans et ne puis guère discourir d'autre chose. » — « Préparez-vous, me dit-il, à être bien questionné de la Reine : c'est cela qui vous touche de plus près,

1. C'est-à-dire Son Éminence, Mazarin et non la Reine, comme cette tournure amphibologique pourrait le faire croire d'abord.

car, pour moi, je ne crains point de passer en votre compagnie pour un meneur d'ours. » Je ne répondis rien à ce reproche et j'appréhendai d'avoir déplu à Son Éminence ; mais je songeai qu'il y avoit des fautes qu'on augmentoit en les voulant rhabiller.

Dès que la Reine me vit et que Son Éminence lui eut dit qui j'étois, elle me présenta sa belle main à baiser et me dit : « Hé ! bien, nous direz-vous des nouvelles des sauvages que vous avez vus ? Vous n'êtes guère hâlé pour avoir fait tant de chemin. » Je me baissai fort bas et, ayant baisé le bas de sa robe, et ensuite sa royale et charmante main, je lui dis : « Madame, si Votre Majesté désire savoir les choses les plus curieuses que j'ai vues durant mes voyages, je la supplie de m'accorder un jour ou deux pour m'en rafraîchir la mémoire. Après quoi, je tâcherai de lui donner contentement. » — « Cela est juste, dit-elle avec cette bonté qui lui étoit ordinaire. A demain donc la partie. Trouvez-vous ici quand je tiendrai le cercle, vous ne manquerez pas d'auditeurs. » — « Les dames, repris-je en rougissant un peu, n'auront guère de plaisir à m'entendre parler des Lapons, et j'avoue qu'un tel auditoire m'est bien plus redoutable que ne me l'ont paru les cours de tant de princes que j'ai eu l'honneur de haranguer au nom de Votre Majesté. Mais, puisque vous me l'ordonnez, madame, je ne laisserai pas de le faire bien ou mal, dussé-je perdre en un moment le peu de réputation que j'ai acquis pendant mes voyages. » — « Vous ferez toujours bien ce que vous voudrez faire, dit-elle, et si vous ne parliez agréablement, vous ne seriez pas fils de Monsieur et de Madame de Brienne. »

— « Il parle, madame, ajouta le Cardinal, comme les maîtres, et je vous avoue que j'en suis surpris. Il vient de faire une harangue au Roi qui a plu à tout le monde, et, s'il est vrai qu'il l'ait faite, comme il dit, sans s'y être préparé, ce que j'ai peine à croire, Votre Majesté peut s'assurer qu'il n'ennuiera pas demain la bonne compagnie qu'elle lui promet ; et si j'ai le temps, je ne manquerai pas de m'y trouver. » Et en achevant ces mots, il se retira. La Reine ensuite me fit diverses questions auxquelles je répondis le plus simplement que je pus, afin de la mieux surprendre le lendemain.

En effet la chose réussit comme je l'avois pensé, et m'étant rendu sur les quatre heures après midi à la chambre du cercle, où toutes les dames étoient déjà placées, ma mère, qui m'avoit attiré cette corvée, avertit la Reine que j'étois là. Je me mis derrière la princesse de Conti [1], à la main droite de Sa Majesté, et ayant fait une profonde inclination à la Reine, je lui demandai si elle agréoit que j'adressasse la parole aux dames et les saluasse de la place que j'avois prise, ajoutant : « Cela me donnera, madame, plus de liberté et mon discours en sera plus égayé. » — « Fort bien, dit la Reine. » Et au même instant, après avoir salué le cercle à deux diverses reprises, je commençai ainsi mon récit [2] :

1. Anne-Marie Martinozzi, nièce de Mazarin, qui avait épousé le prince de Conti, le 22 février 1654.

2. Brienne a fait ailleurs, dans son *Itinéraire* latin et dans la partie inédite de ses Mémoires qu'on trouvera au tome II, un récit plus circonstancié de ses aventures, que l'auteur rapporte chronologiquement et dans l'ordre des pays qu'il a visi-

« Mesdames, j'ai à vous entretenir d'un peuple qui ne vous est point connu, et qui, d'ailleurs, est si laid et si difforme que, si je vous le représentois tel qu'il m'a paru, j'aurois sujet de craindre d'être mal écouté de vous, qui, possédant les avantages de la beauté n'aimez aussi à entendre parler que de belles choses. Cependant, puisque les peintres sont en droit de donner des appas aux lieux les plus affreux, tâchons, à leur exemple, d'en donner, s'il se peut, aux déserts de la Laponie, et ne vous faisons voir ces sauvages que par le côté le moins difforme. Il en sera d'eux comme de ces borgnes agréables qu'on ne peint jamais que de profil. Figurez-vous donc, mesdames, une république de pygmées, ou plutôt de singes parlants, dont les femmes sont moins gentilles que vos guenons et qui, couvertes de leurs peaux de rennes, sont assez semblables à des ours. Elles n'ont rien d'humain que la voix, encore cette voix est si barbare que si celle d'Orphée, leur compatriote, ne fut pas plus douce, elle ne fit jamais danser les rochers et les bois, comme l'a dit la Fable, qui, de tout temps, passa pour une grande menteuse et qui n'est agréable qu'en représentations. Pour moi qui me pique de dire la vérité, quoique je vienne de loin, je vous avouerai franchement que les dames laponnes, qui sont toutes plus petites que

tés. Nous en profiterons alors pour le commenter. Maintenant, cette conférence en présence d'Anne d'Autriche et de dames de son entourage, est surtout instructive par l'idée qu'on se faisait à la cour de ces contrées hyperboréennes et par la manière dont un orateur se croyait tenu d'en parler pour agréer à un auditoire de bon ton.

la naine de Mademoiselle[1] et moins jolies, ne sont ni belles ni blanches, qu'elles ont le teint fort enfumé et les yeux extrêmement rouges, les dents de couleur d'ébène, la bouche fort grande, les lèvres fort pâles et le nez aussi plat que les mauresques, des mains courtes et noires qui ressemblent plutôt à des pattes de singes qu'à des mains de femmes, quoiqu'elles ne quittent jamais leurs gants, pas même pour manger ni dormir. Ces gants dont je parle ne sont ni de frangipane, ni de Martial[2]; ce sont des mouffles qui n'ont que le pouce et une espèce de sac pour les quatre autres doigts, et ces sortes d'étuis sont velus en dehors comme des malles et des coffres de peau de veau. Leur robe est de même étoffe et leurs coiffures sont semblables aux camails ou dominos des chanoines de Notre-Dame. Elles n'ont au plus que deux pieds et demi de hauteur, les épaules et la poitrine fort larges, les pieds plats et grands et toujours garnis de bottines. Elles sont Nymphes toutefois, si pour porter ce nom il suffit d'aller à la chasse et à la pêche, leurs uniques exercices. Celle-ci se fait durant l'hiver, quand les lacs et les fleuves sont gelés, et celle-là les occupe pendant les longs jours de l'été. Elles ne connaissent que ces deux sai-

1. En février 1653, Mademoiselle perdit une naine tout à fait remarquable par sa petitesse et par sa bonne grâce, si l'on en croit Loret qui parle longuement de cette fin dans sa lettre du 15 février (éd. Ravenel, t. I, p. 342). C'est évidemment à cette naine que Brienne fait allusion ici.

2. La frangipane était surtout une odeur. Quant à Martial, c'était un gantier fameux, dont la vogue est attestée par un quiproquo de la *Comtesse d'Escarbagnas* (*Molière*, édit. des Grands écrivains, t. VIII, p. 582).

sons : six mois d'été et six mois d'hiver font le partage de leur année, la moitié sans nuits et l'autre sans jours. Un foible crépuscule joint à la blancheur de la neige leur tient lieu de lumière et les éclaire suffisamment pour se pouvoir conduire. Les pays qu'elles habitent ne sont couverts que de rochers et de forêts. Elles n'ont d'autres maisons que des tentes dont toute la structure consiste en cinq ou six perches liées par le haut et qui vont en s'élargissant par le bas ; et sur ces perches elles étendent grossièrement des écorces de bouleau, pour se parer des injures de l'air. C'est au milieu de ces tentes qu'elles allument du feu, autour duquel, pêle-mêle avec les hommes, elles se tiennent accroupies sur leurs jambes. Quelques feuilles d'arbres leur servent de carreaux et leurs talons sont leurs uniques tabourets. La fumée sort par où elle peut, car ces maisons portatives n'ont ni âtres ni cheminées ; un trou qu'on laisse ouvert sur le haut de ce rustique édifice sert de conduit à la flamme aussi bien qu'à la fumée, en sorte que, la nuit, ceux qui arrivent dans leurs habitations n'aperçoivent de loin que des feux qui leur servent comme de fanaux pour les trouver.

« Un animal qu'on appelle renne fournit seul à tous leurs besoins. De sa peau se font les habits des sauvages, de ses os leurs couteaux et leurs arcs, de ses nerfs, que les femmes filent et les tricotent, une espèce de toile en forme de réseau dont elles se font des chemises presque aussi rudes que les cilices des chartreux. En un mot la chair de ces bêtes qui les suivent partout comme des troupeaux fait leur plus exquise nourriture. Elles en boivent le lait et

le sang même quand elles les égorgent, tant ces bonnes ménagères ont peur de rien perdre. D'ordinaire elles ne tuent que les vieilles [1] qui ne sont plus en état de traîner certains petits bateaux faits d'écorce d'arbres qui leur tiennent lieu de carrosses sans roues et qu'elles nomment à cause de cela des traîneaux. L'usage en est commun dans le Nord, et comme on en a même amené depuis peu de Hollande en France, je ne vous en ferai pas une plus exacte description. Mais ne vous figurez pas, mesdames, que les traîneaux des Lapons soient semblables à ceux que vous avez vus cet hiver courir sur les neiges de la Place Royale. Ceux-ci étaient grands et longs, peints et dorés, et de plus portés sur deux ramasses [2] qui leur tiennent lieu de roues, et les font glisser sur la terre, au lieu que ceux-là sont fort petits et fort simples et ne sont soutenus de rien que d'une espèce de quille, faite comme celle des bateaux, qui fend la neige, de même que celle des navires fend les ondes. On attelle à ce petit char une renne, qui, pour tout harnais, n'a qu'une longe de cuir, laquelle lui passe entre les jambes et lui fait un collier autour du cou. Le Lapon ou la Laponne sont derrière dans le traîneau d'où ils la chassent avec un fouet, et comme ces rennes n'ont point de brides, lorsqu'ils veulent les arrêter, ils lui jettent une balle ou pelotin attaché au bout d'une

1. Le mot *renne* était alors employé indifféremment aux deux genres. C'était le féminin qui dominait, tandis que, plus tard, le masculin a prévalu.

2. *Ramasse* (ital. *ramazza*), pièce de bois sur laquelle glissent les traîneaux.

ficelle entre les cornes, et dès que cette balle les frappe au front, elles s'arrêtent tout court.

« Reste à vous faire la description de cet utile animal. Il n'est guère plus grand qu'un daim ; mais il a les jambes plus fortes et les pieds plus larges. Ceux des rennes ressemblent assez à ceux des bœufs, ce qui fait qu'elles enfoncent moins dans la neige. Ils sont fourchus et non pleins comme ceux des chevaux. Elles ont les jambes hautes, mais moins grêles, comme j'ai dit, que celles des daims. Leurs cornes sont longues et larges par le bout à la manière de celles des daims, avec cette différence que les daims n'ont qu'un bois sur la tête au lieu que les rennes, outre le grand bois qu'elles portent sur la tête et couchent quand elles courent le long de leur dos, elles ont encore un autre rang de cornes sur le front, et l'un et l'autre de ces bois est garni d'andouillers par le bout. Elles se défendent avec ces cornes et frappent du pied de devant comme les cerfs. Une que je menois et ne menois peut-être pas à son gré, se tourna tout court sur le trait et vint à moi ; je n'eus que le temps de me jeter de l'autre côté du traîneau, et la Laponne qui étoit proche vint à mon secours, dont bien me prit ; car ces animaux, quoique fort serviables, sont fort colères, et, sans la Laponne, qui accourut si à propos, je ne doute point que cette bête ne m'eût blessé dangereusement. Voilà pour ce qui est des rennes ; parlons maintenant de la pêche et de la chasse des Lapons.

« Celle-ci se fait comme partout ailleurs, non, à la vérité, avec des meutes de chiens courants, mais avec des meutes de petits hommes qui ne sont guère plus

grands que des limiers. Ils courent donc en foule après la bête qu'ils poursuivent, et, l'ayant atteinte, la percent de leurs flèches. Pour combattre un ours, et un ours blanc qui est bien plus à craindre que les noirs, il faut que tout le camp laponnois y assiste, et souvent même l'ours blanc se moque de cette armée de nains comme les grues font des pygmées. Ce n'est pas que ces petits bouts d'homme ne soient robustes et forts ; mais les ours le sont bien davantage, et il y en a tel que dix de nos meilleurs soldats armés d'épées et de pertuisanes auroient bien de la peine à tuer. Ces messieurs les ours, rois des forêts du nord (car, en ce pays-là, il ne se voit point de lions, quoiqu'il s'y rencontre une espèce de tigres, qu'on nomme loups cerviers, dont je vous parlerai incontinent), ces ours, dis-je, se dressent durant le combat sur leurs pattes de derrière, et, ouvrant une grande gueule qui fait peur à voir, saisit fort bien avec ses pattes et ses dents le manche d'une hallebarde et d'une pique, et, sans quitter prise, avance vers son ennemi et l'étouffe en un moment entre ses bras, s'il ne s'en donne de garde. Il n'est même pas sûr, à moins qu'on n'ait une hache ou un bon couteau de chasse à son côté, de monter sur un arbre quand on se voit poursuivi des ours ; car ces gaillards montent sur les plus hauts pins aussi subtilement que les chats font sur les gouttières, et il ne fait pas bon alors de se trouver aux prises avec eux sur un tel champ de bataille, où ils se tiennent mieux que nous et mangent tout en l'air ceux qu'ils peuvent attraper. Mais, si on a une bonne hache, on leur coupe la patte, et en retombant de si haut, ils

s'écrasent par leur propre poids. Je me suis, mesdames, trouvé une fois dans ce danger et bien me prit d'avoir un bon fusil et une longue épée [1]. Durant une chasse qui se fit dans les forêts du Holstein, par l'ordre du roi de Danemark, et où j'assistai étant bien branché sur un if, un grand ours prit la peine de m'y venir rendre visite. Je me fusse bien passé de cet honneur, mais pour le reconnoître de mon mieux, je lui lâchai un bon coup de fusil dans le corps. Cela ne l'arrêta pas, et, quoiqu'il perdît beaucoup de sang, il ne laissa pas de grimper sur l'arbre où j'étois. Je l'attendis, ne pouvant faire autrement, et il s'enferra lui-même dans ma longue épée, et, lâchant prise à l'instant, retomba mort au bas de mon arbre, d'où je lui déchargeai encore un second coup de fusil à tout hasard, et ce dernier coup au milieu du front, qui lui fit voler la cervelle en l'air. Après quoi, je descendis de mon poste et fus rejoindre la compagnie, de peur d'un semblable accident. On me demanda si j'avois eu peur, et j'avouai franchement que oui ; et la reine de Danemark, qui a tué des ours plus d'une fois en sa vie, n'en fit que rire ; mais comme j'avois tué mon ennemi à mon corps défendant, ceux qui le virent mort et n'entendirent pas la confession ingénue que j'avois faite à la Reine danoise de ma crainte, me

1. Plus loin, dans la partie de ses Mémoires consacrée à ses voyages, Brienne décrit une chasse que lui offrit le roi de Danemark. Mais il ne parle pas de l'aventure personnelle qu'il raconte ici si dramatiquement. Il semble même qu'elle n'ait pas pu se produire, car, parmi les animaux chassés, ne figurent pas les ours.

crurent plus brave que je ne suis en effet. Un plus déterminé que moi s'y seroit peut-être trouvé encore plus empêché que je ne fus : tant il est vrai que le Ciel aide d'ordinaire aux jeunes téméraires aussi bien qu'aux fous et aux ivrognes.

« Le proverbe, mesdames, sauf votre respect, ne fut jamais cité plus à propos ; car je vous jure que nous nous enivrâmes si bien, ou plutôt si mal, à cette digne chasse, où on tua à coups d'arquebuse plus de trois cents cerfs, sans les sangliers et les loups, que j'en fus malade plus de huit jours. Le roi de Danemark fit saler les chairs des sangliers et des cerfs, et ses domestiques s'en nourrirent tant qu'ils durèrent. Cela coûte moins que d'acheter toujours du bœuf et du mouton à la boucherie. Les loups, au reste, car il ne faut rien oublier, s'il se peut, furent pendus, ne vous déplaise, par leurs chiens de cous aux branches des arbres de la forêt où se passa ce grand massacre, et cela pour faire peur aux autres loups, leurs camarades, qui mangent en ce pays-là les hommes aussi franchement que ceux de ces quartiers ici font les brebis et les tendres agneaux. Pour ce qui est des loups cerviers, dont il est temps de vous dire un mot, c'est autre chose. On fait de très belles fourrures de leurs peaux, qui sont tavelées[1] comme celles des tigres, et si ces animaux n'étoient si méchants, je me plairois assez à leur faire la guerre. Mais elle est encore plus dangereuse que celle des ours : car le loup cervier s'élève du bas des plus hauts arbres jusques à leur faîte d'un seul saut,

1. Moucheté.

et là vous prend les chasseurs avec ses ongles et les déchire à belles dents. La peine, comme vous voyez, passe le plaisir.

« Les Lapons ont encore une autre chasse et celle-ci est moins dangereuse, ou, pour mieux dire, ne l'est point du tout. Ils tendent des collets aux fouines de leurs déserts, qu'en ce pays ici nous appelons des martres zibelines. Ils prennent aussi de la même manière les renards noirs, qui sont encore plus estimés que les martres, et si la peau d'une belle martre se vend dans le pays dix risdales[1], c'est-à-dire dix écus, celle d'un renard noir se vend communément cent risdales. Je ne vous parlerai point des loutres et des castors. Je crois bien que les Lapons en prennent aussi bien que font les habitants de Canada. Et pourquoi les castors ne se plairoient-ils pas dans les lacs et les grands fleuves de la Laponie ? Mais cependant comme je n'en ai point vu, je ne vous dirai point, mesdames, comment ils sont faits. Je n'y ai point vu non plus d'hermines en vie. Je crois pourtant que les Lapons en prennent, puisque toutes les belles fourrures que nous avons en France et qui se portent de la Moscovie en Perse et dans les Indes, où elles se vendent encore mieux qu'ici, viennent de Laponie. Ce royaume désert dont je vous parle appartient à trois grands princes : la partie qui joint la Norvège au roi de Danemark ; celle qui tient au golfe Bothnique au roi de Suède ; enfin celle qui est voisine de la mer Blanche ou Gla-

1. La risdale valait trois livres, par conséquent dix risdales équivalaient bien à dix écus, c'est-à-dire trente livres.

cée paye tribut au grand-duc de Moscovie. Tout ce qu'ils rendent de redevance aux princes leurs souverains consiste en fourrures et en poissons secs.

« Voici comment ils les prennent. Les grandes et abondantes pêches ne se font que pendant l'hiver, quand les lacs sont gelés et que les rivières sont aussi fermes et plus fermes que la terre même, et qu'on traverse à pied sec les mers sans péril, sur des traîneaux, comme j'ai fait plus d'une fois dans mon voyage de Suède et de Courlande. C'est alors que les Lapons s'occupent de la pêche : ils font d'espace en espace, distants d'une ou de deux toises au plus, des trous dans la glace ; puis ils descendent tous leurs filets à la fois par le premier trou. De ce trou, par le moyen d'une forte perche qui nage et se soutient sur l'eau, un homme, avec son bras ou quelque autre instrument, conduit la corde des filets jusqu'à l'orifice du trou le plus proche, et ainsi, de trou en trou, jusqu'à ce que le cordeau soit revenu au premier trou. De cette manière, ils enferment un grand espace du lac, et par le moyen de divers tourniquets qu'on tourne avec de gros leviers à force de bras, on serre le filet qui se ferme comme une bourse. Après quoi, on casse la glace le plus proche du bord qu'on peut, et avec les mêmes machines on tire les filets à terre, où la rigueur du froid fait mourir tous les poissons à l'instant. Ensuite, on le fend en deux par le ventre ; on tire dehors les entrailles qu'on rejette dans le lac pour servir de nourriture aux poissons qui y sont restés, et on expose ceux qu'on a pris à l'air sur de grandes perches en forme de gril, après qu'on a eu soin de bien saler le poisson

et de l'attacher, de manière que le vent le dessèche sans l'emporter. La quantité des poissons qui se prennent de cette manière est innombrable : on en remplit diverses tonnes, et du fretin seulement, qu'on mange aussitôt, toute l'habitation des Lapons s'en nourrit plusieurs jours de suite. Ils l'accommodent assez bien avec du sel et du poivre, et d'autres ingrédients et font bouillir le tout ensemble dans le lait de leurs rennes. J'en ai mangé et ai trouvé ce ragoût assez passable.

« Le plus grand régal qu'on puisse faire à ces sauvages est de leur donner de l'eau-de-vie et du tabac. Ils ont, en marchant et en travaillant, toujours la pipe à la bouche, et les Laponnes fument elles-mêmes comme des dragons. Ce sont elles qui font tout le travail de la maison, qui apprêtent le manger et le boire, qui d'ordinaire n'est que de la neige ou de la glace fondues; enfin ce sont elles qui font seules tous les ouvrages des mains, les hommes ne s'occupant qu'à la pêche et à la chasse. Elles brodent assez proprement avec des lames d'étain fort déliées les bouts des manches et le tour des collets de leurs robes, dont les parures sont d'écarlate ou de bleu : je n'en ai point vu d'autres couleurs. Ces petites lames d'étain sont entrelacées en échiquier les unes sur les autres, en sorte qu'il reste toujours un carré de l'étoffe entre deux carrés d'étain, et ainsi du reste. Voilà, mesdames, tout ce que je puis vous dire des Lapons. J'ajouterai seulement que leurs petites femmes, qui sont aussi fécondes que des singes, leur donnent deux ou trois enfants à la fois, jamais moins de deux, et il y en a telle qui en a fait

jusqu'à cinq, au moins me l'a-t-on dit ainsi à Uma[1], dernière ville de Suède où commence le pays des Lappes, car quelques-uns les nomment ainsi. J'y fus exprès pour les voir, et les ayant rencontrés, je me contentai de voir la première habitation que je trouvai. Après quoi je revins en fort peu de temps à la ville d'où j'étois parti, non sur mes traîneaux qui m'avoient amené, mais sur les leurs traînés par des rennes qui courent toujours et font en peu d'heures beaucoup de chemin.

« Je ne jugeai pas à propos, ayant visité soigneusement cette première habitation, de pousser mon voyage jusques à Torn[2] qui est situé à l'extrémité du golfe Bothnique, et ayant pris langue des gens du pays qui me donnèrent de bons guides, je traversai la mer Baltique sur des traîneaux de Moscovie que j'avais achetés des Russes à Stockholm. Je ne mis que deux jours à ce trajet périlleux. En entrant et en sortant de la mer Glacée, nous trouvâmes des montagnes de glace que nos chevaux passèrent avec assez de peine, et nous avec beaucoup d'incommodité. Nous fûmes obligés, à cause d'une grande tempête qu'il fit le lendemain, de rester un jour entier dans une petite île où nous avions couché la première nuit et couchâmes encore la seconde ; et, le jour suivant, le vent s'étant apaisé, nous achevâmes heureusement le trajet de la mer Baltique et arrivâmes à Abo, capitale de Finlande. Ce qui m'arriva de plus singulier en ce passage, fut que je sautai la

1. C'est Umea, sur le golfe de Bothnie.
2. Tornea, à l'embouchure du fleuve du même nom.

mer à pieds joints ; car ayant par hasard rencontré une longue crevasse que la force du froid avoit faite dans la glace, après que nous l'eûmes remontée environ une bonne lieue, toujours le long du bord qui alloit toujours en s'étrécissant, enfin elle devint si étroite que je la franchis, comme j'ai dit, d'un plein saut sans péril. Nous mîmes quelques planches au travers, sur lesquelles nos traîneaux passèrent, et ayant repris nos planches que nous portions pour nous servir à faire des ponts volants au besoin, sans quoi nous eussions été bien empêchés et peut-être obligés de retourner sur nos pas, nous achevâmes, comme j'ai dit, heureusement ce trajet.

« La plus hasardeuse navigation sur la glace, s'il m'est permis de parler ainsi, fut celle où nous nous embarquâmes à Memel, ville de Prusse située sur les confins de la Samogitie. Il nous falloit traverser le golfe qui porte le nom de Memel, de même que la ville où nous étions. Le dégel approchoit, et s'il nous eut surpris en ce lieu, il auroit fallu y demeurer six semaines au moins avant que de pouvoir passer outre. Nous étions bien avant dans le mois de mars, et le soleil avoit fondu par la force de ses rayons la superficie de la glace, en sorte que nous ne voyions que de l'eau autour de nous. La glace toutefois étoit encore au-dessous, et nos guides nous dirent qu'il falloit passer tout à l'heure ou rester là pour bien longtemps. L'ennui que nous souffrions dans ces déserts affreux, où durant près de deux mois de chemin, nous n'avions vu que de la neige sur la terre et sur la mer, nous fit résoudre à nous exposer à ce nouveau danger. Nous envoyâmes un

de nos traîneaux sonder le gué et nous le suivîmes un jour et demi durant à la piste, sans qu'il nous arrivât d'autre mal que la peur. En vérité, quand j'y pense, j'en frémis encore. Enfin, mesdames, car il est tantôt temps de finir mon récit, nous trouvâmes les belles prairies de la Prusse ducale qui commençoient à se dégeler, et les ayant traversées dans de grands chariots extrêmement élevés et si longs qu'il y peut tenir plus de vingt personnes, nous arrivâmes à Koënigsberg, où nous fîmes nos Pâques, et de là sans peine nous vînmes nous reposer à Dantzig.

« Si je ne craignois de vous ennuyer, je vous parlerois des ennuis que souffre sans en murmurer une grande reine que vous avez vue souvent en ce lieu, assise avec vous, avant qu'elle s'allât confiner dans les solitudes de l'Ukraine et de la Pologne [1]. Elle n'a, vous le dirai-je ? de plaisir que celui de porter la marmite aux pauvres, avec les Filles de la Charité qu'elle a fondées à Varsovie, et de prier Dieu tout le jour dans le monastère de la Visitation qu'elle a bâti. C'est là, mesdames, où j'ai eu l'honneur de la voir souvent, avec admiration, aussi humble et aussi détachée des grandeurs de la terre que si elle ne portoit point une couronne, habillée d'étamine comme nos dévotes de profession, mais avec cette différence que cette vertueuse princesse l'est en effet. Quelles faveurs n'ai-je point reçues d'elle ? Elle m'a fait l'honneur de m'avouer pour son parent ; elle m'a défrayé durant tout le séjour que j'ai fait à sa cour,

1. Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, dont il a déjà été question (Voy. ci-dessus, p. 207).

cour bien différente de celle de France. Elle m'a comblé de présents, jusqu'à m'obliger à emporter avec moi le service de vermeil doré qui m'avoit servi à Varsovie, afin qu'il me servît encore durant le reste de mon voyage, et je l'ai encore à présent, avec une boîte de diamants, une bague de grand prix, des tapis de Perse rehaussés d'or, des armes à la sarmate, arcs, carquois, carabines, haches damasquinées, sabres et poignards garnis de turquoises, selles de chevaux avec le harnois complet couvert de rubis et de grenats ; et je crois que si j'avois voulu recevoir les chevaux tartares et turcs qu'on m'a offerts, je pourrois me vanter d'être le cavalier de France le mieux monté ! Mais je ne pouvois les amener de si loin, et j'ai mieux aimé les refuser que d'avoir le déplaisir de les voir dépérir par les chemins. La *Gazette* vous a appris ces menus détails avant moi [1]. Il y a deux ans qu'elle parle sans discontinuation des honneurs que j'ai reçus chez les princes étrangers en considération du maître que je sers ; et si sa gloire n'y étoit encore plus intéressée que la mienne, je ne vous en aurois rien dit du tout. Mais ce qui touche mon Roi m'est trop cher pour le passer sous silence. Enfin, et c'est cette fois tout de bon que je finis, en quittant les plaines de la Pologne, j'entrai dans les montagnes de Bohême, après avoir

1. Dans son numéro du 29 mai 1655. La *Gazette* a eu parfois l'occasion de s'occuper des voyages de Brienne et on trouvera ailleurs la reproduction des passages qu'elle lui a consacrés. Mais ils sont moins nombreux et moins significatifs que le voyageur le dit ici. La *Gazette* ne fait aucune allusion ni à son retour, ni à la petite conférence dont on vient de lire le texte.

traversé les vastes forêts de la Silésie et de la Moravie. De là je revins pour la seconde fois revoir le Danube. Les richesses et la magnificence du palais de Münich m'éblouirent. Je m'arrêtai peu toutefois à les considérer, et après m'être reposé quelques jours dans la belle ville d'Augsbourg, je traversai l'Apennin[1], d'où découlent cent ruisseaux, d'où tombent du haut des rochers à perte de vue mille sources en cascades, cascades auxquelles nous ne pouvons comparer celles de Rueil ni de Saint-Cloud : autant elles les surpassent que la nature surpasse en merveilles les merveilles de l'art. Là, je respirai, durant six semaines que je fus à passer les montagnes du Tyrol, un air bien différent de celui de Suède et de Laponie ; et remis de mes fatigues passées, j'entrai dans l'Italie, la noble et charmante Italie, par le col de Trente et le pas de l'Écluse, et j'arrivai heureusement à Venise dans le mois de juillet. Je passai la canicule à Florence, et après que les pluies de septembre furent tombées, je me rendis à Rome, et de là à Lorette, d'où je revins à la capitale du monde pour la deuxième fois. De là, par mer à Gênes sur une des galères de cette république, avec M. le cardinal Grimaldi[2], et ensuite sur la même galère à Toulon, d'où je me suis rendu à Marseille pour y prendre la poste ; et de là enfin par Lyon, où M. l'archevêque[3] m'a très bien reçu et magnifi-

1. Brienne veut sans doute parler de l'Amper Gebirge, partie des Alpes du Tyrol limitrophe de la Bavière.

2. Jérôme Grimaldi (20 août 1597-4 novembre 1685), archevêque d'Aix depuis 1648, cardinal en 1643.

3. C'était alors Camille de Neufville de Villeroy, fils cadet du maréchal.

quement régalé, en cette ville d'où il y avoit près de quatre années que j'étois absent. S'il suffit d'avoir beaucoup couru pour être honnête homme, j'ai quelque droit de prétendre à cet avantage, surtout, mesdames, si vous êtes contentes de mon récit et si Sa Majesté, que je crains bien d'avoir ennuyée, ne laisse pas d'être satisfaite de mon obéissance. »

En achevant ces mots, je fis une profonde révérence à la Reine et ensuite une légère inclination de tête aux duchesses, qui me rendirent le salut par des acclamations et des has-has dont ma modestie auroit eu sujet de rougir, si je n'avois déjà été accoutumé à cette eau bénite de cour par les louanges excessives que j'avois reçues de la bouche de Son Éminence et du Roi même, que je devois nommer le premier, si, selon la mauvaise coutume du temps d'alors, je ne me fusse adressé à son premier ministre avant lui. Aussi n'est-ce qu'à lui seul qu'on doit imputer cette longue digression, qu'il m'a fait faire malgré moi. Reprenons le fil de son histoire qu'il est temps, aussi bien que mes voyages, de finir[1].

1. Revenu à Paris le 19 novembre 1655, comme il le dit ailleurs, Brienne était fiancé, le 12 décembre suivant, à la seconde fille de Chavigny, Henriette Bouthillier. Loret, qui rapporte l'événement (lettre du 18 décembre, éd. Ravenel, t. II, p. 133), retrace les avantages faits aux futurs époux. Il ne tarit pas d'éloges sur Brienne :

Cet agréable et noble comte
Est au Louvre fort bienvenu
Et de tous fort sage tenu ;
Et comme il a fait maint voyage,
En honnête et bel équipage,

Presque en tous lieux, il s'est acquis
Un renom tout à fait exquis,
Ayant en diverses manières,
Savoir par ses belles lumières,
Par son esprit et son bon sens
(Peu commun aux adolescents)
Franchise, douceur, industrie,
Toujours honoré sa patrie.

Le 15 janvier 1656, le mariage eut lieu à l'église Saint-Paul (Bibliothèque nationale, Nouv. acq. fr. n° 3619, fiche 5715) et Loret reprit sa plume pour célébrer cette union comme il convenait (*Ibid.*, p. 149, lettre du samedi 22 janvier 1656).

APPENDICE

Au verso du titre de son manuscrit, Brienne a placé la petite pièce de vers suivante, qui développe les neuf vers latins cités d'abord et qui fournit quelques renseignements sur les intentions de l'auteur en composant ses Mémoires.

Audire, legere, lector, auditor, velis
Hilaria non molesta, non effrenia,
Sed plena puri, plena candidi salis,
Et condiendis moribus non improba;
Animis levandis apta, et apta parvulo
Utiliter horis morsicandis otio;
Seu parvâ in umbrâ, seu virenti gramine
Aut propter undam, aut subter horti pergulâ,
Haec igitur audi, lector, auditor, lege.

Angelinus Gazaeus, e S. J., *in suis Piis Hilariis*, t. I, pag. A. 4.

Imitation de ces vers latins.

Lisez, bénévole lecteur,
Écoutez, mon cher auditeur,
Non des histoires peu sincères,
Des contes libres et lascifs ;
Mais le récit de mes misères
Et de mes tourments excessifs.
Pour égayer ces tristes choses
J'y sème à pleines mains les roses,
Et le sel quelquefois aussi.

Vous verrez sans sortir d'ici
La cour du plus grand roi du monde,
Mes courses par terre et sur l'onde,
L'histoire des peuples du Nord
Et ce que fit avant sa mort,
Non naturelle, mais civile,
Manton filleul de Longueville,
Loménie au cœur généreux,
Le confrère à l'âme chrétienne,
Des fils du comte de Brienne
L'aîné, mais le plus malheureux.
Vous pourrez au bord des fontaines
Ou bien sous les ombrages verts,
Lire le récit de ses peines,
Dont il s'est tant plaint dans ses vers ;
Heureux, si ses Muses captives,
Heureux, si ses vertus plaintives
Le font voir aussi grand qu'il parut dans ses fers.

SOMMAIRE DU TOME PREMIER

Avant-Propos.

La bonne opinion que Brienne a des *Mémoires* de Pontis l'incite à écrire les siens, p. 1-6. — Ce qu'ils contiendront est exposé par leur titre, mais l'auteur en commente quelques parties, p. 7-11. — Caractère de Benjamin Priolo, critique, puis panégyriste de Mazarin, p. 12-19. — Autres affaires : le voyage de Lyon, les négociations avec Pimentel, la France et l'Italie en 1659, p. 20-24. — Appréciation des principaux auteurs de Mémoires : Commynes et Brantôme, p. 25. — Marguerite de Valois, p. 27. — La Rochefoucauld, p. 28-33. — Montrésor et Fontrailles, p. 34. — Bussy-Rabutin et l'*Histoire amoureuse des Gaules*, p. 35. — Le duc Henri II de Guise, p. 37-39. — Bassompierre, p. 40. — Les diplomates, Du Perron, d'Ossat, p. 41. — Les contemporains, Pomponne, Servien, d'Avaux, p. 42-44. — Retour de Brienne sur lui-même et comment il se juge, p. 45-46. — Les négociations du président Jeannin, p. 47. — Mémoires du duc de Rohan, p. 48. — Jean de Joinville, *ibid.* — Tavannes et Boivin de Villars, p. 49. — L'histoire de Priolo, p. 50. — Celle de La Barde, p. 51. — Les Mémoires de Brienne père, p. 52-54.

Livre premier.

État d'esprit de Brienne au début de ses *Mémoires*, p. 59-60. — Son éducation comme enfant d'honneur près du jeune roi Louis XIV, p. 61-64. — Il est mis au collège des Grassins, p. 65. — Sa souplesse physique, p. 66. — Elle lui vaut des sympathies, p. 67-68. — Il gagne la bonne grâce du roi, p. 69-70. — Cadeaux qu'ils échangent, p. 71. — Brienne

devient cadet aux gardes-françaises, p. 72. — On le remet aux études, p. 73. — Dernière maladie de Louis XIII, p. 74. — Sentiments qu'il portait à la reine, sa femme, p. 75. — Seigneurs favorables à Anne d'Autriche : les Importants et les prudents, p. 76. — La Rochefoucauld, La Châtre, Beringhen, p. 77. — Rôle de Brienne père, p. 78. — Le duc de Beaufort, p. 79. — Événements des derniers jours de Louis XIII : Brienne les rapporte d'après La Châtre, qu'il complète et rectifie, p. 80-82. — Circonstances diverses de la fin du roi, p. 83-85. — S'il fit des fautes, c'est Richelieu qui en est responsable, p. 86. — Rôle que La Châtre prête au père Vincent, à Beringhen et à Montaigu, auprès de la reine, en faveur des ministres en charge, p. 87-88. — Version que Brienne oppose à ce récit, d'après son père, p. 89-91. — Suite de la conduite de la reine, selon le même témoignage, p. 92-96. — Brienne père propose à la reine de conserver Mazarin au ministère, p. 97. — Comment Beringhen s'assure des sentiments du cardinal, p. 88-99. — La preuve est remise aux mains de Brienne père, p. 100. — Il la garde jusqu'à la déclaration de la régence, p. 101. — Suite des confidences de Brienne père à son fils : les causes de la rupture entre Mazarin et Chavigny, p. 102-105. — Comment Brienne succède à Chavigny en qualité de secrétaire d'État, p. 106-110. — La reine le nomme d'elle-même, p. 111-114. — Brienne fils défend sa mère du rôle que lui prête l'historien La Barde, dans cette circonstance, de connivence avec le Père Amelotte et Vincent de Paul, p. 115-124. — Récit de ce qui se passa à la cour pendant les derniers jours de Louis XIII, p. 125-128. — Retraite de Sublet de Noyers, p. 129-132. — Épigrammes contre lui, p. 133. — Vers satiriques contre Richelieu, p. 134-137. — Louis XIII mit un de ces rondeaux malicieux en musique et se le fit parfois chanter, p. 138-139.

Livre second.

Brienne, dans ses *Mémoires*, ne s'arrête pas à la chronologie rigoureuse, p. 141-142. — Opinion de l'auteur sur Riche-

lieu, p. 143. — Le meurtre du maréchal d'Ancre, p. 144-145. — Suivant Brienne, Richelieu, qui en fut avisé, se garda d'en prévenir le maréchal, p. 146-149. — Richelieu est soutenu, selon toute apparence, par Luynes, qui se porte, près du roi, garant de sa fidélité, p. 150-155. — Circonstances de la mort du maréchal d'Ancre, p. 156-162. — Marie de Médicis quitte la cour et Richelieu la suit en exil, p. 163. — Il est envoyé à Avignon, p. 164. — On le renvoie près de la reine, à Angoulême, pour l'apaiser, p. 165-166. — Il y réussit et obtient le chapeau de cardinal, p. 167-168. — Il est fait successivement ministre d'État et chef des conseils du roi, p. 169-170. — Sa froideur avec le duc de Luynes, p. 171. — Elle provient des machinations de Ruccelaï, p. 172-175. — Portrait de Luynes, p. 176. — Et de sa femme, Marie de Rohan, plus tard duchesse de Chevreuse, p. 177-178. — Elle est mêlée à l'affaire de Chalais, p. 179-181. — Comment Richelieu la découvrit, p. 182-186. — On en informe, p. 187-189. — Condamnation de Chalais et son supplice, p. 190-192. — Les Gramont, qui l'avaient amenée, n'en sentirent aucun mauvais effet, p. 193. — Manœuvres de Marie de Médicis contre Richelieu, près du roi, p. 194-195. — Richelieu se justifie aux dépens des Marillac, p. 196-197. — Conspiration du duc d'Orléans et du comte de Soissons contre Richelieu, à Amiens, p. 198-199. — Comment il y échappe, p. 200-201. — Conspiration de Cinq-Mars, p. 202-205. — Éclaircissements que Fontrailles donne à Brienne à ce sujet, p. 206-210. — Autres manœuvres contre Richelieu que l'esprit défiant de celui-ci a exagérées, p. 211-213. — Conspiration de la princesse de Conti, dont Anne d'Autriche devait être, p. 214-215. — Rôle que Brienne prête à Richelieu à l'égard de la reine : il le fait danser devant elle, p. 216-217. — Attitude, d'après Pontis, de Richelieu dans la marche sur Pignerol, p. 218-220. — La *Milliade*, poème satirique contre le cardinal, et son auteur, p. 221-222. — Les défauts du ministre, p. 223-224. — Ses qualités : obstacles qu'il eut à combattre, p. 225-226. — Le siège de La Rochelle, p. 227-228. — Le siège de Casal, p. 229-230. — Anecdote sur la révolte du Portugal, p. 231-233. — Libéralité du cardinal, p. 234-235. — La mort de Richelieu pré-

dite par Mme Gallet, p. 236-238. — Récit qu'en a fait Chapelain, p. 239-240. — Extraits de l'ode de celui-ci sur Richelieu, p. 241-246. — Vers latins de Madelenet sur le même sujet, p. 247-257. — Stances françaises de Claude de L'Estoille, p. 258-260. — Panégyrique latin de Richelieu par Hugo Grotius, p. 261-266. — Conclusions sur le caractère et sur le rôle du cardinal, p. 267-270.

Livre troisième.

En dépit de ses sentiments déclarés contre les instigateurs de la déclaration faite par Louis XIII, Anne d'Autriche se rapproche du cardinal Mazarin, p. 271-272. — Portrait d'Augustin Potier, évêque de Beauvais, et son caractère, p. 273-276. — Son opposition à Châteauneuf rend Mazarin inévitable, p. 277. — Débuts de celui-ci, p. 277. — Sa famille : ses nièces, p. 278-280. — Ses neveux, p. 281-282. — Mort de Paul Mancini, p. 283-284. — Le duc de Nevers, p. 284. — Alphonse Mancini, p. 285. — Portrait de Mazarin, p. 286-287. — Comment il obtient du cardinal Antoine Barberin un tableau, *le Spozalizzio*, qu'il convoite, p. 288-289. — Mazarin était amateur de tableaux, mais non connaisseur, p. 290. — Anecdote à propos d'un tableau d'Annibal Carrache dont l'attribution est douteuse, p. 291. — Mazarin, à ses débuts, descendait chez Chavigny, p. 292. — Petits cadeaux qu'il faisait à Mme de Chavigny, p. 293. — C'est lui qui rangeait les curiosités de son cabinet, p. 294. — Nombre et variété des objets qu'il possédait, p. 295. — Comment il avait obtenu un tableau de Van Dyck représentant la famille du roi d'Angleterre, p. 296. — Tableaux remarquables qui se trouvent entre les mains d'un juif, à Anvers, p. 297. — Les principaux tableaux du cardinal, p. 298-301. — Lacunes de ses collections, qui valent moins que celles du duc de La Vrillière, p. 302. — Mazarin aurait voulu se mettre, à la cour, sur le même pied que Richelieu, p. 303. — Incident à ce propos avec le premier président Pomponne de Bellièvre, p. 304-305. — Brienne surpris par Mazarin dans ses galeries, p. 306-307. — Appréciation de

l'histoire latine de Priolo, p. 308. — Flatterie de Brienne à Mazarin sur sa qualité de citoyen romain, p. 309-310. — Vers de Brienne contre Lionne, p. 311-312. — Les parents de Mazarin, p. 313. — Sa jeunesse, p. 314. — Son mérite est découvert par le cardinal Bentivoglio, p. 315-316. — Son rôle à Casal, p. 317. — Progrès de sa carrière depuis lors, p. 318-319. — Les cinq premières années de son ministère sont heureuses, p. 320. — Anecdote sur le retour de Mazarin après sa fuite à Bouillon, p. 321-322. — Brienne revient de ses voyages, p. 323. — Accueil que lui fait Mazarin, p. 324. — Puis le Roi, p. 325. — Discours qu'il débite à Louis XIV, p. 326-327. — Mazarin ne croit pas cette harangue improvisée, p. 328. — Présentation à Anne d'Autriche, p. 329-330. — Conférence que Brienne fait à son cercle, p. 331. — Description des Laponnes, p. 332. — Les rennes, p. 333-334. — La chasse, p. 335. — La chasse à l'ours, p. 336. — Aventure de Brienne avec un ours dans le Holstein, p. 337. — Utilisation des produits de la chasse, p. 238. — Chasse aux martres zibelines, p. 239. — Les fourrures, p. 240. — La pêche, p. 241. — Industrie des Laponnes, p. *ibid.* — Leur fécondité, p. 242. — Passage en Finlande par la Baltique, p. *ibid.* — Arrivée à Memel, p. 243. — A Koënigsberg, à Dantzig, p. 244. — La Pologne et sa reine, p. 245. — La Bohême, p. 246. — Munich, p. *ibid.* — Le Tyrol, p. *ibid.* — L'Italie, p. *ibid.* — Retour en France, p. 247. — Fin de la causerie, p. *ibid.*

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

Dessein de tout l'ouvrage, avec quelques réflexions sur ce genre d'écrire, où il est parlé des meilleurs Mémoires qui aient paru de notre temps..... 1

PREMIÈRE PARTIE

DE LA RÉGENCE DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE, MÈRE DU ROI.

LIVRE PREMIER

Régence d'Anne d'Autriche, mère du Roi, avec une récapitulation des dernières intrigues avant la mort du cardinal de Richelieu et celle du feu roi Louis XIII, de glorieuse mémoire 59

LIVRE SECOND

Récapitulation des choses plus remarquables qui se passaient à la cour un peu avant la mort du cardinal de Richelieu, et à sa mort même, dont on donne un récit fidèle et moins flatté que celui de Chapelain, avec quelques autres faits historiques qui ne se trouvent point ailleurs..... 141

LIVRE TROISIÈME

Suite de l'histoire de la régence de la reine Anne d'Autriche, mère du Roi. Éloge du cardinal Mazarini..... 271

APPENDICE..... 349

SOMMAIRE DU VOLUME..... 351

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France *depuis sa fondation en* 1834.

In-octavo à 9 francs le volume, 7 francs pour les Membres de la Société.

Ouvrages épuisés.

L'Ystoire de li Normant. 1 vol.
Lettres de Mazarin. 1 vol.
Villehardouin. 1 vol.
Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 vol.
Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
Mémoires de Coligny-Saligny. 1 vol.
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. 1 vol.
Comptes de l'argenterie des rois de France. 1 vol.
Mémoires de Daniel de Cosnac. 2 vol.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier. 1 vol.
Chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.
Lettres de Marguerite d'Angoulême. 2 vol.
Joinville. Hist. de saint Louis. 1 vol.
Chronique des quatre premiers Valois. 1 vol.
Chronique de Guillaume de Nangis. 2 vol.
Mém. de P. de Fenin. 1 vol.
Œuvres de Suger. 1 vol.
Histoire de Bayart. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

Œuvres d'Éginhard. 2 vol.
Barbier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
Mémoires de Ph. de Commynes. 3 vol.
Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde. 3 vol.
Procès de Jeanne d'Arc. 5 vol.
Choix de Mazarinades. 2 vol.
Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 vol.
Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
Chron. de Monstrelet. 6 vol.
Chron. de J. de Wavrin. 3 vol.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson. 9 vol.
Œuvres de Brantôme. 11 vol.
Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc. 5 vol.
Mém. de Bassompierre. 4 vol.
Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
Chanson de la croisade contre les Albigeois. 2 vol.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. 3 vol.
Mémoires de Souvigny. 3 vol.

Ouvrages non épuisés.

Orderic Vital. 5 vol.
Corresp. de Maximilien et de Marguerite. 2 vol.
Richer. Hist. des Francs. 2 vol.
Le Nain de Tillemont. Vie de saint Louis. 6 vol.
Mém. de Mathieu Molé. 4 vol.
Miracles de S. Benoit. 1 vol.
Mém. de Beauvais-Nangis. 1 vol.
Chron. de Math. d'Escouchy. 3 vol.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI. 2 vol.
Comptes de l'hôtel des Rois de France. 1 vol.
Rouleaux des morts. 1 vol.
Mém. et corresp. de Mme du Plessis-Mornay. 2 vol.
Chron. des églises d'Anjou. 1 vol.
Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.
Chroniques de J. Froissart. T. I à XI. 13 vol.
Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 vol.
Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol.
Chronique du duc Louis II de Bourbon. 1 vol.
Chronique de J. Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle. 1 vol.
Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
Mém. de La Huguerye. 3 vol.
Anecdotes et apologues d'Etienne de Bourbon. 1 vol.
Extraits des auteurs grecs concern. les Gaules. 6 vol.
Mémoires de N. Goulas. 3 vol.
Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
Établissements de s. Louis. 4 vol.
Chron. normande du XIVe s. 1 vol.
Relation de Spanheim. 1 vol.
Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 vol.
Mém. d'Ol. de la Marche. 4 vol.
Lettres de Louis XI. 11 vol.
Mémoires de Villars. 6 vol.
Notices et documents, 1884. 1 vol.
Journal de Nic. de Baye. 2 vol.
La Règle du Temple. 1 vol.
Hist. univ. d'Agrippa d'Aubigné. 10 vol.
Le Jouvencel. 2 vol.
Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton. 4 vol.
Chron. d'A. de Richemont. 1 vol.
Chronographia regum Francorum. 3 vol.
Mém. de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
Éphéméride de la Huguerye. 1 vol.
Hist. de Gaston IV, comte de Foix. 2 vol.
Mémoires de Gourville. 2 vol.
Journal de J. de Roye. 2 vol.
Chron. de Richard Lescot. 1 vol.
Brantôme, sa vie et ses écrits. 1 v.
Journal de J. Barrillon. 2 vol.
Lettres de Charles VIII. 5 vol.
Mém. du chev. de Quincy. 3 vol.
Chron. de Morosini. 4 vol.
Doc. sur l'Inquisition. 2 vol.
Mém. du vicomte de Turenne. 1 v.
Chron. de Perceval de Cagny. 1 v.
Journal de J. Vallier. T. I et II.
Mém. de Saint-Hilaire. T. I à V.
Journal de Fauquembergue. 3 vol.
Chron. de Jean le Bel. 2 vol.
Mémoriaux du Conseil de 1661. 3 v.
Chron. de G. Le Muisit. 1 vol.
Rapports et Notices sur les Mém. du card. de Richelieu. T. I et II.
Mém. du card. de Richelieu. T. I à III
Mém. des du Bellay. T. I à III.
Mém. du maréchal de Turenne. 2 vol.
Grandes chroniques de France. T. I.
Corresp. de Vivonne relative a Candie. 1 vol.
Chronique de Morée. 1 vol.
Mém. du maréchal d'Estrées. 1 vol.
Corresp. du chev. de Sévigné. 1 vol.
Lettres du duc de Bourgogne. 2 vol.
Mém. de Beaulieu-Persac. 1 v.
Mém. de Florange. T. I.
Histoire de la Ligue. T. I.
Corr. de Vivonne relative a Messine. T. I.
Campagnes de Mercoyrol de Beaulieu.
Mém. de Brienne. T. I.

SOUS PRESSE :

Grandes chroniques de France. T. II.
Lettres des ambassadeurs milanais. T. I.
Journal de J. Vallier. T. III.
Mém. de Saint-Hilaire. T. VI.

ANNUAIRES, BULLETINS ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1914).

In-18 et in-8°, à 2 et 5 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

12 MARS 1998

28 FEV. 1998

a39003 010524428b

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 07 12 15 9